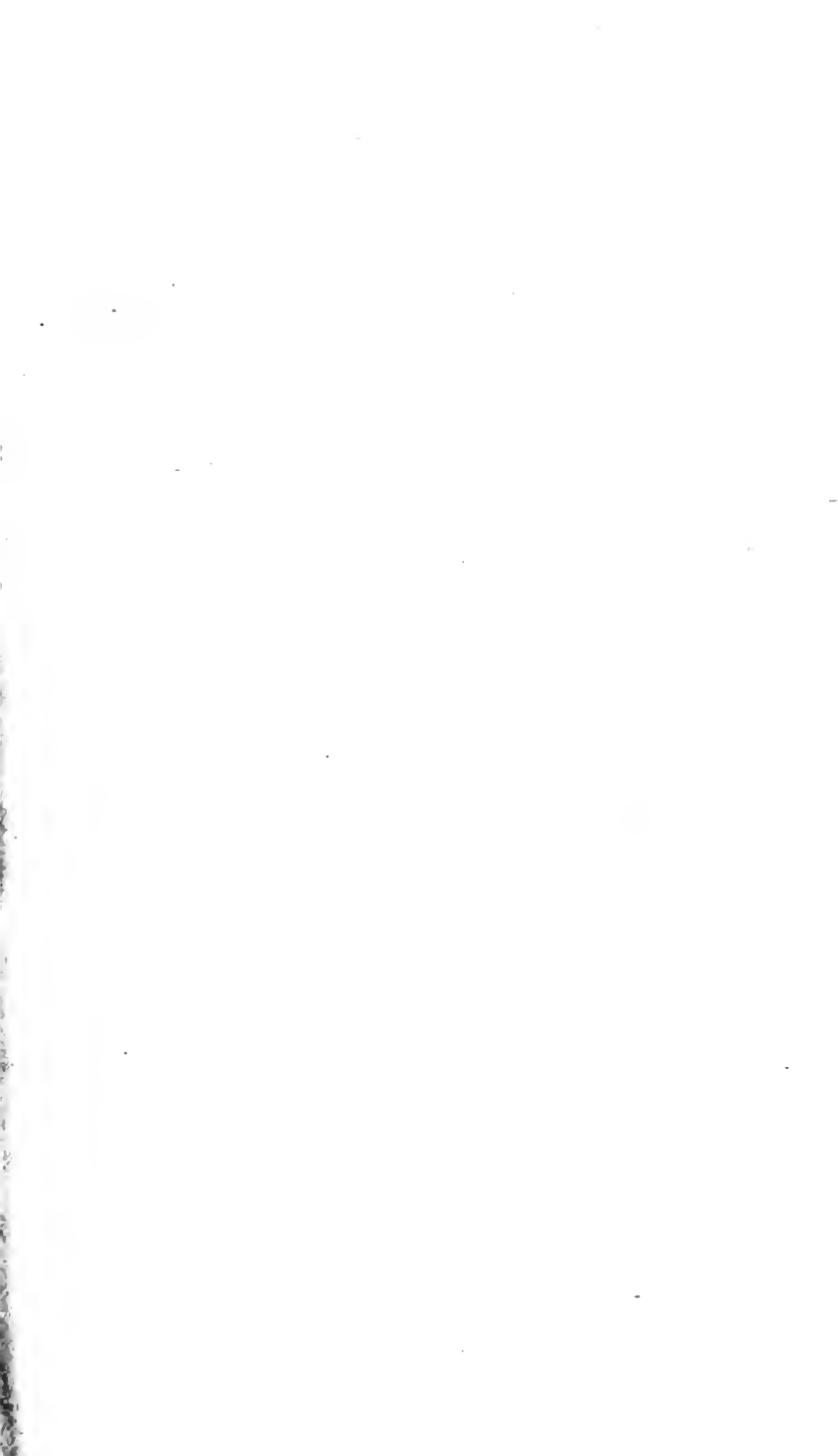


Digitized by the Internet Archive
in 2009 with funding from
University of Ottawa





HF
C2376h

Codefigoe. Jean Baptiste Honore Raym.

HISTOIRE

DE LA

RESTAURATION

ET

DES CAUSES QUI ONT AMENÉ LA CHUTE

DE LA BRANCHE AINÉE DES BOURBONS,

PAR UN HOMME D'ÉTAT.

Mon frère est impatient de dévorer mon règne ;
mais qu'il se souvienne que s'il ne change pas, le
sol tremblera sous lui !

Paroles de Louis XVIII à un de ses ministres.

T. 7



PARIS.

DUFÉY, LIBRAIRE-ÉDITEUR,

RUE DES MARAIS-SAINT-GERMAIN, N° 17.

— — —
M D C C C X X X I I I .

445038
11-4-46

11-15-19

REPORT OF THE BOARD OF DIRECTORS

FOR THE YEAR

ENDING DECEMBER 31, 1919

AND FINANCIAL STATEMENTS

THE BOARD OF DIRECTORS

11-15-19
11-15-19
11-15-19

HISTOIRE
DE
LA RESTAURATION.

Quatrième Partie.

LIVRE I.

ADMINISTRATION ROYALISTE
DU MINISTÈRE RICHELIEU.

1911

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY



1911

THE UNIVERSITY OF CHICAGO

LIBRARY

LIVRE I.

ADMINISTRATION ROYALISTE

DU

MINISTÈRE RICHELIEU.

SITUATION DU MINISTÈRE.

DÉNONCIATION

DU GOUVERNEMENT OCCULTE.

MARS A MAI 1820.

Les lois d'exception ne prêtent qu'une force momentanée ; les gouvernemens faibles s'ima-

ginent qu'avec des pouvoirs extraordinaires, ils prolongent leur débile existence; et pourtant cette vie de violence, de responsabilité les use, les pousse à la mort. Ceci est vrai surtout, sous le régime représentatif, dans lequel les ministres doivent compte de leurs actes à l'opinion pour se conserver une majorité parlementaire. Le cabinet du duc de Richelieu s'aperçut bien de ces difficultés. A peine armé des deux lois sur les arrestations extra-judiciaires et sur la censure, il sentit tous les embarras de sa situation.

L'état du pays était alarmant; les libéraux dominaient l'opinion populaire; la presse éteinte dans les journaux s'était réfugiée dans les brochures; sous le prétexte que le gouvernement était sorti des voies constitutionnelles, les écrivains se jetaient en dehors même de cette convenance de langage, qui jusqu'alors avait masqué leurs attaques contre la couronne; *la Minerve*, et quelques autres feuilles périodiques, avaient cessé de paraître; mais la librairie constitutionnelle de M. Lacroix alimentait la curiosité publique, et cette polémique de violence et d'exagération qui entourait les institutions naissantes. Et puis, n'y

avait-il pas une tribune libre? Ce que les journaux ne pouvaient dire, les députés de l'opposition n'avaient-ils pas le droit de le proclamer tout haut et sans aucune responsabilité que celle d'un rappel à l'ordre!

Ensuite, le comité d'action s'était plus que jamais resserré; on a vu que sous le prétexte de prêter appui aux opprimés, aux victimes de l'arbitraire, une grande association s'était formée; elle régularisait, par une impulsion unique, le mouvement disparate et désordonné des opinions libérales; on eut bientôt de l'argent. Ces ressources durent être employées à l'œuvre commune, le triomphe des idées de la révolution, sur ce qu'on appelait la cour, l'aristocratie, expression allégorique et transparente des vieux droits de la maison de Bourbon; l'action du comité se fit particulièrement sentir sur deux classes, les étudiants et l'armée.

La jeunesse des écoles, toujours tapageuse et bruyante, s'imprégnait facilement de ces doctrines de liberté qui frappent vivement l'imagination et le cœur; jeté du collège sur les bancs d'un enseignement plus élevé et dans une haute indépendance de vie et d'action, l'étudiant, familiarisé avec les idées de république,

du forum et de l'antiquité grecque et romaine, devait saisir avec avidité ces opinions agitées qui se transformaient en désordre sur la place publique; supposez maintenant quelques professeurs patriotes, des divisions de principes, et voyez s'il n'était pas facile à un parti de s'emparer de cette jeunesse pour la tourner à ses idées et la façonner à ses desseins. Et pour cela il n'était pas même toujours nécessaire de faire un appel direct aux passions; que d'allusions faciles dans un cours d'histoire, de droit et même de littérature!

L'armée était certainement dévouée; toutefois les remaniemens opérés depuis 1818 avaient semé dans ses rangs des officiers d'une valeur et d'une expérience éprouvées sans doute, mais aigris contre la maison de Bourbon, enthousiastes de la république et de l'empire, ou amans d'une liberté puissante. Ils se trouvaient en rapport, à Paris surtout, avec cette multitude d'officiers en demi-solde ennemis de la restauration. Ces officiers, par suite de cette activité, de cette hardiesse militaire qui les poussaient dans les grandes batailles, s'étaient presque tous livrés à des spéculations chanceuses; ils avaient ouvert des bazars, créé

des compagnies commerciales ; la fortune n'avait pas toujours secondé d'utiles essais, et ils attribuaient encore à la restauration leur gêne, leurs embarras d'industrie. Partout où se réunissaient les officiers des légions à Paris, dans les cafés, les restaurants, dans tous les lieux où ils cherchaient quelques distractions, ils ne rencontraient que chansons sur les vieilles couleurs, que souvenirs et espérances ; on les entourait de tous les prestiges ; aux uns on promettait un avancement rapide et inespéré ; aux autres de la fortune. Qu'il y ait eu à cette époque de l'argent distribué dans des desseins hostiles à la maison de Bourbon, c'est ce dont personne ne peut douter aujourd'hui ; que le gouvernement ait su d'où provenait cet argent et qui en était dépositaire, c'est encore un fait invinciblement constaté. Le roi défendit à ses ministres de poursuivre ; eux-mêmes craignaient d'atteindre si haut et d'augmenter par une répression trop implacable les embarras du gouvernement.

En présence de ces agitations, le ministère résolut une marche ferme et arrêtée. M. Bellart reçut l'ordre de poursuivre avec vigueur tous les pamphlets qui attaquaient à la religion et à la

dynastie; on saisit quelquefois sans discernement une multitude d'écrits sortis de la librairie de M. Lacretelle. Tous ou presque tous furent condamnés par les assises, et la cour royale appliqua des peines fort graves aux écrivains. Cette rigueur des cours de justice avait pour objet d'effrayer les journaux et d'empêcher ce débordement d'opinion qui troublait la France et l'Europe; le gouvernement voulait montrer sa force.

La cour royale avait fait poursuivre l'*association constitutionnelle* qui s'était formée. Pour éviter la question difficile et bruyante qu'aurait soulevée la mise en prévention de plusieurs membres de la chambre, le procureur général choisit parmi les chefs de l'association ceux qui n'étaient pas députés. En conséquence MM. Mérilhou, Etienne, Odilon Barrot, Pajol, Gévaudan, Joly de Saint-Quentin, furent poursuivis concurremment avec les gérans de journaux qui avaient inséré l'acte d'association et un article préparatoire surtout le plus particulièrement incriminé. A ce sujet les députés non mis en cause, écrivirent une lettre plus ou moins convenable à M. Bellart pour demander à être poursuivis, et le procureur

général répondit avec son ton sec et tranchant qu'il n'avait à rendre compte de ses poursuites qu'à la cour. Devant les assises les signataires accusés prirent un système de défense peu généreux; il y avait deux actes incriminés : l'association en elle-même et l'article préparatoire; et s'il était incontestable que cet article serait condamné, l'association au contraire devait être acquittée, car elle n'était qu'un acte d'humanité. Que firent les signataires? ils nièrent la rédaction du préambule et n'avouèrent que l'association; de sorte que les éditeurs responsables subirent seuls la peine. La vérité était pourtant que l'article condamné avait été rédigé par M. Odilon Barrot, et puis envoyé du comité aux éditeurs responsables, qui ne l'avaient inséré que par la garantie de tant de signatures; mais qu'importait alors aux chefs du parti un éditeur responsable! on se sauvait de la peine, en niant ce qu'on avait écrit. L'éditeur responsable était une *matière à prison*. Ceux-là qui étaient appelés à relever l'honneur de la presse, en compromettaient ainsi sa haute mission!

Les coups de la presse s'étaient à peu près amortis par la sévérité des poursuites; les

écoles et les cours publics furent également l'objet d'une surveillance sévère de la part du ministère ; la commission de l'instruction publique suspendit les cours de MM. Guizot et Cousin. M. Guizot professait l'histoire avec une indépendance de principes et de vues qui contrariait la marche étroite de l'université. M. Guizot n'écrivait ni ne disait avec élégance ; il y avait quelque chose d'obscur dans ses leçons sur le gouvernement représentatif, qu'il suivait pas à pas depuis l'origine de la monarchie à travers les textes et l'esprit de système ; mais M. Guizot jetait des idées à profusion ; il exerçait sur la jeunesse l'ascendant d'une science incontestable, d'un esprit distingué, ramenant les faits avec une égale persévérance à ses idées anglaises et à la révolution de 1688 ; ce n'était plus l'homme raide et cassant de l'administration, le petit despote des bureaux de l'abbé de Montesquiou et de M. Decazes, mais l'érudit aux formes absolues, aux définitions élevées. M. Cousin enseignait la philosophie en remplacement de M. Royer-Collard ; il avait une parole haute et brûlante ; admirateur des systèmes de Kant, il cherchait à les propager en France. Sa physionomie, le jeu de ses yeux, ses gestes,

ses regards lui donnaient une immense influence sur l'imagination de ses élèves ! il était difficile de comprendre et d'analyser une leçon de M. Cousin ; il se brouillait quelquefois , et sa pensée se présentait obscurément à travers une phrase brillante ; son spiritualisme , son *moi humain* mille fois répété , lui donnaient l'aspect d'un inspiré ; il semblait vivre dans une sphère à l'abri des vanités , des plaisirs et de l'ambition de ce monde qu'il laissait au vulgaire ; la pensée , l'âme , le cœur , tels étaient son domaine que plus tard il chercha dans une position moins idéale . Une mesure plus injuste fut prise à l'égard de M. Tissot ; il fut arraché de son professorat au collège de France ; on l'accusait de chercher de la popularité par des allusions inconvenantes ; je crois M. Tissot homme de trop d'esprit et de goût pour que j'ajoute foi aux rapports qui furent faits alors sur ses cours . Était-il possible de supposer qu'il eût cherché à tourner en dérision la vieillesse et le malheur ?

A ces rigueurs , l'université ajouta des mesures de précaution dans les facultés : chaque étudiant dut avoir une carte spéciale ; aucun étranger ne put être admis aux cours sans une

autorisation expresse ; ces mesures se liaient aux idées répressives qu'avait adoptées l'Allemagne pour ses universités. On craignait l'influence des écoles qui avaient produit les doctrines et le poignard de Sand. On imitait les résolutions craintives de la diète germanique arrêtées à Carlsbad.

M. de Latour-Maubourg prenait dans son département des précautions non moins soupçonnées ; il savait que l'armée était travaillée ; il se souvenait surtout que cette armée avait en présence la révolution d'Espagne, exemple si dangereux pour la monarchie légitime ; son premier soin fut d'immédiatement rapprocher la garde des environs de la capitale ; il assigna des garnisons telles que dans six heures, il pouvait réunir les deux tiers de la maison militaire du roi. Ensuite la police de surveillance fut agrandie et partagée entre le ministère de l'intérieur et le bureau spécial du ministère de la guerre. On sut l'opinion de chacun dans les légions et dans les régimens de la garde de manière à prévenir un mouvement si on le tentait. En même temps le personnel des commandemens militaires était remanié ; la plupart des généraux commandant les divisions ou subdivi-

sions furent changés. On voulait savoir sur qui compter et ne pas livrer la dynastie à des officiers supérieurs qui, imitant les généraux espagnols, feraient triompher le parti révolutionnaire.

Au ministère de l'intérieur on n'osait point aller si vite ; quelques fonctionnaires d'administration siégeaient au centre gauche ; on avait besoin de leurs voix pour la loi d'élections ; on paraissait espérer que, restés en place, ils ne se sépareraient pas du gouvernement dans une question décisive ; d'ailleurs le remaniement administratif n'était pas aussi nécessaire dans les circonstances présentes que le changement dans le personnel militaire. Une ou deux démissions avaient été données dans les préfectures ; par exemple celle de M. de Girardin : mais tous les doctrinaires, MM. Royer-Collard, Guizot, Camille Jordan, siégeaient encore au conseil d'Etat en service ordinaire ; on les ménageait pour le vote, et pour une alliance possible au cas où la droite deviendrait trop vive, trop insubordonnée.

Dans cette position difficile et complexe, le parti libéral tenta deux démarches parlementaires destinées, sans doute, à maintenir dans

les âmes cette agitation brûlante qui servait les desseins de la révolution, je veux parler de la pétition de M. Madier de Montjau et de l'adresse au roi de M. Manuel. M. Madier était un magistrat honorable, mais un esprit borné en politique, un de ces hommes qu'on entoure facilement, qu'on préoccupe d'une idée, qu'on fait aller à volonté avec la peur des révolutions et des contre-révolutions; il s'imagina rendre un service en dénonçant un fait qui, certes, avait de la vérité, mais que comme magistrat il devait à ses chefs et non à la publicité de la tribune. L'existence de ce qu'on appelait gouvernement occulte était positive, si l'on entendait par là une action royaliste indépendante du ministère; il était évident que les agens de MONSIEUR avaient une correspondance, une affiliation dans les provinces; il y avait des comités royalistes partout en permanence; mais un magistrat devait-il abandonner aux orages politiques une telle dénonciation? Conseiller d'une cour royale, il avait un supérieur, le garde des sceaux. On s'empara de sa dénonciation comme d'un moyen de scandale; fils de royaliste, M. Madier de Montjau fut néanmoins entouré, fêté; on le grandit, comme on gran-

dissait alors M. Grégoire et M. Bavoux; on eut occasion de rappeler à la tribune les massacres du Midi, les horreurs de Nîmes; on fit du bruit, et c'est ce qu'on voulait.

La pétition de M. Madier exposait : que le 18 février, quelques jours après la mort de M. le duc de Berry, était arrivée à Nîmes une circulaire du comité royaliste sous le n° 34; elle disait : « Ne soyez ni surpris, ni effrayé; quoique l'attentat du 13 n'ait pas amené sur-le-champ la chute du favori, agissez comme s'il était déjà renversé. Nous l'arracherons de ce poste si on ne consent pas à l'en bannir; en attendant, organisez-vous : les avis, les ordres et l'argent ne vous manqueront pas. » Alors avaient paru à Nîmes des signes de ralliement, de sanglantes provocations s'étaient fait entendre, des menaces atroces avaient été lancées. Une autre circulaire était parvenue du comité de Paris; on y disait encore : « Nous vous demandons il y a peu de jours une attitude imposante; nous vous recommandons aujourd'hui le calme et la réserve; nous venons de remporter un avantage décisif en faisant chasser Decazes; de grands services peuvent nous être rendus par le nouveau ministère; il

faut donc bien se garder de lui montrer des sentimens hostiles.» C'étaient ces circulaires que M. Madier de Montjau dénonçait, en rappelant les horreurs dont le Midi avait été long-temps le théâtre. Il signalait *un factieux personnage* que tout le monde devinait à côté du trône.

Je crois que ces circulaires émanaient du comité royaliste de Paris, lequel agissait pour les élections, pour ces mouvemens d'opinion publique que les partis exploitent. J'ai rappelé que, depuis 1815, le pavillon Marsan avait une administration à lui propre, soit par les inspecteurs des gardes nationales, soit par les anciens comités royalistes des temps qui suivirent les cent-jours. M. Madier de Montjau dénonçait aux chambres un fait permanent qu'aucun ministère n'avait pu atteindre. C'était une administration à côté de l'administration. M. Saulnier, rapporteur, conclut le renvoi de la pétition au président du conseil des ministres; elle lui paraissait assez grave pour mériter l'attention du conseil. «La paix, répondit M. Siméon, n'a pas été un seul moment troublée à Nîmes; le désarmement ordonné par le roi a été opéré sans résistance; vous craignez l'ancienne garde nationale, il n'en existe plus;

que signifie la circulaire? qu'il y a des associations secrètes? c'est possible, mais entre ces associations et un gouvernement secret il y a loin encore; il n'y a qu'une force, qu'une armée, qu'un gouvernement, c'est celui du roi.— S'il est vrai qu'il y ait une société secrète, répondit M. de Saint-Aulaire, qui dirige l'opinion extrême des royalistes; si cette société s'obstine à reconnaître une autre loi que la charte, un autre gouvernement que le gouvernement, je dirai tout ce que je pense; un autre roi que le roi, c'est un déplacement de toutes les idées constitutionnelles qui mérite votre attention. »

C'était donc une attaque directe contre MONSIEUR que cette pétition et la sortie de M. de Saint-Aulaire. « Le pétitionnaire, s'écria M. de Corbière, vous parle d'un *factieux* qu'il met à la tête du complot qu'il dénonce; c'est à l'indignation qu'on éprouve que le respect fait deviner le rang du personnage si basement calomnié: le pétitionnaire connaît ce personnage, il doit le nommer. — Remontons à des temps plus éloignés de nous, répondit le général Sébastiani, n'y trouverons-nous pas des notes secrètes adressées aux puissances étrangères? M. Madier nous dénonce une faction qui ne veut

que le rétablissement des privilèges et de la monarchie absolue, qui agit par un pouvoir invisible. C'est sous l'influence de ce pouvoir qu'une loi conspiratrice vous a été présentée.» (La loi électorale.)

« Est-il permis d'appeler une loi conspiratrice, dit M. Lainé en s'élançant à la tribune; nous sommes donc les agens d'une faction qui conspire!

— « Si l'on conspire, c'est contre la royauté, répliqua M. Marcellus avec des gestes très-animés.

— « Expliquez-vous, reprit M. de Constant, s'il n'y a pas de gouvernement occulte; pourquoi Trestaillon a-t-il été traduit devant la cour de Riom? le gouvernement a donc reconnu qu'il ne pouvait rien contre le pouvoir invisible? Si cette puissance n'a pas fait de progrès, pourquoi les journaux censurés prêchent-ils ouvertement la contre-révolution? »

M. Pasquier, qui s'était alors plus spécialement lié aux royalistes, crut devoir prendre la défense de MONSIEUR : « On vous a parlé, dit-il, de l'existence d'un gouvernement secret : il n'existe en France qu'un gouvernement, un gouvernement dont aucunes des actions ne sont

secrètes. Quelles que soient les attaques qu'il puisse recevoir, il n'en sera pas moins consolidé par l'amour des Français, qui n'ont de garant à espérer que dans la dynastie des Bourbons, dans celui qui veut assurer leur repos, et dans ce prince qui, en se voyant entouré de Français, leur dit ces belles paroles : « qu'il n'était qu'un Français de plus et le premier sujet du roi de France. »

La chambre renvoya la pétition au président du conseil. Hélas ! que pouvait faire le gouvernement contre une puissance qui, toujours agissante, le dominait lui-même ? Il était évident que MONSIEUR, chef du parti royaliste, était une grande force ; on avait cherché mais vainement à lutter contre cette influence ; elle avait triomphé. Le ministère Richelieu avait été formé dans une combinaison telle qu'il ne pouvait trouver appui que dans l'opinion qui se groupait autour de S. A. R.

M. Madier avait sous ce rapport une excuse : Dénoncer aux ministres un fait qui les opprimait eux-même ; quel résultat une telle dénonciation aurait-elle pu produire ? Les ministres ne pouvaient rien contre un gouvernement secret qui les étouffait de ses étreintes ; dès lors n'était-ce pas le meilleur moyen de leur donner

une force d'action que de s'adresser à l'opinion publique et de porter au grand jour de la tribune, en face du parti royaliste, une révélation qui démasquait ses desseins? Ai-je besoin de rappeler que M. Madier ne voulut faire aucune révélation précise, et qu'il fut censuré par la cour de cassation?

La pétition de M. Madier fut la cause ou l'occasion de la proposition d'adresse faite par M. Manuel dans l'objet de renvoyer le ministère, ou de commander une meilleure route aux conseillers de la couronne; cette adresse était une longue déclamation de dix pages. M. Manuel la défendit avec talent en comité secret; il prouva l'existence d'une action occulte, par un exemple : le général Becker avait été exilé du département du Puy-de-Dôme; il montrait au préfet une lettre ministérielle contre cet ordre d'exil, le préfet répondit : « Que m'importe ! j'ai des ordres supérieurs des princes; » ceci se rapportait à une époque où l'influence de MONSIEUR avait été très-puissante encore, à 1815 et 1816. M. Manuel cita le rapport de Fouché au roi, et il attribua cette pièce à tout le ministère, tandis que M. Manuel savait bien (il l'avait rédigée en partie) qu'elle

n'était qu'une publication du ministre de la police. M. Pasquier fit tomber toutes ces assertions en affirmant qu'aucun ministre n'avait signé la pièce dont M. Manuel voulait se servir. L'adresse fut rejetée, mais l'objet proposé avait été atteint : on avait agité les esprits !

LA LOI D'ÉLECTION.

LES DOCTRINAIRES

ET L'AMENDEMENT DE M. CAMILLE JORDAN.

JUIN 1820.

LES 'difficultés' ministérielles s'accroissaient encore par l'attitude de méfiance qu'avait prise à l'égard du cabinet l'opinion royaliste. Un ministre né d'un parti, ou, pour parler plus parlementairement, d'une majorité à couleur tranchée trouve plus de facilité parce qu'il inspire confiance aux votes qui le soutiennent; mais le ministère Richelieu était ainsi composé qu'il ne pouvait plaire à la majorité; ce n'était donc qu'à force de concessions qu'il devait acquérir un peu de consistance; or, comme ces concessions étaient impossibles pour quelques unes et dérangent pour quelques autres l'écono-

mie du système ministériel, il devait se propager une opinion soupçonneuse dans le camp royaliste, et ceci affaiblissait encore la position déjà si faible du ministère.

Les royalistes étaient d'ailleurs épouvantés de la rentrée possible de M. Decazes aux affaires. On savait que l'ancien président du conseil continuait sa correspondance intime avec le roi dont il avait encore la confiance; Louis xviii épanchait toute sa peine; témoignait tout le regret de son éloignement. M. Siméon, ministre de l'intérieur, était si au-dessous de sa position, qu'il n'était pas extraordinaire de croire à un retour de fortune pour M. Decazes; celui-ci était donc un nouveau sujet de méfiance qu'exploitaient les royalistes; ils savaient la faiblesse du roi pour celui qu'il appelait son ami; jamais tendresse n'avait été poussée à ce point. Louis xviii avait le portrait de M. Decazes auprès de lui; il dit un jour à M. Portalis en lui montrant ce portrait: « Nous avons là un bon ami. » Les ardents du parti royaliste, dans la possibilité d'un retour de fortune de M. Decazes, invitèrent M. Clausel de Coussergues à donner suite à son accusation ou au moins à publier ses griefs en brochure s'il ne

recourait pas à une procédure solennelle et parlementaire; le général Donnadien demandait des juges et accusait hautement M. Decazes pour la triste affaire de Grenoble; la brochure de M. de Coussergues était moins une accusation personnelle contre M. Decazes qu'une critique sévère de tous les ministres depuis l'ordonnance du 5 septembre; et la majorité du nouveau cabinet était précisément composée de ces ministres mis en face d'une accusation grave et presque capitale! Le ministère dans ces circonstances difficiles crut de son devoir de protéger M. Decazes contre l'écrit de M. de Coussergues; le roi l'exigeait d'ailleurs. Il répétait: «Le système de M. Decazes était le mien; il faut donc me défendre.» Plusieurs articles furent publiés et les royalistes y virent une apologie qui préparait le retour de l'ancien ministre; il y eut aussi une brochure insignifiante de M. d'Argout, en faveur de M. Decazes, auteur de sa fortune. C'était un de ces actes de dévouement qui nuisent d'autant plus, qu'ils viennent rarement à propos. L'affaire du général Donnadien réveillait de déplorables souvenirs et une triste responsabilité pour le ministère, car M. de Richelieu n'était-il

pas alors président du conseil et ministre dirigeant?

Cependant la partie calme et habile des royalistes voyait bien qu'elle ne pouvait se sauver que par le ministère; réduite à elle-même et minorité dans la chambre, elle n'avait d'avenir que par l'appui du pouvoir et des votes dont il disposait. MM. de Villèle et de Corbière, qui comprenaient mieux cette situation, s'étaient complètement rapprochés du ministère dans le dessein commun de faire triompher un nouveau système d'élection, lequel devait faire passer le pouvoir aux royalistes. C'était là le besoin le plus pressant, car que pouvait produire de force un système exceptionnel sans le complément nécessaire, c'est-à-dire, sans une loi d'élection qui donnerait la majorité au ministère et les bills d'indemnité?

J'ai parlé de l'échec éprouvé par le projet de M. Decazes. Sur une commission de neuf membres, sept s'étaient prononcés contre le renouvellement quinquennal et l'augmentation de la chambre, parce que ces deux dispositions blessaient les articles fondamentaux de la chartre; la commission proposait seulement de fractionner les collèges de département par

arrondissement, et c'était la seule concession qu'on avait pu arracher à la majorité. Comme ce projet ne plaisait pas aux royalistes, on fut obligé d'y renoncer absolument, et le ministère revint à l'idée d'un double degré d'élection; il se concerta avec les chefs de la majorité monarchique qui tous, admettant le double degré d'élection, n'étaient pas précisément d'accord sur le mode d'exécution. Les uns voulaient que la présentation se fit par les grands collèges aux collèges d'arrondissemens, ce qui était plus aristocratique; les autres, des collèges d'arrondissemens à ceux de départemens; on s'arrêta à ce dernier mode, parce qu'il était moins en opposition avec la charte. M. Siméon rédigea concurremment avec MM. Pasquier et Mounier un projet nouveau en quelques articles; Ce projet constituait deux ordres de collège, l'un de département, l'autre d'arrondissement; le collège électoral de chaque département se composait des électeurs les plus imposés et égal au cinquième de la totalité des électeurs, et les collèges électoraux d'arrondissement étaient formés de tous les électeurs ayant leur domicile politique dans l'arrondissement et qui ne faisaient point partie du collège de départe-

ment. Les collèges électoraux d'arrondissemens nommaient à la majorité absolue autant de candidats que le département avait de députés à élire, et le collège de département choisissait parmi ces candidats les députés à envoyer à la chambre. Ce projet était un peu fait à la hâte; il ne comprenait que quelques dispositions générales et laissait beaucoup au domaine des ordonnances. On rédigea non moins à la hâte un exposé des motifs, et le ministre porta l'un et l'autre à la chambre des députés le 18 avril. La session était grandement avancée.

Le côté gauche souleva une prétention inconcevable pour des hommes parlementaires; il soutint que le gouvernement n'avait pas le droit, en vertu de son initiative, de substituer un nouveau projet à celui dont les chambres étaient saisies. Les doctrinaires se séparèrent de l'extrême gauche pour protéger l'initiative de la couronne; la commission spéciale, après de longs débats se divisa ainsi : cinq contre quatre; et M. Lainé fut chargé du rapport. C'était une position difficile pour le nouveau rapporteur; M. Lainé était un des principaux auteurs de la loi du 5 février: comment soutiendrait-il le double degré après avoir défendu et proclamé la seule

légitimité de l'élection directe. Dans une situation aussi malheureuse, M. Lainé s'en tira avec plus d'esprit et de dévouement que de logique; son rapport fut un travail de haute éloquence parlementaire, mais il eût mieux fait de ne pas s'en charger. La thèse politique qu'il soutint était difficile et vicieuse; selon lui le nouveau projet ne modifiait pas essentiellement la loi du 5 février; cette loi, disait-il, avait établi un mode d'après lequel les électeurs concourent à la nomination; le nouveau projet propose un autre moyen: ce mode laisse à tous les Français, âgés de trente ans et qui paient 300 francs, la faculté de concourir à la nomination des députés. On ne peut contester que les électeurs chargés de présenter des candidats et les électeurs obligés de choisir entre ces candidats ne concourent les uns et les autres à la nomination des députés. Dès lors, les deux articles de la charte ne sont pas violés. Les électeurs, à la vérité, au lieu de concourir ensemble dans un seul collège de département, concourent dans des collèges séparés et divers; mais comme la charte, en confiant aux lois l'organisation des collèges, n'a pas prescrit qu'il n'y aurait qu'un

seul collège ou qu'une seule espèce de collège par département, en varier la combinaison, c'est exercer le droit qu'elle a délégué.

Dans toute autre bouche une pareille thèse était même difficile à soutenir, et M. Lainé était-il appelé à donner cette interprétation si diverse, si opposée à ses opinions de 1817? Il est des positions que l'éloquence seule ne peut sauver.

Deux nuances distinguaient l'opposition qu'allait rencontrer la loi d'élection dans la chambre: la première, composée du côté gauche extrême, ne voulait en aucune manière faire de concession sur les principes et les combinaisons de la loi du 5 février; la gauche avait pour cela des motifs puissans: cette loi devait lui assurer la majorité. La seconde se composait des doctrinaires et du centre gauche, exprimée par MM. Courvoisier, Royer-Collard, Camille Jordan, Ternaux, Saint-Aulaire; ceux-ci, tout en défendant la loi du 5 février, n'entouraient que le principe de l'élection directe; ils eussent à la fin consenti à quelques modifications sur ce qu'ils appelaient les articles réglementaires du projet: par exemple, le fractionnement des collèges par arrondissement. En votant de cette manière, ils rappelaient le pouvoir dans leurs

main; et, si le ministère venait à eux, ils auraient consenti à le soutenir, mais à cette condition seulement.

Ce fut dans ces combinaisons que la discussion s'engagea; elle fut brillante, élevée; elle eut surtout un caractère de hardiesse, d'aveu, de passions politiques, qui n'avait pas encore éclaté à la tribune. Ce qu'on appelait la révolution et la contre-révolution se trouvèrent en présence; le général Foy dénonça le nouveau projet comme ressuscitant le privilège: « Et ce serait ce moment que l'on choisirait pour ressusciter le privilège! Et l'on attribuerait le monopole du principal des pouvoirs institués par la charte, à ceux qui se sont constamment signalés par leur haine pour la charte et les institutions nouvelles! Et on les rendrait plus absolus, plus despotes qu'ils ne l'étaient au temps où la considération du clergé, les prétentions des parlemens et les franchises des villes balançaient leur puissance! Et la couronne perdrait à leur profit l'utilité de son droit de dissoudre la chambre élective, condamnée qu'elle serait à les retrouver toujours dominateurs exclusifs des collèges qui nommeraient les députés! Et la pairie, que nous avons tant de peine à acclima-

ter dans le pays de l'égalité, la pairie consentirait à pâlir devant cette aristocratie inconstitutionnelle; qui dès à présent pense à consolider son avenir; témoin l'étrange proposition prise en considération ces jours derniers par l'autre chambre, d'autoriser l'érection d'électorats héréditaires! — C'est parce que les factions, répondit M. de La Bourdonnaye, s'agitent pour défendre une loi d'élection qui peut amener un régicide aux portes de cette chambre; c'est surtout parce que les factions s'agitent pour défendre une loi qui donne la plus grande influence aux derniers degrés de l'échelle électorale, à la portion des collèges la moins intéressée à l'ordre et à la stabilité du gouvernement, parce qu'elle est la moins attachée au sol, qu'il est nécessaire de la modifier.»

— « Nous avons à craindre, dit M. Siméon, tandis que l'aristocratie est si faible chez nous, que la démocratie ne prenne un ascendant que rien ensuite ne peut arrêter; ce ne sont pas les intentions de nos collègues de la gauche que nous redoutons, mais ce sont leurs prédécesseurs qui nous effraient. Le danger a été révélé par les pamphlets, et les journaux ont averti le gouvernement. Ce ne sont pas les anciens

aristocrates qui sont les plus nombreux, ce ne sont pas ceux-là qui sont à craindre; pourquoi déclame-t-on contre eux, pourquoi redoute-t-on leur influence? Est-ce parce que la noblesse n'est pas persécutée comme aux temps des révolutions? Est-ce parce qu'elle peut participer aux emplois civils et militaires, qu'on prétend que nous voulons la favoriser?» M. Siméon, en présence de l'opinion royaliste, commit une maladresse; il fit l'éloge de l'ordonnance du 5 septembre et du système de M. Decazes; il pouvait s'en abstenir, car il blessait les opinions et les susceptibilités du côté qui seul soutenait alors le ministère.

« La charte, s'écria M. Royer-Collard, a consacré la révolution, en lui imposant des transactions; c'est elle qui nous a donné toutes sortes de liberté; la liberté de conscience, elle-même, nous la devons à la charte, ainsi que l'égalité, qui nous est garantie par le gouvernement représentatif. La chambre des députés est la sanction de la charte : cette vérité n'a pas besoin de preuves. Otez la chambre élective, la souveraineté est dans le pouvoir et dans la chambre des pairs : nous rétrogradons; la nation est possédée comme un domaine, elle n'a

plus de part à ses affaires, elle n'a plus d'affaires. Otez les garanties promises par la charte, vous allez tourner la charte contre elle-même; on dira qu'il n'y a plus de charte, ou, ce qui est bien pire, que la charte a été donnée en dérision des peuples qui l'ont reçue et du roi qui l'a accordée.» C'était aller bien loin; mais tel était le caractère du haut talent de M. Royer-Collard, qu'avec des idées absolues il arrivait à des conclusions exagérées. M. de Villèle répondait que, « loin d'être en opposition avec l'esprit du gouvernement représentatif, la faculté laissée à la loi de remanier l'organisation des collèges électoraux, selon le besoin des temps et la force des obstacles qu'on rencontrerait pour l'établissement du système représentatif, était indispensable pour sa consolidation. L'égalité devant la loi, continuait l'orateur, interdit-elle au législateur tout établissement hiérarchique et ordonné suivant les besoins de la société, dans les lois qu'il fera? Ne pourra-t-il créer des maires et des adjoints, des préfets et des sous-préfets, sans rompre cette égalité de tous les Français devant la loi? Il est évident que porter ainsi le niveau de l'égalité sur l'ordre social établi par la loi, ce serait renver-

ser la société et la livrer aussitôt à une autre inégalité bien plus dangereuse, celle de la force, de l'audace. Dans le système de la loi du 5 février, on a livré la majorité, dans les collèges électoraux, aux citoyens qui offrent le moins les garanties voulues par la loi ; aux habitans des villes, à l'exclusion des habitans des campagnes ; aux fortunes mobilières et industrielles, au préjudice des fortunes immobilières et territoriales : faut-il s'étonner si nous apercevons tous les présages, si nous entendons toutes les menaces qui précèdent les révolutions ? — Si le gouvernement, répondait M. de Lafayette, avait persisté dans l'idée de réviser la charte, il eût éprouvé moins d'obstacles de la part des amis de la liberté, car je ne pense pas que la nation n'ait pas le droit de retoucher à son pacte social, de concert avec son gouvernement. Ce n'est point parce que la charte assure à celui-ci un brevet de comte ou de baron, à celui-là un diplôme d'épiscopat, c'est parce qu'elle proclame l'égalité, la liberté de conscience, la liberté individuelle, qu'elle est devenue l'idole du patriotisme français, et que nous avons prêté serment à la constitution ; et maintenant on nous en délie ; c'est toujours

l'aristocratie qui travaille sourdement contre l'intérêt du trône. Rappelez-vous les mépris et la honte qu'on se plaisait à répandre sur l'étendard national, auquel se rattachent les plus glorieux souvenirs; sur cet étendard qui fut, je ne crains pas de le répéter, le drapeau de la liberté!

— «Je ne prétends point me prononcer, s'écria avec véhémence M. de Serres (en entendant cet appel au drapeau tricolore), sur les événements rappelés par M. le marquis de Lafayette, c'est l'histoire qui jugera cette première époque, et le préopinant lui-même. Toutefois je ne puis dissimuler ce que la vérité et l'étrange discours de M. de Lafayette m'obligent à lui dire : c'est qu'il a eu le malheur de se trouver à la tête d'hommes qui attaquaient une monarchie, et qui ne tardèrent pas à la renverser. L'honorable membre a dû sentir plus d'une fois, la mort dans l'âme et la rougeur sur le front, que lorsqu'une fois on a soulevé les masses populaires, on n'est plus maître de les arrêter, quand on le voudrait! Mais laissons là nos premiers débats et les désastres qui en furent la suite. Occupons-nous des intérêts du présent, qui sont ceux de l'avenir. Le préopinant vous dé-

clare qu'il est venu prêter dans cette enceinte serment à la constitution; il aurait dû dire, au roi et à la charte : il vous déclare que vos actes violent cette constitution, et que par là il peut se regarder comme délié de son serment. A-t-il bien pesé les conséquences de cet aveu? Et si quelques imprudens, sur la foi d'un tel langage, allaient encore se livrer à cet esprit de révolte dont vous venez d'entendre l'apologie, dont vous venez de voir un déplorable exemple, sur quelle tête devrait retomber le sang que la rébellion ferait répandre? » Cette éloquente sortie causa une vive émotion dans la chambre.

Toute cette discussion n'arrivait à aucune fin. C'était une grande lice où l'on combattait par des principes généraux, où l'on examinait les questions abstraites d'aristocratie et de démocratie. Les doctrinaires voulaient faire sortir de cette situation du pouvoir, placé entre eux et les royalistes, un triomphe complet pour leur système. Leur plan était de s'emparer alors du principe électoral, de faire de nouvelles ouvertures à M. Decazes qu'on aurait rappelé, et de composer un ministère de leurs hommes contre l'administration Richelieu. Ce fut dans cette pensée que fut rédigé

l'amendement de M. Camille Jordan. L'extrême gauche, qui ne connaissait pas toute la portée de cette démarche, s'engagea à soutenir l'amendement. Ici tout le monde se trompait ou voulait tromper. Aurait-il été possible aux doctrinaires eux-mêmes de vivre avec le système électoral tel qu'ils le modifiaient, en conservant l'élection directe? Tôt ou tard la majorité ne serait-elle pas allée à gauche, et une administration centre gauche aurait-elle pu maîtriser la puissance d'opinion de son extrémité? Ensuite la gauche avait-elle beaucoup à gagner avec une administration doctrinaire plus absolue dans ses théories que le faible ministère de M. de Richelieu? Quoi qu'il en soit, l'amendement fut arrêté dans une conférence préparatoire; il dut être soutenu par les doctrinaires et la gauche réunis. Il était ainsi rédigé : « Chaque département sera divisé en autant d'arrondissemens électoraux que le département a de députés à la chambre; chacun de ces arrondissemens aura un collège électoral qui sera composé de contribuables ayant leur domicile politique dans l'arrondissement, âgés de trente ans et payant 300 fr. de contributions directes. Chaque collège électoral nom-

mera directement son député.» M. Camille Jordan développa cet amendement comme un principe de conciliation, et disait : « Les vices du projet du gouvernement et la persuasion où je suis que dans les circonstances il peut être sage de modifier la loi de 1817, le désir de rapprocher les esprits, de concilier autant que possible les intérêts du trône et ceux de la nation, tels sont les principaux motifs qui m'animent.» En opposition à ce système, M. De-launay demanda que le corps électoral fût divisé en deux collèges d'une nature différente; c'était à peu près l'ancienne pensée de M. de Serres à la chambre de 1817. Il s'agissait de savoir laquelle de ces propositions aurait la priorité; la question était décisive, car elle devait signaler la majorité. La priorité fut donnée à l'amendement de M. Camille Jordan par 128 boules contre 127. Le ministère se trouvait ainsi vaincu. L'amendement de M. Camille Jordan allait devenir le champ de bataille où les partis s'engageraient. Si le ministère n'entraînait à lui aucun nouveau suffrage, c'en était fait de son pouvoir; les doctrinaires et après eux la gauche triomphaient. On dut prendre les moyens d'éviter ce résultat!

TENTATIVES DE RÉVOLUTION

AU MOIS DE JUIN.

AMENDEMENT BOIN.

1820.

Le triomphe de priorité obtenu par l'amendement de M. Camille Jordan avait porté l'espérance dans le parti dévoué à la loi du 5 février ; il avait au contraire jeté le ministère dans un sérieux embarras. La chambre était au complet. En convoquant toutes ses forces, le cabinet avait néanmoins succombé, et pourtant cinq ministres, membres de la chambre, avaient voté comme députés ; supposez l'amendement admis, non seulement le projet ministériel, mais le cabinet lui-même étaient culbutés ; la combinaison doctrinaire venait, victorieuse, s'imposer aux affaires. Le conseil des ministres.

se réunit fort inquiet. On arrêta de faire de l'amendement une question fondamentale, et d'ouvrir ensuite des négociations individuelles avec plusieurs membres de la chambre afin d'obtenir d'eux le rejet de cet amendement. On chercha à convaincre quelques députés que le trône était en péril, qu'il s'agissait de la légitimité et de la révolution en présence; d'ailleurs voulaient-ils renverser le ministre? jeter le pouvoir aux royalistes ou dans une espèce de confusion? La corruption fut à toutes les époques une déplorable plaie du régime représentatif; elle déshonore cette belle et grande conception de l'esprit humain. Je n'ai aucune preuve qu'on l'employa pour acquérir des suffrages. J'ai entendu dire : le rejet de l'amendement de M. Camille Jordan fut une affaire d'argent. Il faut se méfier de cette tendance des esprits à supposer partout la corruption; on ne veut voir aucune conversion politique, sincère, désintéressée; il y en eut pourtant dans cette circonstance. Pouvait-on soupçonner M. Beugnot, par exemple, avec sa fortune et sa grande existence; de s'être séparé des doctrinaires pour de l'argent? Il y eut peut-être des transactions moins honorables. Livrerais-je des noms à la

publicité? ajouterais-je au scandale de l'action la flétrissure de l'histoire? le temps n'est point arrivé; il faut qu'une génération passe sur nos tombeaux; alors seulement la main de fer arrivera pour appliquer le stigmaté. Au reste, sur ce point on passera aujourd'hui condamnation; on nous dispensera de toute grande phrase contre la corruption politique. Qui pourrait nous dire, la main haute, que la révolution de juillet n'a pas eu aussi ses affaires d'argent!

Un incident grave vint compliquer cette situation, et pourtant amena les esprits à un rapprochement toujours plus aisé en présence des dangers publics. J'ai maintenant à dire les troubles du mois de juin 1820, troubles qui, dans l'intention de leur instigateur, auraient devancé de quelques années cette guerre des barricades de Paris, d'où est sortie une révolution. Avec l'habitude des mouvemens politiques, il était facile de voir, par le caractère qu'avait pris la discussion, que le côté gauche de la chambre visait à un autre appui qu'à celui de la tribune et du scrutin; le discours de M. de Lafayette était une sorte d'appel aux masses qu'il voulait réveiller à l'aspect du drapeau tricolore et des souvenirs de

la révolution ; MM. Manuel et Benjamin Constant avaient adressé un appel enflammé à la jeunesse des écoles. On appelait en quelque sorte le peuple à l'aide de la représentation nationale. Dans ces circonstances, M. de Chauvelin malade se fit porter dans une sorte de litière triomphale à la chambre des députés pour voter sur l'amendement de M. Camille Jordan. C'était un devoir honorable, mais un devoir rempli avec ostentation et pompe. La foule entourait le palais Bourbon ; à la sortie de M. de Chauvelin, elle fit entendre les cris de *vive la charte ! vive le député ! vive Chauvelin !* La première journée se passa sans désordres ; mais le lendemain des royalistes ardents, des gardes du corps surtout vinrent sur la place Bourbon et menacèrent ces démonstrations bruyantes ; aux cris de *vive la charte !* ils opposèrent ceux de *vive le roi !* Il y eut véritable conflit, conflit tout à l'avantage de ces jeunes hommes de la garde, pleins de valeur et de force ; la police intervint mollement ; plusieurs députés furent insultés, menacés ; ce fut l'œuvre tout entière de l'opinion royaliste à laquelle le ministère opposa une très-faible barrière. Peut-être était-il bien aise de laisser déployer

les forces du parti de la dynastie et de montrer la possibilité d'une résistance contre ces cris plus ou moins séditeux que poussait une faction. On se borna à consigner les gardes du corps.

Le lendemain l'opposition de gauche fit de cet incident une grande affaire ; les doctrinaires prirent l'initiative, et M. Camille Jordan demanda que toute délibération fût suspendue jusqu'à ce que les ministres eussent donné des explications tranquillissantes sur la liberté des délibérations et l'assurance de la punition des coupables. « Quelles mesures, dit l'honorable député, l'autorité a-t-elle employée pour empêcher que l'opinion publique ne fût égarée sur le véritable but de ce rassemblement ? »

Il a été utile, pour l'impartialité de l'histoire, que depuis il soit arrivé une grande révolution où chacun ait apprécié les devoirs du gouvernement dans les émeutes. Après les susceptibilités et les frayeurs du temps présent pour toute réunion d'hommes, comment sera-t-il possible d'excuser le langage que tinrent alors à la tribune plusieurs membres du côté gauche, aujourd'hui au gouvernement, car enfin

il s'agissait de plusieurs mille individus réunis sur des points divers, parcourant les rues avec des cris et des signes de ralliement, menaçant la sûreté du trône et la paix publique; le gouvernement eût manqué à ses devoirs s'il n'avait pas pris des mesures efficaces contre de tels désordres. Je regrette surtout de trouver parmi les députés, qui alors s'élevèrent le plus vivement contre un pouvoir protecteur de la sûreté publique, M. Casimir Périer, l'homme d'Etat qui depuis se donna la mission de réprimer les troubles, et qui le fit avec une main puissante, souvent malhabile à force de rigueur. Les désordres avaient été grands; et dans une première journée, un malheureux étudiant qui se portait avec la foule aux Tuileries, fut atteint d'un coup de feu et succomba. Le sang fait toujours horreur, et je déplore ces épouvantables nécessités. Le convoi de Lallemand, les justes plaintes de son père, tout cela jeta dans la population je ne sais quel sentiment de douleur et quel crêpe de deuil. Pour la première fois la répression de l'émeute avait été sanglante.

A la tribune, la fureur éclata : M. Manuel, malade, souffrant, dénonça le ministère comme l'auteur de tous ces tumultes; M. Benjamin

Constant prodigua l'encens à cette belle jeunesse qui troublait si étrangement la paix du pays et venait ajouter aux votes et à l'influence régulière du scrutin, la puissance de l'insurrection; il lui donna le titre ridicule de *vénérable*; tous les députés déposèrent et leurs insultes et leurs griefs. Personne ne se montra plus susceptible que M. Kératry; il défendit les étudiants, les mouvemens populaires; il se montra presque tribun. Que les temps changent les hommes! Enfin M. de Serres répondit à tous : « Il eût convenu à la dignité de la chambre que la chaleur des discussions se renfermât dans son sein; et au contraire, dès avant la session, on a tout fait pour animer les passions. Je n'hésite pas à trouver l'origine des troubles dans la conduite même qu'ont tenue certains orateurs de la chambre; les mesures sont prises, continuait le ministre, tous les factieux, quels qu'ils soient, seront vaincus; nous prenons la tranquillité publique sous notre responsabilité. »

Cependant l'émeute grandissait; les paroles de la tribune retentissaient, et l'on eût dit que ces paroles n'étaient si fréquentes et si passionnées que pour trouver un écho; je ne crois

pas que dès le principe de l'émeute, le parti libéral songea à une révolution, ou qu'il voulut organiser le premier jour un mouvement décisif contre la royauté et ajouter cet argument à tous ceux qu'il avait fait valoir à la tribune; mais lorsque l'agitation fut arrivée à son intensité, lorsque les masses se furent émues, rien n'est plus certain qu'elles reçurent une impulsion commune; il y eut de l'argent distribué, des chefs connus; le gouvernement en fut instruit; il obtint même de ses agens, la liste des personnes qui avaient agi en sous-main; quelques unes furent arrêtées; l'existence d'un comité général fut également révélée à la police de M. Mounier; et ce qui causa le plus d'étonnement à un homme de haute conscience politique comme M. de Richelieu, ce fut d'apprendre qu'un conseiller à la cour royale, qu'un magistrat siégeant sur les fleurs de lys, et lié par un serment spécial à la couronne, travaillât sourdement à la renverser; tant l'esprit de faction entraîne à l'oubli des devoirs!

En présence de ces difficultés, le ministère organisa les moyens de défense: toutes les forces de la garnison de Paris furent mises sous les

ordres du maréchal duc de Tarente; Louis XVIII lui dit : « M. le maréchal, je compte sur vous pour amener la répression des troubles avec le moins de mal possible ; épargnez les excès. » Les régimens de la garde s'approchèrent de Paris ; ils dûrent y maintenir la paix du roi ; des ordonnances de police défendirent tout attroupement ; les écoles furent momentanément fermées ; la cavalerie de la garde, les cuirassiers et les dragons ne dûrent charger qu'après les sommations et à la dernière extrémité.

Les groupes s'étaient de nouveau formés le soir, et ils arrivaient comme à point nommé et conduits par une main invisible et une impulsion commune. Aux cris de *vive la charte!* s'unissaient d'autres clameurs moins légales et moins rassurantes pour le gouvernement des Bourbons ; dans la journée du 21 juin, le comité insurrectionnel crut un moment à la victoire* ; les troupes chargèrent, elles le firent avec une modération et une sagesse reconnues depuis même par les hommes de l'extrémité de gauche. Je crois que le gouvernement doit le moins possible recourir à ces grands coups de force, à ce

* Ce comité devint plus tard la haute vente du carbonarisme.

déploiement de troupes; mais il ne peut plus appartenir à personne de déclamer contre ces mesures que prit alors la restauration à un degré bien autrement modéré et raisonnable qu'on ne l'a fait depuis dans des circonstances moins graves; je ne blâme pas; j'établis seulement des parallèles.

Cette répression pourtant fut dénoncée à la tribune : la garde fut traitée de troupe d'*assassins*, ce qui excita un beau mouvement d'indignation du général d'Ambrugeac, qui commandait une de ses brigades; M. Manuel s'excusa; il était en face d'officiers distingués et pleins d'honneur qui l'eussent fait repentir de ses apostrophes. Il y eut également des déclamations de MM. Laffite et Périer sur les *horreurs* dont la capitale était témoin; pas un mot de désapprobation sur les *faiseurs d'émeutes*, pas une plainte contre ces groupes d'agitateurs. On eût dit que la tribune, éclatante, publique, était un moyen d'excitation plutôt qu'un appui de modération et de gouvernement; une chose remarquable et que la police signala à l'autorité, c'est que l'argent circulait en abondance; on cherchait à enrégimenter les ouvriers; les auteurs des troubles se dirigeaient

sur les faubourgs saint Antoine et saint Marceau ; ils n'y trouvèrent que du silence et une résignation à l'ordre établi. On sut de quelles mains sortait l'argent, par qui des sommes considérables étaient distribuées ; mais il fallait arriver à un procès criminel, à une poursuite solennelle : on ne l'osa pas. Le parti chercha à corrompre des régimens. Il songeait déjà à une révolution ; mais tout alors lui manqua, le peuple et l'armée.

Le dernier jour des troubles de juin, Louvel monta sur l'échafaud. Son procès avait montré un sectaire isolé, nourri de ces doctrines anarchiques qu'on cherchait partout à propager. S'il fallait définir ce caractère de Louvel, je le considérerais comme l'expression des haines de l'armée de 1814 et 1815 contre la race des Bourbons ; ce sentiment implacable fermenta dans cette tête fanatisée ; elle se produisit à la fin par un assassinat. Son procès à la cour des pairs fut bref et sans incident. Le crime était avoué comme une gloire. Le supplice de Louvel excita peu d'émotions.

Au milieu de ces graves circonstances, la loi d'élection n'avancait pas ; les séances étaient troublées, coupées par une multitude d'inci-

dens, de motions, réclamations sur les procès-verbaux; on faisait des phrases rétentissantes; et voilà tout. On eût dit qu'un côté de la chambre attendait le dénoûment de la question politique plutôt de la place publique que de la tribune; le ministère, tout préoccupé lui-même des troubles de la cité, abandonnait comme question de seconde ligne ce qu'il considérerait quelques jours avant comme une loi vitale.

Tel est en général le caractère des assemblées, qu'elles deviennent plus douces, plus malléables à mesure qu'un danger public s'accroît. Tel homme vote avec l'opposition dans les temps paisibles, qu'il se rapproche et s'unit au pouvoir dans les crises de la patrie. Il se forma donc dans la chambre un parti de conciliation et de fusion: MM. Courvoisier, Boin, Beugnot, vinrent proposer à M. de Serres un amendement qui, en conservant l'élection directe, fortifiait le pouvoir et donnait une plus large part à l'aristocratie. Cet amendement constituait deux espèces de collèges, de département et d'arrondissement; les collèges de département, composés des plus imposés, nommaient un certain nombre de députés; les

collèges d'arrondissement conservaient l'élection directe et le nombre actuel des membres de la chambre. A vrai dire, ce projet était bien autrement en opposition avec la charte; il donnait une puissance bien plus influente à l'aristocratie, car l'élection à double degré laissait, en définitive, les candidatures aux collèges d'arrondissement et par conséquent à la démocratie; tandis que les grands collèges allaient avoir leurs députés propres; mais l'idée doctrinaire de l'élection directe était sauvée. Les opinions se préoccupent souvent ainsi de telle manière qu'elles se compromettent par une persévérance superbe et fière dans leurs propres conceptions. On avait attaqué le double degré. On persista, quoique le projet nouveau fût aristocrate. L'amendement de M. Courvoisier, reproduit par M. Boin, donnait gain de cause aux doctrinaires, et c'est ce qu'ils voulaient. Après avoir négocié avec le ministère, ils entamèrent des pourparlers avec la gauche modérée; ils en détachèrent un bon nombre de voix; restait donc à ramener la droite à l'amendement de conciliation. Des conférences ministérielles s'engagèrent avec MM. de Villèle, Corbière et quelques autres chefs de majorité;

elle se prolongèrent long-temps; M. de Villèle n'eut pas de peine à saisir toute la portée favorable de l'amendement Boin; mais il fallut plusieurs heures à M. Pasquier pour y convertir M. de Corbière, très-engoué du système de double degré. La droite enfin consentit à appuyer l'amendement; il ne resta plus en dehors que quelques unités d'extrême droite et la gauche; l'amendement passa donc à une immense majorité; il était toute la loi, et les discussions de détail furent sans intérêt.

Ainsi était encore une fois modifié le système électoral! l'amendement de M. Boin, tout aristocratique, corrigeait imparfaitement les vices de la loi du 5 février; mais enfin le changement qu'il opérait donnait par le fait la majorité aux royalistes; et c'est ce que les doctrinaires n'avaient pas compris; le double degré leur laissait plus de chances. Tout le monde perdait dans cette mesure, excepté la droite; il était aussi résultat de ces discussions, de ces changemens subitement faits, de ces lois improvisées, je ne sais quelle défaveur pour le nouveau système électoral. Je le demande, quel respect pouvait inspirer une législation trois fois modifiée depuis la restauration, toujours

élevée sur un terrain mobile et toujours menacée ! une loi faite et refaite trois fois dans la même session ? et pourtant la loi n'était pas mauvaise ; il a fallu de la malhabileté pour perdre la monarchie avec elle ; il a fallu cet aveuglement qui poussa une petite portion de la cour dans des idées absurdes de force et de triomphe.

RUPTURE AVEC LES DOCTRINAIRES.

CONSPIRATION MILITAIRE

DU 19 AOUT 1820.

LA discussion électorale avait tellement absorbé l'attention de la chambre, les orages qu'elle avait soulevés au dehors étaient si bruyans, que la fin de la session n'offrit plus aucun de ces débats animés qui s'étaient prolongés en d'autres circonstances jusqu'au budget; les assemblées politiques tiennent de la nature humaine, elles s'épuisent par de grands efforts, pour tomber dans l'atonie; quand une chambre s'est vivement préoccupée d'une idée, elle n'a plus ni énergie, ni puissance d'action et de volonté pour tout ce qui est en dehors. Après le

vote de la loi électorale, un grand nombre de députés, même du côté gauche, demandèrent des congés, et la chambre fut à peine en nombre pour voter le budget.

Une fois la chambre séparée, le ministère dut songer plus spécialement à l'administration du pays confié à sa responsabilité. Comme si une main commune avait présidé aux mouvemens populaires, il s'en manifesta de sérieux dans plusieurs grandes villes, à Nantes, à Brest, à Rennes; il y eut partout des symptômes effrayans contre l'ordre public et la dynastie; on les attribua à une direction unique, à un comité organisé : j'ai dit quel était ce comité; j'ajoute qu'en cette circonstance partout la même cause produisit le même résultat; les paroles enflammées de la tribune portèrent leur fruit. Il est évident que ces flatteries adressées aux écoles, que ces mots d'espérance de la patrie, jetés à la tête de la jeunesse française, dûrent exciter son ardeur irréfléchie; quant au comité purement insurrectionnel, il se cachait dans l'ombre; on donnait de l'argent, on mettait les sous-ordres en avant, mais on était trop prudent pour s'avouer hautement; on n'avait pas ce courage.

La conduite des doctrinaires durant la session avait été, sinon en hostilité directe avec le ministère, du moins si équivoque, si embarrassée, qu'il était impossible à l'administration de les conserver aux affaires. Presque tous tenaient encore des places au conseil d'Etat; M. de Barante était directeur-général des contributions indirectes : pouvait-on les conserver dans ces positions politiques? D'ailleurs le ministère était obligé de s'appuyer sur le parti royaliste pour obtenir sa majorité; et rien n'était plus antipathique que les deux opinions monarchique et doctrinaire. M. de Richelieu, sur les insinuations de M. Lainé*, porta donc au conseil la question générale de savoir si l'on romprait absolument avec les doctrinaires, par une destitution publiquement appliquée; le conseil fut unanime; M. de Serres, qui d'abord s'était opposé à la rupture, démontra qu'il y avait impossibilité et inconvenance, pour les ministres et les doctrinaires, de rester dans une position aussi équivoque; que déjà, dans la session dernière, on avait vu des membres du gouverne-

* M. Lainé avait été particulièrement blessé d'un discours de M. Royer-Collard sur le budget.

ment combattre ouvertement les projets du gouvernement, et que cet exemple pouvait être dangereux, car il mettait de l'incertitude dans la foi politique. On décida qu'un remaniement du conseil d'Etat et des préfetures serait fait dans cette vue d'unité et d'homogénéité parlementaire. Le nouveau tableau du conseil d'Etat, en service ordinaire, ne dut plus comprendre les noms de MM. Royer-Collard, Guizot, Barante, Camille Jordan; cette destitution embrassa même M. de Mirbel, simple maître des requêtes; quatre préfets, dans les opinions de gauche et de centre gauche, furent également remplacés; d'autres reçurent l'ordre de changemens.

Cette rupture avec les doctrinaires allait-elle complètement satisfaire les royalistes? Je l'ai souvent répété, un parti vise, avant tout, aux positions politiques, et la part que faisaient les changemens nouveaux aux royalistes, n'était pas assez grande; la session finissait; il fallait examiner, avant de s'engager complètement avec un parti, quel serait le résultat de la nouvelle combinaison électorale; on dut essayer la loi des élections. M. de Richelieu eut plusieurs conférences avec MM. de Villele et Corbière;

les avantages d'une alliance entièrement royaliste furent discutés; on arrêta seulement les points suivans : d'abord, que les présidens de collège seraient pris en majorité parmi les royalistes, et que le ministère pousserait la double candidature du centre droit et de la droite. Les chefs du parti royaliste se montrèrent alors très-raisonnables; ils avaient leur motif : avant de devenir impérieux et exigeans, ils devaient obtenir et constater leur majorité.

Les périls devenaient plus imminens; le parti qui avait compté ses forces sur la place publique et dans les émeutes de juin, n'avait pas perdu toute espérance. Je prie d'abord qu'on ne croie pas que je confonde tout le parti libéral dans une commune accusation; la grande masse voulait sincèrement la liberté; quand je parle donc d'une faction conspiratrice, j'entends ici la partie agissante, souvent hypocrite dans sa parole, mais pleine de courage et d'énergie. Celle-là n'était pas aussi nombreuse qu'on la compte aujourd'hui; quand une cause a triomphé, chacun veut avoir contribué à la victoire; on se grandit, on se barbouille de noir pour faire peur; il y eut moins de conspi-

rateurs sous la restauration qu'on le proclame, car les âmes n'étaient pas à cette forte trempe des complots. Le parti bonapartiste, se fardant de liberté, fut le plus actif; il organisa tout, dans la pensée d'un retour possible ou d'un événement imprévu qui pourrait favoriser ses desseins*.

Dans les troubles de juin, on avait essayé la séduction de quelques troupes; quoique travaillées de mille manières, elles avaient résisté; le roi reconnut ce dévouement par des paroles flatteuses et des récompenses. Officiers et soldats étaient fêtés au château; Louis xviii avait dit au comte DeFrance: « Je suis très-content, général, du zèle et du dévouement que vous avez montrés, ainsi que les troupes de la division et de la garnison, dans les derniers troubles : je vous charge de leur en témoigner toute ma satisfaction. » Il avait également répondu aux généraux et chefs de corps de la garde, de la garnison de Paris et de la gendarmerie : « J'ai grand plaisir à vous voir et à vous réunir autour de moi, pour vous

* Je reporte à cette époque l'organisation régulière du carbonarisme par ventes et affiliations.

témoigner ma vive satisfaction sur la conduite qu'ont tenue mes troupes. Témoignez mon contentement à ma garde, à mes légions, à ma gendarmerie. Je n'ai jamais douté un instant de leur dévouement; mais dans cette circonstance elles y ont joint une sagesse digne de tout éloge. Cette sagesse, cette discipline sont dues au bon esprit de MM. les généraux et chefs de corps, et je leur en fais particulièrement compliment. Je vous le répète; parlez à mes troupes, et témoignez-leur toute ma satisfaction. » Louis XVIII la sentait bien cette position difficile dans laquelle on se trouvait! Que d'exemples n'avait-on pas devant les yeux! l'Espagne! Naples! La conspiration en France avait pour point de mire les troupes; elle avait vainement agi sur la paisible population des faubourgs; le soldat devait moins résister que les citoyens, car il s'agissait de relever ses vieilles couleurs et l'aigle de l'Empire.

La police civile de M. Foudras suivait depuis long-temps une surveillance de cafés et d'estaminets qui l'avait mise sur la trace, mais très-vaguement encore, d'un complot contre la sûreté de l'Etat, lorsque quelques dépositions faites à la police militaire l'éclaircissent com-

plètement sur la nature et le but de ce complot. Je ne pense pas qu'on nie encore aujourd'hui la conspiration du 19 août. Depuis la révolution de juillet, des officiers compromis en ont reçu la récompense ; ceux qu'on traitait d'agens provocateurs ont trouvé de l'avancement, en souvenir des services qu'ils rendirent alors à la révolution : preuve qu'ils n'étaient pas hommes de police.

Quel était le but de la conspiration ? à quel dessein voulait-on arriver ? Je crois qu'on n'était pas d'accord ; il y avait un parti pour Napoléon II, un autre pour le prince d'Orange, un autre pour la république ; on voulait renverser, sauf à se décider ensuite. En attendant on se fût borné, à tout prendre, à une constitution imposée par l'armée comme elle l'avait été à Madrid, à Naples. Ceci entraînait dans la pensée de M. de Lafayette ; on se serait provisoirement organisé, puis maîtres du terrain, on eût agi selon l'occurrence ; il fallait pour cela s'emparer de la famille royale, se rendre maîtres du gouvernement et du château. Il existait trois fractions dans un seul comité : l'une purement bonapartiste, l'autre républicaine, la troisième qui ne voulait qu'un changement de couleur et

d'esprit dans le gouvernement, la constitution de 1791 substituée à la charte. L'argent ne manquait point pour seconder ce dessein. C'est un fait à signaler dans tous ces mouvemens concertés contre la dynastie, que ces distributions patentes d'argent entre les conjurés. Y avait-il une preuve plus certaine qu'une main invisible favorisait ces complots? et comment expliquer que cette main bien connue ne fut pas saisie et dénoncée au public et aux tribunaux!

Le premier plan des conjurés fut d'abord de pratiquer les légions et les régimens de la garde royale; deux ou trois agens principaux se mirent en rapport avec les officiers et sous-officiers de ces régimens; ils parvinrent à en corrompre un grand nombre. De l'argent en abondance, des promesses de grades furent faites à tous; aux sous-officiers, on montrait les épaulettes de capitaines; aux officiers, des grades supérieurs; les progrès furent immenses dans les légions de la Meurthe et du Nord; ils ne s'étendirent pas aussi puissamment dans les deuxième et cinquième régimens de la garde; les officiers Nantil et Lavocat, fort actifs et fort distingués d'ailleurs, étaient les agens.

principaux du complot, les organes immédiats du comité directeur.

La révélation de ce projet fut faite d'une manière positive au colonel Drouault, puis au général Coetlosquet par les sous-officiers de la garde, Petit et Vidal, que les conjurés avaient voulu attirer à eux. Dès lors la police, mise sur des traces certaines, sut à ne plus en douter que le 19 août au soir était le moment choisi pour opérer un mouvement militaire. Un officier supérieur devait prendre le commandement de chacune des légions, dont les colonels devaient être arrêtés; Vincennes arborerait le drapeau tricolore, tirerait trois coups de canon; les deuxième et cinquième régimens de la garde seconderaient le mouvement. Un gouvernement provisoire était établi sur-le-champ et prendrait le pouvoir en mains. On devait respecter la famille royale et n'user de violences avec elle qu'au cas où elle résisterait. Tel était le plan des conjurés, difficile dans son exécution, surtout pour la garde, où peu d'officiers étaient séduits et gagnés au complot. Mais les partis ne se font-ils pas toujours illusion?

Dans la soirée du 16 août, le conseil des

ministres se réunit extraordinairement. M. de Richelieu parut fort ému au récit que fit M. Mounier des projets des conspirateurs et du plan qu'ils devaient suivre et accomplir : « Il faut s'emparer immédiatement des officiers ; dit-il, éviter un éclat. » Le directeur général de la police remarqua qu'il fallait laisser se développer le complot afin d'obtenir les moyens de le déjouer complètement et à toujours. Au conseil du 17, M. de Villars, colonel de la légion de la Meurthe, fut appelé, et on l'interrogea sur l'esprit de sa légion, sur la conduite de ses officiers. « Plusieurs, dit M. Mounier, et particulièrement le capitaine Nantil, sont dans un complot contre la personne du roi et son gouvernement ; » M. de Villars manifesta son indignation et voulait sur-le-champ arrêter les officiers coupables. Le ministre de la guerre, M. Latour Maubourg, lui demanda au contraire sa parole de n'en rien faire, de ne rien dire surtout, parce qu'on voulait arriver à la connaissance absolue de la vérité.

Louis XVIII fut instruit par ses ministres de l'attentat que méditaient quelques uns des officiers de l'armée ; M. Mounier insista pour qu'on agît avec une extrême circonspection, et l'on

discuta dans le conseil du 18, la question de savoir si on laisserait le complot éclater afin de saisir les coupables en flagrant délit, et par conséquent avec tous les moyens d'amener une conviction absolue, évidente, et de distinguer les bons et les mauvais. Les membres du ministère, sur les explications de M. Mounier, ne voulurent point recourir à ce moyen extrême où tant de sang eût été répandu; on préféra subir un doute public sur la réalité du complot et prévenir les malheurs d'une lutte sanglante. En conséquence de cette résolution, M. le duc de Raguse fut mandé le 19 août au matin, chez M. de Richelieu où les ministres étaient rassemblés. M. de Latour-Maubourg lui communiqua des instructions et la liste des officiers compromis. Comme ce complot devait éclater le soir et qu'on désirait le prévenir, le préfet de police mit à la disposition du ministre de la guerre un certain nombre d'officiers de paix pour procéder aux arrestations. Elles furent faites à domicile ou dans les casernes à Paris; on n'opposa aucune résistance. M. de Latour-Maubourg se rendit dans ces casernes et dans les quartiers pour voir les troupes étonnées de tout ce qui se passait autour d'elles; les bar-

rières furent fermées. Quelques officiers, et entre autres le capitaine Nantil, ne purent être arrêtés. De grandes précautions militaires avaient été prises durant la nuit autour du château; plusieurs régimens de la garde stationnaient dans le Carrousel et aux Tuileries. La légion de la Meurthe, la plus compromise, reçut l'ordre de quitter sur-le-champ Paris pour se rendre à Landrecies; vous eussiez vu tous ces soldats démoralisés, ces officiers accusés ou craignant de l'être; quelques uns furent même arrêtés durant la route; plus d'esprit militaire; il régnait un je ne sais quoi d'indiscipliné et de morne qui rappelait les vieilles légions romaines après l'insurrection réprimée par Germanicus. En même temps le ministère apprit que ce complot s'était étendu à la légion de la Seine, à Cambrai et aux troupes de la garnison à Colmar; partout une prompte répression fut couronnée d'un plein succès. A Cambrai le complot s'alliait surtout à une conspiration orangiste; les régimens devaient se porter sur la frontière, y trouver un corps de Belges réunis et se porter sur Paris. Le prince d'Orange était-il complice de ce dessein? quelques documens permettent de le croire.

Le ministère, maître de l'insurrection, avait de hauts devoirs à remplir : il devait couvrir sa responsabilité aux yeux du trône et du pays, en appelant une punition exemplaire qui pût arrêter dans l'avenir la pensée de tentatives semblables. Deux listes étaient arrivées au conseil des ministres : la première comprenait des noms extrêmement connus, et qui par leur complicité constatée pouvaient être impliqués dans l'acte d'accusation ; je n'ai pas besoin de citer ces noms. On les trouve toujours à côté de M. de Lafayette dans les complots contre la dynastie des Bourbons. Le conseil posa donc comme première difficulté la question de savoir si la procédure comprendrait ces noms. Louis xviii et ses ministres parcoururent la liste ; ils jugèrent d'une part qu'une telle poursuite comprendrait des hommes honorables, chers à leur famille, estimés de la cité, quoique opposés au gouvernement légitime ; on ne vivait plus à une époque de réaction ; aux temps ordinaires on prend difficilement sur sa tête la responsabilité des condamnations politiques ; ensuite la poursuite franche et décidée contre un complot si haut placé demandait un pouvoir robuste et puissamment constitué ; était-on à

ce point en présence d'une majorité flottante, la veille de nouvelles élections ; et puis la violence n'était pas du tempérament de M. de Richelieu et de ses collègues!

Une seconde question fut posée : à quelle juridiction attribuerait-on ce complot? En règle militaire, la conspiration ne comprenant que des officiers pris en quelque sorte les armes à la main, ressortissait des conseils de guerre; mais ces conseils, avec leur expéditive justice, convenaient-ils dans une affaire où le roi demandait qu'on épargnât le sang? Ce n'est qu'en temps de révolution ou de contre-révolution qu'on fait de ces appels aux juridictions militaires; le pouvoir inquiet et fiévreux a besoin alors d'agir avec violence parce que telle est sa nature; M. Mounier proposa de renvoyer l'affaire à la chambre des pairs, juridiction légale et ordinaire pour les complots contre la sûreté de l'État. On saisissait ainsi une haute-cour politique qui agirait avec prévoyance et modération; l'instruction allait être confiée à des hommes qui comprendraient toute la part qu'il fallait faire aux nécessités, aux positions, à la situation du gouvernement et des partis.

La découverte de ce complot souleva l'indignation des royalistes ; on demanda des lois vigoureuses, des mesures fortes et promptes. Le ministère résista à ce mouvement désordonné des opinions. Quand un complot éclate, il y a toujours après le danger passé, une opinion de peur qui pousse le gouvernement à des excès ; il faut une haute raison dans le pouvoir pour résister à ces exigences, à ces supplications des trembleurs, les premiers qui l'abandonnent ensuite quand la victoire passe à d'autres drapeaux.

NAISSANCE DU DUC DE BORDEAUX.

SEPTEMBRE 1820.

Au milieu de ces dangers qui menaçaient la dynastie, un événement impatientement désiré vint réchauffer le zèle des royalistes ; j'ai à parler de la naissance de M. le duc de Bordeaux. Il n'est pas dans mes habitudes de faire de la sentimentalité monarchique ; assez de gens se chargent de ce rôle dans les partis ; je n'appellerai donc pas M. le duc de Bordeaux *l'enfant du miracle*, je ne le nommerai pas de tous ces titres de complimens ou d'adresses signés de MM. Séguier, Barbé-Marbois ; il y aurait tout un livre à faire de ces phrases jetées à la tête d'un enfant, et par des hommes que je trouve,

depuis qu'un exil a sanctifié le malheur, agenouillés devant un autre principe. Qu'on me laisse donc, moi, historien des temps passés, parler de ce grand événement pour une dynastie, avec ce caractère impartial que je ne veux jamais oublier dans ce livre.

J'ai besoin de discuter une première question, sérieuse, grave, car elle touche au principe même du gouvernement en France. On a écrit que la naissance de M. le duc de Bordeaux avait été supposée. Cette accusation n'est pas nouvelle : on l'avait portée contre le prince de Galles, fils de Jacques II; Napoléon fut aussi poursuivi dans sa postérité, et il a fallu que les traits du grand capitaine et ses mélancoliques pensées de Sainte-Hélène vinssent se réfléchir sur la physionomie éteinte de son fils, pour convaincre les incrédules qui s'attachent à tous les faits historiques pour les démolir un à un. Je sais tout ce qu'on pourra dire des faiblesses d'une femme; je les explique par cette imagination aventureuse qui s'exalta dans une vie errante de bruyères et de guerre civile. Alors tout les sentimens deviennent du délire, et la reconnaissance malheureuse une de ces passions brûlantes qui confondent et rapprochent les

rangs. Une protestation attribuée à M. le duc d'Orléans fut insérée dans le *Morning Chronicle* contre la naissance de M. le duc de Bordeaux : lorsqu'elle fut connue, S. A. S. s'empressa de venir au château pour la démentir ; Louis xviii lui parla avec sévérité.

S. A. S. fit cependant une démarche qu'elle devait à sa maison ; elle s'adressa à M. le maréchal duc d'Albuféra : « M. le maréchal, je sais votre loyauté ; vous avez été témoin de l'accouchement de M^{me} la duchesse de Berry : est-elle réellement mère d'un garçon ? — Aussi bien que S. A. S. est père de M. le duc de Chartres, répondit le duc d'Albuféra avec entraînement. — Cela me suffit, M. le maréchal. » Et M. le duc d'Orléans et sa famille allèrent féliciter la duchesse de Berry et saluer celui qui devait être leur roi.

Cette incrédulité des partis pour les grands faits historiques qui contrarient leurs espérances, avait été pressentie par la famille royale : on avait pris toutes les précautions pour donner une grande authenticité à la naissance de M. le duc de Bordeaux. Quand la duchesse de Berry éprouva les premières douleurs, elle appela ses femmes pour qu'elles eussent à pré-

venir le duc d'Albuféra; elle ne voulut point que l'enfant fût détaché d'elle-même avant que le maréchal n'eût vu de ses propres yeux son sexe et la réalité de sa naissance. La garde nationale présente aux postes des Tuileries fut également témoin de l'accouchement, ainsi que plusieurs soldats de la garde royale. Le roi fut prévenu, et vint sur-le-champ chez sa nièce : « Voilà un bien gentil duc de Bordeaux ! s'écria-t-il en montrant l'enfant aux assistans ; il nous est né à tous. » Puis il prit la gousse d'ail que la ville de Pau avait envoyée à MONSIEUR, et, à l'imitation du roi de Navarre, il en frotta les lèvres du nouveau-né et lui fit avaler du vin de Jurançon. Le roi but à la santé de l'accouchée, qui s'écria avec beaucoup de grâce : « Sire, je voudrais bien savoir la chanson de Jeanne d'Albret, pour que tout se passât ici comme à la naissance de Henri IV ! »

Je ne crois pas qu'il soit matériellement possible de réunir une plus grande masse de témoignages sur un fait, à moins qu'on ne tombe dans les immorales recherches de la paternité, et qu'on ne viole cette sainteté du foyer domestique protégée par les lois. Quand les jurisconsultes anglais dissertèrent sur la naissance

du prince de Galles, ils ne parlèrent que de la supposition*, et jamais de l'illégitimité. Ce que le code a proscrit pour les familles privées serait-il appliqué comme un odieux privilège aux têtes couronnées? M^{me} de Berry avait vingt-trois ans. Je ne me fais le chevalier de personne : c'est une si grande faute pour les partis de s'attacher ainsi à un nom, duquel ils font dépendre leur avenir et leur fortune ! je dirai pourtant que la jeune princesse se montra femme forte ; il y avait dans cette tête légère et dissipée comme une grande préoccupation d'avenir. Rien n'élève la pensée comme la conscience d'une mission, mission de mère et de postérité. Singulier mystère que ce cœur de femme où l'héroïsme se mêle à la faiblesse, la sainteté d'un haut devoir aux plus fragiles entraînemens !

Quoique les dernières secousses publiques, l'action de la presse, les discussions de tribune eussent affaibli la popularité royaliste, la naissance du duc de Bordeaux fut saluée par d'éclatantes acclamations : une question finie à tou-

* Il y eut des dissertations pour prouver que le prince de Galles, mis dans une bassinoire, avait été introduit dans le lit de la reine.

jours de la faveur en France, et la naissance d'un héritier de la couronne fermait la lice des prétentions, et semblait affermir le sceptre dans la ligne directe; puis, on voyait un peu de bonheur luire aux Bourbons, et le peuple est toujours du parti des succès; enfin avec cette libéralité qui caractérisait la branche aînée, de grandes aumônes furent distribuées aux dépens de la liste civile; on secourut beaucoup d'infortunes; les journaux royalistes firent des mots, exploitèrent l'enthousiasme public. Paris se souvient encore de ces pompes et de ces fêtes du baptême!

Je ne rapporterai point, je le répète, ces adresses d'adulation qui arrivèrent de tous les corps, de toutes les villes de France; nous avons assez de mauvaises passions dans la société sans encore remuer des bassesses; le corps diplomatique seul exprima une grande pensée d'ordre et d'avenir; car il dit au roi en montrant le duc de Bordeaux: « Voici le grand bienfait que la Providence la plus favorable a daigné accorder à la tendresse paternelle de Votre Majesté. Cet enfant de douleurs, de souvenirs et de regrets, est aussi *l'enfant de l'Europe*, il est le présage et le garant de la paix et

du repos qui doivent suivre tant d'agitation. » Ce haut baptême d'*enfant de l'Europe*, disait qu'au fond du berceau de M. le duc de Bordeaux était un principe. Le nom de M. le duc d'Orléans se liait trop aux souvenirs de la révolution française, pour que les puissances ne redoutassent pas la possibilité de l'avènement de la branche cadette même à l'extinction de l'aînée; elles voyait dans M. le duc de Bordeaux, l'expression du principe garanti par les traités de 1814 et 1815, et c'est comme gage de paix et de réconciliation qu'elles le saluaient. Toutes les lettres de félicitations des souverains exprimaient cette même pensée; l'empereur Alexandre écrivait au roi de France : « La naissance du duc de Bordeaux est un événement que je regarde comme très-heureux pour la paix de l'Europe, et qui porte de justes consolations au sein de votre famille; je prie Votre Majesté de croire que je ratifie le titre d'enfant de l'Europe qui a salué le duc de Bordeaux, etc. etc. »

Le roi marqua cet événement par de grandes récompenses; celle qui produisit le plus d'effet fut la promotion des cordons bleus; grave innovation dans les fastes de la monarchie.

Jusqu'en 1789, le titre de *chevaliers des ordres* n'avait été donné qu'avec la preuve de certains degrés de noblesse, et le cordon bleu était une des hautes distinctions de gentilhommes. Le roi voulait en faire une promotion nombreuse. Mais sur quels noms allaient porter les grâces? Les vieux préjugés l'emporteraient-ils sur les illustrations nouvelles? je dois dire que pour les points d'étiquette, les difficultés étaient plus grandes en cour que pour les principes; faire descendre le cordon bleu à la roture, c'était une de ces innovations qui suscitaient presque la révolte des courtisans, et de ces gentilhommes inquiets de voir successivement tous les privilèges leur échapper. Cette nomination de cordons bleus fut discutée en conseil; on la considéra comme une garantie donnée à l'égalité; comme un moyen de se rattacher les hommes de la révolution et de l'empire surtout, époque vaniteuse; Louis xviii, qui prévoyait les rumeurs qu'elle allait soulever, n'appelait cette ordonnance que le coup d'Etat, ou le 5 septembre au petit pied contre ses gens. La liste fut dressée par le duc de Richelieu en conseil des ministres; il y mit en tête, et comme rang de préséance, quatre pairs

ecclésiastiques, le cardinal de la Luzerne, vieille réputation d'étiquette et de cour; le cardinal de Beausset, dont le roi aimait le talent et le caractère; l'archevêque de Bordeaux, prélat vénérable, et l'abbé de Montesquiou, pour le récompenser de ses services à l'assemblée nationale et à son ministère de 1814. M. l'abbé de Montesquiou avait toujours conservé une sorte d'intimité avec le roi Louis XVIII; il se maintenait bien avec tous les membres de la famille royale et même avec M. le duc d'Orléans. En racontant avec quelle touchante sensibilité S. A. S. avait salué la naissance du duc de Bordeaux, l'abbé de Montesquiou ajoutait avec naïveté : « Depuis 1814, je crois le duc d'Orléans très-dévoué à la branche aînée; je me souviens que j'eus l'honneur de traiter auprès du roi Louis XVIII l'affaire des domaines de S. A. S. Je réussis à les faire rendre à la famille d'Orléans. Avec quelles expressions chaleureuses contre la révolution, contre ce qu'elle appelait ses égaremens de 1789 et de 1792, S. A. S. ne s'exprimait-elle pas! Le lendemain je la trouvais dans le cabinet de Louis XVIII, témoignant toute sa reconnaissance au roi qui l'écoutait avec bonté; M. le duc d'Or-

léans était d'une émotion difficile à dépeindre ; c'était justice. Il s'agissait de la restitution de ses vastes domaines.» Dans cette distribution de cordons bleus, Louis XVIII s'occupa des dignitaires de sa maison ; il ne pouvait éviter le prince de Talleyrand, qui tenait le premier rang parmi les gentilshommes, comme grand - chambellan ; il y ajouta le duc de Luxembourg, le duc de Gramont, le duc d'Aumont, le duc de Laval-Montmorency, le duc de Duras, le duc de Mouchy, le duc de Lévis, le duc de Sérent, le maréchal de Vioménil, le maréchal marquis de Beurnonville, le marquis de Vaubecourt ; le duc Dalberg fut récompensé de son zèle dans le gouvernement provisoire de 1814, et le comte de Caraman de ses services à Vienne ; le vieux maréchal Moncey, mis à Ham en 1815 pour sa ferme résistance au roi, put se parer du cordon bleu avec les quatre majors généraux de la garde : les maréchaux duc de Bellune, duc de Tarente, duc de Reggio, duc de Raguse, ainsi que le duc d'Albuféra, qui s'était attaché avec dévouement à la dynastie ; les deux amis du roi, les ducs de la Châtre et d'Avaray, furent également promus aux ordres ainsi que

le comte d'Escars; Louis XVIII n'oublia pas son ami et son ministre de prédilection, le duc Decazes, auquel il annonça sa promotion par une lettre de sa main. MM. de Blacas, Dessoles, de Rivière, et les ministres Victor de Latour-Maubourg, Pasquier, de Serres et M. Laine reçurent le féodal insigne de la grande noblesse; Louis XVIII entourait ainsi le berceau du duc de Bordeaux d'un éclatant hommage à l'égalité. En face de cette nation retrempee dans ses jeunes habitudes et ses jeunes idées, il plaçait sur la tête de l'héritier de la couronne, comme pensée d'avenir, cette puissante vérité qu'une nation qui a fait d'aussi grandes choses était tout entière anoblie!

La duchesse de Berry fut admirable de délicatesse, de présence d'esprit, lorsque la première semaine de ses couches un peu laborieuses fut passée; la princesse voulut voir et accueillir tout le monde. Je sais qu'on a fait beaucoup de mots aux grands et que les gens d'esprit pourvoient aux à-propos de cour. Ici tout fut naturel, et le langage de S. A. R. n'eut rien que de très-simple. Ce fut l'expression d'un orgueil maternel fortement éprouvé; elle dit à M. de Chabrol, qui la com-

plimentait, au nom du conseil municipal : « Je suis bien touchée des sentimens que vous m'exprimez au nom des magistrats de la ville de Paris; cet enfant est né parmi vous; qu'il vous soit cher. La joie que les Français ont manifestée à sa naissance a été le seul adoucissement que j'aie encore éprouvé dans ma douleur. » Sa réponse au corps diplomatique fut non moins digne : « Je remercie les souverains des sentimens que vous venez de m'exprimer; je suis fière du titre que vous avez donné à mon fils de *l'enfant de l'Europe*. Recevez aussi mes remercimens de la part que vous avez prise à mes malheurs. » Quand elle reçut le conseil des ministres, elle s'approcha avec vivacité de M. de Richelieu, et lui dit, en lui serrant la main : « Je suis bien aise de vous voir, Messieurs, pour vous dire que je suis sensible à la part que vous avez prise à mes chagrins; ils ne peuvent jamais s'effacer, cependant le ciel a eu pitié de moi. Voilà mon fils, je le recommande à la France et à vous, Messieurs. Ce sera pour moi une tâche bien douce que celle de le rendre digne de la France et des sentimens qui ont été exprimés généralement à sa naissance. » Ce costume de veuve,

cet enfant qui naissait pour la monarchie des Bourbons, tout cela jetait les cœurs dans une grande émotion. M. de Richelieu baisa la main de MADAME avec un transport de tristesse et de dévouement.

Le roi fut très-gracieux pour sa nièce, et manifesta sa joie : « Voilà un bien grand événement, dit-il à M. de Richelieu ; je veux qu'il soit célébré avec toute solennité ; » et une lettre close convoqua tous les corps constitués pour assister aux fêtes du baptême ; S. M. y appela les pairs et les députés, les ministres, les maréchaux de France, les conseillers d'Etat et jusqu'aux maîtres des requêtes, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour royale, le corps municipal de Paris et les députations des villes du royaume. On voulait, autant que possible, nationaliser l'héritier de la couronne, faire de sa naissance une des grandes pompes de la monarchie.

La duchesse de Berry marqua sa délivrance par des actes de pardon et d'oubli ; un attentat avait été commis sur sa personne ; deux hommes, Gravier et Bouton, plus ou moins entraînés par leurs passions mauvaises et par de ténébreuses menées de police subal-

terne, avaient fait éclater un pétard sous les fenêtres de M^{me} la duchesse de Berry, pour amener son avortement. Ils furent condamnés à mort par les assises; MADAME demanda leur grâce, par une lettre touchante adressée à son oncle : « Sire, disait-elle, comme je ne puis voir le roi aujourd'hui, je lui écris pour lui demander la grâce de deux malheureux qui ont été condamnés à mort, hier, pour tentative contre ma personne. Je serais au désespoir qu'il pût y avoir des Français qui mourussent pour moi : l'ange que je pleure demandait, en mourant, la grâce de son meurtrier; il sera l'arbitre de ma vie : me permettez-vous, mon oncle, de l'imiter, et de supplier V. M. d'accorder la grâce de la vie à ces deux infortunés? L'auguste exemple du roi nous a habitués à la clémence; daignera-t-il permettre que les premiers instans de l'existence de mon Henri, de mon cher fils, du vôtre, du fils de la France, soient marqués par un pardon? Excusez, mon cher oncle, la liberté que j'ose prendre de vous ouvrir mon cœur; dans toutes les occasions votre indulgente bonté m'y a encouragée. Je supplie le roi d'excuser ma hardiesse, et de croire au respect aussi profond que les sentimens avec les-

quels je suis de V. M., la très-humble, très-obéissante et très-soumise nièce,

« CAROLINE. »

La conduite de S. A. R. fut, à toute cette époque, si ferme, si convenable, que l'empereur Alexandre lui écrivit, de sa main, un de ces billets touchans et nobles dans lesquels le czar aimait à exprimer les sentimens élevés de son âme un peu mystique, pour tout ce qui se distinguait des esprits vulgaires !

CONGRÈS DE TROPPAU.

OCTOBRE ET NOVEMBRE 1820.

TANDIS qu'à l'intérieur de la France les partisans des idées de l'empire et de la liberté de 1791 cherchaient à préparer, mais sans succès, une révolution militaire, ils étaient plus heureux à Naples et à Lisbonne. De graves circonstances, capables de troubler la paix de l'Europe et l'ordre établi, y éclataient violemment. J'ai dit le caractère de la révolution espagnole; désordonnée à son principe, cette révolution avait pris d'abord à Madrid un caractère remarquable de modération. La noblesse de la nation espagnole, ses mœurs sévères, son esprit

religieux, l'affection antique que le peuple portait au roi, toutes ces causes avaient contribué à circonscrire les tumultes militaires dans de justes limites. A travers quelques troubles passagers, la régularité s'était établie dans les ressorts du gouvernement; le parti modéré l'avait emporté dans l'élection des cortès; la plupart des députés appartenaient à ce parti mitoyen ami de l'ordre; les cortès avaient nommé l'archevêque de Séville pour leur président; le discours qui avait précédé le serment royal, la réponse des cortès, faisaient présumer la meilleure harmonie entre le gouvernement et l'assemblée nouvellement convoquée; il y avait encore un parti d'agitateurs, de révolutionnaires qui, aux chants de *la Tragala*, voulait entraîner le gouvernement espagnol dans des désordres; il y réussit plus tard; mais la majorité était bonne à l'origine. Il était impossible que les innovations n'excitassent pas aussi quelques mécontentemens parmi les partisans de l'ordre de choses tombé; le clergé, menacé dans ses dîmes, dans ses propriétés, les couvens surtout soulevaient, parmi le peuple superstitieux et crédule, une vive opposition qui, plus tard, éclata dans ce pays de fanatisme par une guerre

de guérillas et de montagnes. Mais, le gouvernement présentant un caractère de stabilité, les puissances n'avaient pas de prétexte, quels que fussent leurs mécontentemens, pour préparer une guerre contre des soldats et une nation à laquelle des faits d'armes immortels avaient mérité le nom d'héroïques. Les cabinets, sans approuver le nouvel ordre de choses établi en Espagne, le subirent donc : M. de Laval fut de nouveau accrédité auprès du roi Ferdinand ; les ministres des autres puissances restèrent également à leur poste ; ils étudiaient et attendaient. En diplomatie, il y a un milieu entre la désapprobation et la guerre ; un cabinet peut ne point approuver un événement accompli, mais pour cela il ne recourt point aux armes, c'est la dernière extrémité. Pour l'Espagne tout s'était borné à l'échange de quelques notes sévères, à quelques répugnances exprimées par l'empereur Alexandre ; l'état de la péninsule, par la situation exceptionnelle de son territoire, jeté en quelque sorte à l'extrémité de l'Europe, n'était d'ailleurs ni menaçant, ni contagieux.

Dans ces circonstances éclata la révolution militaire de Naples. Ici les caractères de l'évé-

nement n'étaient pas les mêmes, ses résultats n'avaient rien de semblables. La révolution de Naples avait également son origine parmi les soldats. Mais ces soldats n'étaient point ces patiens et glorieux Espagnols qui avaient sauvé l'indépendance de l'Europe; troupes, en général, lâches et mutines, elles obéissaient à des chefs liés à cette mystérieuse société des *carbonari* qui enlaçait toute l'Italie; il y avait eu violence dans toute la force du mot contre la royauté; rien ne peignait mieux le caractère de cette révolution que l'aspect des troupes insurgées à Naples, tel que le retrace une dépêche de M. de Narbonne: « On voyait, lorsque ces soldats firent leur entrée, un amas de paysans avec ou sans armes, ainsi qu'une tourbe de milices nationales; aux corps de soldats réguliers succédaient une foule de lazonis et d'enfans; l'escadron qui avait commencé la révolution entourait le général Pépé; officiers et soldats portaient, outre la cocarde tricolore, un large ruban des mêmes couleurs en guise de ceinture; parmi les milices nationales, on en voyait avec des bonnets pointus comme les campagnards et des ceintures garnies de pistolets et de cartouches. Le coup d'œil

le plus pittoresque était offert par des soldats montés sur des ânes ; au milieu d'eux était à cheval, en costume ecclésiastique, le chanoine Minichini, un des principaux auteurs de la révolution ; il avait des besicles et un grand chapeau rond avec lequel il ne cessait de saluer à droite et à gauche ; les cris les plus singuliers se faisaient entendre. Ces troupes portaient en cérémonie de grands boucliers ronds en papier, ornés de lauriers ; l'artillerie surtout présentait un curieux spectacle : les pièces de campagne étaient chargées sur des mulets, les affûts et les roues sur des ânes ; on traînait également deux caissons de munitions. » Les chefs avaient pourtant cherché à régulariser le mouvement ; la junte du gouvernement se composait de presque tous les partisans de Murat, des généraux Parisi et Pépé, de M. Delfiro, du chevalier Martucci. La position topographique de Naples n'était point cet isolement qui plaçait l'Espagne dans une situation exceptionnelle ; le royaume des Deux-Siciles touchait à Rome, aux Etats autrichiens de l'Italie, à ces souverainetés établies dans la péninsule par le congrès de Vienne. Dans cette position, les intérêts n'étaient plus les

mêmes; l'Europe se trouvait bien plus positivement menacée.

La première nouvelle de la révolution de Naples fut apportée à Paris par un courrier du duc de Narbonne: il avait des lettres du roi, du prince royal, vicaire général du royaume, pour le roi de France, pour la duchesse de Berry, la duchesse d'Orléans et le prince Castelcicala; M. Pasquier se rendit chez M. de Richelieu et de là chez l'ambassadeur napolitain; il lui déclara que, jusqu'à nouvel ordre, il serait considéré comme le seul représentant accrédité de S. M. le roi des Deux-Siciles. Les évènements de Naples portèrent, comme on le sent bien, une vive inquiétude au château; les liens d'une intime parenté unissaient la famille royale au roi de Naples. M. le duc d'Orléans se laissa sans doute entraîner par sa vive reconnaissance pour le vieux roi dont il avait épousé la fille; il traita sans ménagement d'expressions et de sympathies ceux qu'il appelait les révolutionnaires et les turbulens. Il ne fut pas le moins vif non plus dans les idées d'une compression forte et prompte de la révolution napolitaine. Le ministère ne prit aucun parti immédiat; seulement, comme il prévoyait que

de graves questions allaient s'agiter à Vienne, M. de Richelieu prévint M. de Caraman pour qu'il eût à se rendre immédiatement à son poste, afin de se concerter avec M. de Metternich.

Le ministère Richelieu avait, en effet, bien prévu; M. de Metternich apprit, à son retour d'un voyage en Hongrie, la révolution de Naples: sa résolution fut à l'instant prise; le conseil aulique se réunit en présence de l'empereur; et il fut décidé que l'armée autrichienne de Lombardie et du Tyrol serait mise sur le pied de guerre: « Il faut éviter que cela s'étende, dit M. de Metternich; c'est une affaire de carbonarisme; il y a long-temps que j'aurais dû la prévenir. » M. de Gentz reçut l'ordre de rédiger plusieurs notes; l'une était adressée à la confédération germanique; elle disait: « S. M. impériale et apostolique, prenant en considération les mouvemens séditieux survenus dans les Deux-Sicules par suite des intrigues des *carbonari* et autres associations secrètes, a l'intention d'employer tous ses efforts pour empêcher qu'il soit porté la moindre atteinte aux droits légitimes des princes italiens. Si, malgré sa répugnance, la cour d'Autriche était

obligée d'avoir recours à la force contre la rébellion armée, S. M. impériale est trop persuadée que les dispositions des princes de la confédération germanique sont en harmonie avec les siennes, pour ne pas être assurée que la plus parfaite tranquillité régnera dans l'intérieur de l'Allemagne. » La note se terminait ainsi : « Une grande gloire est réservée à l'Allemagne, si dans la prudence et le caractère ferme de ses princes, dans le maintien inébranlable de ses constitutions existantes, dans la loyauté de ses peuples et dans la puissante garantie de sa confédération, elle trouve les moyens et les forces dont elle a besoin pour conserver, parmi les orages de ce siècle agité, sa paix intérieure, ses institutions légales, son indépendance, sa dignité et son antique caractère. S. M. est convaincue qu'aucun de ses nobles alliés allemands ne sera insensible à une telle gloire, et elle se trouvera elle-même heureuse d'y participer en ne craignant pas de faire trop d'efforts et de supporter trop de sacrifices pour atteindre un but si grand et si sublime. » Ce n'était pas encore un appel aux armes, mais l'Autriche exprimait suffisamment son opinion sur l'esprit des événemens qui éclai-

taient dans les Deux-Siciles ; elle préparait la doctrine de l'intervention.

La seconde note fut adressée aux princes des petites souverainetés en Italie ; M. de Gentz l'avait rédigée dans le même esprit et à peu près dans les mêmes termes ; la cour d'Autriche assurait à chacune de ces souverainetés leur situation, leur gouvernement et leur territoire ; et tout en faisant entrevoir la possibilité d'une intervention armée dans le royaume de Naples, la note promettait que la liberté de ces Etats intermédiaires serait entièrement conservée. M. de Metternich se proposait ici plusieurs résultats ; par ces fréquentes communications de notes, de protocoles, par cette intervention protectrice et d'amitié, il fortifiait le pouvoir et l'influence de l'Autriche sur l'Italie et l'Allemagne, dernier terme des vœux du cabinet de Vienne. Sur la question de Naples, le ministre autrichien invoquait, pour autoriser son intervention, un article secret des conventions de 1815 ; par cet article l'Autriche assurait à Naples sa royauté et sa constitution telles qu'elles étaient alors établies ; M. de Metternich concluait de cet article un droit d'intervention pour renverser les

événemens accomplis par une révolte violente et sans justice.

Le gouvernement de Naples, à peine sa révolution accomplie, sentit sa malheureuse position à l'extérieur, s'il n'était pas soutenu par une reconnaissance des grandes souverainetés européennes. Il ne faut pas croire que les gouvernemens révolutionnaires n'aient pas la conscience de leur faiblesse; il y a d'abord un enthousiasme populaire, puis il se refroidit successivement et s'éteint à la fin pour jeter le pouvoir nouveau qui veut revenir à l'ordre dans l'impuissance d'agir fortement et puissamment; leur condition est de troubler l'Europe en la dominant, ou d'être à genoux devant elle! A Naples, le général Pépé avait déjà besoin d'user de violence pour ramener la discipline parmi ses soldats mutinés. La Sicile était soulevée. Cette île toujours en hostilité avec les intérêts de Naples, composée de grands propriétaires presque feudataires de la couronne, n'entendait point subir la constitution espagnole, forme générale qu'on voulait en quelque sorte partout imposer. Il y avait eu des flots de sang répandus à Palerme; Naples n'était pas paisible, et pourtant il fallait montrer à l'Europe

l'aspect d'un gouvernement régulier. Il fallait lui prouver que la révolution était nationale, qu'elle avait de fortes et puissantes racines dans le pays, qu'elle ne s'étendrait pas au dehors de manière à menacer les Etats voisins.

Le premier soin du nouveau gouvernement fut de choisir les ambassadeurs qui allaient le représenter à l'extérieur. On chercha surtout des hommes modérés qui pussent se mettre en rapport d'idées et de position avec les chefs des divers cabinets. C'était chose importante pour justifier la révolution napolitaine. La mission la plus décisive fut celle du prince Cimitille à Vienne; il avait quelque habileté; il était surtout lié avec l'archiduchesse épouse du prince de Salerne, second fils du roi de Naples; le prince Cimitille partit pour Vienne. On ne lui refusa pas ses passeports, mais il ne put faire reconnaître sa qualité ni se faire admettre à l'audience de l'empereur; M. de Metternich consentit à une conférence avec M. de Cimitille; elle fut curieuse * : « Prince, dit l'envoyé napolitain, la révolution de Na-

* Cette conversation est rapportée dans une dépêche de l'ambassade française à Vienne. Les légations se procurent ces renseignemens et les transmettent à leur cour.

ples, quoique provoquée par les *carbonari*, ne doit pas moins être considérée comme l'œuvre de toute la nation. Serait-il permis de blâmer la forme sous laquelle cette révolution s'est opérée? il est devenu impossible de l'annuler et de la faire rétrograder.

— « La révolution existante à Naples, répondit M. de Metternich, est l'œuvre d'une secte réprouvée et l'ouvrage de la surprise et de la violence. La sanction que les cours accorderaient à cette révolution, contribuerait à en déposer les germes dans des sols où ils n'existent pas; conséquemment leur premier devoir, comme leur principal intérêt, est de l'étouffer dans son principe.

— « Ce que mon gouvernement désire avant tout, continua le prince Cimitille, c'est de vivre en paix et en bonne amitié avec tout le monde: il se garde donc bien d'intervenir dans les affaires d'autrui; il cherche par sa sagesse à garantir le pays des calamités dont il est menacé; dans un tel état de choses, pourquoi l'empereur d'Autriche ne donnerait-il pas les moyens de nous soutenir et de nous défendre?

— « Nous ne savons nullement gré au nouveau gouvernement de Naples, répliqua avec

vivacité M. de Metternich, de son refus à faire des conquêtes, rien de plus naturel dans sa position : en vous donnant notre sanction, ce serait ébranler les fondemens de notre existence et en même temps vous priver des seuls moyens de salut que vous pouvez espérer contre l'anarchie.

— « Mais, quels sont ces moyens de salut ? que V. A. les indique.

— « L'ordre et le maintien des principes sur lesquels se fonde le repos des Etats ; ces principes triompheront par la détermination des gouvernemens à maintenir invariablement les institutions anciennes contre les attaques des novateurs et des sectaires.

— « La stabilité est certainement d'un grand poids dans les moyens qui doivent guider les gouvernemens, répliqua le prince Cimitille, mais ce n'est pas le seul principe qui doit entrer dans leurs calculs ; la civilisation fait des progrès partout ; là où le gouvernement représentatif est accordé, nous voyons l'ordre, la prospérité, le contentement général assurés, tandis que les dangers d'une révolution se font sentir chaque jour, là où l'on refuse de l'établir ; ne serait-il pas possible de tout concilier ?

— « Il n'y a qu'un seul moyen, répondit

M. de Metternich; ce n'est pas une conciliation, mais un remède. Que tous les hommes voulant le bien de votre pays aillent trouver le roi et le supplient de reprendre les rênes du gouvernement en annulant tous les actes qui ont eu lieu depuis le 5 juillet; qu'ils lui disent: « Punissez les hommes qui ont concouru à la « ruine de l'Etat; pardonnez à vos sujets égarés, « et annoncez que vous prendrez les mesures « qu'exigent le bonheur et le bien-être de vos « peuples; » alors nous-mêmes et la société entière vous soutiendrons.

— « Mais où voulez-vous, s'écria le prince Cimitille, que nous trouvions des hommes capables de parler ainsi?

— « Si vous n'en trouvez pas, l'empereur, mon maître, règne sur des hommes qui professent ces principes et capables de faire tout le bien que je viens de vous indiquer; disposez de tous leurs moyens; quatre-vingt et même cent mille hommes marcheront à votre première demande, et vous rentrerez à Naples après avoir vaincu la révolte.

— « Nous ne pouvons donc nous entendre; il y aura du sang répandu; et vous, qui pouvez l'empêcher, vous ne le voulez pas!

— « Je ne puis me dissimuler, mon cher prince, que le sang coulera à Naples; mais il retombera sur tous ceux qui ont avili leur patrie pour la sacrifier à leur ambition personnelle; je ne suis responsable que de ce que m'a dicté l'intérêt de mon pays. »

M. de Cimitille se retira fort inquiet de sa mission. Il reçut l'ordre de quitter l'Autriche; et le territoire de Naples fut dès lors mis en dehors du droit autrichien; aucun Napolitain ne put pénétrer dans les Etats de l'empereur; ces déterminations jetèrent l'abattement et la douleur dans le gouvernement napolitain.

Le prince Cimitille voulut tenter une démarche près la cour de Saint-Pétersbourg; mais il ne put avoir ses passeports, et le comte Golowkin, ministre russe à Vienne, lui écrivit au nom d'Alexandre : « L'empereur, mon souverain, est uni à ses augustes alliés par la foi des traités et par une confiance d'autant plus étroite, que le rétablissement de l'ordre social, qui était le premier motif de cette union, en est maintenant le but essentiel. L'état actuel des choses dans le royaume des Deux-Sicules, réclame à trop de titres une délibération unanime et un accord parfait entre les puissances,

garantes de l'ordre européen, pour que S. M. I. prenne l'initiative par une décision partielle. C'est en conséquence de ces motifs que j'ai l'honneur de vous informer, prince, que l'empereur, mon souverain, ne saurait agréer ni dans les formes diplomatiques, ni même d'une manière confidentielle, la mission dont vous avez été chargé près de S. M. I. * » En France et en Angleterre, on ne reconnut encore aucun caractère officiel aux envoyés napolitains; les ministres les virent, mais on se borna là.

Cependant les choses n'en étaient point encore arrivées à une rupture et à l'admission absolue du droit d'intervention de l'Autriche dans les affaires de Naples; lord Stuart reçut l'ordre de son gouvernement de s'opposer, au moins officiellement, à la consécration du principe que réclamait le cabinet de Vienne; M. de Caraman partit avec des instructions non moins précises; il eut mission de s'entendre avec lord Stuart et de le soutenir dans une ligne modérée, s'il était possible surtout d'y entraîner l'empereur Alexandre. La France

* Le duc de Serra Capriola put parvenir jusqu'à Saint-Pétersbourg; mais on ne lui reconnut que la qualité de chambellan.

sentait bien que le résultat de l'intervention armée de l'Autriche à Naples, était d'y renverser l'influence de la branche aînée des Bourbons et de bouleverser le pacte de famille.

C'était surtout auprès du czar que se dirigeaient les démarches et les intrigues du prince de Metternich ; ce ministre savait bien que d'Alexandre allait dépendre une résolution définitive, et que s'il parvenait à s'emparer de l'esprit de l'empereur, il pourrait entraîner la Prusse et la Russie dans un système général de répression qui convenait à sa politique. M. de Lebzelttern, ministre d'Autriche à Saint-Pétersbourg, reçut la mission de démontrer à l'empereur la nécessité d'un congrès, dans l'intérêt de l'ordre social ébranlé par les événemens des deux péninsules. M. de Metternich invoquait les clauses finales du traité d'Aix-la-Chapelle, où la possibilité d'un congrès était prévue ; M. de Lebzelttern agit avec beaucoup d'habileté. Alexandre, qui devait visiter la Pologne, consentit à l'entrevue ; M. de la Ferronnays, plus en avant dans les idées libérales que M. de Caraman, dut y suivre l'empereur. Le lieu de la réunion diplomatique fut fixé à Troppau.

M. Capo d'Istria, déjà tout préoccu

..

la Grèce, accompagna l'empereur ; il entra mieux alors que le comte de Nesselrode dans les idées mystiques d'Alexandre ; il était devenu le secret dépositaire de ses desseins d'avenir. MM. de la Ferronnays et de Caraman y représentaient le roi de France ; M. de Caraman, seul avec un caractère prédominant ; MM. de Hardenberg et de Bernstorff, la Prusse ; M. de Metternich, l'Autriche ; sir Charles Stuart, l'Angleterre. Les trois souverains devaient s'y entretenir personnellement de la situation de l'Europe.

L'empereur Alexandre partit de Saint-Petersbourg triste et préoccupé ; son exaltation religieuse augmentait avec les années ; elle était entretenue par des événemens que sa superstition accueillait ; la foudre était tombée à ses pieds ; un de ses palais avait été consumé par un incendie, et le czar avait vu disparaître sous les flammes la chapelle où jadis priait son père. Cependant sous l'influence du comte Capo d'Istria, il arriva à Troppau avec des idées modérées et libérales, quoique à Varsovie il eût éprouvé une résistance du sénat qui lui eût déplu. Il s'en était exprimé très-vivement avec le président du sénat de Pologne.

M. de Metternich s'aperçut dès la première conférence de la direction d'esprit de l'empereur ; il avait cherché à l'entraîner dans un grand système de répression ; Alexandre se tenait dans le vague, ne répondait que très-faiblement ; M. de la Ferronays s'était emparé de l'esprit d'Alexandre, et contrariait les vues de M. de Metternich. Malheureusement lord Stuart, tout amoureux de sa jeune femme, s'occupait peu d'affaires, et laissait à elle-même l'influence de la légation française ; et M. de Caraman s'était trop avancé dans les idées et l'amitié de M. de Metternich. Le ministre autrichien exploitait tous les événemens, la révolution du Portugal qui avait renversé une nouvelle dynastie, la résistance du sénat de Varsovie ; de son côté, la légation française exposait tout le bien que pouvait faire un système de modération et de tempérament. N'était-il pas possible, sans recourir à une intervention armée, d'interposer les bons offices des puissances médiatrices ? Ne pouvait-on pas amener les Napolitains à modifier la constitution dans ce qu'elle avait de menaçant pour l'ordre, à en faire une œuvre et une concession de la royauté ?

Les choses traînaient en longueur, lorsque M. de Metternich reçut un courrier de M. de Lebzeltern, ambassadeur à Pétersbourg* ; il sut qu'aucune dépêche n'avait été envoyée à l'empereur de Russie, auquel il fit immédiatement demander une audience. M. de Metternich commença encore une fois à développer ses peurs sur les révolutions, et sur cet esprit de révolte militaire qui s'étendait à tout : « L'empereur ne redoute-t-il pas, s'écria-t-il, que cet esprit gagne les troupes de son empire ? » Le czar l'interrompit : « M. de Metternich, que vous craigniez pour vos propres troupes, à la bonne heure, mais quant à mes soldats, j'en réponds, et cela me regarde. — Mais, sire, si j'annonçais à Votre Majesté une triste nouvelle, si je disais à l'empereur que la révolte a gagné jusqu'à sa garde. — Comment ! M. de Metternich. — Lisez, sire, voici la dépêche de M. de Lebzeltern. — Le régiment des gardes de Semenowski... c'est affreux, un vieux régiment

* Ce que je rapporte ici est tiré de la dépêche d'un des envoyés au congrès ; je dois dire qu'elle n'est pas de M. de la Ferrière ni de M. de Caraman ; je crois difficilement que M. de Metternich ait été plus immédiatement informé que l'empereur de ce qui se passait à Saint-Pétersbourg. Le cabinet russe est très-diligent et très-exact.

comblé de mes bienfaits. — Sire, l'esprit d'insurrection gagne l'Europe, il faut le réprimer. — Comment le sénat ne me fait-il rien dire? pas un mot de mes ministres! — C'est que, sire, la révolte n'est pas encore réprimée. — Eh bien, M. de Metternich, je vois que vous avez raison; c'est une maladie de l'esprit humain.— Il vous appartient, sire, d'y apporter remède. — Que faut-il faire? — Que la Russie, la Prusse et l'Autriche se lient entre elles par un renouvellement de la Saint-Alliance et pour l'application de ses principes, et je répons de l'avenir. » En finissant ces mots, M. de Metternich prit la plume et rédigea sur place la minute d'un protocole entre les trois puissances, et par lequel elles adoptaient dans ce qu'il avait de plus large et de plus complet le principe d'intervention pour conserver en leur pleine intégralité les Etats, soit pour la forme de leur gouvernement, soit pour leur territoire, tels qu'ils étaient constitués lors des traités de 1815; elles invitaient la France et l'Angleterre à adhérer à ce principe. M. de Metternich fit suivre cette minute de protocole d'une déclaration qui devait expliquer le but définitif de l'alliance et ses moyens

d'exécution ; cette déclaration disait : « Le bouleversement de l'ordre de choses en Espagne, en Portugal et à Naples, a dû nécessairement exciter les soins et l'inquiétude des puissances qui ont combattu la révolution, et a dû les convaincre de la nécessité de mettre un frein aux nouvelles calamités dont l'Europe est menacée. Les mêmes principes qui ont réuni les grandes puissances du continent pour délivrer le monde du despotisme militaire *d'un individu* sorti de la révolution, doivent agir contre la force révolutionnaire qui vient de se développer. Les souverains, assemblés à Troppau dans cette intention, osent espérer de parvenir à ce but. Ils prendront pour guide, dans cette grande entreprise, les traités qui ont rendu la paix à l'Europe, et ont uni les nations entre elles.

« Sans doute les puissances ont le droit de prendre en commun des mesures générales de prudence contre des Etats dont la réforme, engendrée par la rébellion, s'oppose ouvertement aux gouvernemens légitimes, comme déjà l'exemple l'a démontré, et notamment lorsque cet esprit de rébellion se propage dans les Etats voisins par des agens secrets. En conséquence,

les monarques assemblés à Troppau se sont concertés sur les mesures exigées par les circonstances, et ont communiqué aux cours de Londres et de Paris leur intention d'atteindre le but désiré, soit par médiation, soit par la force. Dans cette vue, ils ont invité le roi des Deux-Sicules à se rendre à Laybach pour y paraître comme conciliateur entre son peuple mal dirigé et les Etats dont la tranquillité est compromise par cet état de choses, et attendu qu'ils sont résolus à ne reconnaître aucune autorité établie par les séditeux, ce n'est qu'avec le roi seul qu'ils peuvent conférer.

« Comme le système à suivre a pour base unique les traités signés, ils n'ont aucun doute sur l'assentiment des cours de Paris et de Londres. Ce système n'a pour but que de consolider l'alliance des souverains; il ne tend ni à des conquêtes, ni ne porte atteinte à l'indépendance d'autres puissances. Des améliorations administratives et volontaires ne seront pas entravées. Ils ne veulent que maintenir la tranquillité et protéger l'Europe contre le fléau de révolutions nouvelles, et les prévenir autant que possible. » L'empereur Alexandre approuva cette rédaction et se chargea d'y faire

adhérer la Prusse toute dans son intérêt; la déclaration et le protocole furent signés comme l'œuvre commune des trois cours qui entraient dans une communauté plus étroite d'intentions et de principes à laquelle la France et l'Angleterre étaient seulement invitées à prendre part.

Immédiatement des dépêches furent adressées à Saint-Pétersbourg : l'empereur manifestait une violente colère contre ses ministres et donnait les ordres les plus sévères à l'égard du régiment révolté, qu'on disséminait dans des corps de la ligne; en même temps il mandait à plusieurs divisions de son armée de se rapprocher des frontières de la Prusse et de l'Autriche pour prêter main forte au système de répression adopté par les grands cabinets, au cas où l'intervention militaire serait nécessaire. M. de Metternich était parvenu à un premier résultat, celui de créer une triple alliance plus intime et plus étroite contre l'esprit des révolutions.

M. de Caraman et lord Stuart n'eurent connaissance du protocole et de la déclaration qu'après qu'ils eurent été arrêtés, et en quelque sorte sur sa communication. L'empereur Alexandre était entré complètement dans un

cercle d'idées politiques en opposition avec la France et l'Angleterre surtout. Dans la conférence du soir, lord Stuart, s'emporta; il déclara à M. de Metternich qu'on avait trompé l'Angleterre; et lui dit en face qu'il avait agi avec mauvaise foi; la chose alla si loin qu'il dut y avoir une explication, un défi; lord Stuart protesta dans une note violente; mais la négociation était allée mieux que ne l'avait désiré M. de Metternich; l'empereur Alexandre s'était prononcé pour le principe de l'intervention. On arrêta d'écrire au roi Ferdinand pour qu'il eût à se trouver à une nouvelle réunion des souverains; on voulait le rendre à toute sa liberté pour prononcer ensuite sur l'existence du gouvernement de Naples; cela se fit à Laybach.

ADMINISTRATION PUBLIQUE.

ÉLECTIONS DE 1820.

LES grandes transactions de Troppau se liaient en France à la marche plus nette, plus royaliste du ministère Richelieu; il n'y avait aucune possibilité d'un rapprochement avec le parti libéral. La naissance de M. le duc de Bordeaux avait donné une impulsion trop monarchique aux hommes et aux événemens pour qu'on pût opposer une digue forte et suffisante à cet entraînement des opinions vers le côté droit. Comment aurait-il été possible, d'ailleurs, de pactiser désormais avec un parti qui avait éclaté par les troubles du mois de juin, par la

conspiration du 19 août, et par tant d'émotions récentes? la guerre était déclarée. Il arrive des époques où toute transaction est impossible entre les partis; il ne peut plus y avoir que des vainqueurs et des vaincus. A Brest, M. Bellart fut gravement insulté; on avait été obligé de dissoudre la garde nationale, qui n'avait pas obéi aux injonctions du maire; M. de Lauriston était accouru pour réprimer cette sédition menaçante. A Saumur, M. Benjamin Constant était à son tour menacé par les élèves de l'école de cavalerie; triste situation des esprits où tout se faisait, comme aux temps des guerres civiles, par violences et combats!

C'est dans une voie toute monarchique que fut aussi réorganisée l'université; la commission prit le nom de conseil royal, et la présidence en fut conférée à M. Lainé, avec un pouvoir plus étendu que n'avait possédé M. Royer-Collard, démissionnaire en 1819; on donnait ainsi une position politique à M. Lainé, expression du centre droit.

J'ai dit la pensée d'égalité qui avait présidé à la promotion des cordons bleus; ce principe obtint une plus forte et plus complète application dans l'ordonnance royale sur la cons-

titution nouvelle de la maison du roi ; ce fut encore un coup d'Etat de cour. La pensée intime de M. de Richelieu, et qui lui avait été suggérée par quelques hommes de l'empire dont le cabinet alors se composait, était de confondre tous les rangs autour de la couronne, de multiplier les dignités de château, et d'y appeler les vieilles illustrations de race, comme les noms glorieux de nos batailles et les administrateurs dévoués ; par ce moyen le trône devait trouver éclat et force ; on organisa donc la maison du roi sur une plus vaste échelle et d'après des principes mieux en rapport avec le système du gouvernement. On voulait aussi agrandir le ministère, et rien n'était plus constitutionnel que la création d'un ministère de la maison du roi responsable. Jusqu'ici on s'était contenté d'un simple directeur général ; Louis XVIII ne voulait point avoir un ministre de sa maison ; M. de Pradel avait dirigé cette haute partie du service avec discernement et capacité ; c'était un gentilhomme d'excellentes manières, fort instruit des élémens de la constitution et du gouvernement anglais, d'une extrême modération de caractère, dominé par la pensée de paraître homme politique, et surtout par un besoin

d'écrire et de faire des articles de journaux; avec de l'esprit d'ailleurs, mais n'ayant pas comme tête d'État une grande portée; au reste, M. de Pradel n'était pas placé assez haut dans une opinion pour servir de pivot à une combinaison parlementaire; on lui préféra le général Lauriston, qui venait de rendre un service dans la répression des troubles de Brest. M. de Lauriston avait été déjà compris dans plusieurs combinaisons de ministère royaliste; il était agréable à ce parti; on le lui donnait comme gage. Le nouveau ministre n'était pas un choix de capacité; il avait une raison droite, un instinct de bon sens, un dévouement absolu à la famille royale; il visait au bâton de maréchal de France, comme à la juste récompense de ses anciens services. M. de Lauriston avait d'ailleurs un département facile; il devenait le distributeur des grâces et des bienfaits de la couronne, l'homme des théâtres et des plaisirs royaux. On voulait surtout créer en lui un centre de surveillance et d'action pour la maison militaire, légalement réservée au ministre de la guerre, mais sur laquelle M. de Lauriston devait avoir une certaine autorité.

Dans la nouvelle organisation, la maison du

roi se composa de six services : de la grande aumônerie , du grand maître , du grand chambellan , du grand écuyer , du grand veneur , du grand maître des cérémonies ; le grand aumônier , le grand maître , le grand chambellan et le grand écuyer étaient grands officiers de la couronne ; le grand veneur et le grand maître des cérémonies étaient grands officiers de la maison . Le roi voulut régler lui-même tous ces services ; c'était un point sur lequel il aimait à conserver la plénitude de son autorité ; et je dois répéter que toutes les fois qu'il s'agit de créer un ministre à ce département , membre du conseil et par conséquent de le faire rentrer dans les formes générales du système représentatif , le roi s'y était opposé à plusieurs reprises . « Je veux avoir , dit-il , au moins la liberté dans le gouvernement de ma maison . » On se souvient avec quel soin , avec quelle délicatesse , avec quel sentiment d'égalité ces divers services furent remplis ; on n'oubliera pas sans doute que le général Rapp , l'ami de Napoléon , vieille et brusque expression de la roture glorieuse , fut nommé grand maître de la garde-robe .

Le mouvement militaire et la conspiration

du 19 août avaient fait dans l'armée une impression trop forte, avaient exercé une trop grande influence morale pour que M. de La-tour-Maubourg ne songeât pas sérieusement à une réorganisation qui, en changeant les éléments des corps, en modifierait l'esprit : les légions reprirent leur vieux nom de régimens : ceci avait deux effets; d'abord de fondre les corps les uns avec les autres, ensuite de diminuer le nombre des officiers, d'où la possibilité par conséquent d'éloigner ceux d'entre eux sur lesquels existaient de mauvaises notes. Avec un peu de connaissance du personnel, il était facile d'opérer ces fusions de légions diverses, de manière à ce qu'elles ne permissent plus au mauvais esprit de se manifester; le gouvernement voulait rendre impossibles les complots dans les régimens; il fut facile au ministre de colorer ces motifs secrets, par des principes d'économie et de service. Il disait : « que l'appel sous les drapeaux des jeunes soldats, donnait lieu, dans le système des légions, à des dépenses considérables, par la nécessité de les dériver sur la légion de leur département, qui en était souvent placée à une grande distance; or, en diminuant les distances à parcourir, on obtenait,

avec une réduction dans les dépenses; l'avantage de compter moins de déserteur : dans certaines légions, disait le ministre, le nombre des sujets capables est si grand, que l'avancement qui leur est dévolu n'offre pas assez de chances pour les retenir au service, tandis que dans d'autres légions, on est totalement dépourvu de bons sous-officiers; et puis, à la guerre, ou dans le cas d'une expédition lointaine, un événement malheureux pèserait tout entier sur la population militaire de quelques départemens, et rendrait impossible pour long-temps la réorganisation de plusieurs corps. » D'après ces considérations, le ministre proposait de revenir à l'organisation qui avait régi l'armée jusqu'en 1815. Une ordonnance du roi créait quatre-vingts régimens d'infanterie, dont soixante d'infanterie de ligne et vingt d'infanterie légère; chaque régiment devait se composer de trois bataillons, ayant chacun huit compagnies; chaque compagnie devait se former de trois officiers et de quatre-vingts sous-officiers et soldats, sur le pied de paix; le nombre des soldats devait être réglé chaque année, d'après l'effectif fixé, et les soldats, excédant l'effectif, étaient en congé dans leurs foyers.

Les inspecteurs généraux d'infanterie, chargés de réorganiser les corps, durent se pénétrer des motifs secrets de la mesure. Tous éloignèrent, avec un grand zèle, les officiers sur lesquels on ne pouvait pas compter. On peut regarder l'ordonnance de M. de Latour-Maubourg comme une nouvelle organisation de l'armée. On avait, en 1815, formé les légions pour effacer les souvenirs et les attachemens glorieux de l'empire et de la république; en 1820, on organisa les régimens pour tuer l'esprit politique et de révolution qui s'était emparé d'un grand nombre d'officiers. Tout ceci se passa sans exciter le moindre murmure dans les corps.

Le ministre de l'intérieur, après avoir opéré quelques changemens dans les préfetures, peu nombreux, comme on l'a vu, rétablit les secrétaires généraux, supprimés en 1816. Les secrétaires généraux exerçaient une espèce de surveillance et de police sur les actes des préfets; ils s'occupaient du matériel de la préfecture et étaient plus spécialement les hommes du ministre qu'un conseiller de préfecture délégué. M. Mounier suivit dans tous ses choix l'impulsion du parti royaliste; ce fut une sa-

tisfaction qu'il lui donna. On avait à s'occuper des élections; le secrétaire général devait seconder l'action du préfet dans le grand mouvement qui se préparait. Ce mouvement électoral était la préoccupation de M. Mounier; ce fut lui qui s'en chargea spécialement, et un manque de tact, dans un esprit qui en a tant, est d'avoir appuyé trop ouvertement le côté droit; il se laissa entièrement dominer par M. Capelle et les chefs du pavillon Marsan. La lutte était sans doute décisive; il s'agissait de la royauté; mais M. Mounier, tête capable, ne devait-il pas voir que mettre trop complètement la victoire dans les mains royalistes, c'était suicider le ministère dont il faisait partie! M. Capelle connaissait parfaitement le personnel des collèges électoraux; il agit dans le même sens que M. Mounier, avec un zèle plus outré peut-être; la lutte était difficile; on n'avait pas encore essayé de la loi électorale, de cette combinaison des grands collèges opposés aux petits. M. Mounier écrivit aux préfets que partout où un candidat royaliste serait opposé à un libéral, on sacrifiât le candidat ministériel, si l'on exposait l'élection aux chances d'un triomphe du côté gauche. C'était la contre-partie du sys-

tème de M. Decazes, qui avait fait pousser les libéraux plutôt que de laisser passer un ultrà.

Le conseil des ministres se réunit pour délibérer sur la grave question des collèges électoraux. M. Pasquier exposa que les circonstances étaient tellement décisives, qu'une proclamation du roi lui paraissait un moyen de raison et d'influence sur l'esprit de la masse électorale. Louis xviii, qui aimait à paraître dans son gouvernement, se saisit de cette idée, et M. Pasquier fut chargé d'une première rédaction; elle fut apportée au conseil, modifiée, puis corrigée par le roi, écrite de sa main; cent mille *fac simile* furent lithographiés et adressés personnellement à tous les électeurs du royaume. Louis xviii y disait : « qu'une liberté forte et légitime, fondée sur des lois émanées de son amour pour les Français et de son expérience des temps, était assurée à ses peuples : écartez des fonctions de députés, ajoutait-il, les auteurs de troubles, les artisans de discordes, les propagateurs d'injustes défiances contre mon gouvernement; il dépend de vous d'assurer le repos, la gloire et le bonheur de notre commune patrie; vous en avez la volonté; manifestez-la par vos choix. La France

touche au moment de recevoir le prix de tous ses sacrifices ; de voir ses impôts diminués, ses charges publiques allégées, et ce n'est pas quand tout fleurit et tout prospère, qu'il faut mettre dans les mains des factieux, et livrer à leurs desseins pervers, les arts, l'industrie, la paix des familles, et une félicité que tous les peuples de la terre envient. Vos députés, choisis parmi les citoyens amis sincères et zélés de la charte, dévoués au trône et à la patrie, affermiront avec moi l'ordre sans lequel nulle société ne peut exister, et j'affermirai, avec eux, ces libertés que deux fois je vous ai rendues, et qui ont toujours eu pour asile le trône de mes aïeux. »

Que signifiait cette intervention royale ? Sous le système représentatif, le roi ne paraît jamais en nom propre qu'on n'aperçoive le contre-seing du ministre responsable. En remontant aux formes constitutionnelles, c'était donc le ministère qui écrivait aux électeurs, et qui dictait l'esprit de leur choix ; c'était chose bien irrégulière, mais utile pour obtenir un résultat. Ces lettres, directement adressées, dûrent avoir une grande influence sur les électeurs ; on eut là le but qu'on voulait atteindre.

Les élections dépassèrent les espérances royalistes ! Elles se firent en deux périodes : les arrondissemens et les départemens. Les élections même d'arrondissement donnèrent une majorité de centre et de droite, et voici dans quelles proportions : sur quarante-six nominations pour le cinquième à renouveler, vingt-neuf furent choisies parmi les candidats de droite, et dix-sept parmi les candidats libéraux.

Les élections de département furent en masses royalistes ; il n'y eut que les départemens de l'Aube, de l'Indre, de la Meuse, du Haut-Rhin, des Deux-Sèvres, de la Vendée, des Vosges, où les patriotes l'emportèrent ; ils eurent une nomination dans le département de l'Aisne et une dans le département du Bas-Rhin. En résumant les élections accomplies, la droite avait eu une victoire complète ; la balance n'était point égale. Le roi prévint bien le résultat qu'un tel succès royaliste devait avoir : « Nous serons débordé, M. de Richelieu, dit-il ; vous sera-t-il possible de contenir une telle majorité ? » M. de Richelieu, répondit : « Nous avons la parole de MONSIEUR, et puis, il fallait avant tout sauver la monarchie ! »

ESPRIT DE LA NOUVELLE CHAMBRE.

**ENTRÉE DES CHEFS ROYALISTES
AU CONSEIL.**

DÉCEMBRE 1820.

LES élémens de la nouvelle chambre étaient donc tout-à-fait en opposition avec la majorité si partagée de l'assemblée qui avait voté la loi d'élection : une forte couleur royaliste dominait ; le gouvernement avait trop penché d'un seul côté ; je le répète, il allait être débordé ; la chambre était aux Bourbons, il n'y avait plus de danger pour la dynastie ; mais elle n'était pas au ministère. C'est ce que n'avait pas complètement prévu le cabinet de M. de Richelieu ; pouvait-il marcher dans l'esprit de la majorité de droite ?

Plusieurs députés d'une certaine importance entraient dans la chambre; le côté gauche s'y fortifiait peu; mais ses diverses nuances acquéraient quelques noms nouveaux qui, depuis ont joué un rôle. J'ai eu occasion de rendre justice à l'esprit et à la verve de M. Etienne, comme écrivain; le département de la Meuse l'envoyait maintenant comme député. M. Etienne n'était point né pour les grandes positions d'administration et de tribune; sa parole était déclamatoire; son esprit ne voyait rien de bien haut. Aisément impressionnable, d'une crédulité facile, il ne pouvait apporter dans les affaires cette raison calme, instruite et éclairée qui constitue la tête des hommes politiques. Il avait surtout cette instruction superficielle suffisante pour écrire une page spirituelle de journal, mais qui exclut tout examen sérieux et réfléchi d'une position. Si quelquefois les hommes de cabinet ne vivent pas assez dans ce monde extérieur où l'on voit toutes les opinions et les passions du pays, les journalistes y vivent un peu trop; ils s'instruisent par la rue, par des demi-confidences; de là ces jugemens précipités, cette habitude de se préoccuper et d'agir par des coteries et des intérêts isolés :

M. Etienne était lié avec la gauche, mais il eût été facile de l'attirer au gouvernement des Bourbons; quelques distinctions bien distribuées, et si bien méritées par un talent si spirituel, la réparation d'une injustice académique, pouvaient donner le député de la Meuse à la dynastie légitime; et c'était une conquête. On fut malhabile avec lui. Le général comte Thiars venait également s'asseoir au côté de M. Etienne; représentant d'une antique maison, le comte Thiars avait été chambellan de l'empereur, et lorsque la restauration s'accomplit, le général qui se crut engagé et compromis se jeta dans le libéralisme, avec cette ferveur qui cherchait à faire excuser sa vieille origine; M. de Thiars avait conservé ses manières aristocratiques, un mélange de cette forme hautaine des généraux de Bonaparte et de ces habitudes de supériorité des anciens gentilshommes; il avait cette parole facile, ce laisser-aller d'esprit et de mots, type nobiliaire qu'on n'efface pas comme son blason. Louis XVIII ne lui pardonnait pas l'oubli des devoirs d'une famille de cour envers sa royale dynastie, et M. de Thiars ne pardonnait pas à la restauration de l'avoir omis dans ses grandes dignités de châteaux et de pairie.

Je ne sache rien de plus hostile et de plus implacable à une cause qu'un homme compromis. Joignez à cela s'il a secoué le poids de la reconnaissance, et s'il doit beaucoup à cette cause qu'il combat. Alors tout retour est impossible. On fit une réputation politique à M. Kœchlin, manufacturier de Mulhouse; je ne m'explique point précisément cette popularité d'un député au reste fort ordinaire; c'était un homme d'un certain courage civil, car il osa dénoncer les tristes circonstances de l'affaire de Caron; et cela le grandit! M. Devaux, du Cher, légiste en grande considération à Bourges, était une de ces têtes qui ne vivent que par des méfiances et des hostilités contre le pouvoir; ceci devient dans leur esprit une espèce de monomanie; si l'on part de l'idée que le pouvoir est ennemi, il n'y a plus rien de possible en matière d'administration; car n'entraînez-vous pas par ces harcellemens le gouvernement vers la violence? Il faut à une administration publique une certaine latitude d'action et de liberté; ces petits esprits, qui viennent l'enlacer sous mille chaînes, ne savent pas qu'ils empêchent la vie de la société, et qu'ils créent au milieu d'elle des élémens de

troubles; au reste M. Devaux était un avocat instruit, mais à la parole lourde et difficile. Dans une nuance plus modérée deux députés allaient grossir le côté gauche : le premier, M. Humann, jeune encore et que de vastes opérations industrielles avaient recommandé aux électeurs de Strasbourg ; M. Humann apportait dans la chambre une certaine réputation de capacité spéciale. Je n'aime pas aux affaires publiques ces esprits qui, enlacés dans un trop grand mouvement de spéculations privées, ont contracté une manière systématique de voir et de juger les questions; on se préoccupe malgré soi de ce qui a fait l'étude de votre vie et les premiers élémens de votre fortune; on se laisse entraîner à envisager les questions de l'Etat comme on voyait ses propres affaires; on juge tout par rapport aux primes, aux fers, aux usines, et cela gâte les meilleurs esprits. Au reste, il ne fallait pas s'attendre dans M. Humann à des vues élevées, à une parole facile; tête tout d'une pièce, sans liant, sans étendue, arriéré dans ses principes d'économie politique, il était la véritable expression de ces manufacturiers qui, sous le régime prohibitif de l'empire, avaient conquis une haute importance et une colossale fortune, mais

qu'un régime plus large de liberté désolait dans leur propres spéculations. Le second de ces députés était M. Humblot Conté : il siégeait au centre gauche, et par la modération de ses doctrines politiques conquérait l'estime de tous les partis. Tels étaient les députés importans qui allaient grossir l'opinion libérale; les autres n'avaient que des boules à donner. C'est chose triste à dire; mais, sauf quelques exceptions, les partis s'adressent à des médiocrités, les élèvent, les exaltent! Ils font des noms célèbres à je ne sais quels hommes obscurs qu'on est tout honteux pour le pays de trouver si haut placés!

Je répète que le côté droit voyait puissamment s'agrandir sa majorité; presque tous les députés de la chambre de 1815 étaient renvoyés dans la nouvelle chambre avec leurs griefs du 5 septembre, leurs opinions exaltées par six années de lutte contre le mouvement libéral de la restauration. Quelques nouveaux noms se joignaient à la vieille phalange; en première ligne, M. de Peyronnet, procureur général à Bourges; M. de Peyronnet n'avait point cette grande importance que son ministère lui fit plus tard acquérir. Député siégeant au centre ministériel vers la droite, il commençait sa carrière par-

lementaire silencieusement, et on ne lui connaissait point encore cette haute faculté de parole et cette force de caractère qu'il déploya plus tard dans de graves circonstances ; j'aurai trop souvent à juger M. de Peyronnet pour que je prenne et que j'examine tout d'abord une figure politique si fortement dessinée. Puis venait M. Dudon, avec ses malheureux souvenirs d'administrateur ; on ne pouvait lui refuser beaucoup d'esprit et de capacité, une facilité de tribune peu commune ; chose remarquable ! M. Dudon ne s'attachait qu'aux idées exagérées, qu'aux démarches fausses, qu'aux sophismes de discussion. Y avait-il une cause difficile à défendre et que tout le monde repoussait ? aussitôt M. Dudon s'en emparait ; il arrivait à la chambre tout colère contre M. de Richelieu qui l'avait frappé d'une destitution à la suite des liquidations étrangères. Il avait été élu dans l'Ain à l'encontre du candidat ministériel et par le patronage de M. Michaud. A ses côtés, s'asseyait M. de Puymaurin, député de Toulouse ; je ne sache personne d'une érudition plus gaie, d'un cynisme plus spirituel ; sa longue chevelure à la Boissy d'Anglas, sa large tête à la Mirabeau, une espèce de dandinement de corps

le faisaient remarquer à la tribune, et l'accent languedocien donnait à ses pointes, à ses sarcasmes je ne sais quelle teinte d'originalité gasconne. Le général Donnadiou avait également obtenu sa nomination dans un des arrondissemens des Bouches-du-Rhône; il l'avait emporté sur le candidat ministériel. J'ai déjà peint cette vie militaire et politique; le général Donnadiou allait offrir un rude adversaire au cabinet Richelieu qu'il confondait dans sa haine contre M. Decazes. Sa parole était vive; impétueuse, sans ménagemens; il s'attachait à un nom propre, le poursuivait d'une manière implacable : c'était le *Drapeau blanc* à la tribune. Il y avait quelque chose de sombre dans les inquiètes déclamations du général; son geste, son regard, tout annonçait un des plus fougueux orateurs de l'opposition anglaise. Quand il montait à la tribune, tout le ministère était en émoi; il ne procédait que par des accusations : les royalistes de l'extrémité aimaient à l'écouter. Heureusement pour le ministère que la fraction modérée du côté droit désavouait les attaques ardentes du général Donnadiou. M. de Chabrol de Cruzol entra aussi dans la chambre; déjà appelé au conseil d'Etat lors-

que le ministère s'était tourné vers la droite, il apportait un vote dévoué au ministère Richelieu; c'était un homme de mœurs douces et polies; un excellent administrateur, mais avec peu d'élévation dans les idées politiques, ulcéré d'ailleurs par la conduite du ministère Decazes dans l'affaire de Lyon. Le Jura envoyait M. de Vaulchier, notabilité locale, avec d'excellentes habitudes domestiques et d'une grande probité; il n'avait pas de grandes lumières, et ses scrupules religieux le dominaient; il était l'expression de son parti avec tout le zèle et les élancemens d'une âme pieuse; au reste médiocre préfet. La députation de Paris offrait quatre noms nouveaux: M. Quatremère de Quincy, d'une vieille famille de bourgeoisie, savant de premier ordre; un peu systématique, naturellement porté vers les idées d'un pouvoir fort et absolu; M. Bonnet, avocat célèbre, inoffensive expression du barreau de Paris; M. Lebrun, l'homme de la bienfaisance et des bureaux de charité; enfin, M. Olivier, l'un des régens de la banque de France, négociant estimé, et qu'une ambition d'honneur et de pairie semblait plus spécialement attacher à la cause royale. J'aurais trop

à faire si j'avais à retracer le portrait de tous les royalistes plus insignifiants qui entraient dans la chambre; j'ai pris ces députés nouveaux, parce que plusieurs furent appelés plus tard à jouer un rôle élevé, et que nous les trouverons dans des positions administratives sous le ministère de M. de Villèle.

En présence d'une telle majorité de droite, le cabinet de M. de Richelieu dut s'organiser de telle sorte qu'il pût répondre aux sentimens et aux opinions de la nouvelle chambre; sans doute tous les députés n'arboreraient pas les couleurs ardentes et décidées des royalistes de la droite, mais la grande majorité allait se grouper autour des chefs de la chambre de 1815; dès lors il était urgent de se rapprocher de plus en plus des royalistes, et d'entrer en négociation avec les chefs de cette majorité. Sur les instances de M. de Richelieu, M. de Chateaubriand accepta l'ambassade de Berlin; c'était le premier terme de l'alliance, et le premier pas du noble pair dans les affaires. On avait conféré à M. Benoist la direction des contributions indirectes après la démission de M. de Barante; il fut entendu qu'on offrirait à MM. de Villèle et de Corbière une position

dans le cabinet. L'augmentation du nombre des députés offrait naturellement l'occasion d'agrandir le conseil. M. de Richelieu proposait d'abord de créer un grand ministère de l'instruction publique et des cultes, puis un ministère des contributions directes, et de les offrir à MM. de Corbière et de Villèle. Des négociations s'engagèrent sur ce point : M. de Villèle refusa pour le moment un ministère; il dit même à M. de Richelieu : « Faites quelque chose pour Corbière; quant à moi il me suffit d'être dans le conseil du roi. » M. Lainé, pour ne point déranger les combinaisons ministérielles, consentit à céder l'instruction publique à M. de Corbière. Tous ces arrangemens furent arrêtés; mais les ordonnances ne durent paraître qu'après le discours de la couronne. M. de Villèle ne demanda en échange de son concours qu'une loi municipale pour satisfaire la majorité, et puis, un certain nombre de positions inférieures pour contenter les exigences de quelques uns des chefs de file de la droite. On convint également que, pour le choix administratif des localités, on consulterait les opinions et les intérêts royalistes.

Le discours de la couronne fut arrêté dans la

pensée de cette combinaison prochaine ; il fut délibéré et rédigé en conseil entre les ministres et les chefs de la majorité. La situation était bonne ; le gouvernement pouvait promettre des améliorations ; le discours fut d'abord écrit par chacun des ministres pour ce qui concernait son département ; puis une rédaction générale fut faite par M. de Serres, soumise à M. de Villèle. Le roi disait : « que l'amélioration des revenus de l'Etat, les économies qu'il avait prescrites et la solidité éprouvée du crédit, permettaient une nouvelle diminution d'impôt ; que la prospérité de la France augmentait chaque jour, et que les succès toujours croissans de l'agriculture, des arts, de l'industrie couronnaient les efforts d'une activité laborieuse. Perfectionner le mouvement des grands corps politiques créés par la charte, ajoutait-il, mettre les différentes parties de l'administration en harmonie avec cette loi fondamentale, inspirer une confiance générale dans la stabilité du trône et dans l'inflexibilité des lois, tel est le but de mes efforts.

« Tout annonce que les modifications apportées à notre système électoral produiront les avantages que je m'en étais promis. Ce qui accroît la force et l'indépendance des chambres

ajoute à l'autorité et à la dignité de ma couronne. En affermissant les rapports nécessaires entre le monarque et les chambres, nous parviendrons à fonder le système de gouvernement qu'exigerait dans tous les temps une aussi vaste monarchie que la France. C'est pour accomplir ces desseins que je désire voir se prolonger les jours qui peuvent m'être encore réservés; c'est aussi pour les accomplir que vous devez compter sur ma ferme et invariable volonté, et que je compte sur votre loyal et constant appui.»

Cette dernière phrase était expressive et touchante; elle était du roi lui-même; elle envisageait l'avenir. Louis XVIII prévoyait que les *ultra* allaient l'emporter et que le pouvoir échappait de ses mains modérées pour tomber dans celles de son frère. Il parlait de sa mort comme d'un événement prochain; il cherchait à attendrir cette implacable majorité qui allait se venger des injures faites à la chambre de 1815; il semblait pressentir une espèce d'abdication morale. M. le comte d'Artois pressa dès lors la conclusion des arrangemens; il engagea MM. de Villèle et Corbière à seconder le mouvement ministériel.

Quand les arrangemens furent définitifs entre les ministres et la majorité, on les soumit au roi, qui ne connaissait que très-imparfaitement MM. de Villèle et de Corbière. Ces deux députés furent présentés par M. de Richelieu. Le roi les étudia, ne se livra point à eux. Louis XVIII n'avait d'abandon qu'avec quelques personnes de son intimité; il était aimable, mais froid pour tout le reste. Il dit à M. de Richelieu : « Ces deux Messieurs me paraissent fort bien pour nous; Dieu fasse que cela dure et qu'ils nous secondent! » Une ordonnance appela le lendemain M. de Corbière à la présidence du conseil royal de l'instruction publique; MM. Lainé et de Villèle furent nommés ministres secrétaires d'Etat sans portefeuille et appelés au conseil du roi.

De la part du ministère Richelieu c'était une faute grave que d'appeler MM. de Villèle et de Corbière au conseil, sans satisfaire leur juste ambition de chefs de majorité; les royalistes ne pouvaient être contents qu'en voyant leurs conducteurs parlementaires dans des positions actives et élevées. On savait que MM. de Villèle et de Corbière désiraient plus qu'ils n'avaient obtenu, et, mécontents qu'ils étaient, on les

introduisait dans le sein du conseil pour leur donner un goût plus vif du pouvoir, une plus puissante action sur le gouvernement; n'était-il pas naturel que, dans cette position équivoque, les deux nouveaux ministres, sachant bien qu'ils ne vivaient que par leur majorité, cherchassent à la contenter, à se maintenir en bonne harmonie avec leurs amis politiques? M. de Villele surtout avait l'instinct de cette situation; il était plus occupé à conserver son influence dans la chambre qu'à seconder le ministère: voilà ce qui expliquait son refus de toute administration responsable; n'étant pas en première ligne dans le gouvernement, il préférait rester sans portefeuille, et par conséquent sans responsabilité effective. Ces arrangemens une fois conclus, les premières opérations de la chambre furent très-faciles; le centre droit et la droite formaient une immense majorité, de telle sorte que, pour la présidence, les résultats suivans furent obtenus: M. Ravez, porté par le centre droit et par la droite, obtint 236 voix; M. Camille Jordan, porté par les doctrinaires réunis à la gauche, eut 83 voix, et M. Dupont de l'Eure, porté par la gauche seule, ne réunit que 54 voix; la minorité n'eut pas même un vice-pré-

sident. Quelle différence de situation avec la chambre précédente où la majorité était si douteuse, si incertaine ! Combien les doctrinaires ne s'étaient-ils pas trompés sur le résultat de l'amendement Boin !

C'est dans cette situation dessinée que le gouvernement commençait la session.

LE 15 MARS 1837

LE MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

À M. LE PRÉSIDENT

[The following text is extremely faint and illegible, appearing to be a formal letter or report.]

SESSION DE 1821.

**PREMIÈRES DIVISIONS DES ROYALISTES
AVEC LE MINISTÈRE.**

LES chefs de file d'opinions parlementaires s'imaginent souvent qu'ils sont à eux seuls l'expression tout entière du parti qu'ils représentent; ils croient l'entraîner partout où ils se posent. Il faut se pénétrer de cette idée pour expliquer la situation difficile et compliquée de MM. de Villèle et de Corbière dans la chambre de 1821. Le parti royaliste avait eu besoin du ministère Richelieu pendant la session précédente; il l'avait par conséquent secondé avec loyauté et dévouement; mais dans la nouvelle lice qui allait s'ouvrir, les royalistes, maîtres

du terrain, se montrèrent exigeans, impérieux, intraitables; cela devait être, ils étaient les plus forts; et les partis ne sont pas tenus à la reconnaissance. Des nuances s'étaient partout dessinées; et MM. de Villèle et de Corbière ne les représentaient pas tout entières au pouvoir; à l'extrémité des doctrines de droite se plaçait le général Donnadiou, adversaire toujours armé, poursuivant les ministres de sa parole implacable. Était-il possible que le général pût s'entendre avec M. de Richelieu et une majorité de cabinet qui était aux affaires lors des troubles de Grenoble? Ensuite venaient MM. de La Bourdonnaye, Duplessis de Grénédan, adversaires pleins d'aigreur; M. de Vaublanc, qui rentrait dans la chambre encore tout meurtri et colère de sa démission de 1816, à laquelle M. de Richelieu avait contribué; M. Delalot, talent pur et académique, qui visait aux effets de tribune et à une influence de majorité. Sa parole était ardente, impétueuse; il aimait la déclamation, la harangue cicéronienne et d'apparat; il possédait cette faculté que les anciens définissaient sous le titre d'*invectives*: au reste, esprit superficiel, avec peu d'aptitude aux affaires; M. de Castelbajac, chef des troupes lé-

gères, infatigables, qui harassaient le pouvoir; et M. Cornet-d'Incourt, si spirituellement moqueur, n'épargnant ni les hommes du ministère, ni ses actes, ni ses intentions. Chacun de ces députés entraînait avec lui-même un certain nombre de boules qui, par leur masse, agrandissaient l'opposition de gauche, laquelle n'était plus influente dans son petit nombre et dans son isolement. Toutefois la plus grande fraction de la droite était arrivée au ministère par l'adjonction de MM. de Villèle et de Corbière; on y comptait MM. Courtarvel, Benoist, Bonnet, Pardessus, Piet, et même M. de Bonald; mais ses sympathies devaient la détacher tôt ou tard du ministère, pour la porter vers son extrémité, où étaient ses sentimens, ses souvenirs, ses principes, car elle n'aimait ni les hommes ni les choses de l'administration Richelieu. Elle avait des répugnances pour le ministère, et le ministère, qui n'osait pas le dire encore, en avait pour elle; on se faisait des concessions, c'était un mariage de raison, une position des plus fausses; je vais même plus loin : sans attaquer la loyauté de MM. de Villèle et de Corbière, je dis que leur situation était tellement complexe et en dehors de leur condition

politique, qu'ils ne purent pas toujours agir avec franchise. Pouvaient-ils attaquer en face l'extrémité de la droite et défendre le ministère avec dévouement? Chefs de parti, avant tout, ils savaient que tôt ou tard le pouvoir devait tomber dans leurs mains, et ils n'étaient pas fâchés au fond, de ces coups de folie et d'exagération de l'extrémité de droite, qui avançaient l'heure de leur triomphe ministériel. Ils en blâmaient publiquement leurs amis; mais en secret que de concessions et peut-être d'éloges!

Dès l'ouverture de la session, il s'était formé des réunions séparées des membres de la majorité; l'une, chez M. Usquin, représentait le centre droit; une autre, chez M. Piet, réunissait les royalistes de la droite, soit qu'ils votassent avec le ministère, soit qu'ils se rapprochassent de l'opposition enflammée de MM. de Castelbajac et de La Bourdonnaye; la réunion Piet s'était continuée dans l'intention de bien séparer les royalistes de la droite, du centre pur. MM. de Villèle et de Corbière y assistaient assidûment; ils y apportaient les projets du conseil, pour consulter leurs amis; pour savoir s'ils auraient la majorité; ils attachaient même plus d'importance à s'y maintenir forts et in-

fluens, qu'à prendre un ascendant dans le conseil du roi; cet ascendant devait tout naturellement arriver aux chefs de la majorité. Au milieu de ces réunions, on leur adressait souvent des reproches pour leur complaisance envers le ministère, on les invitait à multiplier les gages dans les hommes comme dans les choses; et puis, ils revenaient au conseil porteurs de paroles de la majorité et imposant ses conditions.

— Dans cette situation complexe, tous les actes de la session devaient aigrir les inimitiés entre le ministère et les royalistes. Il était impossible que le cabinet Richelieu subît toutes les idées de la majorité de droite. Comme il n'avait pas assez fait pour les hommes, comme il n'avait que faiblement placé le pouvoir dans les mains de la majorité, celle-ci se montra d'autant plus impérieuse pour les choses; or, le ministère pouvait-il aller jusqu'au point où voulait le pousser le parti royaliste?

Reparlerais-je de la fraction libérale de la chambre? elle avait cessé d'être une influence parlementaire; elle était infiniment petite minorité; pourtant je crois qu'elle prit alors une plus grande puissance d'esprit public; car elle soutint vigoureusement les principes de liberté;

j'aime à lui rendre cette éclatante justice; mais elle le fit rudement, comme on l'aurait fait dans la rue ou au Forum. On eût dit que, dans cette session, les plus beaux talens s'oubliaient, et parlaient devant un autre public que la chambre. Le général Foy et M. de Constant eux-mêmes n'étaient plus ces hommes de convenances parlementaires; ils devinrent tribuns; et puis les ministres, les centres, les royalistes; tout le monde se dénonça; fit des professions de foi, des écarts de tribune, des aveux, de manière que tout cela produisit la plus curieuse et la plus inutile des sessions.

L'adresse souffrit peu de débats; la majorité la vota dans un sens religieux et monarchique; elle disait « que la France reconnaissante n'oublierait pas que c'était à la sagesse de son roi qu'elle devait la continuation de la paix et cette heureuse union avec les souverains, qui a relevé les antiques bases de l'ordre social. Et quel bien la France ne devait-elle pas attendre de la volonté ferme et invariable de son roi et de l'appui loyal et constant des chambres! elle recueillait déjà le fruit de la sagesse royale et de sa persévérance; le commerce renaissait; l'industrie se perfectionnait

également, et les destinées du pays, redevenues prospères, promettaient un avenir qui à long-temps trompé ses efforts.» Ensuite la chambre, pour mieux empreindre la couleur de sa majorité, ajoutait : « Fortifier l'autorité de la religion, épurer les mœurs par un système d'éducation chrétienne et monarchique, donner à la force publique cette organisation qui assure la tranquillité au dedans et la paix au dehors, perfectionner toutes les institutions qui dérivent de la charte et qui doivent protéger nos libertés, telles sont les intentions bien connues de V. M. Tels sont aussi nos devoirs. Ces améliorations importantes, nous les poursuivrons avec la modération compagne de la force; nous les obtiendrons par la patience, qui est l'art d'attendre le progrès naturel du bien qu'on a déjà fait.» Cette dernière phrase était tout à la fois une menace et un gage de modération; on parlait de force; la chambre déclarait qu'elle *attendrait*. Elle voulait engager le ministère. Enfin l'adresse ajoutait : « Puisse le ciel, mesurant le cours de vos années aux vœux et aux besoins de vos peuples, faire luire sur la France les jours tranquilles et sereins que nous

présage la naissance du nouvel héritier du trône. »

C'était bien froid à côté de la phrase royale, où le monarque prévoyait sa fin prochaine. Le roi répondit avec attendrissement; il sembla rappeler qu'il n'avait plus que quelques jours à vivre, et qu'on le laissât en paix sur le trône de ses ancêtres. « Messieurs, dit-il, je suis vivement sensible aux sentimens de la chambre des députés. Vous venez en les exprimant de développer mes intentions; c'est me répondre que vous me seconderez; c'est me donner le gage de l'union qui doit exister entre moi et les chambres, et qui assurera le bonheur de mon peuple, le seul bien que je désire, le seul qui puisse vraiment toucher mon cœur. Je l'ai dit et je le répète, Messieurs, si je désire voir prolonger mes jours, c'est pour affermir les institutions que j'ai données à mon peuple. Mais, quels que soient les décrets de la Providence, n'oublions pas cette maxime de notre droit public : *le roi ne meurt pas en France.* » Ainsi Louis XVIII semblait annoncer et prévoir le règne de son frère.

La première discussion qui allait s'ouvrir était le vote de six douzièmes provisoires; on

en fit un champ de grandes discussions politique comme pour l'adresse ; là commencèrent déjà les hostilités royalistes contre le ministère ; le général Donnadieu révéla de tristes manœuvres de corruption parlementaire , qui avaient préparé la majorité à la dernière session ; ce fut un plan d'accusation contre le ministère. « Jusqu'à ce jour , disait le général , il n'y a eu que risque et dommage à être royaliste ; il en sera de même pour l'avenir , si les hommes créateurs de cet ordre de choses restent aux affaires ; le propre de la nature des ministres est de ne réparer aucune injustice , de gouverner avec ce système bâtard qui énerve la nation la plus forte et qui tend à dissoudre , à anéantir tous les caractères. C'est aux hommes de la monarchie à bien examiner leurs devoirs , à bien réfléchir sur la situation où nous sommes ; ils doivent refuser de remettre en des mains indignes et incapables les trésors de l'Etat ; à des hommes qui ont tout corrompu , tout avili , et auxquels il ne reste que l'argent et les places ; c'est fini d'un pays , c'est fini des hommes , lorsqu'ils sont arrivés à n'avoir d'autre valeur que celle de l'argent. Eh bien , les ministres sont à même d'offrir au premier mot 100,000 fr.

au premier de vous qui sera disposé à trafiquer de son honneur et de son indépendance. Il est un fait certain : un de nos collègues a été insulté par les ministres, qui lui ont offert 100,000 fr. d'indemnité. J'en ai la preuve, et, s'il le faut, je nommerai le député. » Certes, l'accusation était grave; c'était de la plus indigne corruption dont on accusait le ministère. M. de Serres répondit, mais d'une manière embarrassée, timide; le fait est que l'arrangement dont M. Donnadieu parlait avait été essayé à l'égard d'un député auquel n'ayant pu assurer une position administrative, on offrait une indemnité sur une recette générale. M. Paul de Chateaudouble fut tellement désigné, qu'il crut nécessaire de se défendre publiquement de l'accusation. Triste situation que celle d'un ministère accusé en face d'avoir corrompu la majorité!

Le second projet qui fut présenté dans la session était un complément à la loi électorale dont il s'agissait de déterminer la circonscription. C'était fort important, parce que de la composition des arrondissemens électoraux dépendait souvent le succès du candidat; l'opinion royaliste arrangea parfaitement ses affaires;

elle arrêta les arrondissemens tout-à-fait à sa convenance; la commission s'entendit avec le ministère pour jeter dans les mains de la majorité les chances favorables de sa réélection.

Vint ensuite le projet de loi sur les donataires et le domaine extraordinaire. C'était une justice large, une espèce de munificence du gouvernement, car enfin ce que la conquête avait donné, la conquête pouvait le faire perdre; mais tant de malheurs avaient été réparés par ces donations, tant de services récompensés, qu'il était dans les devoirs d'un gouvernement loyal d'effacer les traces de ces longues misères. Et pourtant dans la situation parlementaire où se trouvait le ministère, la présentation de ce projet était une faute; d'abord dans la pensée primitive du maréchal Macdonald, qui l'avait conçu en 1814, il se liait à une idée royaliste, l'indemnité des émigrés. Ici le ministère l'en détachait, et, en face d'une majorité de 1815, il venait secourir les hommes de la révolution et de l'empire sans même parler des émigrés. J'ajoute que parmi des militaires couverts de glorieuses blessures et de noms honorables, on comptait dans cette liste de donataires, de tristes célébrités aux yeux

de la restauration. Jugez de l'impression produite par M. Duplessis de Grénédan, lorsqu'il lut en pleine séance les noms qui se trouvaient en tête de la liste des donataires : c'étaient MM. Jean-Bon Saint-André, Jean de Bry, Quinette, le comte Hullin, Labédoyère, le maréchal Ney, le comte d'Erlon, Lefèvre-Desnouettes, le général Gilly, Mouton - Duvernet, le général Clauzel, le comte de Laborde, Excelmans, le duc de Bassano, le général Lamarque, le baron Méchin. Un ministère qui rendait un si éclatant hommage à l'oubli du passé ne pouvait longtemps mériter la confiance de la droite ! M. Duplessis de Grénédan appela l'indemnité des donataires un salaire pour les conspirateurs.

On avait promis une loi municipale ; elle était ardemment désirée par les royalistes qui voulaient s'attribuer une influence aristocratique et locale. Un projet, rédigé par M. Mounier, fut proposé au conseil ; MM. de Villèle et de Corbière ne purent jamais s'entendre ; tous deux partaient d'idées diamétralement opposées. Le premier voulait des libertés locales, modifiées par l'action de l'aristocratie et du pouvoir, comme les vieilles coutumes du midi ; le second appelait les libertés bretonnes, une plus large

et plus forte participation du peuple dans les élections municipales. Enfin, le projet de M. Mounier, long-temps discuté, sortit presque informe du conseil des ministres; il reposait sur les bases suivantes : le sol administratif était divisé en communes urbaines et en communes rurales; dans les communes urbaines, le maire et les adjoints étaient nommés par le roi, et dans les communes rurales par le préfet au nom du roi; les conseillers municipaux étaient élus par les citoyens les plus imposés, en nombre égal aux membres du conseil; dans les communes urbaines, on y admettait un nombre de notables, qui ne pouvait pas excéder le double des membres du conseil. Les membres des conseils d'arrondissement et des conseils généraux étaient nommés, par le roi, pour dix ans, sur une liste de candidats élus par les assemblées d'arrondissement et de département; les conseils étaient renouvelés par moitié tous les cinq ans.

Ce projet était de nature à ne contenter personne; d'abord, s'il faisait une large part à l'aristocratie rurale, en n'appelant qu'un petit nombre d'électeurs et les plus imposés pour le choix des conseillers municipaux, il ne décen-

trahissait pas assez le pouvoir administratif au gré de cette aristocratie; ensuite, la simple présentation des candidats, pour les conseils d'arrondissement et de département, ne constituait pas ce système des grands gouvernemens de province que la droite demandait. Le parti libéral pouvait-il admettre également un système électoral partant toujours de la base des plus imposés et des adjonctions? Une commission fut désignée; M. Pardessus, nommé rapporteur, conclut à l'adoption du projet; mais M. de Villèle déclara au conseil des ministres que la réunion Piet se prononçait contre le projet de loi et qu'on ne répondait pas de la majorité. Il fut retiré par le ministère. Le roi dit : « J'abandonnais encore les droits de ma couronne; on n'en veut pas; c'est une leçon. »

Cependant il fallait faire quelques concessions au parti religieux de la chambre : les deux ministres, chefs de la majorité, déclarèrent encore qu'il était impossible de s'en dispenser, si l'on voulait avoir le budget; un projet de loi fut arrêté pour la dotation de plusieurs nouveaux évêchés; il portait que les pensions ecclésiastiques seraient portées à un taux plus élevé, à partir du 1^{er} janvier

1821. En conséquence, un crédit nouveau devait être employé 1^o à l'établissement et à la dotation de douze sièges épiscopaux; dans les villes où le roi le jugerait nécessaire; 2^o à l'augmentation des traitemens des vicaires et à celui des curés et vicaires à établir, et généralement au soulagement de tous les fonctionnaires ecclésiastiques, anciens religieux et religieuses. Cette augmentation servirait aussi pour la réparation des évêchés, des cathédrales, des séminaires et autres édifices du clergé diocésain. C'était beaucoup sans doute, mais était-ce assez pour contenter MM. de Marcellus, Duplessis de Grénédan, expressions du parti religieux et j'oserai dire pontifical? Le projet fut adopté, mais il donna lieu à de si grands reproches, qu'il fit plus de mal que de bien à la popularité religieuse et monarchique du ministère. Le cabinet était alors vis-à-vis le parti royaliste, comme M. Decazes était, en 1819, devant l'opinion libérale; il n'en pouvait plus, et de concessions en concessions on l'entraînait à tout céder. C'est ce qui arrive toujours quand un ministère ne sort pas de la majorité: cette majorité se montre d'autant plus exigeante que le pouvoir n'a pas sa confiance.

Le parti libéral assistait, désintéressé et impassible, en présence de ces querelles de ménage qui grandissaient sa force; il attisait le feu de ces discordes; rien ne lui plaisait plus que lorsqu'il voyait monter à la tribune quelques uns de ces orateurs impétueux qui crachaient au visage des ministres. Que voulait-il? L'affaiblissement du respect populaire pour l'autorité, et l'agrandissement de l'esprit d'opposition en France. Il recueille aujourd'hui, qu'il est aux affaires, les fruits malheureux de cette conduite; car peut-on se dissimuler que c'est ce qui rend le gouvernement si difficile et l'autorité si faible, si dégradée. Tout fut prêché, économie, liberté, prestige d'honneur et de gloire; dans les discussions de finances, l'opposition libérale saisit toutes les circonstances pour se placer sur le terrain politique; elle eut des pensées généreuses, des idées nobles, élevées, mais elle commit des imprudences, elle dit des naïvetés incroyables; et, par exemple, que devinrent les prédictions du général Foy sur la belle défense des Abruzzes et des Apennins? sur l'immortalité des révolutions de Naples et du Piémont? L'opposition se perd par des prédictions d'avenir; elle dés-

espère toujours des causes qui ne sont pas les siennes; elle atténue ainsi, par ses désappointemens, sa puissance sur les esprits. Il y eut de véritables discussions d'affaires sur les canaux, sur les emprunts des villes; tout cela ne souleva que quelques intérêts privés. Quant au budget, il assurait un dégrèvement : c'était le premier exemple depuis 1815. Dans ce travail remarquable, M. Roy exposait qu'une diminution de 34,363,000 fr. était accordée aux contribuables, à partir du 1^{er} juillet, et pour l'exercice 1821; les recettes présumées étaient évaluées à 888,021,745 fr.; les dépenses, à 882,327,374 fr.; il y avait donc un excédant de 5,694,371 fr., qui, ajoutés aux 24,400,000 fr., demeurés disponibles sur 1820, créait un fonds de réserve de 30,000,000, qui devait assurer, pour l'avenir, les diminutions promises sur les contributions foncières. D'après un aperçu des recettes et des dépenses pour 1822, 1823, 1824, 1825, le ministre s'était assuré que chacun de ces exercices présenterait un excédant de ressources, qui, à partir de 1825, reprendrait un accroissement toujours progressif. Le budget commençait à entrer dans les voies bienfaisantes de la restau-

ration. On arrivait aux économies, au dégrèvement, résultats remarquables d'ordre et de bonne gestion de la fortune publique. M. Roy arrivait à peine au ministère, et déjà l'esprit d'amélioration pénétrait partout. Ce budget pourtant fut vivement attaqué : rapporterai-je ces discussions toujours les mêmes, ces griefs se reproduisant avec une sorte de périodicité? On s'éleva contre le dégrèvement de la propriété foncière, qui diminuait le nombre d'électeurs; on fit de l'opposition même sur les économies; cette opposition prouvait une seule chose : c'est qu'un système électoral, tout entier fondé sur les contributions, est vicieux.

Restait une question de feu, la censure serait-elle prorogée? Le conseil des ministres avait déclaré en majorité que cette censure était une nécessité dans la position; cependant les royalistes en étaient venus à ce point d'aigreur contre le ministère que la commission, par l'organe de M. de Vaublanc, proposa le rejet du projet de loi; son rapport était une critique amère de l'administration; il était écrit en termes vifs et décidés; M. de Vaublanc déclarait que la liberté de la presse avec des lois répressives était la seule chose légale dans le gouverne-

ment représentatif. Les ministres se résignèrent à subir une discussion publique; elle ne fut curieuse cette discussion que par les injures inconvenantes que les royalistes et les membres du cabinet se jetèrent par la tête. M. de Castelbajac attaqua personnellement les ministres et principalement M. Pasquier. « La censure n'est point dans la charte, s'écria-t-il, elle a favorisé les principes de la révolte, elle a arrêté l'expressions de la fidélité et de l'honneur, et voulussiez-vous faire autrement pour l'avenir, vous ne le pourriez pas; vous haïssez les royalistes comme individus; continua vivement M. de Castelbajac; oui, M. Pasquier, vous les haïssez, vous les repoussez comme principe; placé vous-même par vos antécédens dans une situation fausse, vous ne pouvez pas avoir une doctrine, vous ne pouvez pas professer une opinion sans craindre un *Moniteur* ou des souvenirs; vous devez subir les conséquences de cette position; elle vous ôte les moyens de faire le bien quand vous en auriez le désir; vous avez trompé les uns comme les autres; vous n'avez ni doctrines positives, ni principes fixes; vous n'avez ni marches, ni plan, et vous êtes d'autant moins apte à gouverner avec la

charte que vous le déclarez vous-même en proclamant la France en péril, si on ne vous accorde pas des mesures d'exceptions. » Le soir au conseil M. Pasquier se plaignit vivement de cette sortie à M. de Villèle, qui lui dit : « Laissez passer cela, c'est un de ces coups de bou-toir auquel il faut s'attendre. — Je ne le puis, répliqua M. Pasquier. — Comme il vous plaira, mais vous ferez une faute; vous pouvez compromettre la majorité. » Le lendemain, M. Pasquier monta à la tribune avec une sorte de solennité, et il fit une inutile et pompeuse déclaration de ses amitiés et de ses répugnances politiques. « Si la censure a été utile, dit le ministre des affaires étrangères, c'est principalement dans ce qui a trait aux affaires extérieures; elle a rendu de grands services non seulement à la France, mais encore aux puissances auxquelles on prenait tant d'intérêt; on nous a accusés de haïr les royalistes; dans un gouvernement de la nature du nôtre, il est des amitiés politiques comme il est des éloignemens: quant à moi, dit M. Pasquier avec quelque vivacité, j'ai de l'éloignement pour ces hommes qui par d'injustes récriminations fournissent des armes aux révolutionnaires; j'ai de l'éloignement pour

un petit nombre d'hommes qui veulent usurper à eux seuls le titre de royaliste et accaparer les sentimens de la masse de la nation ; j'ai de l'éloignement pour ces hommes qui voudraient faire de la royauté l'instrument de leur ambition ; j'ai encore de l'éloignement pour eux , parce que s'ils arrivaient au pouvoir , ils ne s'en serviraient que dans quelques intérêts particuliers , et y porteraient ces petites ambitions qui ont déjà fait tant de mal à la royauté. Maintenant, continue le ministre, je dois proclamer mes affections pour cette foule de citoyens qui siègent dans cette enceinte et qui sont d'autant plus royalistes qu'ils sont constitutionnels ; j'honore ces hommes qui travaillent sans cesse à défendre le pouvoir royal dans quelque temps que ce soit et avec lesquels je me suis uni pour combattre , lorsque j'ai cru la royauté et peut-être la légitimité menacées. » Cette brusque sortie, qui n'était en rien préparée, excita le plus grand étonnement dans l'assemblée.

M. de Villèle l'avait bien prévu ; la déclaration de M. Pasquier fut une rupture véritable avec le parti royaliste ; c'était sans doute un sentiment d'honneur et de position qu'elle exprimait. Mais à quoi bon, quand on reste mi-

nistre, offenser une majorité de laquelle on dépend? M. Pasquier descendait de la tribune, lorsque M. de Corbière lui dit en souriant : « Puisque vous avez voulu parler, vous avez dit ce qu'il fallait dire; à votre place, je n'aurais pas pris la parole. » M. de Corbière avait raison, un homme politique doit ne point avoir de colère et de répugnances; il est au pouvoir pour subir les attaques; c'est du stoïcisme, si l'on veut, mais du stoïcisme indispensable. On accuse, je le répète, MM. de Villèle et de Corbière d'avoir joué un double rôle dans ce ministère de 1821; je réponds qu'il était impossible qu'ils agissent autrement puisque la combinaison ministérielle dont ils faisaient partie ne les avait pas mis à leur place. Ce double jeu était dans la force des choses; ils étaient avant tout chefs de majorité; tant qu'ils n'étaient pas à la tête du ministère, exprimant les opinions, la pensée de cette majorité, ils se trouvaient déplacés et par conséquent sans droiture politique.

La chambre accorda la censure, mais pour un terme si restreint qu'elle appelait une solution imminente de la question ministérielle dans la session prochaine; la censure ne dut pas se prolonger au-delà de deux mois après

l'ouverture de cette session. La majorité se réservait la haute main.

Alors tout tourna contre une pacification. MONSIEUR, fort mécontent de ce qu'on n'avait rien fait pour MM. de Polignac et de Vitrolles, de ce qu'on n'accordait que peu aux opinions dont il était le royal représentant en France, s'aigrit profondément; ensuite on fut obligé à des mesures de rigueur contre le général Donnadieu qui, dans une conversation intime avec le duc de Richelieu, s'était laissé aller à une indignation insultante pour le président du conseil. Si l'on avait conquis quelques unités telles que MM. Pardessus, Benoist et Cardonnel par des positions politiques ou judiciaires, la masse s'était séparée du ministère sans ressources. On le sentit à mesure qu'on avançait dans la session. Le centre restait fidèle, mais la droite échappait à chaque question décisive.

LE MINISTÈRE APRÈS LA SESSION DE 1820.

Les partis portent avec eux-mêmes quelque chose d'implacable, et triste gouvernement que celui qui se fait parti ! c'est surtout après les grandes luttes d'opinion que cette haine reste vivace ; le pouvoir pardonne, parce qu'il voit de haut ; les factions jamais, parce qu'elles contractent toutes les passions, toutes les faiblesses de l'individu. Je ne crois pas qu'il se soit montré une époque historique plus haineuse que cette année 1820 : il y avait véritablement guerre civile ; royalistes, libéraux se jetaient les plus affreuses injures ; point de justice, mais des réactions et des vengeances. Il était survenu des événemens

d'une nature grave. Je ne sache rien qu'on puisse comparer à cette activité de complots, à cette naïveté de bouleversemens politiques; séditions de place publique, comité directeur, rage des pamphlets, conspirations militaires, aucune tentative ne fut épargnée. Les royalistes, de leur côté, cherchaient à agrandir les dangers, à multiplier les terreurs; on lançait des pétards à cette époque avec une espèce d'impunité; une de ces petites machines infernales éclata dans le palais même des Tuileries, non loin des appartemens du roi. Personne, si ce n'étaient les gens de la maison, ne pénétrait dans le lieu où le pétard avait été déposé, et Louis XVIII, qui commençait à comprendre d'où provenait le complot, fit une réponse pleine d'à-propos à MADAME qui accourait tout effrayée : « Tranquillisez-vous, ma nièce, ce n'est rien; sachez seulement que ce n'est pas moi qui ai mis le feu au pétard. » C'était indiquer finement à quelle espèce d'ennemi le roi attribuait ce dernier attentat; il ne donna lieu à aucune poursuite; mais les royalistes ne pardonnèrent pas au ministère le bruit qui se répandit alors que c'était à eux qu'il fallait attribuer l'événement des Tuileries; ils se crurent trahis.

D'un autre côté, comment un parti aurait-il excusé cette impartialité, j'oserai presque dire cette mollesse de poursuites qui laissait en quelque sorte les complots révolutionnaires dans l'impunité. La conspiration militaire du 19 août était déférée à la cour des pairs; là des formes solennelles, des garanties publiques étaient accordées aux accusés. M. Dambray, qui présidait la cour des pairs, montra une impartialité si haute, une justice si indulgente, qu'on aurait dit qu'il préparait l'acquiescement. Des pairs de France protégeaient les accusés, fournissaient des notes, des moyens de défense. Le gouvernement applaudissait avec l'opinion à cette indulgence d'un grand corps judiciaire, appelé à appliquer des peines terribles à des jeunes officiers égarés; la poursuite avait été confiée à des hommes sages et impartiaux, qui sentaient également le besoin de ne pas démesurément agrandir le cercle des accusations. La couleur des débats, les condamnations douces et paternelles qui s'ensuivirent; tout cela aigrit violemment les hommes monarchiques. On voulait donc, disaient-ils, livrer la royauté à ses ennemis? Quoi! une conspiration à main armée n'était pas punie?

Dans le procès des troubles du mois de juin, dans les poursuites dirigées contre M. Gohier de la Sarthe, le pouvoir ministériel avait reculé devant un système de pénalité trop forte, trop afflictive. Ensuite, de tous ces débats était résultée la certitude qu'il existait un comité actif, dirigeant, dont les chefs et les projets étaient connus. Comment dès lors les royalistes pouvaient-ils s'expliquer cette insouciance et cette faiblesse qui s'arrêtaient devant certains noms propres? n'étaient-ils pas majorité dans la chambre des députés, et les ministres ne pouvaient-ils pas demander hautement et franchement l'autorisation de poursuivre M. de Lafayette et les autres complices signalés dans tous les actes d'accusation? A quoi bon se laisser insulter, braver par quelques chefs hardis, et n'avoir de forces que contre quelques agens secondaires sans consistance? Telle était la pensée de l'opinion royaliste; de plus, on savait qu'il existait dans les mains de M. Mounier, directeur-général de la police, des pièces de conviction contre le comité-directeur; pourquoi ne pas les produire? pourquoi ne pas commencer des poursuites? La correspondance de M. de Lafayette avec M. Gohier de la Sarthe

révélaient les desseins et les plans révolutionnaires : pourquoi ne pas la déposer comme pièce principale d'un acte d'accusation ? Le défaut de confiance agrandissait encore les griefs ; on accusait les ministres d'une quasi trahison. M. de Richelieu, disait-on, était un honnête homme, mais faible ; M. de Serres, un caractère incertain ; M. Pasquier, un bonapartiste déguisé, un ministre sans conviction, M. Portal, un protestant : un protestant ! l'entendez-vous ? M. Roy, un représentant des cent-jours ; M. Siméon, le ministre du roi Jérôme ; et puis M. Mounier, secrétaire de l'*usurpateur*, si indulgent pour les conspirations bonapartistes !.....

Un brochure doctrinaire de M. Guizot avait paru sous ce titre : *de la Restauration et du Ministère actuel*. C'était une théorie absolue, telle que sait les faire M. Guizot ; des Francs et des Gaulois se partageaient le territoire ; les Francs étaient les contre-révolutionnaires, les Gaulois les révolutionnaires ; la lutte avait été vive jusqu'en 1789, époque où les intérêts nouveaux avaient triomphé ; depuis le 5 septembre, jusqu'en 1820, on avait marché dans ces intérêts ; depuis on les avait quittés pour pré-

parer le succès de la contre-révolution en possession du ministère qui n'était que son agent. M. Guizot attaquait tout le personnel du cabinet et du parti royaliste. Il les présentait comme maladroitement unis, formant une alliance hétérogène, et que la droite plus forte s'empresserait de rompre quand l'administration Richelieu serait usée. Il y avait des aperçus vrais dans l'application de la doctrine de M. Guizot; la base historique était radicalement exagérée; mais la situation du ministère Richelieu avec les royalistes était parfaitement déduite; M. Guizot signalait le cabinet comme l'instrument passif de la droite, n'osant rien lui refuser, et marchant vers la contre-révolution qui devait le dévorer. Le ministère ne poursuivit pas cette publication; il agit raisonnablement, car l'ouvrage de M. Guizot était écrit avec modération et convenance. C'était une brochure d'opposition contre le ministère, mais non point un pamphlet contre la monarchie.

En même temps parut un *Essai sur la Propriété*, de M. Bergasse; il y touchait la question des domaines nationaux et de l'indemnité des émigrés. Le cabinet crut une poursuite nécessaire contre ce livre; il avait raison. Une des

craintes les plus vivement exploitées par les journaux libéraux n'était-elle pas précisément la peur des acquéreurs des biens nationaux? Toutefois, une circonstance curieuse est à noter dans l'histoire de la restauration : les grands et solennels procès qui seuls troublèrent la sécurité de ces acquéreurs furent intentés par M. le duc d'Orléans et le duc de Choiseul, deux des chefs entourés par l'opposition libérale! On poursuivit M. Bergasse. Mais que de criailleries ne dut pas soulever ce que les royalistes appelaient une partialité révoltante. On laissait un doctrinaire tranquille, mais un royaliste c'était différent, on le poursuivait, on le persécutait.

Puis, les griefs contre la censure. Ne devait-elle pas laisser tout imprimer dans *la Quotidienne* et *le Drapeau blanc*, car les doctrines royalistes étant une bonne semence, ne pouvaient produire que des fruits utiles et bienfaisants! Au contraire, si la censure laissait échapper quelques fragmens favorables aux nouvelles idées, il n'y avait pas assez de voix pour dénoncer la faiblesse et l'incurie du gouvernement; il fallait assister à quelques unes des réunions de M. Piet pour comprendre la malheureuse posi-

tion du ministère vis-à-vis les royalistes. « Que fait-il pour le clergé, pour la monarchie? disait-on; il laisse la révolution nous envahir, nous déborder; il est temps d'en finir et de sauver le trône. » Quelques voix s'élevaient à peine pour le défendre; MM. de Villèle et de Corbière répondaient: « Que voulez-vous? nous ne pouvons vaincre la volonté du roi; tâchons de gagner du terrain, et voilà tout. Pouvons-nous nous imposer à Louis XVIII; un ministère de notre couleur n'aurait pas la confiance royale; patience, attendons! »

Dans le conseil des ministres, il faut rendre cette justice à M. de Villèle surtout, qu'il ne s'écarta jamais des opinions modérées; chose curieuse à dire, il ne sépara presque jamais son vote de celui de M. Pasquier, qui alors était devenu le point de mire de l'opposition royaliste la plus violente; M. de Corbière s'y montrait homme d'esprit; il se moquait des prétentions exagérées de ses amis; là les deux ministres n'étaient plus les hommes de la société Piet; mais ils retombaient dans toutes les folies de leur parti dès qu'ils touchaient leur réunion de majorité. C'était dans la force des choses, je ne cesserai de le répéter; ils n'étaient puissans que

par l'opinion qu'ils représentaient; le jour où ils auraient cessé d'en être l'expression, ils étaient perdus.

De tous les nouveaux ministres, secrétaires d'Etat, M. de Corbière seul avait un département; il alla habiter l'hôtel de l'Université, s'y montra sans faste avec ses goûts de simplicité; les royalistes faisaient contraster cette vie modeste avec le luxe ministériel des autres membres du cabinet; voyez les excellens ministres de la droite, comme ils sont économes des deniers de l'Etat! M. de Corbière visitait le moindre de ses collègues; il avait une mauvaise voiture de louage pour aller au château, à côté des équipages pompeux, des Suisses, et des chasseurs richement décorés.

A peine en possession du pouvoir universitaire, M. de Corbière donna aux évêques une grande influence sur les collèges royaux; il leur en confia la surveillance et l'inspection spéciale; il les invitait à visiter les collèges pour diriger les mœurs, la religion et les études. C'était un premier pas fait vers le gouvernement épiscopal et religieux. La religion est un si grand bienfait social que j'ai toujours regretté de la voir se mêler aux misérables passions de la terre;

cette mutuelle et constante intervention des maximes religieuses dans le gouvernement, et du gouvernement dans les institutions religieuses a été une des causes actives de la chute de la restauration. Mais le parti royaliste ne voyait pas ainsi la question catholique; il la mêlait autant que possible à celle du gouvernement, sans songer qu'il préparait la décadence de l'une et de l'autre, et la réaction qu'elles subissent aujourd'hui. La pensée de la droite était de faire de l'éducation une chose toute cléricale. M. de Corbière donna une organisation plus monarchique à l'université; mais il se trouva bientôt en dissidence avec le conseil royal, et il se laissa emporter par sa mauvaise humeur habituelle et son entêtement; de là cette petite haine contre l'université qui ne cessa d'animer M. de Corbière. C'est un fait assez curieux à relever que de voir à la tête du corps enseignant l'homme qui portait le plus de jalousie à l'université. M. de Corbière aimait les vieilles congrégations enseignantes. S'il avait pu réveiller de leurs tombeaux les bénédictins, les oratoriens, il l'aurait fait avec autant de plaisir qu'il aurait signé les destitutions de MM. Guizot et Cousin.

Cependant, je le répète, les deux ministres de la majorité royaliste n'avaient en présence du roi aucune de ces exagérations qu'ils professaient avec leurs amis. M. de Villèle, avec sa sagacité habituelle, avait saisi toutes les tendances de l'esprit du roi, et il avait bien compris qu'il ne pourrait acquérir sa confiance qu'en effaçant peu à peu les préventions que Louis XVIII avait contre lui et M. de Corbière; ils se montraient toujours sages, toujours modérés. Y avait-il quelques unes de ces sorties violentes à la chambre des députés contre le gouvernement de M. de Richelieu? M. de Villèle se hâtait de protester et d'appeler ses amis des fous, des intraitables; M. de Corbière s'en tirait par une plaisanterie mordante; tous deux protestaient de leur attachement aux idées et aux hommes du cabinet. Louis XVIII cherchait à conquérir leur affection; il y mettait de la coquetterie. On se jouait de part et d'autre comme malgré soi et par la seule influence de la position.

Des nouveaux ministres, il n'y avait de complètement dévoué aux idées du cabinet que M. Lainé; royaliste de conviction, il aimait à voir l'autorité se raffermir dans les mains de M. de Richelieu; toute intrigue l'offusquait, et

il considérait le triomphe complet des plans de la majorité comme le premier pas vers des révolutions nouvelles et des malheurs infinis. En résultat, le ministère ne pouvait marcher en la situation et entreprendre de grandes choses. Aussi jamais session plus féconde en événemens et moins remplie pourtant par les actes du pouvoir. Il n'y avait pas d'homogénéité. M. de Richelieu aimait les opinions royalistes; il en voyait avec quelques répugnances les représentans; il ne leur pardonnait pas leurs injustices. « C'est moi qui les ai relevés, disait-il, et voilà comment ils me traitent. » Les royalistes pouvaient répondre à cela : « Nous sommes majorité, il nous faut au pouvoir nos hommes et nos idées. » Dans une conférence que M. de Richelieu eut avec M. Decazes à son retour d'Angleterre, le président du conseil exposa à l'ambassadeur quelles étaient ses difficultés et les menées sourdes des ultrà; M. Decazes lui répondit : « Eh quoi! vous vous étonnez; vous ne les connaissez donc pas? Ils m'ont trahi, ils vous trahiront; c'est leur rôle; il est impossible de marcher avec eux. » M. de Richelieu adressa ses plaintes à MONSIEUR, qui, tout en témoignant de l'attache-

ment personnel au ministre, lui dit : « Mais que voulez-vous? Vous n'allez pas assez dans le sens monarchique; vous ne faites rien pour les royalistes. » M. de Richelieu répliqua : « Et que faire de plus pour eux? je les ai mis en position de me renverser du jour au lendemain. — Ils ne le feront pas, répliqua MONSIEUR en lui serrant la main, mais il faut vous *monarchiser*. »

LE CONGRÈS DE LAYBACH

NAPLES, LE PIÉMONT.

DÉCEMBRE 1820. — JANVIER A MARS 1821.

LES transactions du congrès de Laybach tiennent une place trop importante dans l'histoire pour que je ne m'arrête pas spécialement sur chacun des points qui furent réglés à ce congrès; on a fait beaucoup de conjectures irréflechies sur les résolutions alors prises par les puissances, sur le rôle que chacune d'elles joua dans la marche générale des négociations; j'ai besoin de rectifier les idées et de ramener les choses à la vérité. Je n'aime pas ces livres, œuvres malheureuses d'hommes qui, ne sachant pas les affaires, se jettent dans de continuelles

hypothèses; j'ai relu tout ce qu'ont écrit MM. Bignon et de Pradt. Le dirai-je? je n'ai pas trouvé un seul fait; et qu'est-ce qu'un livre sans faits? MM. Bignon et de Pradt n'ont pas voulu assez se persuader qu'ils ont été tout-à-fait étrangers aux transactions diplomatiques de la restauration, et qu'il n'ont même connu qu'en sous-ordre celles de l'empire. Ils ont écrit sur ce qu'ils ne savaient pas.

Le congrès de Laybach a plusieurs parties et embrasse un grand nombre d'événemens; on peut les résumer dans les cinq points suivans : 1° l'examen de la question générale du droit d'intervention, de ses limites et de ses bases; 2° l'application de ce droit à la révolution de Naples; 3° la tentative d'une confédération italique; 4° la révolution du Piémont; 5° enfin l'insurrection grecque qui éclata pendant le séjour des monarques à Laybach. On ne traita pas d'autres affaires. Je dois déclarer ici qu'il n'y fut pas question du gouvernement intérieur de la France et de ses institutions politiques; c'est une erreur de croire qu'on s'en occupa dans aucun congrès autrement que par des conversations générales en dehors des protocoles; on put discuter les

systèmes de gouvernement comme une thèse; mais jamais note n'exprima la pensée d'une intervention à ce sujet. J'ai trouvé un seul document de M. de Metternich qui exprime la satisfaction de voir le gouvernement français entrer dans des voies fortes et conservatrices. Heureusement pour l'histoire, elle ne s'écrit pas sur des pamphlets!

L'importance de toutes les questions qui allaient s'agiter dans le congrès avait appelé à Laybach les ministres, non seulement des grands pouvoirs, mais encore des petites souverainetés italiennes intéressées dans les résolutions des cabinets; les empereurs d'Autriche et de Russie y étaient en personne; le roi de Prusse n'avait pu s'y rendre et s'y était fait représenter; indépendamment de l'empereur Alexandre qui faisait beaucoup par lui-même, la Russie comptait M. Capo d'Istria, alors en première ligne dans la confiance d'Alexandre dont il partageait presque toutes les idées mystiques, et de plus M. Pozzo di Borgo, qui venait à tous les congrès pour rendre compte à l'empereur de la véritable situation de la France; enfin M. de Nesselrode. M. de Metternich y représentait l'Autriche, et avec

lui M. le baron Vincent, accrédité près la cour de France; la Prusse, qui n'avait pas un grand intérêt dans la solution immédiate des questions actuellement soulevées, y avait envoyé néanmoins M. de Hardenberg, ainsi que M. de Bernstorff, ministre des relations extérieures, et M. de Krusemark, ministre près la cour de Vienne. Trois ambassadeurs y représentaient la France : M. de Caraman, porteur de pouvoirs, premier plénipotentiaire à Troppau; M. de Blacas, ambassadeur à Rome; il était accouru pour remplir une espèce de mission de famille auprès du roi de Naples pendant son séjour à Laybach. Il fut appelé à un rôle plus actif au congrès, et y déploya une capacité remarquable. M. de la Ferronays suivait encore l'empereur Alexandre, dont il avait conquis l'amitié et la confiance. L'Angleterre ne voulait point d'abord envoyer d'ambassadeur au congrès, car elle gardait rancune du protocole de Troppau; elle n'y avait accrédité qu'un simple envoyé, M. Gordon, ministre près la cour de Vienne, puis par des motifs d'étiquette lord Clanwilliam. Lorsque l'affaire devint plus sérieuse et qu'il s'agit de l'occupation armée de Naples, le vicomte Castlereagh

manda à lord Stuart l'ordre exprès de se rendre à Laybach. Puis, chaque petit prince de l'Italie avait accredité un député auprès du congrès : le Piémont, M. de Saint-Marsan, ministres des affaires étrangères, homme d'esprit, mais à préjugés et à petites vues ; il était accompagné de M. d'Aglié. Les autres cours avaient comme représentans, savoir : Rome, le cardinal Spina, légat à Bologne ; Florence, le prince Neri-Corsini ; Modène, le marquis de Molza ; comme dans tous les congrès, M. de Gentz était chargé de la rédaction des procès-verbaux et des autres pièces diplomatiques.

Les conférences s'ouvrirent d'abord entre MM. de Metternich, Capo d'Istria, Hardenberg ; le principe de l'intervention à Naples fut admis entr'eux sans difficulté ; lord Stuart s'était fait précéder d'une circulaire de lord Castlereagh, espèce de protestation contre le principe d'intervention qu'aucun cabinet en face du parlement ne pouvait reconnaître *. Le ministre disait aux ambassadeurs et aux envoyés de la

* Lord Castlereagh entra personnellement dans les vues du protocole de Troppau ; ses négociations secrètes le constatent, mais il ne pouvait l'avouer vis-à-vis du parlement. Il ne prêta pas tout l'appui qu'aurait désiré la France.

Grande-Bretagne : « Je n'aurais pas jugé nécessaire de vous faire aucune communication dans l'état actuel des discussions commencées à Troppau et transférées à Laybach, sans le manifeste adressé par les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie* à leurs diverses légations, et qui dans l'opinion des ministres de Sa Majesté pourraient (quoique sans intention), si l'on ne s'en expliquait pas, donner des idées très-erronées des sentimens présens et passés du gouvernement britannique sur le sujet qu'elle concerne. Il est en conséquence devenu nécessaire de vous informer que le roi s'est cru obligé de refuser de prendre part aux mesures en question. Ces mesures embrassent deux objets distincts : 1^o l'établissement de certains principes généraux pour servir à l'avenir de règle à la conduite politique des alliés dans les cas y mentionnés; 2^o la marche qu'on se propose de suivre d'après ces principes, relativement aux affaires de Naples.

« Le système de mesures proposé sous le premier chef, s'il était suivi réciproquement, serait en opposition directe avec les lois fonda-

* A la suite du protocole de Troppau.

mentales de notre pays. Mais, quand même cet obstacle décisif n'existerait pas, le gouvernement britannique n'en regarderait pas moins les principes sur lesquels ces mesures sont basées, comme ne pouvant être sans dangers reconnus propres à former un système de lois *inter-nationales*. Ce gouvernement pense que l'assentiment donné à de semblables principes sanctionnerait et pourrait amener de la part de monarques moins magnanimes une intervention beaucoup plus fréquente et beaucoup plus étendue dans les affaires intérieures des autres Etats, qu'il n'est sans doute dans l'intention des augustes personnes dont ils émanent, et qu'il n'est convenable à l'intérêt général des Etats et à l'autorité réelle des souverains indépendans. Le gouvernement britannique ne se considère pas, par le fait de son alliance, et d'après les traités existans, comme autorisé à s'arroger des pouvoirs si extraordinaires, et il ne pense pas qu'on puisse se les arroger en vertu d'une nouvelle transaction diplomatique entre les cours alliées, sans s'attribuer une suprématie incompatible avec les droits des autres Etats; ou, si l'on obtenait l'accession de ces Etats, sans introduire en

Europe un système fédératif, qui non seulement n'atteindrait pas son objet, mais aurait quantité d'inconvéniens de la nature la plus grave.

« Quant au cas particulier de Naples, dès le premier moment le gouvernement britannique n'a pas hésité à exprimer une forte désapprobation de la manière dont on disait que cette révolution avait été opérée; mais en même temps il déclare formellement aux diverses cours alliées, qu'il ne se considérait ni comme obligé ni même comme autorisé de conseiller une intervention de la part de l'Angleterre. Il reconnaît pleinement néanmoins que d'autres États européens, et spécialement l'Autriche et les puissances italiennes, pourraient se croire placés dans une position différente, et il déclare qu'il n'a pas l'intention de préjuger la question en ce qui peut les toucher, ni d'intervenir dans les mesures que ces États pourront juger convenables d'adopter pour leur propre sécurité, pourvu toutefois qu'ils soient disposés à donner toutes les assurances raisonnables, qu'ils ne sont point dirigés par des vues d'agrandissement subversives du système territorial de l'Europe, tel qu'il a été établi par les derniers traités. »

Cette circulaire de lord Castlereagh avait été commandée par le soulèvement unanime d'opinion politique qu'avait amené le manifeste de Troppau; le chef du cabinet était déjà si impopulaire ! le procès de la reine, les mesures répressives qu'il avait jugé nécessaires de prendre envers l'Irlande, les poursuites multipliées contre les noms chéris de la populace de Londres : tout cela imposait au gouvernement le besoin de reconquérir quelque influence dans ses transactions extérieures.

Lord Stuard remit au congrès une note dans le même sens que la circulaire de lord Castlereagh. M. de Caraman aurait dû s'associer à cette résistance; mais la position n'était pas aussi nette qu'en Angleterre; d'abord, les principes de la sainte-alliance trouvaient majorité dans la chambre des députés; la révolution de Naples se liait aux projets du libéralisme en France; le cabinet de Paris n'était pas dans cette haute indépendance de souvenirs et de reconnaissance où se trouvait celui de Londres. Les instructions de M. de Caraman consistèrent à prendre un terme moyen; à soutenir lord Stuart dans le principe de non intervention, sans l'adopter cependant d'une manière aussi

absolue, et sans heurter surtout les idées de l'empereur Alexandre. Ce terme moyen ne réussit pas complètement; M. de Caraman avait cherché à s'appuyer sur les petits princes de l'Italie; M. de Metternich s'en était emparé; et M. de Saint-Marsan lui-même, qui ne prévoyait en aucune manière la révolution du Piémont, se montra le plus chaud partisan du principe de l'intervention; il abandonna tout-à-fait le système français, pour se jeter dans les idées et les intérêts de M. de Metternich. Dès ce moment le cabinet d'Autriche domina le congrès.

Une circulaire des trois puissances, la Russie, l'Autriche et la Prusse, se hâta d'annoncer que l'armée destinée à agir contre la révolution avait reçu ordre de se porter sur les frontières napolitaines. « La grande masse de la nation étant dévouée à son monarque, y disait-on, et dégoûtée d'une liberté imaginaire qui lui a valu la tyrannie, devait accueillir avec confiance ceux qui, au nom de S. M. l'empereur d'Autriche et au nom de ses augustes alliés, viendraient lui offrir paix, amitié et protection. Si une aussi juste attente ne se réalisait pas, l'armée saurait sur-

monter les difficultés qui l'arrêteraient. Et si, contre tous les calculs et contre les vœux des monarques alliés, une entreprise formée dans les intentions les plus pures et qu'aucun esprit hostile ne dirige, dégénérerait en guerre formelle par la résistance d'une faction implacable, l'empereur de Russie, pénétré de la nécessité de lutter contre un mal aussi grave, ne tarderait pas à joindre ses forces militaires à celles de l'Autriche. » Les monarques alliés assuraient qu'ils n'avaient en vue que le salut de leurs Etats, l'indépendance des gouvernemens légitimes et l'intégrité de leurs possessions; « aucune autre pensée, aucune autre question, disaient-ils en terminant, n'a trouvé place dans les délibérations des trois cabinets. » La France et l'Angleterre restèrent tout-à-fait en dehors de ces transactions. Cet acte des alliés était une réponse à la circulaire de lord Castlereagh.

M. de Metternich était parvenu à ses fins. L'empereur Alexandre avait promis de continuer à Laybach les conférences souveraines qui déjà portaient leur fruit. L'armée autrichienne concentrée s'avancait vers le royaume de Naples; les souverains de l'Italie avaient tous adhéré aux actes de Troppau; le pape

ouvrait ses Etats au passage des troupes impériales sous les ordres du général Frimont. Il ne restait plus qu'à régulariser ce qui s'était fait. Une idée de l'empereur Alexandre, et que M. de Metternich avait adoptée à Troppau pour entrer plus parfaitement dans les opinions du czar, consistait à ce que les deux empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse écrivissent de concert au roi de Naples pour l'inviter à assister aux conférences de Laybach, afin de s'entendre sur les affaires de son royaume. Un projet de lettre fut rédigé par les ministres respectifs; les trois souverains s'exprimaient en des termes pacifiques. « Monsieur mon frère, disait l'empereur d'Autriche, les événemens qui se sont passés dans vos Etats n'ont cessé de faire le sujet de mes plus sérieuses méditations, et les puissances alliées se sont réunies à Troppau pour considérer les suites dont ces événemens menacent la péninsule italienne et même l'Europe entière. En nous décidant à cette délibération commune, uniquement destinée à garantir l'indépendance politique et l'intégrité territoriale de tous les Etats, Votre Majesté ne doutera pas que l'intention des cabinets assemblés ici ne soit de

concilier les intérêts et le bien-être dont votre sollicitude paternelle désire faire jouir ses peuples avec les devoirs que les monarques alliés ont à remplir envers leurs Etats et envers le monde. Nous nous félicitons d'exécuter ces engagements avec la coopération de Votre Majesté, et, fidèles aux principes que nous avons proclamés, nous proposons à Votre Majesté de se réunir à nous dans la ville de Laybach. Votre présence hâtera une conciliation aussi indispensable, et c'est au nom des intérêts les plus chers de votre royaume, et avec cette bienveillante amitié dont nous croyons avoir donné plus d'un témoignage à Votre Majesté, que nous l'invitons à venir recevoir de nouvelles preuves de la sollicitude que nous lui portons et de la franchise qui fait la base de notre politique.

« FRANÇOIS. »

Les lettres de l'empereur de Russie et du roi de Prusse étaient rédigées dans des termes absolument semblables.

M. de Blacas avait été invité à faire la même proposition au roi de France; c'était une intervention pacifique qui convenait au rôle un peu effacé qu'on avait fait au gouvernement fran-

çais. Louis XVIII n'avait pu s'opposer aux principes de Troppau ; son cabinet voulait au moins conserver une participation quelconque à ce qui se passait. Lord Stuart n'envoya même pas la proposition à son gouvernement ; il savait trop que les principes de la constitution anglaise s'opposaient à cette intervention personnelle des souverains dans les affaires du gouvernement. Il y eut donc trois systèmes bien distincts : les puissances étroitement liées, et qui intervenaient nettement ; l'Angleterre repoussait l'intervention ; la France enfin jouant un rôle intermédiaire.

L'étiquette voulait que la lettre de Louis XVIII fût écrite de sa main ; le roi avait de violens accès de goutte ; il ne put le faire ; M. Pasquier la copia lui-même, et le roi ne fit qu'apposer sa signature ; on la trouvera un peu longue : car elle s'exprimait en ces termes : « Monsieur mon frère, pendant les circonstances dans lesquelles les événemens qui se sont passés depuis cinq mois ont mis les Etats confiés aux soins de Votre Majesté, elle n'a pu douter un seul instant de mon intérêt constant à son égard et de mes vœux pour sa félicité personnelle et pour celle de ses peuples. Votre Majesté n'ignore

pas les motifs puissans qui m'ont empêché de pouvoir lui exprimer plus tôt les sentimens dont je suis animé, et de lui faire parvenir, dans l'effusion de la plus sincère amitié, les conseils que je suis peut-être, à plus d'un titre, autorisé à lui offrir; mais aujourd'hui il ne m'est plus permis d'hésiter.

« Informé par mes alliés, réunis à Troppau, de l'invitation qu'ils ont fait parvenir à Votre Majesté, je dois m'unir à eux comme membre d'une ligue dont le seul but est d'assurer la tranquillité et l'indépendance de tous les États; et, comme souverain d'un peuple ami de celui que Votre Majesté gouverne, j'ajouterai aussi comme un parent sincèrement affectionné, je ne saurais trop insister auprès de Votre Majesté, puisqu'elle va prendre une part personnelle au nouveau congrès qui va se tenir avec mes alliés. Sire, je vous dirai que mes intentions, dans cette réunion, sont de concilier l'intérêt et la prospérité, dont la sollicitude paternelle de Votre Majesté doit désirer de faire jouir ses peuples, avec les devoirs qu'eux-mêmes doivent remplir envers l'État et envers le monde. Une gloire la plus pure attend Votre Majesté; elle concourra à raffermir, en Eu-

rope, les bases de l'ordre social; préservera ses peuples des malheurs qui les menacent; assurera, *avec l'accord si nécessaire du pouvoir et de la liberté*, leur félicité et leur prospérité pendant une longue série de générations. Si mes infirmités me l'eussent permis, j'aurais voulu accompagner Votre Majesté à cet auguste congrès; mais lorsqu'elle verra que pour lui écrire, dans une telle occasion, je suis obligé de me servir d'une main étrangère, elle jugera facilement de l'impossibilité où je suis de suivre, à cet égard, l'impulsion de mon cœur.

« Toutefois, elle peut être sûre que les ministres, qui me représentent à Laybach, ne négligeront rien pour suppléer à tout ce qu'elle aurait pu attendre de moi. Votre Majesté, en prenant une détermination conforme aux désirs manifestés par moi et mes alliés, donnera à ses peuples un témoignage de son affection, d'autant plus grande, que cette détermination, comme j'en suis intimement convaincu, sera, pour Votre Majesté, le moyen le plus sûr de leur garantir les bienfaits de la paix et d'une sage liberté.

« Je prie Votre Majesté d'agréer l'expression des sentimens d'estime, d'amitié et de haute

considération, avec lesquels je suis, de Votre Majesté, le bon frère, LOUIS. »

Cette lettre se distinguait de la circulaire émanée des trois cours; on y parlait de liberté; on y faisait entrevoir un vif désir que le roi de Naples donnât des institutions à ses peuples : c'était le système de la France. Louis XVIII aimait la charte; il eût souhaité en voir adopter les principes en Europe.

Le roi de Naples communiqua ces lettres au parlement, et l'autorisation nécessaire pour le voyage du souverain fut accordée avec loyauté, presque sans discussion. Dans tous ses actes, dans toutes ses démarches, jusqu'ici la révolution de Naples s'était montrée calme, modérée; elle savait qu'elle avait en face l'Europe; elle voulait, en quelque sorte, se justifier à ses yeux. Le vieux roi s'embarqua sur un vaisseau anglais et débarqua au port de Livourne. Ferdinand était simple, populaire; il avait la faiblesse des Bourbons, et il ne put s'empêcher de témoigner sa joie d'être sorti des mains de Pépé et des constitutionnels de Naples. Les souverains lui rendirent toute espèce d'honneur; l'empereur d'Autriche, son gendre, vint au-devant de lui et lui fit la

plus cordiale réception. On ne parla que de famille et de choses tout-à-fait indifférentes à la politique; mais le soir de l'arrivée du roi de Naples à Laybach, M. de Metternich lui fit demander une audience, et, dans une longue conversation, lui démontra l'importance d'une protestation contre tout ce qui s'était fait dans sa capitale. « M. de Metternich, répondit le vieux roi, je veux tout ce que vous voulez; je vous prie d'agir avec précaution afin de ne pas compromettre mes chers enfans qui sont à Naples*..» Le lendemain, il fut arrêté entre les ministres, y compris ceux de France (à l'arrivée du roi de Naples, M. de Blacas avait pris la haute main), que des propositions seraient adressées au parlement napolitain; mais pour la forme sans doute, car elles étaient de nature à ne pouvoir être accueillies. Les monarques déclaraient « qu'ils étaient fermement résolus à ne pas laisser subsister le régime imposé au royaume par les moyens criminels, et ils en demandaient un désaveu spontané. Quand le roi de Naples, disait cette note en terminant, sera rentré dans la plénitude de ses droits, ce sera à lui seul, avec

* Le roi était pourtant brouillé avec son fils; ce fut M. de Blacas qui les réconcilia.

les conseils des hommes les plus intègres et les plus instruits du pays, à fonder, pour l'avenir, la force et la stabilité de son gouvernement, sur un régime juste et sage, conforme aux intérêts permanens des deux peuples réunis sous son sceptre, et offrant par là même, à tous les Etats voisins, une garantie suffisante de leur sûreté et de leur repos. » Ces conditions avaient été suggérées par M. de Blacas à M. Capo d'Istria, et adoptées par l'empereur Alexandre, comme un terme moyen capable d'éviter l'occupation. Je ne sais pas comment on pouvait croire que le parlement napolitain adopterait de telles conditions; l'honneur lui défendait de voir tomber autrement que par la force ce qu'il avait élevé par la force.

Pendant ce temps le duc de Gallo, ministre des affaires étrangères depuis le parlement, arrivait à Laybach, mandé par son souverain; le duc de Gallo eut une conférence préliminaire avec M. de Metternich, qui lui fit connaître en termes impératifs les résolutions du congrès : « On vous a fait venir, dit M. de Metternich au ministre napolitain, pour entendre les résolutions du congrès; tout ce que je vais vous dire est au nom des puissances et

d'accord avec le roi de Naples*. — Mais, répondit M. de Gallo, je demande à voir le roi mon maître. — Vous le verrez, et il vous confirmera tout ce que j'ai à vous communiquer. — J'aurai cependant quelques observations à faire. — On ne vous a pas appelé pour entendre vos observations; d'ailleurs vous n'en avez point à faire, continua le ministre autrichien avec vivacité; vous êtes ici pour apprendre que les puissances ne reconnaissent aucun des changemens qui ont eu lieu à Naples, et que le roi y doit rentrer avec les mêmes pouvoirs qu'il avait par le traité de 1815. Une armée autrichienne de 50 à 80 mille hommes occupera Naples pendant trois années, jusqu'à ce que la tranquillité soit rétablie; elle y sera entretenue aux frais du pays. Rentré dans ses droits, le roi donnera les statuts qu'il jugera convenables pour le bonheur de ses peuples; mais si l'on avait la folie de se défendre, cent mille hommes de plus entreraient dans votre patrie, et les contributions de guerre que nous

* Toutes les conversations sont textuellement copiées des dépêches : je le répète, il est dans les habitudes des ambassadeurs de rapporter dans les confidences à leur gouvernement les conversations importantes.

mettrions seraient *uniquement* payées par ceux qui oseraient combattre. Au reste, voyez le roi, répéta M. de Metternich; il vous confirmera tout ce que je puis vous dire.» En effet le duc de Gallo eut une entrevue avec son souverain. Dès que celui-ci l'eut aperçu : « Eh bien, cher Gallo, s'écria-t-il, tu as entendu tout ce que Metternich t'a dit; je suis d'accord avec lui et je te confirme tout; tu peux partir quand tu voudras, je n'ai plus besoin de toi. — Mais, répondit M. de Gallo, tout étonné, j'oserais demander à V. M..... — Toutes les observations sont inutiles, répliqua le roi en l'interrompant; je conçois que cela te déplaît, mais je suis d'accord avec mes alliés; d'ailleurs, j'ai envoyé un courrier pour informer mon fils de notre décision.» Le duc de Gallo ne put ajouter un seul mot. « Pars vite, cher Gallo, lui répéta le roi, je n'ai plus rien à te dire.» Le ministre de Naples reçut l'ordre de communiquer au parlement les intentions définitives des puissances. Il partit dans les vingt-quatre heures.

M. de Metternich avait bien prévu ce qui arriverait; le parlement napolitain refusa d'adhérer aux propositions des puissances;

l'armée autrichienne traversa le Pô. Une proclamation du pape ouvrit le passage des Etats romains à ses *fidèles alliés*. Ainsi, non seulement M. de Metternich obtenait l'intervention, mais encore le droit pour les troupes impériales de fouler un Etat intermédiaire ; l'Autriche prenait une haute police sur toute l'Italie; c'est là qu'elle voulait aboutir.

Le mouvement des troupes autrichiennes sur Naples fut plutôt une marche militaire qu'une véritable campagne; les Napolitains ne démentirent pas leur vieille réputation de mollesse et de peur; l'ancienne monarchie se trouva rétablie presque sans coup férir. Les prédictions de la tribune française sur les Abruzzes, nouvelles Thermopyles, et sur la puissante résistance des troupes napolitaines tombèrent dans le ridicule. Le roi de Naples, rentré dans la plénitude de ses droits, se laissa dominer par l'esprit de réaction et la police soupçonneuse de l'Autriche. Aucun serment ne fut tenu; point de garanties constitutionnelles; des cours martiales, des victimes et des exils! Tout fut à la hauteur du caractère napolitain.

Le principe de l'intervention admis, M. de Metternich voulut réaliser son projet d'une confédération italique dans lequel l'Autriche persévérerait. Il établit dans cet objet des conférences particulières avec les représentans des divers Etats, et chercha à leur démontrer combien il était urgent de contracter une assurance mutuelle contre la révolution qui se manifestait partout. M. de Metternich fit valoir le mauvais esprit des troupes, l'existence des sociétés secrètes; il trouva en cette circonstance un peu d'opposition dans M. de Saint-Marsan, à qui la France inspirait sous main la nécessité de s'opposer à un état de chose qui ne ferait plus du roi de Sardaigne et de Piémont qu'un vassal de l'Autriche. On s'expliquait très-bien cette opposition de la France; le Piémont était une de ses frontières, et sa neutralité une des garanties des traités de 1814 et de 1815. Ce fut au milieu de ces débats qu'un courrier de l'ambassade autrichienne apporta la nouvelle de la révolution de Turin. M. de Metternich se rendit immédiatement chez Alexandre. — « Eh bien; sire, dit-il en entrant, voilà une autre révolution. — Et où donc? dit le czar avec une

inquiétude visible. — Dans le Piémont. Encore du carbonarisme. — M. de Saint-Marsan en est-il instruit ? — Je viens de lui envoyer les lettres de son gouvernement. — Il faut réprimer, il faut réprimer. — D'autant plus, répliqua M. de Metternich, qu'il suffit de souffler sur ces révolutions pour qu'elles disparaissent. — Je vais donner des ordres pour hâter la marche de mon armée sur la Galicie, reprit Alexandre tout agité. — L'empereur mon maître, répliqua M. de Metternich, a compté sur l'assentiment de V. M., et un ordre a été donné au corps autrichien de la Lombardie pour occuper le Piémont. — Rien ne peut s'y opposer, dit Alexandre en secouant la tête; il faut étouffer partout la révolution, j'y suis fermement décidé. Je vais expédier un courrier pour que mes troupes avancent à marche forcée. »

Cette résolution, connue par la légation française, fit sur elle une fâcheuse impression; tant qu'il ne s'était agi que de l'occupation napolitaine, la France n'avait qu'un intérêt éloigné et secondaire dans cette question; mais ici il s'agissait d'un royaume frontière en quelque sorte : l'Autriche toute-puissante en

Italie allait paraître sur les Alpes. M. de Caraman eut à ce sujet plusieurs conférences avec le ministre de Russie ; auquel il démontra l'intérêt de la France à éviter à tout prix l'occupation du Piémont par les Autrichiens. Le roi de France verrait avec plus de plaisir un corps russe dans ces provinces, dit le plénipotentiaire français. « Je le conçois, c'est une idée ; j'en parlerai à l'empereur. Et pourquoi pas un corps français ? » répondit M. Capo d'Istria ; M. de Caraman exposa les difficultés que rencontrerait une telle expédition, lorsqu'on solliciterait les subsides devant la chambre des députés.

Pendant ce temps les troupes autrichiennes s'avançaient dans le Piémont en toute hâte ; aucune résistance ne fut opposée, et la contre-révolution s'opéra avec plus de facilité encore qu'à Naples. M. de Metternich profita de cette circonstance pour empêcher la marche du corps russe qui l'eût gêné dans ses projets sur l'Italie. Dans une nouvelle conférence avec l'empereur, M. de Metternich lui dit en souriant : « Eh bien ! sire, voilà un succès bien facile contre les révolutions, et je crois que les troupes auxiliaires de Votre Majesté n'auront pas besoin de des-

cendre en Italie; l'ordre est partout rétabli; ce seront des fatigues et des dépenses évitées. Voyez ce que c'est qu'une révolution prise à temps! » L'empereur, qui venait de recevoir la première nouvelle de l'insurrection grecque et de la levée de boucliers d'Ypsilanti, accueillit la proposition de M. de Metternich, et donna contr'ordre à ses troupes. Dès lors la France ne put obtenir que l'assurance d'une occupation autrichienne très-limitée et d'une très-prochaine évacuation. M. de Metternich en donna sa parole. Lord Stuart se tint tout-à-fait en dehors de ces négociations diplomatiques; l'Angleterre, n'admettant pas le principe de l'intervention, ne pouvait approuver ce qui se faisait en vertu de ce principe. M. de Caraman se laissa trop facilement prévenir par les évènements dans le double congrès de Troppau et de Laybach; il fut mal informé, et en position trop inférieure de talent et d'intrigue en présence de l'homme le plus habile de l'Europe, M. de Metternich. M. de La Ferronnays, excellent interprète de loyauté auprès de l'empereur Alexandre, se trouvait très-déplacé auprès de M. de Metternich, qu'il connaissait mal, et qui échappait à toutes les investigations d'un

cœur droit. Quant à M. de Blacas, il joua le principal rôle au congrès; il s'y montra habile. Lorsque M. de Blacas ne se laissait pas dominer par son caractère hautain, il menait bien une affaire; il avait une certaine habitude des têtes couronnées et des transactions politiques. J'ajouterai que la position était complexe; il n'y avait pas pour les ministres français un point exclusif à atteindre, un intérêt purement diplomatique comme dans les circonstances ordinaires; ils ne pouvaient nettement s'opposer à une intervention qui allait frapper un des appuis moraux et puissans des révolutionnaires français! Les ministres de Louis XVIII ne pouvaient défendre les événemens du Piémont et de Naples, lesquels menaçaient la légitimité, et donnaient un ascendant armé aux doctrines de la gauche; voilà ce qui empêcha toujours le cabinet français de prendre une position nette et décisive en Europe pendant une grande partie de la restauration.

Cette préoccupation de l'esprit révolutionnaire influa même sur la question grecque qui fut soulevée pour la première fois à Laybach. Certes, on ne peut contester que M. Capo-

d'Istria et l'empereur Alexandre ne portassent un vif et touchant intérêt à la Grèce; une conformité d'opinions religieuses et de patrie exaltait au plus haut degré leurs sentimens; il y avait même intérêt politique, et pourtant, à la première nouvelle de l'insurrection d'Ypsilanti, l'empereur entra dans une violente colère. « Quoi! dit-il, les Grecs aussi tendent la main aux révolutionnaires d'Europe! je voulais leur affranchissement, Capo d'Istria et moi nous l'aurions obtenu, et voilà qu'ils prêtent leur insurrection aux Napolitains et aux Piémontais. » Le czar dicta des dépêches pour le comte de Strogonoff; il devait désavouer auprès de la Porte toutes les tentatives d'Ypsilanti; ce prince était privé de son grade et de son traitement. L'armée russe dut se concentrer sur la frontière; une armée autrichienne s'y réunit également; on ne prit aucun parti. Dans une conversation fort animée avec le comte Capo d'Istria, le czar lui dit: « Comment expliquez-vous cette levée de boucliers d'Ypsilanti? — Que voulez-vous, sire? le vase était plein d'amertume, il a débordé. — Je le sais, mais pourquoi ne pas attendre? — Sire, quand on souffre, choisit-on l'instant de la délivrance? et puis ils sont

chrétiens, ils tombent comme des martyrs.»
 A ces mots Alexandre s'émut : « Oui, ils sont chrétiens; malheureuses circonstances qui ne permettent pas de suivre mon cœur et ma foi! — Le temps viendra, sire, reprit M. Capo d'Istria. — Oui, il viendra, s'écria Alexandre, mon devoir est de secourir les chrétiens qui souffrent; » et il tomba dans une profonde méditation. Plus tard le comte Capo d'Istria fut obligé de prendre sa retraite pour avoir trop ouvertement soutenu l'insurrection grecque*; et pourtant M. Capo d'Istria est tombé sous le poignard des Hellènes! triste et singulière destinée des hommes qui se dévouent aux causes populaires, car les multitudes ont leurs caprices, leur disgrâce, leurs favoris et leurs victimes!

Le congrès de Laybach fut triste et sombre; il y eut peu de ces divertissemens qui accompagnaient les grandes fêtes diplomatiques. Point d'abandon; de la méfiance, de l'irritation et des craintes; aucunes distractions. Dans plusieurs

* Dans cette espèce de disgrâce officielle, M. Capo d'Istria conserva l'intime confiance d'Alexandre; M. Capo d'Istria continua sa correspondance avec l'empereur; c'était un beau diseur, un homme lettré, et aimant beaucoup à manifester des sentimens généreux.

réunions secrètes il fut question de l'Espagne: la manière prompte et efficace dont on s'était débarrassé des révolutions de Naples et du Piémont donnait du cœur aux souverains; les documens qui arrivaient de la péninsule constataient le peu de popularité de la constitution, M. de Metternich en parla à M. de Caraman; mais sans donner à sa conférence un caractère officiel. « Il faudrait bien secouer ce danger à vos portes; c'est une menace pour votre gouvernement; avez-vous besoin de quelques mille auxiliaires? nous voici tout prêts; ce que l'empereur de Russie a fait pour nous dans la question d'Italie, nous le ferons pour vous. » M. de Caraman éluda toute réponse précise: « l'Espagne n'était pas menaçante; la constitution s'affaiblissait d'elle-même, et l'on serait obligé de la modifier. » Il fut plus nettement question de cette intervention en Espagne dans la conférence entre MM. de Metternich, Capo d'Istria et de Hardenberg. On promit de la toucher sérieusement à la première réunion. Cette réunion fut fixée au terme d'une année dans une ville d'Italie, à Florence (on ne parlait pas encore de Vérone), afin de décider les questions laissées en suspens.

Le congrès de Laybach posa le principe de l'intervention dans la plus extrême étendue, et l'appliqua à main armée. Ce principe allait devenir le droit public de l'Europe. On établit également la maxime de Coblentz qu'un roi pouvait n'être pas libre quoique signant et consentant les actes de sa souveraineté. Je flétris la conduite des monarques de Naples et du Piémont qui trahirent leurs sermens en cette circonstance, et créèrent des commissions militaires au lieu de donner les institutions libres qu'ils avaient promises. Il eût été utile pour la liberté que l'opinion mixte de la France, celle d'une constitution libérale concédée par la couronne, eût triomphé, car il est un milieu entre la révolution et la servitude; on n'en fit rien; les couronnes se préoccupèrent de la peur des révolutions; il n'y a rien de cruel comme un gouvernement poltron; il frappe pour faire croire qu'il a du cœur.

MORT DE NAPOLÉON.

BAPTÊME DU DUC DE BORDEAUX.

RUPTURE

ENTRE LES ROYALISTES ET LE MINISTÈRE.

MAI 1821.

NAPOLÉON mourait à Sainte-Hélène, et le duc de Bordeaux recevait l'onction sainte à Notre-Dame; tristes tempêtes du monde! Les pompes de la vie sous les vieux parvis de la métropole, un cercueil sur l'Océan; ici le frêle rejeton de tant de rois, l'expression d'un principe d'ordre et de paix apparaissant à la France et salué par elle; là, sur un rocher, le grand capitaine, le génie de la gloire et de la

conquête tombant sous la faux de la mort, et faisant encore un épouvantable fracas de sa chute!

Les fêtes publiques pour la naissance de M. le duc de Bordeaux avaient été renvoyées au mois de mai, heureux anniversaire de la première entrée du roi à Paris; Louis XVIII aimait ces rapprochemens. Cette époque de 1814 se montrait toujours à son imagination comme parée de ces arcs de triomphe et de fleurs, qui avaient salué son passage à travers les villes du Pas-de-Calais jusqu'à sa capitale. Le roi était un peu moins souffrant, et il voulut présider lui-même à toutes les pompes qui environnèrent le berceau royal. Il écrivit de sa main à M. de Blacas et à l'abbé de Montesquiou, qu'il les élevait au titre de duc, dignité alors vivement souhaitée; des promotions de maréchaux-de-camp et de lieutenans-généraux récompensèrent l'armée de sa fidélité, et permirent un mouvement de grades et d'avancement. J'en ai relu la liste. Si quelques uns de ces officiers généraux, employés encore activement aujourd'hui, avaient gardé mémoire de la grâce, de la bonté avec laquelle le roi leur annonça leur promotion, peut-être traiteraient-ils un peu moins rigou-

reusement les choses et les hommes de la restauration; peut-être cesseraient-ils de les flétrir par ces termes de fureur et de mauvais goût qu'il faudrait laisser aux rues. Les fêtes du baptême furent brillantes; on y avait appelé l'élite du pays; on aurait dit le programme que le vainqueur d'Austerlitz et de Wagram dessina lui-même autour de cet enfant dont il plaça la couronne dans la vieille capitale du monde.

La nouvelle de la mort de Napoléon arriva au conseil des ministres par le télégraphe de Calais, le 5 juillet, à six heures du soir. Ils se rendirent immédiatement chez le roi qui parut moins satisfait qu'on ne l'aurait cru. La mort de Bonaparte était pourtant un événement immense pour sa dynastie. Cette image si populaire, si menaçante était le mobile de toutes ces agitations qui avaient troublé la France; le parti bonapartiste était le seul actif, le seul puissant. On se barbouillait d'un rouge constitutionnel, mais le fond de la pensée était Napoléon. La grande fortune qu'il avait laissée à Paris, servit souvent à solder et à organiser les mécontents; son nom seul jetait de la fermentation dans les esprits. Le lendemain arrivèrent les journaux anglais, et particuliè-

rement *le Courier* qui donnait tous les détails des glorieuses funérailles, de ce convoi jeté au bout du monde, et auquel pourtant le monde tout entier assistait debout et découvert, comme pour rendre hommage à celui qui l'avait traversé en le conquérant.

Je me place plus haut que les enthousiasmes de commande; plus que personne j'admire la grande taille de Napoléon, au milieu surtout des petits hommes et des petites choses du temps présent. Mais tous ces bruits d'empoisonnement, de mort lente qu'on a fait circuler doivent être rejetés parmi ces fables que la crédulité populaire accueille; le commissaire français à Sainte-Hélène, le marquis de Montchenu était un homme d'honneur, les Bourbons incapables d'un crime; accusera-t-on également la sainte-alliance d'avoir relégué Napoléon à Sainte-Hélène, et l'Angleterre de l'avoir assassiné par ses persécutions? tout cela n'a pas le moindre côté vrai. Je l'abandonne au vulgaire. Après la crise de 1815, lorsque l'Europe, encore une fois menacée par Napoléon, crut nécessaire de prendre une mesure de précaution, qui empêchât une seconde tourmente Sainte-Hélène fut choisie comme prison d'Etat.

Les puissances dûrent arrêter un système de surveillance à l'égard du prisonnier, car elles craignaient pardessus tout le retour de Napoléon. L'Angleterre pourvut largement à ses besoins* ; il y a quelque chose qui dépasse mes idées quand j'examine le grandiose du caractère de Napoléon et sa vie immense d'administration et de batailles ; c'est cet esprit qui s'arrête tant à Sainte-Hélène aux petites difficultés d'étiquette. Napoléon boude si l'on s'assied en sa présence, si l'on ne le traite pas de majesté et d'empereur ; il se drape perpétuellement ; il ne voit pas que la grandeur est en lui et non dans la pourpre et de vains titres ; à Austerlitz, au conseil d'État, Napoléon est un monument de granit et de bronze ; à Sainte-Hélène, c'est encore un colosse, mais paré d'un costume de cour.

La mort de Napoléon fit une profonde impression sur l'opinion publique ; mille brochures furent publiées à sa gloire ; ses bustes réparurent. La gravure reproduisit son apothéose et sa grande mémoire. Il y eut de la

* La table seule de Napoléon coûtait à la trésorerie 12,000 liv. sterlings.

tristesse dans ses vieux compagnons. Le général Rapp, élevé à une dignité de château, manifesta la plus violente douleur. Le roi conta à l'ordre que le général avait été vivement affecté de la mort de Bonaparte, qu'on avait aperçu des larmes s'échapper de ses yeux. « Je l'ai vu aujourd'hui, dit le roi, et je lui ai dit que sa sensibilité m'était une nouvelle garantie de ses sentimens. « Il est vrai, m'a répondu Rapp, « que j'ai ressenti une vive émotion, en apprenant la mort d'un homme auquel je dois tout... « jusqu'au bonheur de servir Votre Majesté. » Cette manière de récompenser le dévouement donnait une grande popularité à Louis XVIII; elle déplaisait un peu au parti royaliste. Personne ne possédait à un plus haut degré cet art de dire des mots flatteurs, d'employer des expressions de sensibilité; il y avait un peu d'affectation en tout cela. Louis XVIII était théâtral; il aimait à parader de ses sentimens et de ses émotions.

— La session était close; j'ai raconté les griefs réciproques du ministère et des royalistes; lorsque la chambre fut prête à se séparer, quelques amis de MM. de Villèle et de Corbière vinrent leur déclarer franchement qu'ils ne pouvaient

plus les soutenir dans la position où les ministres s'étaient placés vis-à-vis des royalistes. « Il faut, dirent-ils, que le ministère soit à nous pour que nous marchions avec lui. » M. de Villèle comprit parfaitement cette situation et vint déclarer à M. de Richelieu la volonté de ses amis; il s'expliqua surtout sur la mauvaise humeur de son collègue M. de Corbière : « Il est impossible d'aller avec lui, ajouta-t-il à plusieurs reprises; si nous voulons conserver un peu d'ascendant sur notre parti, il faut que nous donnions notre démission, ou qu'on prépare des arrangemens ministériels tels, que l'opinion royaliste trouve dans le conseil une expression véritable et forte. » M. de Richelieu, qui prévoyait ce résultat, répondit : « qu'il le priaît de réfléchir si un arrangement n'était pas encore possible et désirable surtout. » Des négociations s'ouvrirent par MM. de Vitrolles et de Vérac, et surtout par la voie de MONSIEUR; les royalistes demandèrent le ministère de l'intérieur pour M. de Villèle, la création d'un ministère des cultes et de l'instruction publique pour M. de Corbière, l'ambassade de Rome ou de Londres pour M. de Chateaubriand, une autre ambassade pour M. de Vitrolles; puis une liste de

préfets et de directeurs généraux ; enfin quelques projets de loi religieux et monarchiques, parmi lesquels une forme d'indemnité pour les émigrés. Le cabinet offrait le ministère de la marine à M. de Villèle, et le ministère d'instruction publique à M. de Corbière ; M. Portal se retirait, et au besoin M. Pasquier, qui abandonnait les affaires étrangères à M. de Richelieu. On ne put s'entendre : le président du conseil ne voulait pas abandonner à M. de Villèle le ministère de l'intérieur, sur lequel il avait toute espèce d'action par M. Mounier. Une fois M. de Villèle ministre de l'intérieur, l'administration du royaume passait aux royalistes ; ensuite en comptant dans leur rang M. de Lauriston, la majorité du conseil leur appartenait ; et M. de Richelieu ne le voulait en aucune manière. Les négociations furent donc rompues et les ministres de la majorité offrirent leurs démissions ; elles furent acceptées : on avait espéré retenir M. de Chateaubriand, mais la partie était trop fortement liée entre les royalistes ; la démission de l'ambassade de Berlin fut envoyée ; le ministère se trouva privé de tout appui de la droite en présence d'une majorité de cette couleur.

Je ne comprends pas comment le conseil put alors se faire illusion, à ce point de croire possible une majorité sans s'adresser à la droite, ou sans se retourner par le centre droit vers le centre gauche s'approchant de la gauche; de quel nombre de boules se composaient les centres? et en supposant quelques unités de droite arrachées à leur opinion naturelle par des positions politiques et des moyens de corruption, était-il facile de créer avec ces éléments une majorité? Ce qu'on avait fait en 1816 et en 1817 on ne le pouvait plus; les passions étaient trop vives, les haines trop animées; on ne pouvait manœuvrer avec deux centres séparés. M. Pasquier, par exemple, demeurerait-il dans le conseil en face des royalistes qu'il avait attaqués par la déclaration de ses affections et de ses répugnances? Pourtant on s'imaginait qu'on pourrait rester dans cette position. M. de Richelieu disait: « Jamais MM. de Villèle et de Corbière n'oseront renverser le ministère; nous n'aurons pas leur appui, mais nous n'aurons pas leur opposition. »

Je dois ajouter que, dans une conférence intime avec M. de Richelieu, M. de Villèle, à son départ pour Toulouse, avait déclaré

que, se séparant de M. Corbière, il accédait à un arrangement ministériel pour la prochaine session. M. de Richelieu menaçait de la dissolution de la chambre; M. de Villèle le supplia de n'en rien faire; il promit appui de toutes ses forces politiques à son retour du collège de Toulouse qu'il devait présider.

On voulait satisfaire la majorité, et l'on décentralisa l'administration des communes. Sans déterminer un mode électoral, une ordonnance du roi délégna aux préfets le droit jusque là réservé au ministre de l'intérieur d'approuver les budgets municipaux et les dépenses; toutefois pour les budgets des villes ayant plus de 100 mille francs de revenus et les dépenses à entreprendre dépassant 20 mille francs, l'approbation du roi était nécessaire; cette ordonnance n'était point applicable à la ville de Paris. Quelques choix royalistes furent faits aussi dans la magistrature par M. Portalis, remplissant par *interim* les fonctions de garde des sceaux; M. de Serres, malade et fatigué par une longue session, était allé prendre les eaux. Sa santé était fortement altérée par ces discussions brûlantes et les soucis du pouvoir. Hélas! que

d'hommes remarquables la tribune n'a-t-elle pas dévorés!

La plupart des députés ultra avaient quitté Paris; mais ils laissaient là leurs organes et leurs représentans; plus le triomphe approchait, plus on voyait arriver ces hommes qui sont toujours à la piste de la victoire pour la saisir et en profiter. L'organisation royaliste prenait une attitude compacte et imposante; elle fondait ses élémens de succès. Il y avait d'abord l'organisation religieuse connue sous le nom de congrégation: son but n'était pas politique à son origine; un abbé vertueux du nom de Legris-Duval l'avait fondée; on s'y occupait de prières, et comme cette aggrégation réunissait des hommes éminens, comme des pairs, des députés venaient y assister, il était bien difficile qu'il ne se formât des conversations politiques et qu'on n'y discutât pas sur les affaires du temps. Pour être admis à ce petit club religieux, il fallait des répondans: on examinait la position sociale du néophyte, l'influence qu'il pouvait exercer par lui ou ses amis, et lorsqu'on était bien sûr de ses principes, on l'accueillait. C'était un chemin d'avancement et de fortune, car la congrégation se constituait en patronage

permanent, elle poussait tout ce qui lui appartenait. On l'a dit : « Trois hommes qui se tiennent bien peuvent remuer la société ; » et cette corporation toujours occupée de ses adeptes, de leur position et de leur avenir, avait devant elle une haute destinée. Comme succursale à la congrégation était la société des bonnes études, moyen de réunir les jeunes gens des écoles dans l'objet de s'opposer au torrent des mauvais livres et des mauvaises doctrines ; là se faisait écouter le talent déjà si remarquable de MM. Berryer fils et Hennequin ; on y discutait des questions du droit public, bien entendu dans le sens monarchique et au profit de la religion ; puis ces jeunes gens étaient présentés comme des modèles au garde des sceaux qui en remplissait les parquets et la magistrature. On sent que cette carrière d'ambition une fois bien dessinée, elle se remplit d'une multitude de jeunes hommes qui entraient aux bonnes études pour arriver aux places.

Dans un ordre d'idées un peu plus large s'était organisée la société des bonnes lettres. Je me méfie toujours de ces sociétés littéraires où l'on professe le bel esprit ; qu'on les appelle

athénées, bonnes lettres, lycées; cela revient au même; qu'un cours se fasse par M. de Jouy ou par M. de Lacretelle jeune, qu'importe! Notre époque n'aime pas le professorat. La société des bonnes lettres offrait de beaux noms, et en tête d'eux tous M. de Chateaubriand, et des jeunes auteurs de si grande espérances, MM. Lamartine, Victor Hugo, Soumet, Ancelot; M. Villemain s'était fait inscrire sur la liste des professeurs, et dans les salons de M. Roger, exaltant l'institution des bonnes lettres, il promettait ses leçons aux excellentes doctrines. On s'était jeté là, et pourquoi? c'est qu'on sentait la victoire prochaine et qu'on va toujours à la victoire. C'était un curieux spectacle que ces larmoiemens des douairières aux improvisations subites de M. Lacretelle, que cet effroi nerveux des nobles dames aux horribles tableaux de M. du Cancel; on pleurait sur la révolution, sur tous les anniversaires de mort; on s'agenouillait devant Quiberon, la Vendée, et l'émigration. On riait de quelques traits bien grossièrement acérés contre les libéraux. Il y avait des succès de femmes, de tendres élégies, des complaintes, des odes, puis de la chimie, des expériences! que sais-je encore? même de

l'histoire! à tout prendre cela valait bien le cours tant soit peu ennuyeux de politique constitutionnelle de M. de Constant à l'Athénée.

Tous ces élémens étaient en opposition avec le ministère et attendaient un avènement nouveau, celui des bons amis. Il n'y avait de popularité royaliste que pour MM. de Villèle et de Corbière; ce sont *nos ministres*, répondaient tous les échos de la société Piet, et nos seuls ministres. En cette situation le gouvernement avait pourtant à se dessiner; il s'agissait de choisir les présidens des collèges électoraux pour le 5^e à réélire : le ministère avait déclaré qu'il marcherait avec la droite, mais avec une majorité sincère, placée dans une position nette et ne faisant pas la double main. Le choix des présidens de collège se ressentit de cette déclaration. Les royalistes furent portés, même M. de Villèle, mais ceux qui avaient trop complètement attaqué le ministère, tels que MM. de Casteljacob, de Salaberry, n'obtinrent pas la présidence; le cabinet poussa d'autres candidats, qui échouèrent presque partout, et le résultat des élections fut plus royaliste encore que les précédentes; les noms qu'on avait voulu exclure passèrent tous à des immenses majorités. Cela

arrive toujours quand l'opposition est près d'un triomphe : les préfets furent mous parce qu'ils étaient en face de l'avenir; ils craignaient moins le ministère actuel que le ministère qui allait leur arriver. Le cabinet seul se faisait illusion. J'ai remarqué qu'en politique, lorsqu'un ministère est menacé, tout tourne contre lui : ceux qui l'ont soutenu l'abandonnent, l'administration, qui doit le seconder, le délaisse. Son heure a sonné, c'est tout dire!

ADRESSE. — SESSION DE 1821. — ADRESSE.
RETRAITE DU MINISTÈRE RICHELIEU.

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE 1821.

LES combinaisons parlementaires restaient à peu près les mêmes après les élections de 1821 ; mais les prétentions s'étaient agrandies avec l'espérance du succès ; on ne voulait plus d'autres conditions que le triomphe complet des doctrines royalistes et des hommes politiques qui en étaient l'expression. M. le comte d'Artois s'était prononcé décidément contre le ministère ; le crédit de S. A. R. augmentait auprès de son royal frère , alors si abattu par la mala-

die que son médecin , M. Portal , ne répondait pas de lui. Tout l'intervalle de la session avait été rempli par ce besoin de rattacher MONSIEUR au système ministériel et de l'enlever à ce cercle d'intrigues qui entourait S. A. R. Une idée bizarre avait passé par la tête de M. de Richelieu ; on voulait marier le comte d'Artois ; on pensait qu'une influence de femmes détournerait le prince de ses amis ; on avait fait même des démarches pour obtenir une princesse saxonne ; tout cela ne réussit pas. MONSIEUR répondit qu'il était trop âgé pour songer au mariage , et qu'il avait d'ailleurs une postérité. M. Sosthènes de la Rochefoucauld servit alors d'intermédiaire pour le rapprocher d'une personne appelée à une douce influence sur l'esprit du vieux roi ; ensuite M. Mathieu de Montmorency , ambitieux d'affaires et de pouvoir à travers sa vie de bienfaisance , M. de Rivière dans l'intimité de S. A. R. voulaient en finir. Il y avait une troisième intrigue ; elle vint de l'étranger. M. de Metternich s'était abouché avec lord Castlereagh dans le voyage accompli par le roi d'Angleterre pour se faire couronner roi de Hanovre , et là il avait été décidé qu'on agirait par tous les moyens afin de démolir une

administration qu'on croyait dévouée aux intérêts de la Russie au moment où la question grecque agitait l'Europe. M. de Metternich fit vivement presser MONSIEUR pour obtenir un changement de ministère, et S. A. R. s'était engagée. Pendant ce temps, MM. de Villèle, de Corbière, de La Bourdonnaye, de Castelbajac arrivèrent hâtivement à Paris pour agir sur le théâtre même des événemens. La grande affluence des députés royalistes annonçait l'approche d'une lutte décisive. Il vient des époques où les partis veulent en finir; ils sont fatigués d'une incertitude qui ne va plus à leur tempérament; ils ont la force; ils sont impatiens de la montrer.

Le cabinet prévoyait la crise, mais avec ce fatal aveuglement qui saisit tous les pouvoirs; il ne la croyait ni si imminente, ni si décisive; il se berçait encore de l'espérance qu'il pourrait marcher en face d'une majorité royaliste, et sans les hommes qui la dirigeaient. La pensée de M. de Richelieu était qu'on pourrait détacher par de bonnes lois une grande masse d'unités dans la chambre, de telle sorte que les extrémités passionnées resteraient dans l'isolement. Les choses ne se passent point

ainsi dans les corps politiques; tout s'y personifie; les doctrines se font hommes! Cependant, dans la prévoyance d'un changement possible, M. Pasquier avait été élevé par le roi à la pairie; on savait que sur lui reposait la plus grande masse des répugnances royalistes; il s'y sacrifiait. M. Pasquier, comme plusieurs personnages politiques, avait des lettres de pairie de longue date; il ne s'agissait que de les rendre publiques; la chose fut faite parce qu'en l'état des esprits M. Pasquier, appartenant au cinquième qui sortait de la chambre, n'était pas sûr d'être réélu. M. de Richelieu comptait particulièrement sur la répulsion personnelle du roi pour les ultrà. Louis XVIII s'en était plusieurs fois exprimé d'une manière décidée; mais tant d'éléments existaient au château pour atténuer cette répugnance : MONSIEUR, la duchesse d'Angoulême, la plupart des officiers du palais, les gentilshommes qui vivaient dans l'intimité du roi, partageaient toutes les sympathies de la droite. Les ministres s'imaginaient être entièrement dans la confiance et les affections du roi; aucun d'eux n'était arrivé à ce point de faveur où était parvenu M. Decazes; et encore que de luttes, que d'assaut, le ministre

tombé n'avait-il pas dû soutenir pour défendre son pouvoir et son système ! Il était si facile d'entourer Louis XVIII par son intérieur, par ce caquetage de femme et de conversation ; et puis la sagacité et la modération de M. de Villèle au conseil ne lui avaient pas échappé ; on lui en parlait tous les jours ; il s'en était souvent entretenu avec son ministère.

Dès que M. de Villèle fut arrivé à Paris, M. de Richelieu lui fit demander un rendez-vous ; il fut sur-le-champ accordé. M. de Villèle ne croyait pas alors possible une administration royaliste sans le duc de Richelieu : c'est le seul grand seigneur qu'il voulait y admettre. On lui parlait un jour de M. de Blacas ; il répondit : « Dans mon ministère je ne veux ni grand seigneur, ni favori. » A la suite d'une longue conférence ; les anciennes propositions furent de part et d'autres renouvelées ; le ministère de la marine fut offert et refusé ; les royalistes persistaient dans leurs prétentions ; ils voulaient obtenir la majorité du conseil et d'autres concessions de personnes ; l'administration Richelieu ne le voulait à aucun prix. « Que ferez-vous, M. de Villèle ? dit avec quelque vivacité M. de Richelieu. Vous voulez

donc forcer la main au roi et renverser son ministère? — Oh, mon Dieu, non! répliqua M. de Villèle; nous resterons neutres et nous vous seconderons si vous allez dans le sens monarchique; nous vous combattons si vous en sortez; nous n'avons aucune ambition personnelle; le service de la monarchie avant tout; mais je dois vous prévenir que je ne serai pas maître de mes amis politiques. Que voulez-vous? je ne puis empêcher l'exagération, les folies; vous serez poursuivi par Castelbajac, Salaberry et Delalot; soyez sûr que je ne me joindrai à eux qu'au cas où vous cherchiez appui dans la gauche.»

M. de Richelieu communiqua au conseil les propositions de M. de Villèle; on agita la question devant le roi lui-même. Il fut déclaré qu'on tenterait la session; on pouvait se présenter devant la chambre avec de notables résultats: un allègement du budget, une diminution dans les contributions directes; le roi déclara qu'il faisait sienne la cause de son ministère, et qu'au besoin, si les royalistes s'unissaient au côté gauche, on aviserait sur les moyens d'avoir une autre majorité. Comme concession au côté droit, le ministère devait

accorder une modification à la loi de la presse dans les idées et les opinions royalistes, c'est-à-dire une forte répression et une définition plus nette des délits contre la religion et la royauté. Dans ce moment décisif, on s'agitait beaucoup pour renouer des alliances; il fut question même du côté gauche. Je puis affirmer que le général Foy, talent trop supérieur pour ne pas apercevoir le danger de mettre le pouvoir dans la main des ultrà, n'était pas éloigné d'un rapprochement avec le ministère; mais ses amis n'eurent pas ce haut instinct de la situation. La pensée du roi était de porter le général à l'ambassade de Constantinople. Tout cela manqua non seulement par les fautes de la gauche, mais encore par la répugnance de M. de Richelieu pour les hommes de cette couleur. « Que cela se fasse, disait-il, mais sans moi. »

Le discours de la couronne fut discuté en conseil; on chercha à le rendre insignifiant, afin de ne pas donner prise à la discussion. Toutefois il n'était pas possible de passer sous silence la situation diplomatique de l'Europe; il y avait eu deux congrès dans lesquels de grands principes avaient été posés;

où la France avait été appelée à jouer un rôle. M. Pasquier, pour exprimer cette situation, fit insérer dans le discours cette phrase : « Mes relations avec les puissances étrangères n'ont pas cessé d'être amicales, et j'ai la confiance qu'elles continueront de l'être. De grandes calamités affligent l'Orient, mais j'espère que la prudence et le bon accord des puissances trouveront le moyen de satisfaire ce que la religion, la politique et l'humanité peuvent justement demander. » Cette phrase était bien peu significative après les grandes transactions qui avaient marqué les dernières années. Quoi ! on ne parlait à la chambre ni des congrès, ni des résolutions prises relativement à Naples, au Piémont, à la Grèce ? A cela on répondait que le roi faisait les traités de paix et de guerre, et qu'il ne devait compte qu'à lui-même de ses motifs. Mais dans le système représentatif, en définitive, tout n'aboutit-il pas à des résolutions de majorité ?

Le roi ajoutait : « que les progrès de l'industrie, de l'agriculture et des arts attestaient ceux du commerce, et que la prospérité des finances et la fidélité aux engagements avaient affermi le crédit public et accru les ressources de l'Etat.

Cette heureuse situation, disait-il en terminant, nous promet de faire jouir les contribuables d'une diminution d'impôt dès la prochaine année; et, aussitôt que les besoins du service le permettront, tous les impôts dont se compose le revenu public seront allégés, s'il se peut, ou du moins mieux répartis. »

On avait ainsi, autant que possible, évité les questions enflammées et la polémique des partis; mais pouvait-on se faire illusion à ce point? Ne savait-on pas que, dans les assemblées politiques, on se saisit de tous les prétextes, et que, quand le feu de l'opposition couve dans un corps, il éclate par tous les pores. Tout pouvait servir de cause à un débat violent, les affaires extérieures ou intérieures; c'est en vain qu'on voulait l'éloigner.

Les premières opérations de la chambre en constatèrent l'esprit. M. de Villèle fut porté par une immense majorité à la présidence; M. Ravez ne passa sur la liste que comme second candidat, et avec lui MM. de Corbière, de Bonald et de Vaublanc; les vice-présidences furent également royalistes ultrà. Le ministère crut faire un coup de force en repoussant M. de Villèle de la présidence et en

lui préférant M. Ravez; il eût été plus habile peut-être d'annuler M. de Villèle par le fauteuil; mais on s'était brouillé, il fallait rendre hostilités pour hostilités, taquineries pour taquineries. La chambre répondit par une commission d'adresse composée de la crête de droite, MM. Delalot, de Castelbajac, de Cardonnel, de La Bourdonnaye, de Vaublanc, Meynard, Bonnet, Chifflet et Hocquart. Elle contenait dans son sein la plus violente opposition.

D'abord il était impossible de ne pas répondre à la phrase du discours qui touchait à la politique étrangère; le parti royaliste savait que cette phrase était de M. Pasquier*, l'objet de sa plus vive répugnance; elle touchait à son département; on n'avait même plus à ménager M. de Richelieu, qui s'était refusé aux combinaisons de la droite. Et combien de motifs n'avait-on pas pour attaquer! disait l'opposition. Qu'avait-on fait de la dignité de la France? M. Delalot, l'adversaire le plus implacable de

* Je dois noter qu'à son arrivée, M. de Villèle était allé aux affaires étrangères; M. Pasquier lui avait montré toutes les pièces des négociations; il avait tout approuvé, et applaudi à tout.

M. Pasquier, fut chargé de la rédaction de l'adresse. Cette rédaction avait été arrêtée sous l'influence de M. Royer-Collard, vivement ulcéré avec les doctrinaires ses amis contre M. de Serres qui les avait expulsés du conseil d'Etat. M. Bertin de Veaux n'y fut pas étranger, et M. de Talleyrand y poussait sous main, empêchant tout rapprochement pour perdre M. de Richelieu; la phrase qu'on va lire, phrase si dure, si insultante, fut adoptée par la grande majorité de la commission : « Nous nous félicitons, Sire, de vos relations constamment amicales avec les puissances étrangères; dans la juste confiance qu'une paix si précieuse n'est point achetée par des sacrifices incompatibles avec l'honneur de la nation et la dignité de la couronne. » Il n'y avait pas même dans les mots de la convenance parlementaire; le parti voulait vite arriver à son résultat, exprimer ses antipathies; il oublia tout pour en venir à ses fins; n'avait-il pas à craindre de blesser Louis XVIII? Peu lui importait. J'ai quelque chose de triste à ajouter, c'est que MONSIEUR ne fut pas étranger à cette résolution des royalistes; il s'était cru débarrassé de sa parole, dès que le ministère avait rompu avec les ultrà;

comme ses amis, il voulait arriver à un système complet et net; il était fatigué de ces combinaisons sans cesse incertaines.

Le 26 novembre le projet d'adresse fut lu en comité secret; la voix un peu déclamatoire de M. Delalot s'arrêta spécialement sur la grande phrase; elle excita un murmure d'approbation dans la droite extrême et dans la gauche; alors M. Pasquier prit la parole: « Mon devoir, comme ministre, est de demander la suppression du paragraphe relatif aux relations de la France avec les puissances étrangères; je crois qu'il doit appeler l'attention de l'assemblée; il ne répond pas sans doute aux intentions des rédacteurs. Si je me fais une juste idée des relations qui s'établissent entre le roi et ses peuples, par les paroles de S. M., et par le discours que les chambres lui adressent en réponse, je crois que c'est sur cet acte important que s'établit la confiance qui doit régner entre le monarque et la nation et que le public en juge. Or, dans la rédaction de ce paragraphe, il n'y a pas un seul mot des paroles du roi, et il donne à ce qu'a dit S. M. une extension qui manque tout-à-fait de convenance et qui peut avoir des conséquences graves.

— « Toutes les interprétations qu'il a plu à M. le ministre des affaires étrangères de donner à cette phrase, répondit M. Delalot, me prouvent qu'il est tout-à-fait étranger aux vœux et aux pensées de la chambre, qui ont dirigé le travail de votre commission. Si la réponse au discours de la couronne ne devait être qu'une amplification ornée d'expressions élégantes, pour déguiser la vérité et la rendre imperceptible aux yeux de S. M., je concevrais les doctrines que vient d'exprimer ici M. le ministre; mais votre commission, comme toute la chambre, s'en est fait une tout autre idée. Elle sait que la France veut trouver dans l'adresse l'expression vraie de ses sentimens; et certes ce n'est pas à l'école des ministres que nous serions allés la chercher. Le roi vous demande la vérité, et la France ne vous envoie que pour la dire; il faut accomplir par la parole cette mission que l'habitude de nos mœurs ministérielles a rendue jusqu'à ce jour si difficile. Tout ce qui n'est pas dans cette mesure, est de la faiblesse.

— « C'est au roi, répondit M. de Serres, qu'appartient le droit de paix ou de guerre, et celui de régler les relations avec les puissances étran-

gères ; je ne crois pas que la commission l'ait voulu, mais je soutiens que le paragraphe est injurieux. Eh quoi ! votre président irait dire au roi, face à face, que la chambre a la juste confiance qu'il n'a pas fait de lâchetés ! C'est, je le répète, un outrage cruel.

— « Je ne répondrai qu'un seul mot, s'écria d'une voix forte M. de La Bourdonnaye ; M. le garde des sceaux parle d'une phrase injurieuse pour le roi : faut-il lui rappeler que, dans les gouvernemens représentatifs, rien n'est attribué aux rois, mais aux dépositaires de leur autorité. A quoi servirait donc la charte, si on ne pouvait blâmer aucun de leurs actes ! » Vainement MM. de Courvoisier et Lainé voulurent-ils prendre la défense des ministres, leurs voix furent couvertes par celles du général Foy et de M. Delalot, surtout, qui s'écria, en résumant cette discussion : « Qu'a voulu votre commission ? exprimer une pensée juste et nationale. Et quel est le Français dont le cœur peut se soulever quand on parle de la dignité de son pays, quand on demande que la paix ne soit pas achetée par des sacrifices qui ne s'accordent pas avec la dignité du trône ! La commission avait cherché les termes les plus respectueux,

ceux qui pouvaient laisser le moins de doute sur ses intentions, et les ministres, en les calomniant, se sont accusés eux-mêmes! »

Le moment du scrutin s'approchait; tous les yeux étaient fixés sur M. de Villèle : allait-il blesser le roi en votant l'adresse, et perdre à tout jamais l'espoir de gagner sa confiance? Allait-il s'aliéner ses amis en prenant parti contre une adresse arrêtée et délibérée? M. de Villèle avait indirectement connu toutes les résolutions de la commission; il n'ignorait pas que la majorité était acquise au projet de M. Delalot, et que sa voix ne ferait rien, ni pour ni contre. Il adopta donc un de ces partis mitoyens qui étaient dans son caractère; il ne vota point et resta ostensiblement neutre. Il savait d'avance que la victoire lui resterait; qu'avait-il besoin de prendre couleur et de se dessiner? Il expliqua à ses amis qu'ayant siégé dans le conseil du roi, et à côté de ses ministres, il ne lui appartenait pas de voter une adresse contre eux, quoiqu'il l'approuvât intérieurement. On s'en contenta, parce que la victoire fait passer sur beaucoup de choses. Le roi n'oublia pas cette marque de déférence de M. de Villèle.

Le vote de l'adresse fut le résultat de la fusion des deux opinions extrêmes et opposées en majorité dans la chambre. Il arrive des temps où les partis fatigués s'unissent ainsi pour en finir avec le pouvoir; le parti libéral fit une faute alors de s'unir avec la droite, et le général Foy l'avait prévu, parce qu'il savait bien qu'une fois M. de Richelieu renversé, le pouvoir devait passer dans l'opinion opposée, et que cela jetait les affaires dans la contre-révolution. On ne fit pas toutes ces réflexions; on se laissa aller à la vengeance sans tactique; ce fut une transaction de haine et non de réflexion politique. Les centres furent réduits à leur plus simple expression; il ne purent prêter appui.

Le conseil des ministres se réunit le soir chez le roi, blessé de la conduite des royalistes; son premier mot fut celui-ci : « Je ne veux pas recevoir l'adresse; il faut dissoudre la chambre. » M. de Richelieu fit observer que c'était un parti extrême : « Comment voulez-vous que j'écoute en face une adresse où l'on m'accuse d'avoir vendu la France? cela ne sera pas, M. de Richelieu; l'honneur de la couronne me le défend. Je ne puis me dispenser de recevoir le président

et deux secrétaires, mais je n'entendrai pas leur adresse. » M. de Serres et M. Pasquier avaient l'un et l'autre rédigé des projets de réponse; celui de M. Pasquier était d'une expression plus modérée; le roi préféra le projet de M. de Serres, et il annonça à son grand-maître qu'il recevrait le président de la chambre le soir même. Quand il vit s'approcher M. Ravez, le roi prit cette voix et ce geste solennel qu'il savait si bien jouer, et lui dit : « Je connais l'adresse que vous me présentez. Les améliorations, dont la chambre retrace le tableau, déposent en faveur des actes de mon gouvernement; elles ne peuvent se conserver et s'accroître que par le loyal concours et la sagesse des chambres.

« Dans l'exil et la persécution, j'ai soutenu mes droits, l'honneur de ma race et celui du nom français; sur le trône, entouré de mon peuple, je m'indigne à la seule pensée que je puisse jamais sacrifier l'honneur de la nation et la dignité de ma couronne

« J'aime à croire que la plupart de ceux qui ont voté cette adresse, n'en ont pas pesé toutes les expressions. S'ils avaient eu le temps de les apprécier, ils n'eussent pas souffert une suppo-

sition que, comme roi, je ne dois pas caractériser; que, comme père, je voudrais oublier. » Louis xviii n'ajouta pas un seul mot, pas un sourire, aucune de ces paroles agréables que le roi savait distribuer. Il congédia les députés avec un ton très-brusque; il voulait que M. Ravez rapportât à la chambre les impressions de sa royale colère. C'est chose curieuse et triste à dire que toutes les insultes, faites ouvertement à la couronne, arrivassent alors par les royalistes; Louis xviii en fit la remarque.

Tout cela était bien, mais il fallait arriver, comme complément, à une dissolution de la chambre; on n'était plus au temps où quelques phrases du trône produisaient une impression profonde sur les assemblées; on était plus avancé dans les conditions du régime constitutionnel; les royalistes savaient d'ailleurs qu'ils avaient la cour pour eux, et que le mouvement légitime et parlementaire de la majorité viendrait réchauffer les intrigues d'intérieur et de château. D'un autre côté, le ministère aurait-il la force suffisante pour amener la dissolution de la chambre royaliste? il y avait eu un 5 septembre sans doute, mais

alors existait un favori, grande puissance auprès du roi; alors le parti libéral, calme, résigné, ne s'était pas montré violent à la tribune et en dehors. Louis XVIII était profondément blessé; on était bien parvenu à lui persuader que la cause de son ministère était la sienne propre; mais la résolution de dissoudre serait-elle persévérante? Résisterait-elle à toutes les insinuations?

On n'eut pas le courage de pousser les choses jusque-là; et, par le plus bizarre aveuglement, M. de Serres vint présenter à la chambre deux projets de loi de confiance : le premier, modifiant la législation sur la presse, augmentait la pénalité, punissait surtout l'outrage à la religion, et supprimait le mot *constitutionnel* dans l'article qui punissait l'attaque contre les droits de la couronne. Cette suppression avait été motivée par les nombreux acquittemens, qui tous reposaient sur ce qu'on pouvait librement discuter les droits que le roi avait eus de donner la charte; le second projet, qui se liait au premier, demandait la censure quinquennale. L'exposé des motifs en était remarquablement écrit; M. de Serres défendait le jury pour les délits de la presse, et justifiait la né-

cessité de la censure : « Depuis 1819, disait-il, la répression des délits de la presse, par les arrêts rendus sur la déclaration du jury, avait été égale à la répression des autres crimes ou délits; elle était même devenue beaucoup plus efficace depuis la loi de 1819. Mais ce qu'il y avait surtout de remarquable, c'est que cette nouvelle attribution, donnée au jury, avait plutôt accru qu'affaibli son autorité morale; cette autorité s'accroîtrait dans la même mesure que s'amélioreront notre esprit et nos mœurs publics»; toutefois, le ministre pensait qu'il était utile de restreindre l'intervention du jury, aux seuls cas qui intéressent vraiment la liberté de la presse. « Il faut reconnaître, continuait M. de Serres, que la presse périodique est éminemment démocratique; chaque journal rallie ce qu'il y a de révolutionnaires incurables, de jeunes gens séduits; chaque journal fonde un club, qui tous affiliés couvrent le royaume d'une organisation pareille à l'administration publique et toute prête à la renverser. Les mesures, nécessitées par un tel état de choses, doivent embrasser un certain période de temps; d'ailleurs, la durée d'une mesure nécessaire ajoute à la sécurité qu'elle

doit inspirer. » Par ces motifs, on proposait la continuation de la censure jusqu'en 1826.

On ne s'explique pas cet aveuglement ministériel, qui, s'aliénant la majorité, venait lui demander l'acte de la plus haute confiance, une espèce de censure perpétuelle. On s'imaginait peut-être avoir frappé un grand coup par la réponse du roi, et profiter de cette terreur pour demander des pouvoirs extraordinaires; c'est une tactique ministérielle bien usée; elle peut réussir, lorsqu'une assemblée reste dans les combinaisons ordinaires de majorité; mais quand elle arrive à un haut point de colère, elle n'écoute plus rien. Aussi, M. de Serres avait-il à peine fini son exposé des motifs, que M. Delalot fit encore entendre des paroles ardentes : « Songez, dit l'orateur avec véhémence, que la censure donne à vos ennemis déclarés le pouvoir d'étouffer l'opinion publique; ils ne veulent de la liberté de la presse que pour eux, et pour s'en servir à vous calomnier. Et qui donc, sur la foi de ministres ennemis déclarés de la légitimité et de la charte, partisans de l'arbitraire, qui ont professé ouvertement, dans cette chambre, leur haine pour les royalistes; qui donc, dis-je,

voudrait accorder un acte de confiance et leur livrer la domination sur nos pensées? Ne voyons-nous pas s'accomplir ce système persévérant de proscription et de haine contre la fidélité? N'avons-nous pas entendu un de ces ministres proclamer le manifeste de ses inimitiés politiques, et ne voyons-nous pas le ministère marcher à la suite d'un tel homme? Ils veulent briser une majorité qu'ils n'ont pu rendre servile; ils veulent attenter à la loi des élections; substituer le régime des ordonnances à l'ordre légal et constitutionnel, par ces cinq nouvelles années de censure; étouffer toute opinion, toute vérité dans la nation; ils veulent les ténèbres pour accomplir leurs noirs desseins. Ils n'échapperont pourtant pas à la justice, et ils répondront sur leurs têtes de tout ce qu'ils entreprendront. » M. de Serres, pressé par une attaque aussi vive, répondit à peine. M. Delalot avait attaqué M. Pasquier, qui n'était pas à la séance; le garde des sceaux parut l'abandonner : « Il m'est impossible, dit le ministre, de répondre à la harangue que vous venez d'entendre, à des calomnies et des injures que l'on nous prête, sans que l'on soit appuyé sur la moindre preuve, sur aucune

espèce de probabilités. Quant à la haine des ministres contre les royalistes, s'il a voulu parler *de tout* le ministère, nos paroles et nos actions démentent une pareille assertion; si c'est de quelques ministres en particulier, ce n'est pas à moi à répondre. » Le général Donnadiou voulut répliquer; le président eut encore assez d'ascendant sur la chambre pour l'empêcher; enfin on remarqua que M. de Villèle, sur une proposition de M. Forbin des Issarts, avait voté avec les centres. M. de Villèle, homme d'habileté et de modération, ne pouvait ouvertement s'associer aux fureurs de ses amis d'extrême droite; il n'était pas fâché de ces colères; car, en définitive, cela tournait au profit de son avenir. Mais il n'était ni dans sa position, ni dans son caractère de prendre parti pour l'opinion de MM. Donnadiou et Delalot; cette circonspection tenait d'ailleurs à des mouvemens ministériels. Les royalistes sentaient bien qu'ils ne pouvaient former à eux seuls un ministère; ils voulaient y maintenir, pour l'Europe et le roi, MM. de Richelieu et de Serres; ceux-ci n'étaient pas tout-à-fait éloignés de cet arrangement; mais quand les choses en furent

venues à ce point de haines et de dissidences, les collègues de MM. de Richelieu et de Serres leur démontrèrent qu'il était impossible à l'honneur du président du conseil et du garde des sceaux de rester dans le cabinet après ce qui s'était passé; ne les accuserait-on pas d'avoir trahi les collègues qui se retiraient? M. de Richelieu, si susceptible sur la question d'honneur, assura que tout le conseil devait sortir en masse, et qu'il suivrait la destinée de son ministère, si telle était la résolution commune.

On resta quelques jours encore dans cette situation étrange. Le ministère voulait essayer de ce système un peu difficile en politique, qui s'imagine qu'on peut marcher avec une majorité hostile, par cela seul qu'on lui présente des lois qu'elle ne peut repousser; le feu prit sur chaque question. A l'occasion d'une pétition sur les journaux, de vives attaques dénoncèrent le système ministériel; MM. de Castelbajac et de Salaberry flétrirent encore le cabinet : « Il n'y a plus rien de commun entre le ministère et nous, s'écria M. de Castelbajac; dès lors il n'y a plus que deux moyens : qu'il se juge, qu'il dissolve la chambre, qu'il en appelle à

l'opinion de la France, ou qu'il se retire, non pas pour nous donner son pouvoir, mais pour nous rendre la confiance du monarque que nous n'avons pas cessé de mériter.—Les moyens des ministres sont de mettre en avant, au mépris de la charte, le nom sacré du roi, dit avec non moins de vivacité M. de Salaberry, de se couvrir du manteau royal et d'empêcher la vérité d'arriver jusqu'au trône : neutraliser le gouvernement constitutionnel, substituer aux lois le régime des ordonnances, régner au nom du roi par l'arbitraire, voilà le but du ministre des affaires étrangères ; ceux qui nous ont envoyés ici s'honorent comme nous de ses éloignemens, et abandonnent à ses amitiés les hommes qui lui ressemblent. »

Quand on a vu sous le ministère de MM. de Villèle et de Polignac, les mêmes personnages politiques qui, en 1821, arrachèrent pour ainsi dire les ministres de leurs fauteuils au pied du trône, soutenir que la majorité ne pouvait imposer des conseillers au roi ; on doit gémir sur cette folie des opinions humaines ! car dans l'histoire de la monarchie constitutionnelle, il n'y avait jamais eu rien d'aussi violent, d'aussi acharné contre les agens de la couronne. Les

choses ne pouvaient ainsi aller, et les ministres sentirent qu'il fallait arriver à la démission. Un motif dominait tous les autres : la santé du roi s'affaiblissait à un tel degré qu'on s'attendait à chaque moment à sa mort. Était-il possible de lutter contre l'héritier de la couronne ? Fallait-il embarrasser par une difficulté de chambre et de ministère la transition toujours si difficile d'un règne à un autre ? M. de Richelieu était lui-même malade, dégoûté surtout des affaires ; il avait eu une longue conférence avec le comte d'Artois ; S. A. R. l'avait instamment conjuré de rester au ministère et de maintenir avec lui M. de Serres. « Vous nous êtes nécessaire, M. de Richelieu ; allons, quelque concession aux royalistes. » Dans le plan de S. A. R., M. de Villèle prenait les finances, M. de Corbière l'intérieur, M. de Serres gardait la justice, M. de Richelieu la présidence avec les affaires étrangères. M. de Richelieu répondit au comte d'Artois qu'il avait des engagemens, et qu'il ne pouvait conserver une position dans un ministère composé en majorité d'une opinion qui n'était pas la sienne. « Mais, dit S. A. R., vous êtes royalistes, M. de Richelieu ? — MONSIEUR sait trop bien, répliqua

le ministre, que les hommes sur lesquels sera forcé de s'appuyer M. de Villèle ont trop gravement offensé mon caractère et flétri mon administration, pour qu'il me soit jamais possible de marcher avec eux. — Mais ce sont quelques royalistes profondément ulcérés, des fous dont Villèle fait son affaire. — Je répète à MONSIEUR que je crois la chose impossible; je me retirerai avec mes collègues. — Mais vous compromettez le système monarchique dont je prépare le triomphe. — V. A. R. sait que je ne combattrai jamais la pensée royaliste du nouveau cabinet. »

Le comte d'Artois qui agissait dans toute cette affaire avec un grand zèle pour le triomphe de ses opinions et de ses amis, continuait d'entourer le roi; toutes les influences étaient invoquées; les petites causes agissent sur les grands résultats, et le parti royaliste n'avouerait pas dans cette circonstance tous les agens qu'on fit jouer auprès de Louis XVIII. Je laisse à l'histoire scandaleuse le soin de les recueillir. Personne ne peut nier que dans l'origine le roi n'avait aucune confiance pour les hommes qui entraient aux affaires; il les considérait plutôt comme les ministres de son frère que comme

les siens propres; il vit dans la formation du ministère de M. de Villèle une espèce d'abdication; il renouça presque au gouvernement. Le roi en écrivit en ce sens à un de ses anciens ministres : « Enfin, M. de Villèle triomphe; je connais peu les hommes qui entrent dans mon conseil avec lui; je leur crois assez de raison, un sens assez droit pour ne pas suivre aveuglément toutes les folies de la droite. Au reste, je m'annule dès ce moment; je subis la conséquence d'un gouvernement constitutionnel, jusqu'à ce point cependant que je défendrais ma couronne si mon frère la jetait aux hasards. »

Les arrangemens ministériels se firent le 13 décembre dans l'après-midi; selon l'habitude, M. de Richelieu fut chargé de former le cabinet qui devait le remplacer; il était très-souffrant, et lorsque M. Pasquier vint le voir dans cet objet, il lui dit de le composer lui-même. On y mit en tête, et cela devait être, MM. de Villèle et de Corbière; M. de Pastoret aux sceaux, M. de Blacas aux affaires étrangères, M. de Clermont-Tonnerre à la marine et M. de Bellune à la guerre; M. Pasquier porta cette liste au roi, qui la lut et lui dit : « Elle est parfaite,

mais il faut que je la montre à mon frère ; » circonstance qui indiquait jusqu'à quel point l'influence de MONSIEUR avait grandi. S. A. R. avait depuis long-temps son ministère : il imposa à M. de Villèle le vicomte Mathieu de Montmorency, chef du parti religieux qui s'était beaucoup agité dans cette affaire ; M. de Villèle n'avait aucun goût pour lui ; il le substitua plutôt qu'il ne le demanda ; M. de Peyronnet fut porté par une autre influence ; il était alors considéré comme l'expression du centre droit ; il s'était levé contre l'adresse, et n'avait cessé de soutenir le ministère Richelieu ; le roi Louis XVIII lui en tint compte, car il aimait pardessus tout les déférences à sa volonté ; M. de Clermont-Tonnerre fut accepté comme une expression modérée du parti monarchique ; le maréchal duc de Bellune, comme homme de dévouement.

Les ministres démissionnaires recevaient de hautes récompenses : le marquis de Latour-Maubourg était nommé ministre d'État et gouverneur de l'hôtel des Invalides ; le comte de Serres était également créé ministre d'État ; ainsi que le comte Siméon et le baron Portal ; ces deux derniers étaient de plus élevés à la

dignité de pairs de France, titre qui fut conféré aussi à M. Roy, et que M. Pasquier s'était assuré dans l'intervalle des deux sessions. Le roi écrivit à M. de Richelieu pour le remercier des services qu'il lui avait rendus dans son ministère. Sa lettre témoignait de ses vifs regrets. M. de Lauriston, le seul ministre qui restait dans le nouveau cabinet, contre-signa toutes ces ordonnances. Il n'avait pas été étranger à la formation du ministère royaliste avec lequel il s'était lié d'avance ; ses collègues se plaignaient de ce qu'il n'avait pas été franc dans cette affaire, quoiqu'il se fût engagé dans leur système de modération.

J'ai déjà jugé le second ministère Richelieu ; sa combinaison était difficile ; il était certes composé de capacités incontestables, mais il fit des fautes, fautes qui tenaient à sa position malheureuse, à la pensée qui avait présidé à sa formation. Après avoir assuré le triomphe absolu des royalistes, il s'imagina pouvoir gouverner une majorité qui n'était pas sienne ; il comptait sur la reconnaissance. Les partis, je le répète, n'y sont pas tenus ; ils font leur affaire et voilà tout ; les royalistes virent le pouvoir devant eux et en dehors d'eux, et ils le

saisirent. Ils étaient à terre avant le ministère Richelieu; ce ministère les prit par la main pour les conduire aux affaires. En 1820, M. de Richelieu avait eu trop peur des libéraux; en 1821, il eut trop peur des royalistes. La crainte de la révolution jeta le pouvoir dans une espèce de contre-révolution ratée, parce qu'elle ne fut ni assez complète, ni assez forte, et qu'elle succomba sous sa faiblesse et ses illusions.

Les deux hommes qui dominèrent absolument M. de Richelieu dans ce second cabinet furent MM. Pasquier et Mounier. Dans le ministère de 1817, M. de Richelieu n'avait aucun goût pour M. Pasquier; M. Lainé avait toute sa confiance. Les choses changèrent en 1820. M. Pasquier, nommé ministre des affaires étrangères sous un président du conseil également habitué à les diriger, parvint cependant à s'entendre avec M. de Richelieu de telle manière que tout se fit de concert, sans qu'il s'élevât jamais la moindre dissidence d'opinions. Il y eut pourtant dans ce ministère les questions les plus difficiles à résoudre pour l'extérieur. Les deux congrès de Troppau et de Laybach avaient soulevé d'immenses diffi-

cultés; et je dois ajouter que les dépêches soumises par M. Pasquier au président du conseil furent presque toujours envoyées aux plénipotentiaires sans qu'il y eût un seul mot de changé. M. Mounier faisait pour le département de l'intérieur ce que M. Pasquier exécutait aux affaires étrangères : il soumettait toutes les questions importantes à M. de Richelieu, dont il possédait l'absolue confiance. Le président du conseil aimait en lui cette facilité d'application qui lui permettait de formuler sur-le-champ un projet de loi, une circulaire, et cette netteté de conception embrassant, dans une impulsion commune et forte, l'ensemble administratif. M. de Serres s'était, surtout dans les derniers temps, réservé la tribune. M. de Richelieu n'avait pas un goût pour lui aussi prononcé que pour M. Mounier; les malades habitudes de M. de Serres, qui le jetaient tout d'un coup d'une opinion à une autre, ne permettaient pas au garde des sceaux d'inspirer des affections durables et puissantes.

En résumé, le second ministère Richelieu reposa sur ces trois têtes, MM. Pasquier, Mounier et de Serres : le premier poussé et soutenu par les royalistes, puis l'objet de leurs plus

vives antipathies; le second favorisant la droite par sa capacité active, et ne pouvant se faire pardonner; le troisième, puissance de talent et de tribune, s'éteignant dans le tombeau sous l'injustice d'un parti; leçon grave pour les hommes politiques qui se jettent trop d'un seul côté!

LIVRE II.

MOUVEMENT

RELIGIEUX ET ANTI-RÉVOLUTIONNAIRE

DE

LA RESTAURATION.

LE MINISTÈRE DE M. DE VILLÈLE.

DÉCEMBRE 1821.

LA composition du nouveau cabinet répondait à ce que les royalistes pouvaient espérer de plus prononcé dans la couleur de leurs opi-

nions. Le vicomte Mathieu de Montmorency, nouveau ministre des affaires étrangères, était l'expression du parti religieux dans tout ce qu'il a de pur et d'élevé. Jamais certes une vertu plus noble, un caractère plus irréprochable; mais avec ces qualités, l'esprit le plus actif, le plus porté à l'intrigue et le moins propre aux affaires, la capacité la plus étroite et la moins en rapport avec les conditions nouvelles de la société. M. de Montmorency s'était précipité, jeune encore, dans les nouveautés de la révolution que l'abbé Sieyès, son précepteur, lui avait inculquées. Avec le nom du premier baron chrétien, il était venu déposer sur le bureau de l'assemblée nationale ses vieux titres et ses droits. Il s'en était depuis repenti. Je ne sache rien de plus malheureux pour un pays qu'un pénitent politique, qu'un homme qui a besoin de se faire pardonner par le pouvoir ou par les partis. On est sûr qu'il se jette dans les excès, et que les coups de discipline qu'il se donne, touchent la société. Tel était malheureusement M. de Montmorency; il pleurait sa conduite passée, il gémissait sur ses égaremens, il avait à en demander pardon à la royauté; de là, cette tendance exagérée pour

les idées religieuses et monarchiques; au reste, esprit fort médiocre et tout-à-fait impropre au département des affaires étrangères qu'on lui confiait. Il ne connaissait ni l'Europe, ni ses transactions, ni ses hommes politiques.

M. de Peyronnet, nouveau garde des sceaux, avait peu marqué jusqu'alors. Dans le procès de la conspiration du 19 août, il s'était distingué à la chambre des pairs par une grande solennité de paroles et de phrases retentissantes. Les pairs avaient plus d'une fois souri à cette voix haute et grave, qui demandait qu'on fermât une croisée ou qu'on fit respecter le ministère public. Dans la chambre de 1821, M. de Peyronnet avait siégé sur les bancs du centre droit, soutenant avec ostentation le ministère Richelieu; je rappelle qu'il avait voté contre l'adresse. M. de Peyronnet apportait au ministère toute une vie de dévouement royaliste; son caractère était ferme; sa volonté décidée; un sentiment profond de la dignité des fonctions publiques donnait à sa démarche, à sa parole, quelque chose de théâtral et de compassé; il se drapait toujours à la tribune comme dans ses salons. Orateur facile, il possédait une faculté remarquable d'expri-

mer ses idées d'une manière saillante et forte ; comme écrivain, M. de Peyronnet était spirituel, dialecticien, visant un peu à cette phrase courte et pédante, à travers laquelle se déguise quelquefois le vide de la pensée ; excellent administrateur, son ministère offrit une suite d'améliorations remarquables, quoique une trop grande prétention à la fermeté politique, lui fit commettre bien des fautes et des actes cruels et vigoureux, en présence des factions implacables*.

M. de Corbière, ministre de l'intérieur, avait un esprit mordant et têtue ; né dans la Bretagne, sous l'influence des vieilles idées d'État et de liberté, M. de Corbière semblait être l'homme le moins propre à servir le parti aristocratique. C'était un ministre essentiellement bourgeois, ennemi des gentilshommes et de toute supériorité nobiliaire, aimant même à les rabaisser. Dans le conseil, M. de Corbière avait une raison droite, mais une expression originale et brusque ; à la tribune il soutenait une discussion avec logique mais sans éclat ;

* J'ai entendu dire à M. de Martignac (et certes il n'était pas suspect d'injustice) que rien n'avait plus soulevé d'opposition à Bordeaux que l'élévation inespérée de M. de Peyronnet.

jurisconsulte instruit, érudit, s'attachant aux petites choses, aux éditions, aux reliures d'antiquaires, il avait contracté une sorte de nonchalance et de paresse pour tout ce qui n'était pas sa science spéciale. C'était un fort mauvais choix pour le ministère de l'intérieur où tout se résumé en des actes et une action administrative de tous les jours; l'austérité de ses mœurs était grande, mais sa parole souvent impie et légère; il n'aimait pas le clergé, et par sa position, pourtant, il était appelé à reconstituer l'Église, à s'appuyer sur les idées religieuses; singulière destinée des hommes politiques, d'être ainsi placés en opposition avec leurs habitudes et leurs sentimens. Au reste, M. de Corbière exerçait une grande influence parlementaire sur la chambre des députés; on savait sa probité rigoureuse, son zèle pour les doctrines royalistes, la simplicité de ses habitudes, et cela plaisait à la majorité provinciale, qui le considérait comme son homme d'affaires.

M. le duc de Bellune était depuis long-temps désigné comme ministre de la guerre par le parti royaliste. C'était un brave et vieil officier de fortune qui avait parcouru toute l'échelle des grades. Un fait à remarquer c'est que ce minis-

tère royaliste, destiné à faire triompher l'aristocratie et la religion catholique, fut de tous ceux de la restauration celui qui comprit un plus grand nombre de fils de la roture élevés par la révolution. M. de Bellune n'avait pas toute la capacité administrative de M. Latour-Maubourg, mais il possédait un grand désir d'agir et de faire dans le sens monarchique, et c'était un gage pour les royalistes. L'administration de M. de Bellune fut travailleuse, active, mais la capacité du ministre était bornée; il était placé là par un parti, et avec tous les sentimens de justice éclairée qu'on peut lui supposer, il devait subir les conditions qu'on lui avait faites. M. de Bellune n'était pas un secours de tribune; il n'avait pas même une haute influence sur le parti militaire dans la chambre des pairs.

M. de Clermont-Tonnerre n'avait joué qu'un rôle politique inaperçu; membre de la pairie, il avait voté dans le sens royaliste du duc de Lévis et de M. de Doudeauville; ses antécédens militaires se liaient au régime impérial, et, comme M. de Montmorency, il cherchait à les faire oublier. Son oncle, depuis cardinal de Clermont-Tonnerre, avait une grande influence sur son esprit; on l'avait placé là comme une

expression modérée du parti aristocratique et religieux. Le ministère de la marine était d'ailleurs une position tout-à-fait secondaire.

Il me reste à parler de l'homme le plus hautement placé, le plus parlementaire de toute cette administration; je veux dire de M. de Villèle. Le temps est venu, je crois, de juger cette capacité politique qui exerça une si grande influence sur les destinées de la restauration. M. de Villèle possédait une habileté plus remarquable que tous ses collègues; c'était le chef du ministère. Homme de tribune, M. de Villèle avait une voix disgracieuse, une parole nazillarde, mais une puissance de raisonnement, un ton de modération et de simplicité qui allait à tous et parlait à tous, et particulièrement à une majorité provinciale et à idées peu étendues. Aucun n'éluait une difficulté avec plus d'adresse, un argument avec plus de dextérité; ministre chef de majorité, M. de Villèle avait des qualités puissantes, celle d'écouter, résignation si difficile et si utile, une intelligence rapide pour comprendre les questions, un art merveilleux pour les résumer. Il semblait qu'il faisait ses propres affaires de toutes celles qu'on

lui soumettait. Il paraissait mieux les comprendre que ceux qui en faisaient le souci de leur vie. Administrateur habile, il conduisit avec sagacité toutes les diverses parties de son département. Il continua l'œuvre de son prédécesseur au ministère des finances, œuvre moins laborieuse, car il prenait le crédit tout fait et n'avait besoin que de féconder ses prodiges. Comme tête politique, M. de Villèle ne voyait ni hautement, ni loin. L'horizon de l'homme d'Etat était borné. Cette vie de la société Piet avait rétréci ses idées; il jugeait toujours avec perspicacité, mais dans une sphère étroite; il n'avait aucune prévoyance d'avenir, aucune de ces grandes pensées qui élèvent un pays. Son tempérament politique avait quelque chose des conditions du ménage, un je ne sais quoi de régulier sans grandeur et sans nobles idées.

Ce ministère était formé, je le répète, dans le sens des opinions monarchiques, et pourtant il n'était pas complet et ne répondait pas absolument aux combinaisons parlementaires de cette position; il fallait de toute nécessité faire entrer dans l'administration deux hommes qui, ayant joué le principal rôle dans le mou-

vement de chambre, avaient renversé M. de Richelieu : MM. Delalot et de La Bourdonnaye ; en les laissant en dehors, n'était-il pas à redouter qu'ils ne se fissent les chefs d'un parti de mécontents, et qu'ils ne créassent une opposition contre le ministère royaliste, qui n'allait ni aussi loin ni aussi fort ? On fit insinuer, pour calmer des exigences impatientes, que le roi n'avait pas voulu entendre parler des députés qui avait trop violemment attaqué le ministère Richelieu. Ceci avait son côté vrai. Louis XVIII avait surtout tenu compte à M. de Villele de ne s'être pas levé pour l'adresse, et à M. de Peyronnet d'avoir tout-à-fait voté contre cette adresse que le roi appelait l'acte le plus outrageant à sa couronne. Le ministère chercha à atténuer ce vice de situation en détachant les sous-ordres de la vive opinion royaliste. Il promit que plus tard, lorsque Louis XVIII serait un peu revenu de ses préventions contre les royalistes, on tenterait de faire des positions à MM. Delalot et de La Bourdonnaye.

Dès que M. de Montmorency prit possession des affaires étrangères, M. de Rayneval annonça l'intention de donner sa démission du poste de sous-secrétaire d'État qu'il tenait sous M. de

Richelieu. La conduite du cabinet à l'extérieur n'allait pas être la même, et il était impossible que M. de Montmorency conservât le représentant des traditions de son prédécesseur. M. de Rayneval fut nommé ministre à Berlin. M. de Montmorency choisit pour la direction des affaires étrangères M. Hermann, ancien consul général, homme d'esprit, fort instruit sur l'état de l'Europe, mais la voyant à travers tous les préjugés des opinions monarchiques, et par exemple ennemi passionné des constitutions nouvelles de l'Espagne et du Portugal, à l'égard desquelles pourtant l'Europe ne s'était pas encore complètement prononcée. Ensuite il était impossible à M. Decazes de rester ambassadeur à Londres, dans la nouvelle ligne politique qu'on allait suivre. On devait naturellement lui demander sa démission s'il ne l'avait donnée, car ceux qui arrivaient aux affaires étaient ses plus implacables ennemis, ceux même qui l'avaient accusé de l'assassinat de M. le duc de Berry. M. Decazes fut remplacé par M. de Châteaubriand; le noble pair, avec sa vie poétique, entra pour la première fois dans les affaires actives, dans ce mouvement à notes, à protocoles antipathiques à ses méditations littéraires;

l'ambassade d'Angleterre était en effet une position des plus importantes; la diplomatie prenait une route nouvelle; elle s'empregnait d'un esprit différent; la France était appelée à jouer un rôle dans les congrès; allait-elle se rapprocher de l'Angleterre ou se jeter tout-à-fait dans les voies de la sainte-alliance? Telle était la question qu'avait à discuter et à résoudre M. de Chateaubriand. Était-il en rapport avec cette situation? Cette grande et haute imagination descendrait-elle au rôle d'homme d'affaires? Nous le dirons plus tard. En même temps M. de Serres recevait l'ambassade de Naples, séjour de retraite et de repos pour un esprit fatigué, pour une vie usée de soucis et d'agitations. Naples, occupée par l'Autriche, ne pouvait être l'objet d'aucune négociation sérieuse. Les termes de l'occupation devaient être soumis au prochain congrès. M. de Serres n'avait plus qu'à en préparer la solution.

Au ministère de l'intérieur des changemens non moins importans avaient lieu. Dans la situation nouvelle où se trouvait le ministère, M. Mounier ne pouvait demeurer à la direction générale de la police, pas plus que M. de Rayneval aux affaires étrangères; il était placé

dans une position trop élevée, plus ministre que M. Siméon, et d'ailleurs la direction de la police est un poste tellement de confiance qu'un pouvoir ne peut le donner qu'à ses propres agens. M. Mounier envoya sa démission. Les attributions de son département furent partagées, savoir : l'administration départementale et les élections furent confiées à M. Capelle, que la protection de MONSIEUR maintenait à son poste. La police eut pour directeur M. Franchet-Despereys, créature de M. de Montmorency, conscience probée, d'une piété extrême, mais que ses antécédans jetaient dans les exagérations de parti et dans ces mesures de religion et de bigotisme qui dépopularisèrent la restauration. M. Anglès donna sa démission en même temps que M. Mounier. L'administration de Paris est également trop politique pour que le ministre de l'intérieur n'ait pas un homme de sa confiance. M. Anglès avait été attaqué aussi vivement que M. Decazes; c'était le même système dans une moindre proportion de capacité; il fut remplacé par M. Delavau, jeune et intègre magistrat, mais à vue courte, qui avait rempli avec sagacité et honneur les fonctions de conseiller à la cour

royale. M. Delavau était sous la même influence des idées religieuses et de cet esprit qui s'emparait du nouveau ministère avec M. de Montmorency; la police entraît ainsi sous l'autorité de ce qu'on appelait la congrégation; elle allait se livrer à toutes les investigations mesquines, à toutes les petites choses de sacristie qui fatiguent les peuples, sans effrayer les factions. Une police d'église et de bedeaux était ce qu'il y avait de plus antipathique au caractère national; on la tenta.

M. de Corbière remit les arts et les sciences du ministère de l'intérieur à M. de Lourdoueix, homme d'esprit qu'une certaine hauteur de manières a fait mal juger. M. Jourdan se retira des cultes, et M. Allent d'une autre division du ministère de l'intérieur. Quelque temps après, M. de Corbière créa une grande direction des haras qui fut confiée à M. de Castelbajac. Plusieurs anciens préfets royalistes obtinrent des préfec-tures élevées. Tels étaient MM. de Curzay, de Florac et de Saint-Luc; d'autres, MM. Hermann et de Suleau reçurent de l'avancement. M. Labiche avait obtenu sa retraite dès le ministère Siméon. On avait reconnu dès lors qu'une spécialité de dossiers et de cartons n'était pas

suffisante pour la direction des communes et des établissemens d'utilité publique. Il fallait quelque chose de plus élevé.

A la justice, M. de Peyronnet organisait avec non moins de zèle ses bureaux. Il choisit pour son secrétaire général M. de Vatismenil, jeune magistrat d'une grande facilité oratoire, particulièrement remarquée dans les procès politiques. M. de Vatismenil avait un zèle royaliste alors plus prononcé que M. de Peyronnet; il s'était montré dans toutes les sociétés ultra, même aux bonnes études; le choix des magistrats lui était plus spécialement attribué; il s'y livra avec une ardeur monarchique et des préventions désespérantes pour quiconque ne suivait pas les conférences de M. Frayssinous et les cours de MM. Hennequin et Berryer. M. Rives eut la division du personnel. Le conseil d'État fut remanié, mais on n'osa pas immédiatement sortir des combinaisons modérées. Tous les administrateurs qui abandonnaient les affaires tels que MM. Mounier, Portalis, entraient en service ordinaire; c'était dans les convenances ministérielles. M. de Peyronnet n'avait ajouté à la liste que MM. Ferdinand de Berthier, Capelle et de Kergariou.

M. de Berthier visait dès lors à une direction générale; c'était un esprit doux, inoffensif, mais très-dévoué aux idées religieuses et s'impressionnant contre les mauvaises opinions. On n'était pas encore en mesure de recomposer le conseil d'État.

Le duc de Bellune montra dès son arrivée au ministère de la guerre la ferme intention de lui donner une impulsion monarchique; ses bureaux furent divisés en deux grandes directions, l'une du personnel, l'autre du matériel; la première confiée au lieutenant général comte de Coëlosquet, la seconde à M. de Percéval. Une circulaire émana de ses bureaux, le ministre disait aux lieutenans généraux: « Le roi n'ignore pas que l'instruction et l'administration ont éprouvé une amélioration sensible, que ses troupes, uniquement occupées de leur devoir, n'en seront jamais distraites par ce qui est étranger à leur noble destination. Je me félicite d'avoir à continuer ce que mon prédécesseur a si bien commencé; je compte sur votre utile coopération pour compléter le bien qui a été fait. La stricte exécution des lois et ordonnances, une religieuse impartialité dans l'application des grâces et des peines, le dé-

vouement le plus absolu au roi ; telles sont nos obligations, telles sont nos sentimens. En conservant l'antique et glorieuse renommée des soldats français, fondée sur l'honneur et la *fidélité*, nous garantissons au roi la dignité de sa couronne, le maintien des institutions que Sa Majesté a daigné nous donner, et la tranquillité publique. » C'était donc du dévouement et de la fermeté que le ministre demandait aux soldats ; la doctrine de l'obéissance passive avait été violemment attaquée à la tribune ; le ministre la posait comme un dogme. M. le duc de Bellune s'empessa de donner un commandement militaire au général Donnadieu et une grande inspection au général Canuel. Les royalistes applaudirent à une conduite aussi franche, aussi directe dans le sens monarchique. C'était un devoir pour l'administration qui arrivait aux affaires. N'était-ce pas pour ses doctrines que s'étaient exposés les deux officiers généraux rappelés en activité.

Restait le ministère des finances. M. de Villèle n'était pas homme à destitutions. M. Benoist était déjà aux contributions indirectes ; on ne pouvait laisser M. de Mézy à la poste ; cette direction de confiance fut déposée dans les

main de M. le duc de Doudeauville, caractère honorable, également lié au parti religieux et de cour, de sorte que la congrégation avait à elle tous les moyens de police, même la poste. M. de Doudeauville fut créé ministre d'État en même temps que M. de Bonald. M. de Villèle confia la caisse du trésor à M. Kessner, sous le cautionnement de 25,000 fr. de rente, et la direction du mouvement général des fonds à M. Riele. Il n'y eut dans le renvoi de M. Bri-cogne rien de politique; M. de Villèle était trop complètement homme d'affaire pour se laisser dominer par les idées de parti. Il prit auprès de lui, comme chef de cabinet, M. de Renneville, jeune homme dont la capacité d'ap-plication se déploya d'une manière supérieure dans la direction du ministère. M. de Renneville était encore une expression du parti reli-gieux; on l'avait mis là comme une espèce de contrôle du personnel.

En résultat, jamais changement de système et de personnel politique n'avait été plus com-plet; c'était tout un parti qui arrivait aux af-faires. On demandera si ce ministère avait des conditions de vie et de durée; je me souviens d'avoir entendu dire à un membre du cabinet

Richelieu, le jour de la démission générale de ce ministère : « Eh bien ! nous sortons des affaires ; M. de Villele forme un cabinet ; il en aura pour huit jours ; je suis aise qu'il en essaie ! » C'est là une commune illusion chez les hommes politiques ; ils s'imaginent qu'après eux il n'est rien de possible. Le ministère royaliste avait des conditions de durée ; le roi ne l'aimait pas, ou, pour parler plus exactement, ne le connaissait pas ; il le considérait comme l'œuvre de son frère ; comme le conseil de son successeur ; mais le parti religieux avait eu la précaution de placer auprès du roi une douce et grande influence. Le nom d'une favorite ne tombera jamais sous ma plume ; je sais combien il faut éviter ces révélations de scandale, ces faiblesses d'intérieur. Une femme joua dès lors un grand rôle auprès d'un roi qui cherchait dans les distractions à oublier les affaires ; on se servit de cette puissance des sens pour entraîner Louis xviii dans un système qui n'était pas le sien. C'est chose curieuse à dire que sous ce roi, vieillard spirituel, mais décrépit et impuissant, les femmes jouèrent un grand rôle ; ce serait une histoire à recueillir que celle de ces maîtresses d'un jour qui briguaient

l'honneur d'appartenir au roi, jusqu'à cette favorite de religion, nouvelle Esther, qui vint sauver le peuple de Dieu et la congrégation auprès du nouvel Assuérus. Ici, c'était une artiste, jeune fille aux fraîches couleurs, qui dessinait le portrait de Louis xviii avec moins de talent que de grâce; là, des femmes belles et intrigantes qui s'offraient pour distraire le vieux roi; et Louis xviii, inconstant comme un jeune homme, ne les gardait qu'un jour, et se précipitait dans des passions toujours nouvelles jusqu'à ce que parut la favorite religieuse qui absorba les derniers jours du roi.

Après des cabinets étrangers, le ministère trouva d'abord de l'hésitation, ensuite un appui. La plupart des ministres étaient inconnus; tous étaient nouveaux dans les grandes transactions diplomatiques de l'Europe; quelle importance pouvait avoir le vicomte Mathieu de Montmorency, dont le nom n'avait jamais paru dans les actes diplomatiques? on connaissait le duc Laval, mais le ministre des affaires étrangères était novice. Il s'en aperçut lui-même au congrès de Vérone.

Enfin, en ce qui touche l'opinion, le ministère fut accueilli sans causer une grande sur-

prise; on y était préparé; la crise, depuis le 13 février, devait se résoudre en une administration royaliste. Reste à voir maintenant l'attitude de ce ministère devant les chambres.

**PREMIÈRES DISCUSSIONS DU MINISTÈRE
DE M. DE VILLÈLE.**

JANVIER ET FÉVRIER 1822.

DEPUIS la session de 1815, jamais situation parlementaire ne s'était présentée plus nettement et plus franchement; le parti royaliste était aux affaires: il ne faut pas croire toutefois que la position fût sans difficultés, et que les ministres n'eussent qu'à seconder l'opinion qui les avait élevés aux portefeuilles. J'ai besoin de faire connaître l'attitude des deux chambres, où des nuances nouvelles se dessinaient.

La chambre des pairs, sous le dernier ministère du duc de Richelieu, n'avait joué qu'un rôle fort secondaire; absorbée comme cour de

justice par la conspiration du 19 août, elle avait adhéré aux mesures du cabinet, qui rentraient d'ailleurs dans l'esprit de sa majorité. La fraction cardinaliste s'était prononcée pour une modification à la loi électorale, et cette idée, pouvait-on dire, avait présidé à la composition du deuxième ministère Richelieu : maintenant les choses allaient changer de face; ce ministère se retirait devant une opinion extrême; la plupart des membres de ce cabinet allaient prendre place dans la pairie. M. de Richelieu, l'expression de la haute chambre, avait été trahi par les royalistes, renversé par une coalition; il en résultait un grand mécontentement parmi les pairs.

Plusieurs nuances s'étaient réunies dans une commune opposition. D'abord la vieille opinion patriote, où se comptaient encore les voix rudes et implacables de MM. Lanjuinais et Boissy-d'Anglas; puis l'opinion de gauche modérée de MM. Daru, Ségur, Pontécoulant; ensuite le parti de M. de Talleyrand, qui s'était franchement dessiné contre le nouveau ministère; à une distance très-rapprochée, M. Molé, et avec lui M. de Barante; à la suite encore, M. Decazes et les pairs de sa promotion, tels

que MM. de Bastard, de Germini; enfin le ministère Richelieu, MM. Pasquier, Roy; et, dans une nuance plus tiède et plus molle, MM. Siméon et Mounier : le ministère avait dans chacune de ces couleurs de rudes adversaires. Ce n'étaient pas des déclamations, des hors-d'œuvre de tribune qu'il allait entendre comme à la chambre des députés, mais des objections fondées sur les affaires, sur les antécédens, sur les traditions, sur une intelligence profonde des questions politiques; c'était la réunion de tous les ministres dévorés par le mouvement parlementaire de la restauration; réunion puissante, à laquelle le ministère avait à opposer des forces moins nombreuses et moins élevées.

En première ligne, les ultrà royalistes, qui comptaient un assez grand nombre de boules à la chambre des pairs, en y comprenant surtout le parti religieux; à cette fraction venaient se réunir quelques voix cardinalistes, sous le marquis de Vérac et M. de Pastoret, lesquelles tenaient le milieu, et suivaient une espèce de système intermédiaire entre l'opposition et le ministérialisme; leur tendance habituelle toutefois était pour le pouvoir. Ainsi se di-

visait la chambre des pairs : au total, inquiète, ulcérée par le dernier changement ministériel, qui n'allait pas à son tempérament de modération. Mais, entre le mécontentement et une opposition directe, personnelle, il était encore une distance, et la chambre des pairs n'était pas prête à la franchir.

La chambre des députés avait fait à elle seule la révolution ministérielle ; mais cette révolution avait été produite par la fusion momentanée des opinions hostiles de droite et de gauche ; une fois les royalistes maîtres du pouvoir, il était impossible qu'ils s'appuyassent sur la majorité qui les avait élevés ; la gauche les avait servis, mais ne pouvait les seconder. Il fallait donc recourir au centre droit, qui avait voté contre l'adresse. J'ai rappelé qu'il y avait beaucoup de sympathies entre la droite et son centre ; le ministère Richelieu avait pensé à tort que l'opinion modérée lui serait fidèle ; il s'était trompé, le centre passa à droite, et soutint le ministère de M. de Villèle ; la majorité fut donc très-compacte ; elle eut vis-à-vis d'elle et en opposition les doctrinaires, le centre gauche en entier et la gauche extrême ; les couleurs furent dès lors bien tranchées.

Ce fut dans cette situation que le ministère dut se présenter devant les chambres et préparer les actes de la session. Le ministère de M. de Richelieu avait légué à la nouvelle administration un projet de loi sur la presse et un projet de censure quinquennale. On délibéra dans le conseil, et le nouveau ministère adopta le premier de ces projets sauf à insinuer, soit à la commission, soit aux amis de la droite, quelques amendemens favorables à une répression plus complète. Quant au second projet sur la censure, il fut résolu que le ministère y renoncerait. Des royalistes timides et qui sentaient la force que la presse allait donner au parti libéral auraient désiré que le ministère Villèle profitât des avantages d'une censure quinquennale; le centre droit l'aurait accordée; on promettait la majorité; mais les antécédens des royalistes ne permettaient pas le maintien de la censure. Depuis 1815 tous les chefs de parti avaient vivement demandé la liberté de la presse; ils l'avaient considérée comme la première garantie des bonnes doctrines; M. de Chateaubriand était son partisan le plus zélé. On fit donc ce que la *Monarchie selon la Charte* avait demandé, ce que le *Con-*

servateur avait proclamé, une loi de liberté, sous le coup d'une immense répression; voici quelles en étaient les dispositions principales : Aucun journal ou écrit périodique ne pouvait paraître sans l'autorisation du roi; cette disposition n'était pas applicable aux journaux existans le 1^{er} janvier 1822; les délits de la presse devaient désormais ressortir de la juridiction des cours royales, qui pouvaient suspendre le journal ou écrit périodique, et même le supprimer tout-à-fait en cas de tendance contraire à la religion et à la monarchie; les débats ne devaient être publics qu'autant que la cour ne jugerait pas la publicité dangereuse pour l'ordre et les mœurs. En cas d'événemens graves pendant l'intervalle des sessions, la censure pouvait être rétablie par une ordonnance du roi contresignée par trois ministres; cette dernière disposition n'était que transitoire et devait cesser, si un mois après l'ouverture des chambres elle n'avait été convertie en loi.

Il y avait, je crois, dans cette conception une idée de force et de tactique; on obtenait d'abord la suppression possible des journaux par les cours de justice, en faisant constater leur mauvaise tendance; puis l'abolition du jury;

ensuite la possibilité d'éteindre successivement les titres de privilèges par tous les moyens d'argent et de corruption; enfin la censure pendant l'intervalle des sessions était légalisée et menaçante; elle ne dépendait plus que du contre-seing de trois ministres. Toutefois le ministère n'avait pas aperçu qu'en instituant les procès de tendance, il faisait des cours de justice de véritables pouvoirs politiques, et que là était un danger pour lui dès que celles-ci se mettraient en opposition avec son système.

Le projet de loi sur la *police* de la presse, car c'est ainsi qu'il était intitulé, fut présenté par M. de Peyronnet avec un grand laconisme d'expression : « Les garanties doivent varier selon les besoins, disait le ministre; les circonstances n'étant pas toujours favorables à la paix publique, et la nature de nos institutions ne nous donnant pas dans tous les temps les mêmes secours, on devait se conformer à ces différences; de là les deux dispositions qui servaient de base à la loi nouvelle; d'abord, par un droit nouveau mais nécessaire, elle permet de juger le but réel et la tendance habituelle des feuilles périodiques; une appréciation morale est indispensable pour des écrits dont la culpabilité

évidente se déguise néanmoins sous des formes qui échappent aux dispositions précises des lois. Les cours royales présentent une réunion d'hommes dont l'esprit est en général plus exercé aux opérations que le jugement de ces écrits rend nécessaire. Il n'y a pas de sécurité si profonde qui puisse autoriser les législateurs à laisser les lois imparfaites, c'est pourquoi la prudence veut qu'on tienne en réserve un pouvoir plus étendu, mais momentané, qui détournerait des périls si jamais il survenait des temps malheureux; la censure alors serait accidentellement nécessaire. »

La gauche se souleva tout entière : « C'est l'esclavage de la presse, c'est sa suppression que vous demandez ! » La majorité n'était pas dans ces sentimens. Et c'est à cette majorité que s'adressaient les idées du garde des sceaux.

Ainsi la chambre était saisie de deux projets de lois importans; l'un sur la presse en général, de M. de Serres; l'autre sur la police des journaux, ouvrage de M. de Peyronnet. M. Chifflet fut chargé du premier de ces rapports. Il en fit une œuvre pieuse, une espèce de profession de foi religieuse et monarchique. Avec quel élanement de piété M. Chifflet

ne justifia-t-il pas la pensée de la commission qui appliquait une peine plus forte pour les outrages faits à la religion catholique! « La religion de Clovis, de saint Louis, s'écria le rapporteur, est la religion de nos rois et celle de la presque généralité des Français. L'insulter serait insulter la nation presque entière; insulter son roi! à ce titre l'outrage ne doit-il pas être plus sévèrement réprimé? Les signes de la religion sont sur nos édifices, dans nos places, son culte n'est point resserré dans l'enceinte de ses temples; il est extérieur dans plusieurs solennités; ses ministres sont distingués par un costume particulier; ainsi par motif de sûreté publique n'a-t-elle pas besoin d'un appui spécial? » Il justifia par d'autres phrases monarchiques la suppression du mot *constitutionnel* dans la législation existante, suppression maladroite en ce qu'elle semblait indiquer une intention mauvaise. Quelques jours après commencèrent les débats, grande lice où les doctrines sur la liberté de la presse furent de feu; le premier orateur, M. de Corcelles, s'écria : « Le masque est levé; on ne craint plus de nous présenter toutes les lois destructives de la presse; nous l'avions prévu,

nous avons tout fait pour sauver le reste de nos institutions; nos efforts n'ont pas été couronnés du succès. Tel est le malheur de la France, que la cause du pouvoir est devenue hostile contre la cause publique. — Nous voulons la charte, dit d'une voix éclatante M. de Castelbajac; mais nous voulons le roi avant tout, nous voulons la liberté, mais sans la licence et l'anarchie : il est de mon devoir d'appuyer le projet qu'on nous présente, parce qu'il nous ramène à la volonté de la charte. Respecter la religion, les lois, le monarque, telles sont les lois que l'ordre réclame; la liberté de la presse doit être réglée par des lois qui en répriment les abus. Cette répression est l'âme de la liberté. — Le but de la loi qu'on vous présente, répondit M. Royer-Collard, est de comprimer autant que possible la liberté dont la presse jouit en ce moment, et il n'est pas difficile de se convaincre que cette répression porte atteinte à l'essence du gouvernement représentatif. Les libertés publiques ne sont pas autre chose que des résistances; résister continuellement au pouvoir, telle est la condition de l'humanité. Ces résistances sont nécessaires à la conservation des choses, à

l'existence des gouvernemens représentatifs, et malheur à celui qui serait parvenu à comprimer ces résistances! Quel est l'état de votre société? *la démocratie y coule à plein bord*, et il ne lui reste pour se maintenir que la contradiction et l'opposition. La monarchie légitime n'a rien à redouter de cette puissance dont elle est la garantie; ce sont nos adversaires qui l'ont exposée à un grand péril en la faisant regarder comme incompatible avec les libertés promises. La presse est une nécessité sociale qu'il est impossible de déraciner; le projet de loi tend à la comprimer arbitrairement, et les amendemens de la commission achèveraient de la détruire. — C'est en vain, reprit M. Bignon, qu'on espère renverser les libertés publiques, elles résisteront aux attaques de nos adversaires, elles survivront aux coups que leur porte un parti; le ministère qui nous gouverne ne craint pas d'annoncer qu'il est hors d'état de gouverner avec la charte, et comme son prédécesseur il veut user de l'arbitraire; les ministres, en combattant les libertés publiques, sont toujours certains d'être soutenus par le parti que nous combattons. L'état social est changé; il faut que la politique du gouvernement change et suive

la marche tracée par la force des choses; il faut, s'écria l'orateur, gouverner constitutionnellement et nationalement; la force est là, elle n'est que là; en bâtissant pour un parti, on bâtit sur le sable et on ne produit que des ruines. — Et nous aussi nous voulons la charte, répliqua le général Donnadieu en s'élançant à la tribune, mais pour affermir, pour consolider et non pour détruire; nous voulons la liberté et non la licence, les lois et non l'anarchie. Le pouvoir, dit-on, est tombé entre les mains d'un parti? Oui, sans doute, mais ce parti est celui des Français, des amis de la royauté; c'est sous son administration que notre patrie retrouvera le rang et la dignité qui lui sont assignés. La France calme et paisible, au milieu des agitations qu'on voudrait faire naître, répond à tous ceux qui pensent comme moi que nos désirs sont conformes à sa volonté. — Eh quoi! on dit que nous voulons altérer la charte! ajouta M. de Peyronnet; je crois que nous la respectons peut-être plus, sans en parler tant. Oui, la liberté de la presse est une nécessité respectable, puisqu'elle est prévue par la charte; mais la licence, est-ce une nécessité? De quoi est-il question dans le projet? de punir les ou-

trages faits aux religions reconnues, les outrages faits au roi et aux individus; ces dispositions sont-elles plus favorables à un parti qu'à un autre; et que faudrait-il penser de ceux qui déclareraient appartenir à un autre parti qu'à celui qui veut le maintien de ces institutions?»

Au milieu de cette discussion si vive, un amendement fut proposé. Il supprimait le jury pour toute la presse; c'était détruire les garanties de la loi; c'était le dernier mot de l'opinion royaliste. Le ministre de l'intérieur prit fait et cause pour cet amendement, et défendit les tribunaux vivement attaqués dans le débat. «Quoi! dit M. de Corbière, il est des orateurs qui ne trouvent pas toutes les garanties possibles pour la répression des délits de la presse dans l'indépendance des tribunaux? il faut les plaindre. Ces orateurs au surplus sont difficiles à contenter: si on laisse le jugement aux jurés, ils disent que cette institution n'est pas assez indépendante; si on l'attribue aux juges, ils craignent leur partialité; soyez conséquent avec vous-même. Le jury est, selon vous, une véritable commission, et les tribunaux inamovibles, des chambres faciles à subjuguier et à dominer. Quant à la suppression du mot *con-*

stitutionnelle, dit en terminant M. de Corbière, il est prouvé que l'autorité du roi ne dérive pas de la charte, mais que c'est un droit antérieur; il faut donc que cette autorité soit reconnue, et qu'elle soit placée en quelque sorte avant le système constitutionnel établi par la charte. »

On supprima le jury par simple amendement. Le parti royaliste l'avait emporté; il fut inexorable et fit passer toutes les dispositions monarchiques et religieuses; on aurait dit la chambre de 1815. Quant au côté gauche, il fut déclamateur; il protesta, fit enfin mille et un de ces enfantillages des partis au désespoir, car je n'aime pas les partis qui protestent; j'ai toujours trouvé cela un peu niais. M. de Lafayette en appela au peuple; cette voix avait de l'écho dans les factions; il fallait les entretenir vivantes au moment où M. Manuel parlait des *répugnances* avec lesquelles on avait accueilli les Bourbons. Un discours puissant, remarquable, fut celui de M. Royer-Collard; il y avait des images, un je ne sais quoi de pittoresque et de grandiose; cette *démocratie qui coulait à plein bord*, ce trône menacé, cette aristocratie sans force et pourtant insolente, tout

cela prêtait à la grande parole de M. Royer-Collard. Elle marcha haut et prévit loin !

M. de Martignac fut chargé du rapport de la loi sur la police des journaux ; il venait d'entrer à la chambre à la suite d'une élection isolée de Marmande ; ami et admirateur de M. de Martignac, lié à son système politique, me sera-t-il permis de devancer pour lui la postérité impartiale ? La vie ministérielle de M. de Martignac ne commence point encore ; j'aurai plus tard à la décrire ; et cependant un grand éclat environna ses premiers travaux politiques. Homme d'esprit, de bon goût, d'excellentes manières, M. de Martignac possédait un de ces talens de tribune moins éclatant et fort, que pur et facile : personne ne répondait plus à propos et avec meilleur ton à ses adversaires, ne résumait mieux leurs objections ; dévoué à la dynastie, son royalisme était éclairé, mais profondément ennemi des révolutions ; c'était encore l'homme de Bordeaux au mois de mars 1814, de MADAME et de la ville fidèle, et cela laissait dans cette âme les préjugés, les amitiés et les répugnances de cette époque. M. de Martignac était naturellement centre droit ; il n'avait aucune inclination pour le centre gauche ;

il ne le comprenait pas. Son esprit facile et élégant n'avait aucune hauteur de vue; courageux sans fermeté, il eût exposé sa vie pour une cause, mais il n'aurait jamais su prendre une résolution forte pour la sauver. Je n'ai jamais trouvé dans le monde politique un homme d'une conversation plus agréable et qui eût moins d'aspérité; mais ses amitiés étaient oubliées et un peu sans chaleur; tout ce qui était grand, poétique, il le saisissait avec enthousiasme; il aimait les succès de salon, ces petites vanités de l'homme aimable. Que de charmes et d'entraînement dans sa causerie! Peu instruit et doué d'une si prodigieuse facilité qu'il se saisissait d'une matière en un moment et devenait spécial sur tout ce qu'il voulait apprendre, il avait le défaut des talens faciles, la légèreté; les vices des esprits impressionables, les illusions et le découragement. Au reste, probe, désintéressé, passant à travers les grandes situations de la vie politique, sans leur emprunter un élément de fortune privée.

Le rapport de M. de Martignac sur la police des journaux fut, je le répète, un travail très-distingué. « Dans un gouvernement comme

le nôtre, disait-il, les journaux ne peuvent être considérés comme des organes nécessaires, mais comme des auxiliaires utiles, et ils sont devenus par l'empire de l'habitude une espèce de besoin qui doit être satisfait. » Le rapporteur considérait les entreprises de journaux comme des spéculations d'industrie ayant pour but le bénéfice, et sous ce point de vue il les trouvait en opposition avec l'intérêt général, car le bien-être public se rattache à l'ordre, au calme des passions, à l'union des citoyens, et l'intérêt des journaux, au contraire, est dans l'agitation, dans un état permanent d'inquiétude. « Le jour où le règne des passions finira, ajoutait M. de Martignac, les entreprises de journaux n'auront plus ni aliment, ni vie. Vous devez donc prendre des précautions contre des dangers que tout signale, car le premier besoin des sociétés c'est la conservation, et la licence des journaux est meurtrière; faites donc des lois rigoureuses; la France et l'Europe les attendent de vous.

« Je crois que l'usage que le gouvernement a fait de la censure n'a pas toujours été exempt d'abus; mais pourtant reconnaissons que depuis le jour où elle fut adoptée, la France a fait un

pas immense vers le premier de ses besoins, le calme intérieur et la fin des dissensions civiles; il convient donc d'admettre le principe que nul journal ou écrit périodique ne pourra paraître sans l'autorisation du roi; la mesure n'a rien de rétroactif; puisqu'elle laisse exister les journaux déjà établis. » Sauf quelques modifications, M. de Martignac concluait à l'adoption du projet. « Votre commission, dit-il en terminant, prévoit toutes les difficultés que doit rencontrer un projet qui blesse beaucoup d'intérêts et contrarie des espérances; mais elle n'a consulté d'autres intérêts que ceux de la religion, de la monarchie et de la vraie liberté, et elle n'a formé qu'un vœu, c'est celui de leur conservation. » La discussion fut ici plus vive, plus personnelle, parce qu'elle tenait aux journaux, à ces organes de l'opinion publique. Il y eut beaucoup de verbiage et bien peu d'idées neuves sur cette matière tant de fois traitée : « Nos adversaires ne respectent plus rien, s'écria le général Donnadieu : vous ne pouvez plus ignorer quel danger menace le trône, c'est à vous de le défendre; ils nous disent que le trône est la propriété du dernier occupant? Il n'y a de patrie pour nous que là où il y a

des lois, et quand elles sont renversées, la loi vivante, c'est le roi. — Quelle est donc cette loi, répliqua M. Bignon, qui donne aux tribunaux le pouvoir de suspendre ou de supprimer les journaux? C'est punir l'instrument, au lieu de punir l'homme; c'est porter atteinte à la propriété, et certes la propriété d'un journal est aussi sacrée que la propriété territoriale. — La nation, dit M. Benjamin Constant, est restée légataire des nobles principes de 1789, et cent fois elle est sortie victorieuse de ses luttes avec l'aristocratie; la guerre n'est pas venue de notre côté, elle a été déclarée par ceux qui veulent la dictature. »

Ainsi la chambre des députés, tout en adoptant le projet de loi, avait rétréci dans le cercle des passions un débat qui pouvait s'élever plus haut. A la chambre des pairs, la discussion générale se plaça sur un terrain digne des hommes politiques. J'ai indiqué les combinaisons qui nuançaient la majorité de cette assemblée. Il était urgent que toutes pussent se réunir pour témoigner de la forte opposition qui allait accueillir le ministère royaliste. Pour le premier projet de loi, il fut convenu qu'en votant les dispositions monarchiques ou

s'arrêterait spécialement à l'expression *constitutionnelle* supprimée par le projet de loi, et qu'on en demanderait le rétablissement. M. de Bastard proposa et développa un amendement en ce sens et dans cet objet; c'était une hostilité directe contre le nouveau cabinet : il était ainsi conçu : « Toute attaque contre la dignité royale, l'ordre de successibilité au trône, les droits que le roi tient de sa naissance, ceux en vertu desquels il a donné la charte, son *autorité constitutionnelle*, l'inviolabilité de sa personne, les droits ou l'autorité des chambres, sera punie d'un emprisonnement de 3 à 5 ans, et d'une amende de 300 à 6000 francs. »

Tous les nuances plus ou moins tranchées d'opposition de la chambre prirent parti pour l'amendement de M. de Bastard et se dessinèrent. M. de Talleyrand, qui n'avait pas porté la parole depuis plusieurs années, se fit entendre; il invoqua le nom de Malesherbes, et après avoir rappelé quelques unes des pensées de cet homme de bien sur la grande question des délits de la presse, il dit en terminant : *Je vote avec Malesherbes contre le projet de loi.* « La presse, s'écria M. de Liancourt, organe d'une des plus belles facultés humaines, est,

comme les autres facultés de l'homme, sujette à mal faire ; mais la charte n'a-t-elle pas stipulé la répression des abus, et puis la licence a-t-elle été jusqu'à manquer à la dignité royale ? a-t-elle nié les principes sur lesquels reposent les droits sacrés de la dynastie ? Quelques écrivains ont-ils contesté les prérogatives royales, jeté des doutes sur l'ordre de succession ? Je n'en ai aucune connaissance ; et avant que la justice réprimât leurs crimes, un cri général s'élèverait contre eux. — Plusieurs modifications, ajouta M. Molé, sont nécessaires aux lois qu'on nous présente : d'abord sur le retranchement du mot *constitutionnelle*, puis sur la suppression du jury. Il est étonnant que les ministres nous forcent à traiter la question de l'autorité antérieure à la charte ; ne craignent-ils pas qu'on en tire toutes les conséquences ? Quelle est donc la qualification réservée à ceux qui ont obéi longtemps à une autre autorité ? et la France qui se croyait réconciliée n'est donc qu'amnistiée ! Il est impossible de reconnaître aux juges la même indépendance qu'aux jurés ; ils ont beau être inamovibles, ils n'en attendent pas moins du gouvernement tous les honneurs et avantages que leur carrière peut offrir. Il faut

drait n'avoir aucune expérience des tribunaux, il faudrait être étranger à l'administration de la justice, pour ne pas reconnaître, avec le dernier chef de la magistrature, que les juges permanens qu'on veut substituer aux jurés seront toujours placés entre l'impuissance et la tyrannie.» Le noble pair cita une pensée de Napoléon dans ces momens de vérité intime où l'avenir de la France se révélait à son génie. « Cet homme, dont les moindres paroles retentiront encore long-temps dans cet univers tout sillonné de gloire, me disait un jour : Après moi, la révolution, ou plutôt les idées qui l'ont faite, reprendront leur cours; et si des mains habiles et hardies ne creusent alors un lit profond au torrent, il se le creusera lui-même en se couvrant des plus déplorables débris. — Hâtons-nous, s'écria M. Molé, de donner un débouché suffisant à ce torrent; rappelons-nous surtout que les institutions qui auraient prévenu la révolution en 1789 sont encore, comme elles le seront à toutes les époques, le seul moyen de la terminer. — Quoique l'on ait cru devoir injurier la magistrature, répliqua M. de Fitz-James, je ne manquerai pas de respect à une institution que le roi nous a donnée; mais peut-

on se dissimuler que le jury, importation anglaise, n'est point encore acclimaté en France? Nous ne voulons pas contester leur part de lumières aux hommes appelés à exercer les fonctions de juré; mais ces lumières peuvent-elles suppléer à la connaissance des lois? Et pourquoi ne voir l'indépendance que dans le jury. Où en sommes-nous, grand Dieu! s'il faut nous méfier de la magistrature, si des juges auxquels sont confiés d'habitude les intérêts les plus sacrés de l'homme, n'ont pas assez de capacité et d'indépendance pour juger *un faiseur* de journal! La véritable garantie de la charte est le serment sacré du roi, et non pas le mot *constitutionnelle*, imprudente et inutile précaution portée dans tous les articles d'une loi.»

Le garde des sceaux vint réfuter M.^l de Bastard; le noble pair avait affirmé que le nombre des condamnations prononcées par le jury en matière des délits de la presse était égal au nombre des condamnations prononcées contre d'autres crimes, et que par conséquent le jury n'avait pas les dispositions indulgentes qu'on lui supposait. « Admettons cependant, contre l'évidence, ajouta M. de Peyronnet,

que les calculs qu'on a faits fussent exacts, les conséquences qu'on en a déduites n'en auraient pas plus de justesse; car pour que la parité numérique prouvât quelque chose, il faudrait qu'il n'y eût point de différence entre les deux genres d'accusation: c'est ce qui n'est pas; le nombre des condamnations pour délits de la presse devrait être proportionnellement plus grand, puisque dans ces procès l'écrit existe toujours; le fait est donc indubitable, tandis que dans les crimes ordinaires on est forcé d'absoudre, soit que les faits ne soient pas quelquefois constans, ou parce qu'il n'est pas suffisamment établi que ceux que l'on poursuit y aient participé. »

M. Pasquier répondit par des documens à M. de Peyronnet; ces documens étaient tellement précis que le garde des sceaux en prit prétexte pour frapper M. Germeau, chef de division à la chancellerie, et qu'on supposait avoir fourni les renseignemens à la chambre des pairs.

Cette discussion, prise de si haut, obtint un plein résultat: l'amendement de M. de Bastard eut la majorité; le ministère ressentit profondément cet échec; il s'en exprima avec aigreur;

et, dès ce moment, une promotion de pairs royalistes fut résolue. Elle devenait une mesure indispensable, dans la situation où se trouvait le pouvoir nouveau. Il était évident que, par l'effet de la coalition des membres du ministère Richelieu avec la couleur de MM. Molé, Decazes, de Talleyrand, de Choiseul, et le côté ultra libéral de la chambre des pairs, la majorité n'appartenait pas à M. de Villele. M. de Montmorency n'avait d'intimité politique que dans le parti religieux; les autres membres du cabinet étaient sans crédit à la chambre.

Dans la discussion du projet de loi sur les journaux, la chambre des pairs laissa les déclamations aux députés et à quelques enfans perdus de la pairie, qui suivaient cette voie usée; l'opposition se plaça sur un terrain sérieux et j'oserai dire de gouvernement. M. Siméon demanda si le pouvoir politique, qu'on jetait par les procès de tendance dans les mains des cours royales, n'allait pas bientôt créer une autorité formidable qui tournerait contre le gouvernement même. Toutefois, dans cette circonstance, le ministère l'emporta. M. Siméon avait prévu juste; car l'une des causes qui contribuèrent le plus puissamment

à la chute du ministère de M. de Villèle fut sûrement l'opposition des cours royales.

Il était dans les habitudes de la chambre des pairs de ne jamais pousser l'opposition jusqu'à l'extrême; elle était parlementaire; composée d'anciens ministres et de gens d'affaires, elle ne perdait point son temps en de vaines déclamations; elle avait un but, elle y arrivait avec convenance. J'ai toujours regretté qu'à cette époque les discussions de la chambre des pairs ne fussent point publiques; le pays se fût éclairé par des capacités lumineuses; il aurait appris ses affaires et non pas ses passions. Tous les orateurs, même les ministres, y prenaient un langage plus digne et plus élevé.

CONSPIRATIONS. SOCIÉTÉS SECRÈTES.

CARBONARISME.

ANNÉE 1822.

J'AI maintenant à raconter une douloureuse époque. Qui ne se souvient du 21 septembre 1822? de cette Grève où un échafaud était dressé! Des flots de peuple remplissaient les quais et la place; des crieurs faisaient retentir une sentence de mort; c'était l'arrêt de la cour d'assises contre les quatre jeunes sergens de La Rochelle! Le dirai-je? homme de gouvernement et d'avenir, je sentis un horrible frisson me saisir; à quelle extrémité en est donc venue la restauration? Quoi! des sup-

plices encore ! Procéder comme la révolution elle-même ! et contre qui ? contre une jeunesse enthousiaste et trompée ! Point de grâce ! grand Dieu ! Le droit royal de pardonner est donc éteint en sa source ? Que c'est chose horrible que la peine de mort en matière politique ! Des partis en viennent aux mains ; il y a des victimes sous les armes et par les armes ; c'est triste, fatal, mais enfin il y a eu guerre. Mais qu'après la victoire d'un parti on garrotte un vaincu , et puis qu'on fasse rouler sa tête sur l'échafaud , c'est le droit de guerre des nations sauvages ; c'est le prisonnier qu'on égorge après la victoire..... Horreur !

Et il y avait quelque chose qui excitait en moi un sentiment non moins profond : ces jeunes fronts qui allaient si fièrement à l'échafaud, ces têtes qui tombaient aux cris de liberté, tout cela n'était qu'instrument. Un comité supérieur existait ; le sang ruisselait pour lui et par lui ; il avait tout organisé, cette charbonnerie, ces ventes ; il avait poussé ces imaginations par de grands prestiges ; et puis, le jour du danger arrive : il faut frapper avec courage, il faut se montrer, et le cœur manque à ces hommes ; ils reculent, ils se cachent, ils

viennent protester de leur horreur pour les conspirations et les conspirateurs ; ils répudient ce qu'ils ont fait, et ce qu'ils ont fait, c'est du sang, ce sont des échafauds : Poitiers, Colmar, Nantes, La Rochelle et la place de Grève!....

L'existence des sociétés secrètes est un fait aujourd'hui trop bien constaté pour qu'il soit possible aux esprits même les plus prévenus de le nier. Le carbonarisme avait fait irruption en France à la fin de 1820; il y avait eu jusque-là des tentatives de sociétés secrètes, mais ce n'était pas le carbonarisme avec son organisation, ses réglemens, ses statuts, ses projets de bouleversement; l'organisation de cette société était admirable de précautions et de mystère. Il y avait d'abord une haute vente inconnue, cachée, qui seule nommait ses propres membres, constituait les ventes centrales, et prononçait l'indignité; elle se réunissait en des assemblées régulières, correspondait avec les ventes centrales par des députés et des censeurs; elle disposait des fonds, et prenait à la majorité des trois quarts de voix les délibérations dans l'intérêt de la liberté. Elle prononçait des peines, des amendes et même des sentences

de mort contre tout individu qui compromettait la sûreté et le secret du carbonarisme. Les ventes centrales constituaient les ventes particulières ; nul ne pouvait être carbonaro s'il n'appartenait à une vente autorisée. La haute vente avait le droit de s'opposer à l'initiation de *tout païen* jugé indigne ou incapable de faire partie de la charbonnerie. Pour être prêts à tout moment à résister à l'oppression et à secourir son *bon cousin*, tout carbonaro devait être pourvu à ses frais d'un fusil de munition avec baïonnette et de vingt cartouches chargées de balles à calibre. Toute convocation se faisait verbalement ; le parjure, toutes les fois qu'il avait pour but de révéler l'existence ou le secret de la charbonnerie, était puni de mort. La haute vente seule appliquait cette sanglante peine : un comité de surveillance était établi ; il avait pour but de maintenir l'association dans la direction commune. Les moyens de correspondance entre la haute vente et les ventes particulières étaient confiés aux députés ; tout se faisait verbalement, afin de ne laisser ni preuves, ni traces. Toutes les précautions étaient prises pour que les cercles s'ignorassent les uns les autres ; ce qu'on vou-

lait surtout, c'est que la vente suprême pût échapper à toutes les investigations. On obéissait à une main invisible, qui trouvait partout obéissance aveugle; ce qu'elle statuait était sur-le-champ exécuté; on ne s'informait pas du juste, de l'injuste, de l'utilité ou de l'inutilité, on se soumettait; espèce de tribunal secret; la vente suprême commandait au ban et à l'arrière-ban du libéralisme, comme les hauts-barons à la hiérarchie féodale; car les bons cousins avaient inféodé leurs bras et leurs conscience. C'était principalement dans les sous-officiers de l'armée, parmi les étudiants et toute la jeunesse des écoles et les ouvriers que les ventes avaient cherché à se propager; on devait trouver là toute l'exaltation de jeunes âmes, cette ardeur pour les choses mystiques et généreuses. Le carbonarisme empruntait quelque chose aux illusions du mélodrame : il y avait des poignards, des fusils, des sentences prononcées et exécutées; cela plaisait aux imaginations ardentes des écoles. C'était l'Allemagne, avec ses habitudes de sociétés mystiques, transportée dans nos mœurs et au milieu de nos amphithéâtres. A la fin de 1821, le carbonarisme était dans toute sa force; les meneurs

avaient reconnu l'impuissance de la conspiration militaire du mois d'août ; ils avaient manœuvré avec plus d'habileté ; dans l'armée, ils s'adressèrent moins aux officiers : il y avait trop de dévouement, un bien-être trop général, une fidélité trop constatée. Ils agirent surtout parmi les sous-officiers, parce que là il y avait plus de peuple, une ambition plus générale et moins satisfaite ; il se forma des *ventes militaires*. Toute cette conspiration marchait ; les jeunes carbonari s'exerçaient au maniement des armes, obéissaient en aveugles à la moindre instruction ; il y eut même une revue mystérieuse au Palais-Royal, où l'on se reconnut à des signes au chapeau, à la manière dont la boucle était placée ; on fit courir le bruit, dans les ventes secondaires, qu'il s'était présenté plus de quarante mille carbonari dans ces revues successives. Le but de l'association et les moyens d'agir étaient encore ignorés ; on attendait les ordres de la haute vente.

Les conspirateurs peuvent bien se persuader d'une chose, c'est qu'il n'y a pas une réunion de dix d'entre eux sans qu'il ne s'y glisse un agent de police ; le ministère était donc informé de l'existence de ces sociétés qui me-

naçaient l'ordre public et le gouvernement établi; il attendait la première démonstration bruyante et effective pour sévir énergiquement contre des sociétés qui lui étaient dénoncées non seulement par sa police, mais encore par l'Europe, non moins effrayée que la France de cette mystérieuse organisation. Un ukase de l'empereur Alexandre venait de supprimer toute espèce d'associations secrètes en Pologne et en Russie.

Les forces du carbonarisme étaient grandes, mais il les exagérait à dessein; ce qui le perdit, ce fut l'impatience de quelques hommes hardis, trop entreprenans, et qui compromirent les plans de tactique de la faction; il y avait des Séides, beaucoup de jeunes têtes qui conspiraient par enfantillage politique, et tenaient à honneur de faire de gros yeux, de croiser les bras, et de s'affilier à quelque chose qui avait l'air de les élever jusqu'à la conspiration; mais la masse de la nation était contente, ou au moins inerte; elle ne prit aucune part à cette agitation sourde, et c'est ce qui trompa le carbonarisme.

Tous les ordres, je le répète, émanaient de la haute vente, à laquelle présidait alternative-

ment MM. de Laf..., de Sch..., d'A... et Ba... On y discutait tous les moyens insurrectionnels contre le gouvernement des Bourbons. Lorsqu'un soulèvement était arrêté sur un point de la France, la haute vente donnait des ordres pour que des affiliés aux ventes secondaires se portassent sur les lieux désignés; de jeunes hommes obéissaient en aveugles; des fonds leur étaient fournis pour propager et seconder l'insurrection. Tous les moyens étaient discutés et arrêtés par la haute vente. Un écrivain influent du parti, député d'une vente centrale auprès de la haute vente, m'a raconté quelques unes de ces séances auxquelles il assista. Un soir on discuta long-temps pour savoir si l'on ferait déguiser en garde nationale un pareil nombre de carbonari le jour du 3 mai, anniversaire où le roi confiait sa personne et son palais à la garde nationale; on devait s'emparer de la famille royale; la difficulté était de savoir si l'on s'en débarrasserait; un magistrat, qui faisait partie de la haute vente, soutint très-chaudement cette nécessité. Je n'achève pas! j'aime à croire que ces souvenirs sont exagérés.

Vers la fin de 1821, la haute vente crut le

moment favorable pour agir ; les ventes secondaires reçurent des ordres de se tenir prêts ; le mouvement devait éclater dans plusieurs départemens à la fois, de manière à seconder une révolution à Paris. On s'adressa plus spécialement aux populations qui avaient donné des gages électoraux ; on voulait faire une tentative de la circonférence au centre ; c'était dans la Sarthe, le Haut-Rhin que tout était préparé. MM. de Lafayette et d'Argenson avaient de nombreuses relations avec ces départemens ; quelques régimens et un drapeau tricolore paraissaient suffire pour soulever la France contre la dynastie des Bourbons. Les ordres partirent donc de la haute vente ; mais ils furent exécutés avec impatience, sans unité ; le gouvernement, éclairé à son tour par tant de symptômes, vit bien que le moment de répression était arrivé. Le premier mouvement éclata dans une vente militaire à Saumur ; les coupables dénoncés furent livrés à une commission militaire ; plusieurs sous-officiers s'avouèrent carbonari : c'était là plutôt une indication qu'une révélation complète ; la haute vente n'en fit que presser l'exécution de ses plans. A Békfort, les mesures étaient mieux prises. La

haute vente comptait tout-à-fait sur le succès; plus de cent carbonari avaient été députés sur les lieux; M. de Lafayette partit même pour se rendre à BÉfort; alors une estafette du comité annonça que tout avait échoué; le vieux général retourna sur ses pas. Il y eut des scènes d'héroïsme à BÉfort. Quelle présence d'esprit, quelle exaltation de courage animaient ce jeune capitaine échappant à son propre régiment, à la gendarmerie, traversant une rivière à la nage, et puis cachant sa tête, pendant plus de trois mois, dans les granges, dans les montagnes! Triste condition des proscrits! A peine cette tentative avait-elle échoué, qu'on apprit que le général Berton avait arboré le drapeau tricolore à Thouars et qu'il marchait sur Saumur. Berton avait également reçu ses instructions de la haute vente; son mouvement devait se lier à celui de BÉfort; au lieu de le retarder lorsque l'autre était découvert, il le précipita. Cette tentative était plus grave: il y eut un moment de succès; Berton annonçait partout dans les campagnes remplies de propriétaires de biens nationaux qu'un gouvernement provisoire était formé à Paris, et qu'il se composait de MM. de Lafayette, d'Argenson, Benjamin

Constant et Laffitte. Les conjurés avaient eu en effet des rapports avec M. de Lafayette particulièrement; Berton, je le répète, était porteur des instructions de la haute vente.

A Nantes, à La Rochelle et à Toulon, fut aussi découverte et dénoncée l'existence des ventes militaires et des conspirations. Enfin l'affaire du colonel Caron fut le dernier trait de ce drame de mouvement et de complots dont la maison de Bourbon fut menacée. Le lieutenant-colonel Caron était un officier brave, instruit, mais dévoué par principes aux idées de la république et de l'empire, qui avaient pris alors une transfiguration de liberté : déjà une fois compromis dans la conspiration militaire du 19 août, il avait été placé en surveillance, et c'est de là qu'il se jeta dans les complots armés. Fut-il entraîné par ce qu'on appelait des agens provocateurs? fut-il seulement poussé dans le piège qu'il s'était tendu à lui-même? En tous les cas, le moyen qu'on employa pour constater le crime de rébellion fut odieux : je ne sache rien de plus infernalement organisé que ces escadrons qui parcouraient les campagnes et qui jouaient la révolte, pour livrer ensuite un brave militaire!

Quel rôle faisait-on subir à l'armée! Déjà on avait employé ce moyen pour s'emparer de Berton; on avait feint de prendre part aux projets du général pour le livrer: tout cela pouvait être nécessaire, mais c'était une bien triste nécessité.

L'existence simultanée de tant de mouvemens appelait une répression vive et prompte; le conseil des ministres se réunit, et il fut arrêté à l'unanimité de poursuivre sans relâche, non seulement les complots réels, saisissables, matériels, mais encore les sociétés secrètes que l'Europe tout entière venait de proscrire. Une première question se présenta; les rapports de M. Mangin, procureur-général à la cour royale de Poitiers, devant laquelle se poursuivait l'instruction contre le général Berton, et plusieurs autres documens saisis sur les conspirateurs, signalaient l'existence de la haute vente, et les aveux de quelques uns des accusés constataient la participation directe de plusieurs députés et particulièrement de M. de Lafayette aux complots qui venaient d'éclater alors et principalement dans la Sarthe. Que devait faire le conseil des ministres? Son devoir était d'aller hautement et franchement

à la vérité. Il y a quelque chose d'immoral dans cette juridiction criminelle qui frappe les petits et épargne les grands. Il me semble voir M. de Lafayette conseillant avec bonhomie l'insurrection comme le plus saint des devoirs, écrivant à M. Gobier de la Sarthe je ne sais quelles paroles de résistance et de rébellion; et tandis que M. de Lafayette vivait paisible à Lagrange, des malheureux peuplaient les prisons et couronnaient l'échafaud! On avait reproché à M. de Richelieu sa mansuétude lors de la conspiration du 19 août; on suivit la même route, mais avec du sang; les petits seuls furent accusés. Que résulta-t-il de cela? que le côté gauche devint factieux de la peur du gouvernement. M. de Villèle dit bien à la tribune que s'il y avait des preuves, on poursuivrait; mais les choses en restèrent là. La gauche s'indigna contre M. Mangin, et, en ce qui touchait pourtant plusieurs de ces députés, le procureur-général n'avait dit qu'une vérité. J'avoue que cette comédie d'indignation contre les complots supposait peu de courage et de franchise.

La première victime de cette sanglante répression du gouvernement fut le capitaine Valée; traduit devant la cour d'assises du Var, il

fut condamné à la peine de mort ; vinrent ensuite les débats solennels sur ces malheureux jeunes sous-officiers de La Rochelle ; en eux on attaquait les sociétés secrètes tout entières, on frappait au cœur le carbonarisme. Le réquisitoire de M. de Marchangy fut un travail remarquable et un peu trop spirituellement poétique ; il s'agissait de la peine de mort ! M. de Marchangy visait à l'effet, à la phrase ; il oubliait ce qu'avait de grave, de solennel la cause qui allait se plaider et la fatale peine qui pouvait être appliquée. Au reste, le réquisitoire de M. de Marchangy restera comme monument de vérité historique et de courage ; son tableau du carbonarisme n'était point un roman, comme on le disait alors, mais de l'histoire, comme on l'avoue aujourd'hui. Il avait parfaitement pénétré dans le mystère des sociétés secrètes ; il en avait compris la portée et les desseins. Dans les débats, les jeunes sous-officiers accusés montrèrent du courage, une grande présence d'esprit, Bories particulièrement. On s'agitait beaucoup extérieurement pour les sauver ; mais tout cela dans l'ombre et en tremblant. Les jurés recevaient des lettres anonymes menaçantes ; on leur présentait la mort en expec-

tative, s'ils condamnaient les jeunes sergens de La Rochelle. Le jugement à mort fut prononcé contre quatre d'entre eux; il ne restait plus que l'exécution de la sentence; le conseil des ministres s'y décida par la nécessité d'un exemple. On voulait amener la dissolution des sociétés secrètes, et puis, d'ailleurs, le parti libéral se montrait si imprudemment implacable! Je ne sais s'il se croyait sûr d'un coup de main, ou s'il voulut par des victimes exciter l'indignation contre les Bourbons; mais il agit de manière à rendre les grâces impossibles; il parla de l'héroïque tentative des quatre sergens: de là, impossibilité d'une grâce qu'on semblait repousser. Certes, ministre du roi, je n'aurais pas hésité; la grâce! la grâce! il y a dans la clémence tant de force; on n'en fit rien: il est des époques où tout est sourd à la pitié, à la politique et à l'avenir!

Tout ce que fit la haute vente fut de tenter une évasion. Il y avait un jour pourtant où les forces du carbonarisme devaient se montrer, l'instant solennel où ces jeunes âmes allaient sacrifier d'une manière sanglante à la liberté. Les ventes étaient prévenues, mais le cœur manqua encore une fois aux chefs; ils se ca-

chèrent, et ces têtes roulèrent dans la poussière sans qu'une tentative fût faite pour les sauver. L'indignation fut au comble dans la jeunesse; ils maudirent ces hommes qui se mettaient à l'abri tandis que le sang rougissait le sol de la place de Grève. M. Bellart profita de ce mouvement généreux des jeunes carbonari; il en fit appeler un grand nombre, car il en avait la liste. Le magistrat qui se montra à cette époque si sage, si modéré, leur adressa de paternels conseils; il leur montra à quel danger ils s'étaient exposés, et pour qui? Plusieurs renoncèrent sincèrement à cette périlleuse carrière.

Alors se poursuivait le procès du général Berton. Ici la condamnation était inévitable; c'était un mouvement insurrectionnel dans toute sa force; Thouars avait été au pouvoir des rebelles. Des bandes armées avaient parcouru le pays sous le drapeau tricolore; le général avait signé des proclamations et fait des actes; s'il avait réussi, un gouvernement provisoire s'organisait, et peut-être ceux qui se cachèrent si bien seraient arrivés pour la victoire. Ces actes étaient précis, publics, constatés. Le général disait à la face de ses juges : « En choisissant un jury tel que celui

qui doit nous juger, en le composant d'anciens nobles ou d'émigrés, l'autorité locale a fait preuve d'une grande méchanceté et a montré bien peu de patriotisme. En effet, n'est-ce pas pour obtenir plus de condamnations que l'on a choisi pour nous juger, nous simples plébéiens, des hommes tous de l'ancienne noblesse? L'autorité locale n'a-t-elle pas jeté par cet acte des germes de dissension et de vengeance au sein de la nation? Elle le sent très-bien; aussi sommes-nous enveloppés d'une force extraordinaire, comme pour encourager les jurés à exécuter les projets homicides du ministère public! Attaquer le ministère, nous dit-on, c'est attaquer le gouvernement du roi : nous ne l'entendons pas ainsi; et n'avons-nous pas l'exemple du roi, qui, pour rétablir l'harmonie dans les branches du gouvernement représentatif, fut obligé dernièrement de sacrifier un ministère de son choix, pour en prendre un autre? Ce qu'il y a de certain, continuait le général, c'est que les mouvemens de Thouars n'avaient pas pour objet de détruire le gouvernement du roi; cette affaire avait été concertée d'après les statuts des *chevaliers de la Liberté*; et le but de cette institution est la défense du

roi et le maintien de la charte. Je déclare donc qu'on n'a nullement parlé du renversement du gouvernement du roi, et que je n'ai nulle part entendu crier : *vive l'empereur!* ni *vive Napoléon II!*» Les preuves étaient tellement évidentes, qu'il n'était pas nécessaire de composer un jury tout hostile à l'opinion libérale, ni de former une espèce de commission *ad hoc* de gentils-hommes et de chevaliers de Saint-Louis, devant lesquels le général se défendit avec esprit; mais son système n'était pas admissible : établir qu'il ne s'était révolté à main armée que contre le ministère, c'était chose difficile à prouver; le malheureux général et cinq de ses complices furent condamnés à mort; c'étaient Fradin, Caffé, Sénéchault, Jaglin et Saugé. Fradin et Sénéchault se pourvurent en grâce : le roi était alors très-enclin à la sévérité, son conseil également; il fallut les plus vives sollicitations de la duchesse de Berry et de M^{me} d'Angoulême pour obtenir la vie de ces deux condamnés. Louis xviii était effrayé de la tendance des opinions et de cette fureur de conjurations sourdes et menaçantes; il voulait y mettre un terme; et le parti patriote s'était montré si imprudent! S'imaginerait-on, par exemple, que

les journaux, au moment même où M^me Fradin sollicitait la grâce, annonçaient que son époux chantait en prison des hymnes de liberté! M^me Fradin fut obligée de désavouer ces bruits; elle obtint une commutation de peine. Ai-je besoin de dire que Berton mourut avec courage? Son dernier cri fut pour la liberté! Caffé quitta le monde à la manière antique; il s'ouvrit les veines; un autre des conjurés monta sur l'échafaud au cri de *vive la république!* Il avait stoïquement disserté quelques instans avant le sacrifice.

Caron, condamné à Strasbourg, tomba de la mort des braves : il n'eut pas l'échafaud; les grenadiers ne le manquèrent pas; il l'avait demandé à ces derniers momens de tristesse et de gloire. Caron était un officier distingué; il avait étonné le conseil de guerre par ses réponses, sa science et l'adresse de ses moyens. Ainsi la restauration, comme en 1815, demandait encore sa sûreté et sa durée au sang des hommes! fatale manière de consolider un gouvernement! Le triomphe des royalistes ultrà était encore marqué par les mêmes exécutions qui avaient signalé la durée de la chambre ardente. Supposez que des grâces fussent accor-

dées, supposez que Louis XVIII eût dit : « Je pardonne ! » que de bénédictions vers le trône ! Hélas ! les grâces n'étaient peut-être pas possibles ; la branche des Bourbons avait tant pardonné, on l'avait tant de fois trahie ! elle crut la sévérité nécessaire ; quelle force a-t-elle acquise par ces exécutions ? Éclatante leçon pour les gouvernemens qui marchent par la violence !

ÉTAT DE L'OPINION. ÉLECTIONS.

CHAMBRE DE 1822.

AU milieu de ces grandes secousses d'opinions, quel était le progrès naturel de l'esprit public en France? Où en était cette société si violemment agitée par les partis et la tendance du gouvernement? Je réponds que la désaffection pour la royauté des Bourbons se manifestait à mesure que leur système se jetait en dehors des voies naturelles, calmes et légitimes; alors les factions prenaient une tendance moins pacifique. La bourgeoisie passait à l'opposition. C'en'était plus cette rue Saint-

Denis si pavoisée, si royaliste, des premiers jours de la restauration. Les paisibles habitans de Paris croyaient leurs droits menacés, et les exécutions sanglantes jetaient sur ce faible gouvernement des Bourbons une teinte de tyrannie, en même temps qu'elles excitaient dans le peuple une douloureuse sympathie pour les victimes.

Je ne sais de quelle couleur bigote s'empregnait le cabinet; des missions sillonnaient la France; c'était des momens de désordres que cette apparition de missionnaires, portant une parole hautaine, ardente dans les paisibles cités. Si les missions s'étaient enfermées dans l'intérieur des églises, annonçant la sainte parole; si elles avaient agi dans l'enceinte de ces temples où la parole de Dieu doit être librement annoncée, ces prédications n'auraient excité qu'un intérêt catholique; mais l'arrivée des missions était un grand trouble pour les cités; les autorités étaient invitées à prêter main forte; des populations excitées par un fanatisme tapageur parcouraient les rues dans des processions bruyantes; elles allaient planter des croix comme un signe de triomphe et de salut. Mal-

heur à l'homme paisible qui résistait au torrent; il était dénoncé aux autorités; il était désormais incapable d'exercer une fonction publique. Tous les mystères de l'église étaient imposés comme une condition de zèle royaliste. On comptait les communions comme les votes électoraux; il valait autant pour un soldat approcher des sacremens qu'offrir ses vieux services à la patrie; dès lors la religion devint un moyen d'ambition politique, souvent un masque à des sentimens bas. Tout prit un vernis de congrégation; le gouvernement s'occupa de prêtres, d'évêques, de jésuites, mieux encore que de l'administration publique; on se fit convertisseur. M. de Haller quittait le protestantisme pour une place aux affaires étrangères; Mademoiselle de Loveday était arrachée à sa famille pour entrer dans un monastère, et le gouvernement semblait protéger cette espèce de rapt. Ensuite l'université fut confiée à un évêque. M. l'abbé Frayssinous était, certes, un esprit distingué; mais cette vie de prêtre, cette conscience religieuse qui fait de la tolérance une simple concession, était-elle compatible avec la large et impartiale surveillance qu'appelait un bon système d'instruction pu-

blique également applicable aux catholiques et aux protestans? M. Frayssinous avait le goût des bonnes et fortes études; mais ses idées et ses préventions rétrécissaient le cercle de ses investigations scientifiques; il ne pouvait tolérer la liberté philosophique dans l'enseignement, rien d'indépendant et d'élevé dans les études universitaires; de là cette persécution qui s'attacha au corps enseignant, ces petites guerres non seulement contre les mauvais livres, mais encore contre les mauvais collèges et les mauvais professeurs dans le sens religieux.

Maintenant jugez de l'effet que devait produire en France, à Paris surtout, parmi cette nation spirituelle et mondaine, un tel système administratif et politique! jugez de tout le parti que pouvait en tirer une presse active, s'emparant de tout et flétrissant tout. Il y a quelque chose d'antipathique au caractère français, c'est le gouvernement des prêtres. Religieux par nature, je le dis avec douleur, ce qui fit le plus de mal à la restauration, ce fut précisément cette idée qu'on parvint à inculquer au peuple, que les Bourbons s'identifiaient avec le clergé. Je sais bien que le gouver-

nement ne fit pas toutes les momeries des subordonnés; mais il entre dans le dévouement des subalternes d'exagérer les idées; quand ils savent qu'un gouvernement est religieux, ils deviennent bigots, et dès qu'ils imaginent qu'il s'habille en prêtre, ils se revêtent de la robe de jésuite et de capucin.

Cela perdit la popularité royale. La restauration ne se présenta plus comme ce grand événement qui avait réconcilié la France avec l'Europe et réparé les malheurs de la guerre et du despotisme, mais comme une espèce de réapparition de l'ancien régime, des couvens et des moines. Il y avait, certes, de l'exagération dans ces idées; toutefois elles étaient devenues populaires et s'étaient répandues comme la vérité elle-même. Le peuple voyait partout des jésuites, il s'habitua à confondre les émotions respectables de la conscience religieuse avec l'ambition et l'hypocrisie. La presse était parvenue à lui faire peur d'une ombre, mais d'une ombre importune, d'une espèce de fantôme apparaissant partout et toujours. De pauvres prêtres, quelques religieux, étaient certainement au fond peu redoutables; cependant ils fatiguaient les yeux, leurs pieuses

robes reproduisaient d'autres temps, et la restauration prenait comme à plaisir de s'en revêtir.

La presse rendue à sa liberté favorisait ces idées; les journaux royalistes ne cessaient de parler de la nécessité de rendre au clergé son influence, et les feuilles libérales montraient cette influence s'accroissant et menaçant à la fin d'engloutir les garanties politiques. C'était une lice ouverte où personne ne disait avec sincérité ce qu'était la restauration; les uns cherchaient des appuis au trône dans les vieux souvenirs de la dynastie de saint Louis; les autres voulaient la renverser avec les idées de révolution. On parlait du trône, de la légitimité et de la charte, comme passeports à quelques arrière-pensées. Déplorable combat où aucun des adversaires n'était dans le vrai!

Toutefois le noble esprit de liberté marchait hautement; les discussions de la tribune et de la presse donnaient à chaque citoyen le juste sentiment de ses droits et de sa valeur personnelle; chacun savait ce qu'il pouvait craindre et ce qu'il pouvait espérer. Au milieu de tout cela, une prospérité inouïe; les fonds publics prenant un essor jusqu'alors

inconnu ; la richesse bourgeoise s'accroissant , un dégrèvement d'impôts , des allégemens au budget. Telle était la situation du pays agité à sa surface. Je pose en fait que jusqu'à l'apparition de ce gouvernement occulte de prêtres et de congrégations, la restauration trouvait appui et sympathie ; s'il en eût été autrement , croit-on qu'un si grand nombre d'entreprises agissant avec tant et de si puissans moyens , que de si de nombreuses conjurations ne se fussent pas changées en révolution ? Quand les opinions sont mûres dans un pays , il suffit d'un premier mouvement pour donner l'impulsion générale. Un souffle , et la révolution se fait.

Après les grandes discussions sur la presse , la chambre des députés ne s'occupa plus que d'une chose : le budget. La pensée de M. de Villèle, pensée de régularité et d'ordre , était de sortir du provisoire pour rentrer dans le vote ordinaire de l'impôt. Des engagements formels avaient été pris à ce sujet ; le conseil résolut donc de hâter la clôture de la session actuelle ; le budget défendu par M. de Villèle était l'œuvre de M. Roy ; les seules modifications qui y avaient été apportées étaient celles-ci : par un article

additionnel, il était ouvert au ministre des finances un crédit en rentes de 3,418,958 fr. destinés à l'acquittement des reconnaissances de liquidation; par le moyen de ce crédit, les dépenses de la dette consolidée et de l'amortissement étaient fixées à la somme de 228,874,390 fr.; par un autre article, des crédits étaient ouverts jusqu'à concurrence de 672,850,714 fr. pour les dépenses générales du service de l'exercice 1822; le budget des recettes était fixé à 902 millions 33 fr. Ce fut encore une grande lice ouverte que cette discussion. On demandait les plus fortes réductions sur les dépenses. « Le système d'administration, disait M. Labbey de Pompières, doit être complètement changé; je soutiens que tous les ministères peuvent supporter un vingtième de diminution; je vous en fournirai les preuves. — C'est dans les abus de notre régime financier, répliqua M. Ternaux, que nous devons principalement chercher la source de nos dissensions politiques; c'est surtout dans le mauvais emploi des deniers publics; sous l'apparence de l'ordre, l'administration des finances est très-vicieuse; et je dois m'élever contre des abus aussi nombreux qu'intolérables. — Que de pénibles et

tristes réflexions, dit le général Donnadieu, ne ferait pas naître la situation de nos finances, si l'avenir n'offrait encore quelques motifs de consolation ! Ce que la nation demande, ce n'est pas telle ou telle législation ; elle appelle de ses vœux celle qui lui offre le plus de garantie. » M. Cornet d'Incourt, rapporteur de la commission, se résuma ainsi : « Nous nous félicitons que tous les orateurs, de quelque côté qu'ils siégeassent dans la chambre, se soient réunis avec la commission pour demander la réforme des abus. Cet accord nouveau, qui mérite bien d'être signalé, nous permet d'espérer que les propositions de la commission étant accueillies, donneront au ministère et les moyens d'entreprendre d'utiles réformes, et l'appui nécessaire pour les opérer. Si la discussion des articles fait voir la possibilité d'effectuer quelques unes de ces réformes, certes, Messieurs, ce ne sera pas nous qui viendrons nous y opposer. » On pouvait dire qu'il y avait progrès dans toutes les idées financières et d'administration ; le budget s'améliorait chaque année.

Le ministère avait pris l'engagement, dans cette discussion, de ne plus recourir à des crédits provisoires, et le conseil avait décidé que les

chambres seraient immédiatement convoquées. A peine donc la session était-elle close, qu'il fallut procéder à l'élection du cinquième sortant de la chambre des députés; c'était la première élection qui allait s'accomplir sous l'influence d'une administration royaliste; il était urgent de prouver que la confiance publique arrivait au nouveau cabinet; M. Capelle se chargea, au ministère de l'intérieur, de la direction suprême des élections. Les ministres, chacun dans leur département, écrivirent des circulaires pour obtenir les votes des agens de l'autorité; c'était leur droit; et M. de Villèle lui-même, qui s'était tant élevé en 1816 contre cette action ministérielle, disait aux directeurs généraux : « Tous les actes du gouvernement prouvent une volonté loyale de maintenir des droits que la charte a consacrés, d'alléger le fardeau des impôts, et de fonder la prospérité générale sur l'alliance du trône légitime et des libertés publiques. Le gouvernement ne pourrait accomplir cette tâche s'il *n'était secondé par les agens* dont les emplois attestent sa confiance; ceux qui dépendent de mon ministère doivent, pour la conserver, contribuer, dans les limites de leurs droits,

aux choix des députés sincèrement attachés à la monarchie légitime et aux institutions que la sagesse du roi nous a données. J'attends cette nouvelle preuve de votre dévouement, et je vous invite à la réclamer en mon nom de tous vos subordonnés. » La lutte la plus importante, celle qui devait produire le plus d'impression sur l'esprit de Louis XVIII, c'était l'élection de Paris; le ministère attachait beaucoup de prix à montrer qu'il conservait la majorité parmi les électeurs de la capitale, dans la bonne ville du roi; d'un autre côté, l'opposition (et ici il ne fallait plus comprendre seulement les libéraux, mais cette portion d'opinion modérée qui ne voulait pas des ultrà) mettait un grand zèle à constater le changement qui s'était opéré sur les esprits depuis l'avènement de M. de Villèle. Les candidats ministériels pour Paris étaient MM. Labbé, Eug. Debray, Outrequin, Bertin de Vaux, Walcknaër, de Lapanouze, Ponton d'Amécourt et Leroy pour les collèges d'arrondissement; et MM. Ollivier, Lebrun, Bonnet et Breton, tous quatre députés sortans, étaient portés pour le collège de département. C'étaient des royalistes modérés, hommes influens et d'importance; les candi-

dat libéraux étaient MM. le général Gérard, Laffitte, Casimir Périer, Gévaudan, Benjamin Delessert, Ternaux, Salleron et Gaspard Got pour les collèges d'arrondissement. Pour le collège de département, MM. Ternaux et Gaspard Got furent encore portés avec MM. de Laborde et Trippier, tous également honorables et populaires. La lutte s'engagea vive et tenace; mais dès les premières séances, le ministère s'aperçut qu'il n'avait pas seulement contre lui les patriotes proprement dits, mais les électeurs modérés; M. Louis et M. Roy lui-même jouèrent un rôle d'opposition. Celui de M. Louis fut assez bruyant pour que M. de Peyronnet sollicitât du roi une ordonnance qui privait l'ancien membre du cabinet Dessoles du titre de ministre d'Etat. En résultat, les royalistes n'eurent que deux candidats, MM. de Lapanouze et Leroy; non seulement les petits collèges, mais le grand collège donnèrent des députés de l'opposition. Cette tendance de la capitale, que les ministres rejetaient sur les intrigues de l'ancien ministère, produisit un grand effet sur l'esprit du roi; il fallut le balancer par les élections de provinces, qui amenèrent les résultats suivans : dans les collèges

d'arrondissement, les royalistes eurent 28 nominations; les libéraux n'en obtinrent que 17; et dans les collèges de département, les royalistes en obtinrent 24, tandis que l'opposition n'eut que 5 nominations.

Parmi les députés royalistes de cette série, arrivaient deux noms nouveaux. Le premier, M. de Lapanouze, d'une vieille souche de gentilshommes, s'était jeté dans la banque; il avait acquis une fortune considérable et une honorable réputation; ce n'était point un esprit élevé, un orateur facile, mais il savait le matériel des affaires, et un goût d'associations, d'entreprises commerciales en faisait un utile secours pour le ministère Villèle, auquel il s'était allié. M. de Charencey était d'une forte nuance royaliste et d'une probité pieuse, un des plus honorables caractères de la chambre; il poussait le désintéressement jusqu'à sa plus noble expression : mais avec cela, de petites idées, d'étroites conceptions; il n'avait ni la parole facile, ni la pensée haute et sûre; il votait dans la couleur de M. de La Bourdonnaye.

Le côté gauche acquérait, dans des nuances plus ou moins prononcées, plusieurs nouveaux auxiliaires : d'abord M. Gévaudan. Quand on

se reporte aux circonstances, quand on voit les titres de M. Gévaudan, on se demande comment le pays put prendre feu? M. Gévaudan, élu à Paris, présenté comme une capacité, comme une sommité du monde social! vieillard respectable sans doute, et d'une grande fortune, mais qui n'avait pas d'autres droits au suffrage des électeurs que ceux que présentait M. Piet, c'est-à-dire le souvenir d'un salon et d'une table ouverte aux délibérations politiques; M. de Laborde, homme d'esprit, mais d'un esprit sans suite, sans ordre, d'une érudition vagabonde, orateur criard à la tribune, sans application aux affaires; M. Gilbert des Voisins, élégante expression de la vieille magistrature, ulcéré par des disgrâces peu méritées, et homme du pouvoir par souvenirs et par caractère; M. Trippier, juriconsulte savant, d'une opposition tempérée; M. Salleron, industriel influent sur les faubourgs, et que le gouvernement des Bourbons avait cherché à s'attirer par un des hauts grades dans la garde nationale.

L'opinion qui fut vaincue dans cette lutte électorale, fut spécialement le centre droit,

qui avait soutenu le ministère Richelieu; on en vint aux couleurs bien tranchées, de droite et de gauche extrêmes. Le cabinet nouveau était mécontent des anciens ministres : ils avaient organisé l'opposition de la chambre des pairs, ils cherchaient à résister au mouvement des ultrà; les ultrà, à leur tour, repoussèrent de la chambre les amis des anciens ministres. En sortant des affaires, les membres du cabinet Richelieu avaient presque tous pris position dans la pairie; M. de Serres était resté comme leur représentant dans la chambre des députés; il avait tenté de réunir autour de lui un certain nombre de députés du centre pour se créer une force. Cette tactique avait été aperçue par l'extrémité de droite; M. de Serres ne fut point porté à la présidence du collège du Haut-Rhin, et il ne fut pas réélu; il en éprouva ce profond chagrin qui flétrit son cœur et prépara sa mort. A cette époque, la combinaison du centre droit subit une perte plus dure encore: M. de Richelieu avait usé sa vie physique avec son existence politique. Rien n'avance la mort de l'homme comme les grands désappointemens qui trompent un noble caractère; M de Ri-

chelieu avait lutté contre des injustices si implacables, contre des jugemens si passionnés! Il avait tout fait pour les royalistes, et les royalistes l'avaient abandonné*! Ensuite il y a, dans ce passage subit d'une grande activité de la vie politique à la monotonie de l'existence privée, un grand vide qui serre le cœur; c'est presque toujours le lendemain de la disgrâce qu'on ressent cette absence d'affaires et de courtisans, desquels on s'est fait habitude; on n'a plus ce bourdonnement de tête dans le cabinet; mais il y reste là une espèce de pesanteur; on a besoin de tenir son front des deux mains, pour savoir si on existe encore. J'ai vu beaucoup de ces disgrâces subites dans les hautes fortunes parlementaires; j'ai lu ces affectations de joie sur des joues creuses de dépit et dans des yeux fatigués et tristes. M. de Richelieu était au-dessus d'une position ministérielle, toutefois il sentait profondément une injustice, et cela abrégéa ses jours; ajoutez une imagination ardente dans un corps éteint, une volonté de plaisir et une impuissance de le

* Je dois dire que la conduite déloyale de MONSIEUR, durant le ministère Richelieu, fut une des causes actives de sa mort.

savourer ! Malade depuis quelques jours, M. de Richelieu fut tout à coup atteint des frissons de la fièvre qui l'enleva. Jamais homme politique ne fut plus regretté et plus digne de l'être : toutes les opinions se réunirent pour son éloge. Ainsi la mort commença l'époque d'une grande justice.

Le résultat des dernières élections donnait dans la chambre les combinaisons suivantes : le côté et le centre droit réunis formaient 260 votes ; le côté gauche et son centre 168. Il laissait donc le ministère et les partis à peu près dans les mêmes forces de majorité et de minorité. Le cabinet ne paraissait préoccupé que d'une seule pensée, la convocation prochaine d'une nouvelle session dans une même année, afin de faire cesser le provisoire. M. de Villèle l'avait promis et les députés furent prévenus, afin de rester à Paris. L'intervalle d'une session à l'autre fut rempli des tristes exécutions dont j'ai parlé ; elles effrayèrent les meneurs de la gauche : la conspiration étant découverte, la peur d'une complicité possible rendait très-circonspects les chefs du parti libéral.

Les ministres, d'abord sans attraits pour le roi, prenaient de l'ascendant sur son esprit.

Louis xviii n'aimait pas le vicomte Mathieu de Montmorency; mais il respectait son caractère pieux; il rendait toute justice à M. de Villèle; sa manière d'administrer lui plaisait: le ministre des finances avait une raison si droite, si puissante, que le roi lui pardonnait ses manières un peu gentillâtres et cette absence de toute instruction qui ne pouvait s'élever jusqu'à comprendre un prince si classique et si coquettement éclairé. Louis xviii, roi d'étiquette, s'était d'abord un peu fâché des manières toutes bourgeoises de M. de Corbière plaçant cavalièrement sa tabatière sur la table du travail royal, et fouillant ses poches comme un avocat de province; puis il pardonna beaucoup à cet esprit mordant et facile qui distinguait le ministre de l'intérieur; il l'appelait son *ours mal léché*. Le roi avait pris quelque goût pour M. de Peyronnet; il avait applaudi au talent que ce ministre avait montré dans la discussion de la presse. Louis xviii plaisantait des manières théâtrales du garde des sceaux, mais il appréciait son dévouement et son éloquence de tribune. Au reste, ce ministère était tant appuyé en cour! J'ai déjà parlé d'une secrète influence de cette femme belle et si active qui domina les

affections du roi ; j'ajouterai la tendance générale de la cour, qui considérait le ministère de M. de Villèle comme sa propre administration. M. le comte d'Artois, M^me la duchesse d'Angoulême le protégeaient de leur toute-puissance. Le roi, comme il le dit à un de ses anciens ministres, avait la paix du ménage, et c'était quelque chose pour lui. Il n'entendait plus ces lamentations comme périodiques sur les progrès de la révolution, sur les ministres jacobins.

La Saint-Louis approchait, et il était d'usage que, dans ces circonstances, le roi concédât un témoignage d'affection à son conseil. Une parole tendre et puissante avait insinué à Louis XVIII que l'absence de tout titre pour MM. de Villèle, de Corbière et de Peyrounet, rendaient fort difficiles les rapports des grands seigneurs et des ambassadeurs avec les ministres ; quelle qualification leur donner ? Le *monseigneur* ne pouvait être que pour les subalternes ; un duc et pair devait-il traiter de monseigneur un simple bourgeois élevé au ministère ? devait-on le saluer du titre tout simple et tout roturier de *monsieur* ? Ensuite il était également urgent, pour fortifier ce ministère, que le roi lui témoignât sa satisfaction. Ces raisons déter-

minèrent Louis XVIII à créer comtes MM. de Villèle, de Corbière et de Peyronnet. Il leur écrivit un billet plein de grâce pour leur annoncer cette faveur royale.

Le ministère, consolidé aux yeux de la cour, l'était également dans les chambres. Une faute pour M. de Villèle, je l'ai déjà dit, avait été de laisser un germe d'opposition royaliste en dehors du ministère. MM. de La Bourdonnaye et Delalot étaient mécontents; dans la situation des esprits, dans ces premiers momens d'un ministère royaliste, ils n'osaient point encore éclater, mais ils manifestaient une inquiétude sourde; ils s'épanchaient avec leurs amis. Il eût été habile pour M. de Villèle de porter M. de La Bourdonnaye à la présidence de la chambre (il avait obtenu un grand nombre de voix), et de donner une position élevée à M. Delalot, le ministère de l'instruction publique par exemple; mais la congrégation avait triomphé; à M. Delalot elle avait préféré un évêque, à M. de La Bourdonnaye M. Ravez, expression du centre; le ministère laissait donc en dehors le principe d'une puissante opposition.

Dans l'administration intérieure tout allait

selon l'esprit du nouveau cabinet. Personne ne peut contester les nombreuses améliorations que M. de Villèle apporta dans les finances; il continua l'œuvre si laborieusement commencée par ses prédécesseurs. Je demande à M. Lafitte lui-même, aux banquiers de l'opposition, si quelque chose fut comparable à l'économie, à l'ordre progressif de cette gestion du trésor? M. de Corbière n'imitait pas cette activité; il avait prodigieusement d'esprit, mais avec cette nonchalance d'érudit qui consacre une demi-journée à l'examen d'un Elzevir, et laisse toutes les autres affaires en suspens; tandis qu'il voyait ses signatures s'amonceler, il discutait, le portefeuille sur la table, avec quelques hommes qui lui plaisaient, sur le droit civil et le droit canon, sur Henneccius, les Pandectes et les éditions *ad usum Delphini*; ou bien encore sa verve piquante poursuivait les hommes politiques et les gens de lettres, pauvre caste qui lui paraissait dégénérée et trop riche alors pour être laborieuse. Qui ne se souvient de ces petites causeries de son lever, de ces calembourgs, de ces feux de file d'épigrammes contre les conseillers d'État et particulièrement contre ce pauvre M. de Gérando, qui, disait-il, s'ac-

cordait en genre et en cas avec tous les ministères, parce que son nom finissait en un gérondif en *O* ? M. de Corbière, par ses habitudes et surtout par cette réputation de paresse qui allait au-delà de la réalité, fit beaucoup de mal à l'administration royaliste ; on fut obligé plus tard de diviser et de subdiviser les grandes branches de son ministère. Quant à M. de Peyronnet, son administration fut un modèle d'activité et de zèle : mais il fut marqué de cet esprit ardent qui alors animait le nouveaux cabinet, car il venait comme une réaction. Ce fut M. de Peyronnet qui, ministre de l'intérieur par *interim*, frappa maires et sous-préfets à l'occasion des élections. L'ordre des avocats lui dut de nouveaux statuts plus sévères et plus restrictifs ; la magistrature, des choix prononcés mais excellens ; les greffes, d'utiles précautions. Il est malheureux que l'esprit de parti le dominât trop souvent. Royaliste dévoué, il était en présence d'une majorité plus royaliste encore : chose qui étonnera peut-être, mais que l'histoire ne doit point omettre, au temps présent où les fortunes et les opinions sont si mobiles ! M. de Vatimesnil fut plus impitoyable dans ses destitutions, dans ses exclusions et

ses préférences, que M. de Peyronnet lui-même; il ne fut point une résistance; et ses sentimens alors exaltés ne permirent pas toujours un profond sentiment d'impartialité et de justice.

Quant au ministère de la guerre, la position dans laquelle on se trouvait lui imprimait une activité nouvelle; une campagne était possible et prévue; le cordon sanitaire était déjà changé en armée d'observation en face des Espagnes; on préparait dans les bureaux le matériel et les remontes; des commandemens étaient désignés; les dernières conspirations militaires avaient multiplié les précautions de police et de rigueur; le choix d'officiers que le ministre s'était exclusivement réservé, constatait le triomphe absolu des doctrines monarchiques; on recherchait par-dessus tout le dévouement; n'était-ce pas précaution naturelle après ce qui s'était passé dans la conspiration du 19 août?

Ce fut dans ces circonstances que la double session s'ouvrit; elle n'offrit que peu d'intérêt; d'un côté le gouvernement était résolu à ne discuter que le budget; de l'autre, indépendamment de la fatigue d'une session partagée en deux grands actes, l'opposition libérale était comme frappée de stupeur, je le dis encore, par ces pro-

cédures sanglantes où des têtes avaient roulé sur l'échafaud, et par l'espèce de solidarité qu'elles faisaient peser sur elle; on examina le budget à la course; peu d'améliorations furent faites; il en est toujours ainsi quand une chambre est fatiguée et qu'on l'attire sur l'ingrat terrain des chiffres et des crédits. On souleva une question incidente : le côté gauche avait demandé que M. Mangin fût mandé à la barre pour rendre compte à la chambre du réquisitoire dans lequel il dénonçait certains membres de la minorité comme complices de la conspiration de Berton. Plusieurs des députés qui firent cette réclamation n'avaient, je le crois, aucune complicité avec le général; mais en était-il de même de tous les autres? et dès lors comment qualifier cette sortie bruyante? M. de Martignac put se montrer fort spirituel. « La chambre, dit-il, n'a pas le droit de statuer sur la proposition qui lui est soumise; et puis ce n'est pas en enlevant de son parquet un magistrat au moment où il est appelé à remplir les importantes fonctions que la loi lui a conférées, que vous réparerez le tort qui peut avoir été fait à quelques personnes. Ne pourrait-on même point induire de cette discussion, que le projet est

de faire une diversion utile en faveur des accusés ; d'influencer les magistrats et de jeter le trouble dans l'âme des jurés ? Ce soupçon serait odieux , j'en conviens , mais il peut s'élever ; n'est-il donc aucun autre moyen de rassurer l'opinion ? Il en est un tout simple , tout naturel ; que ceux qui se plaignent d'avoir été désignés par les accusés de la conspiration , montent à cette tribune ; qu'ils y viennent protester de leur amour pour le roi et la légitimité , de leur horreur pour la trahison et la révolte ! Voilà ce que je ferais si j'étais dans une position semblable à celle où se trouvent quelques membres de cette chambre ; puis , confiant dans mon innocence , j'attendrais avec respect la décision des tribunaux. » C'était une provocation qui plaçait les députés du côté gauche dans une position difficile ; venir à la tribune désavouer des conspirateurs avec lesquels pourtant ils avaient au moins quelques sympathies ; venir à la tribune professer l'amour du roi et de la légitimité , tout cela comprenait de trop graves engagements ; le côté gauche garda le silence ; personne ne réclama la parole pour protester de sa fidélité ; on passa à l'ordre du jour. En résumé , la session fut toute finan-

cière ; le budget ne présenta même aucun incident ; il fut calqué presque entièrement sur les services de 1822 ; au cas où l'on déciderait de faire la guerre à l'Espagne , on devait pourvoir à de nouveaux services par des crédits extraordinaires.

RELATIONS EXTÉRIEURES.

CONGRÈS DE VÉRONE.

PRÉSIDENTICE DU CONSEIL DE M. DE VILLÈLE.

DE DÉCEMBRE 1821 A NOVEMBRE 1822.

Je reviens aux affaires étrangères qui tiennent une si vaste place dans le drame de ces deux années. Le congrès de Vérone a été jusqu'ici mal connu, imparfaitement retracé, parce qu'on a confondu toutes les dates, jugé les incidens par les résultats. Le congrès se divise en plusieurs époques : 1^o M. de Montmorency part sans autre instruction précise « que de pressentir les souverains sur la situation de la France par rapport à l'Espagne, sur les éventualités

d'une guerre amenée par l'état révolutionnaire de ce pays, en un mot sur toutes les chances de l'avenir; 2° à Vienne, M. de Metternich s'empare de M. de Montmorency et l'engage dans une voie plus déterminée. Le plénipotentiaire français demande une sorte d'autorisation de faire la guerre; 3° à Vérone, il prend des engagements positifs; il sollicite des promesses d'appui; il concourt à la rédaction des notes des puissances alliées; 4° de retour à Paris, M. de Montmorency trouve quelque hésitation dans le conseil; le duc de Wellington arrive; il a des conférences, soit avec le roi, soit avec M. de Villèle. Il est décidé qu'on agira avec prudence, qu'on évitera les hostilités, s'il est possible; les bons offices de l'Angleterre sont acceptés; 5° M. de Montmorency se retire; et M. de Chateaubriand, expression de cette combinaison de tempérament, arrive aux affaires; 6° enfin la majorité de la chambre, l'esprit royaliste et quelques notes de l'extérieur poussent à la guerre, et la guerre s'accomplit. Telle est l'histoire du congrès de Vérone et de ses différentes époques. C'est en les confondant qu'on a écrit jusqu'ici tant d'erreurs et d'exagérations.

Le congrès de Laybach avait laissé de grandes questions irrésolues ; les révolutions de Naples et de Piémont étaient éteintes ; sur ce point d'abord, il était besoin de savoir quel serait le terme des occupations militaires. On a vu également que la révolution grecque avait éclaté, et les sympathies secrètes qu'elle avait trouvées dans le cœur d'Alexandre, sympathies à peine étouffées par la peur des révolutions ; il ne s'était agi que très-accidentellement de l'Espagne dans les conférences officielles de Troppau et de Laybach ; tout s'était passé en conversation. Cependant les hautes puissances étaient convenues de se réunir prochainement pour aviser aux moyens de porter remède aux maux qui accablaient la péninsule.

Depuis cette époque la position de l'Europe s'était compliquée ; en retournant à Saint-Pétersbourg, l'empereur avait trouvé l'esprit national monté au dernier point en faveur de l'indépendance grecque ; il y avait du fanatisme religieux chez les vieux Moscovites ; les épouvantables massacres qu'avait commandés la Porte, ce patriarche de Constantinople égorgé, ces églises en cendre, ces basiliques livrées aux barbares, tout cela avait fait fermenter dans l'armée

russe un puissant désir de vengeance et de guerre; Constantinople! Constantinople! tel était le cri moscovite! Alexandre vit bien qu'il serait poussé malgré lui à des démonstrations guerrières; il écrivait: « Toute ma famille, sans en excepter ma mère, toute mon armée, tous mes sujets enfin veulent la guerre. Moi seul je veux la paix, et je prouverai que je suis empereur! » C'était là la véritable situation d'esprit du czar; cependant il réunissait de grands corps de troupes, de nouvelles levées s'organisaient; la garde elle-même se dirigeait vers les cantonnemens de Witepsk. On pouvait prévoir une intervention prochaine. L'empereur n'était pas toujours sincère dans ses protestations, et personne ne cachait mieux de hauts desseins d'influence sous un masque de modération et de générosité.

Pendant ce temps l'insurrection grecque grandissait; les principautés de la Moldavie et de la Valachie étaient envahies par des troupes ottomanes qui détruisaient tout dans leur férocité; des populations entières de Grecs s'étaient réfugiées sur le territoire russe; le fanatisme musulman ne respectait rien; les Francs étaient partout insultés, menacés; l'ambassadeur du

czar, M. de Strogonoff lui-même, homme ferme, mais hautain et sans ménagemens, recevait un traitement indigne de la position élevée dans laquelle il se trouvait placé : en cet état de choses, l'empereur Alexandre déclara qu'il allait prendre fait et cause, sinon pour l'insurrection grecque, au moins pour l'humanité et l'exécution des traités anciens, qui assuraient les relations de la Russie et de la Porte. Une note fut en conséquence adressée au divan par M. de Strogonoff; elle demandait, « 1° le rétablissement des églises grecques ; 2° l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, pour être remises dans leur ancien état sous le gouvernement des hospodars ; 3° la libre navigation des Dardanelles ; 4° une indemnité pour les sujets grecs lésés dans leurs biens ; 5° la même administration des provinces de Moldavie et de Valachie pour la Morée ; aucun Turc ne devait plus l'habiter, seulement la Porte y enverrait deux fois par an ses commissaires pour percevoir les tributs accoutumés ; enfin la Russie réclamait protection pour les Grecs qui avaient survécu à la persécution, sans toutefois intervenir dans l'exécution des mesures nécessaires pour réduire les rebelles. » Les formules impératives

de la note faisaient présager qu'au cas de refus, l'empereur n'hésiterait pas dans son dessein d'intervenir à main armée.

A cette note le divan répondit que les punitions qu'il avait infligées à des Grecs n'étaient pas à cause de leur religion, mais bien pour leurs trahisons; il désavoua formellement les actes barbares commis par la populace sur les rajahs paisibles, ainsi que la destruction et la spoliation des temples. Quant aux instructions données au commandant des troupes envoyées en Moldavie et en Valachie, elles n'avaient d'autre but que de réduire les rebelles et d'en purger les provinces. « La Sublime-Porte, ajoutait la note du reiss-effendi, n'a nullement l'intention de changer l'ordre une fois établi, ni de porter aucun préjudice aux privilèges dont jouissent lesdites provinces. Aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans les principautés, c'est-à-dire lorsque les brigands qui y ont paru en auront été entièrement expulsés; lorsqu'enfin le ci-devant prince de Moldavie Michel, et ses adhérens, qui se sont enfuis sur le territoire russe ou autrichien, auront tous été livrés, la Sublime-Porte procédera immédiatement à l'installation des waivodes, et mettra le plus grand

soin à faire observer les anciennes conventions et à maintenir le privilège des deux provinces comme par le passé. » Cette note était modérée; elle n'appelait qu'une temporisation; telle est toujours la politique de la Porte : il ne faut pas croire que le divan soit sans finesse et sa diplomatie sans habileté.

Les négociations étaient à ce point. La Porte se trouvait menacée par l'insurrection grecque et par la Perse; et, quelle que fût l'énergie des populations musulmanes, il était peu présumable que l'islamisme pût long-temps résister à l'armée russe qui se formait en toute hâte sur le Pruth. L'Autriche avait été effrayée de cette attitude belliqueuse de la Russie; elle avait à son tour porté une armée de cent mille hommes sur son extrême frontière. M. de Metternich avait offert sa médiation au czar pour éviter un conflit déplorable; jusqu'alors il l'avait refusée; seulement, lors du départ de M. de Strogonoff, le gouvernement russe consentit à ce que ses sujets dans l'empire ottoman fussent mis sous la protection de M. de Lutzow, internonce d'Autriche. M. de Metternich voulait, à tout prix, empêcher des hostilités qui pouvaient appeler la Russie à Constantinople;

de vieilles rivalités se réveillaient ; l'équilibre de l'Europe en était compromis ; ensuite lord Strangford, ambassadeur de la Grande-Bretagne, s'était vivement et fortement prononcé ; une médiation de l'Angleterre et de l'Autriche devait tenir la Russie en respect. C'était une alliance formidable, si la France, entendant ses véritables intérêts, s'était jointe à elle ; la sainte-alliance pouvait être brisée, et chaque nation revenir à sa dignité et à son libre arbitre. M. de Metternich profita d'un voyage du roi d'Angleterre dans le Hanovre, pour s'aboucher avec lord Castlereagh, qui accompagnait son souverain. Dans plusieurs conférences qui s'établirent entre les deux ministres, on s'entendit parfaitement : M. de Metternich s'expliqua avec chaleur sur les desseins d'Alexandre, et sur la nécessité d'en empêcher l'accomplissement. Il fut convenu que des notes communes seraient adressées à M. de Lutzow et à lord Strangford, pour amener une intervention de concert dans le grave différent élevé entre la Porte et la Russie. Quand les parties furent ainsi bien liées, l'Autriche et l'Angleterre offrirent leur médiation commune, avec un ton de modération ferme et convenable qui ap-

pelait une réponse. Une note de M. de Nesselrode déclara que la médiation était acceptée, pourvu qu'elle obtînt un résultat prompt et satisfaisant. On me demandera ce que, dans toute cette négociation, était devenue la France?

Lors du passage du duc de Wellington à Paris, Sa Grâce avait remis au roi Louis XVIII un mémoire sur la question des différens de la Russie et de la Porte. Il existe une copie de ce mémoire aux affaires étrangères. Le duc de Wellington exposait nettement l'intérêt de dignité et de force qu'aurait la France à prendre un parti, et la nécessité pour elle de se rapprocher de l'Autriche et de l'Angleterre dans une démarche commune. Sa Grâce démontrait l'utilité d'empêcher les desseins ambitieux de la Russie contre l'empire ottoman. La question était fort délicate; un ministère franchement dessiné, je le répète, aurait vu toute l'importance d'un rapprochement qui eût placé dans une situation naturelle les cabinets unis par la sainte-alliance : mais la position de la France était complexe; d'abord elle avait de la reconnaissance pour Alexandre; elle ne pouvait se séparer absolument des intérêts de sa politique;

ensuite la cause des Grecs était populaire; elle avait été défendue à la tribune; elle trouvait sympathie dans la population. Le cabinet français, dans cette situation délicate, se borna à envoyer une escadre dans le Levant, et à presser le départ de M. de Latour-Maubourg pour Constantinople. Les instructions de l'ambassadeur portaient que sans prendre une attitude aussi prononcée que lord Strangford et l'internonce M. de Lutzow, il était urgent de faire sentir à la Porte la nécessité de s'entendre avec la Russie. C'était une position toute de conseil et d'amitié qui ne devait point se revêtir du caractère d'une médiation officielle. Lorsque M. de Latour-Maubourg arriva à Constantinople, la Porte venait de rejeter l'*ultimatum* russe et de déclarer « que les temples chrétiens ne pourraient être reconstruits qu'après le rétablissement de la tranquillité et lorsque tous les Grecs auraient posé les armes; que l'Autriche, l'Angleterre et la France devaient garantir, qu'après l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, ces deux principautés ne seraient occupées ni par les Russes, ni par les Hétairistes; qu'enfin les Grecs qui s'étaient enfuis en Russie devaient être punis en présence de commis-

saires turcs, à moins que la Russie ne préférât de les livrer. » M. de Latour-Maubourg s'unit avec les deux ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre pour démontrer au divan les conséquences de son obstination. Voulait-on la guerre? était-on dans la position de la soutenir? le reïss-effendi répondait vaguement. On dut aux soins de M. de Latour-Maubourg la note confidentielle par laquelle la Porte protestait de son amour pour la paix; « mais, disait-elle, la situation des esprits dans l'empire ottoman, l'animadversion que tous les croyans portent aux Grecs ne permettent pas à Sa Hautesse de suivre la libre impulsion de ses idées. C'est cet état des esprits qui empêche la Sublime-Porte d'accéder aux propositions de la Russie et qui force le cabinet ottoman à demander des garanties et à imposer des conditions. » Cette note, communiquée à M. de Tatischeff, adoucit un peu les résolutions de guerre arrêtées dans la pensée d'Alexandre, après le rejet de l'*ultimatum*. Au reste, l'empereur avait fait parvenir par M. de Nesselrode une déclaration dans laquelle il désavouait hautement tout projet de conquête au cas où une malheureuse persévérance de la Porte né-

cessiterait la guerre ; on se bornerait à l'exécution des anciens traités sur la Moldavie et la Valachie. C'est une curieuse observation à faire : ni Alexandre , ni le grand-seigneur ne voulaient des hostilités. Le divan et le czar étaient poussés à la guerre par le cri de leurs populations ; on allait voir se renouveler le temps des croisades ; c'était le christianisme et la religion musulmane en présence , et tout cela avec le fanatisme de la patrie et de la foi religieuse ! Les succès des Grecs agrandissaient les chances de leur affranchissement. Alexandre ne s'était pourtant pas prononcé ; il ne demandait pour eux jusque-là que des garanties et des libertés politiques et religieuses ; mais de patrie point ! Ypsilanti et le prince de Suzzo , réfugiés sur les territoires russes et autrichiens , y trouvaient à peine l'hospitalité !

Sur ces entrefaites , le czar adressa aux cours de Londres et de Vienne une nouvelle note très-détaillée. Ecrite de la main de M. de Nesselrode , exprimant toute la pensée de l'empereur , elle disait : « que jamais la Russie n'avait été plus éloignée de guerres et de conquêtes étrangères qu'à l'époque où Ypsilanti commença son entreprise , car les plaies

de l'empire, suite de l'irruption des Français n'étaient pas encore cicatrisées. C'est en venant de prononcer à Troppau et à Laybach la grande résolution de maintenir la paix en Europe et de ne plus souffrir d'insurrection, que l'empereur avait été informée de celle de la Moldavie et de la Valachie. Était-il possible que, quelque disposé qu'il fût à prendre intérêt au sort de ses frères en religion, il pût approuver une rébellion dans une partie de l'Europe, pendant qu'il l'éteignait dans une autre? l'insurrection surtout, fomentée, et ayant à sa tête un des généraux de la Russie, S. M. devait manifester encore plus ouvertement son improbation. La révolution éclata, peu de temps après dans la Turquie méridionale avec plus de violence. S. M. I. devait également condamner ces troubles; si elle ne l'eût pas fait, tous les cabinets ne l'auraient-ils pas accusée d'inconséquence, ou, qui pis est, de desseins ambitieux?

« C'est la violation des traités et du droit des gens, continuait le czar, qui a fait rompre les relations amicales entre les deux puissances. La révolution des Grecs n'a directement rien de commun dans cet état de mésintelligence. Le différent russe avec la Turquie a

une origine purement diplomatique. Notre ministre a été insulté, l'orgueilleux divan a refusé de reconnaître les privilèges auxquels M. de Strogonoff avait droit en qualité de ministre de Russie; c'est donc une contestation particulière que les deux Etats ont à vider entre eux. S. M. l'empereur a accepté la médiation des puissances étrangères, parce que les intérêts politiques actuels de la Russie commandent la paix, ensuite parce que tous les monarques sont d'accord pour maintenir les conventions européennes conclues au congrès de Vienne.

« La Russie n'a manifesté par aucune circonstance une tendance offensive à la guerre, mais elle repoussera toute attaque; d'ailleurs de quelle utilité peut être à l'empire la possession de nouvelles provinces entièrement dévastées? S. M. I. connaît de plus grands et de plus saints devoirs que de sacrifier pour de telles conquêtes les biens et le sang de ses sujets. L'empereur a fait connaître par la médiation de l'Autriche et de l'Angleterre au gouvernement turc, de quelle manière les anciennes relations peuvent être rétablies. L'*ultimatum* de la Russie n'a d'autre but que le rétablissement des choses dans le *statu quo* avant le départ du ministre,

et S. M. I. n'a proposé pour point principal que l'accomplissement des anciens traités de paix. Lorsqu'enfin la Porte, aura consenti aux demandes modérées de la Russie, la paix sera maintenue conformément aux désirs et à la politique de l'empereur, et on ne pourra rien trouver qui compromette l'honneur de la Russie.» Cette note, toujours écrite en termes d'une haute modération, n'était pas toute la pensée d'Alexandre; mais l'empereur avait une tendance à toujours paraître grand, généreux, alors même qu'il servait ses desseins d'avenir.

Des conférences, engagées entre le prince de Metternich et M. de Tatischeff, envoyé extraordinaire à Vienne, avaient pour but de bien préciser le résultat possible de la lutte engagée. M. de Metternich, qui ne voulait de la guerre à aucun prix, s'engageait à obtenir de la Porte l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie, si l'empereur bornait là ses prétentions; que, quant aux libertés religieuses et politiques qu'on demandait pour les Grecs, il fallait attendre la tournure que prendraient les affaires des Hellènes, et qu'on arrêterait une résolution en conséquence; que c'était ici une question en dehors des traités, et que

cette intervention dans les affaires de la Porte et de ses sujets ne pouvait se justifier.

M. de Tatischeff manda les intentions de l'Autriche directement à l'empereur. En même temps de nouvelles instructions étaient adressées à M. de Lutzow par M. de Metternich ; elles insistaient pour obtenir de la Porte l'évacuation de la Moldavie et de la Valachie. L'Autriche menaçait le divan de l'abandonner au cas où, par une obstination folle, il compromettrait la paix de l'Europe. La Porte comprit cette situation, et le 18 avril elle remit aux négociateurs une note pacifique, et, tant pour le contenu que pour le ton, bien différente de celles qui l'avaient précédée. Le sultan déclarait qu'il consentait à l'évacuation des deux principautés, et, le 25 du même mois, il fut notifié officiellement que cette évacuation commencerait le 5 mai. Un courrier, que le corps diplomatique avait expédié de Constantinople, étant de retour de Bucharest, trouva sur sa route les ordres de la Porte pour évacuer la Valachie; il était déjà parti de trois à quatre mille hommes, et tous les jours ils étaient suivis de détachemens de trois cents hommes. La même chose devait avoir lieu pour la Moldavie.

C'était un résultat obtenu, ou pour mieux dire un résultat apparent, car l'évacuation se faisait avec lenteur et sans bonne foi; je crois que, sous main, M. de Metternich n'était pas étranger à ce retard; il ne voulait pas que cette négociation se finît absolument et complètement.

Tel était l'état des affaires. M. de Metternich, dans ses conférences avec M. de Tatischeff, insista particulièrement pour la réunion d'un congrès à Vienne. L'Autriche avait joué un si grand rôle dans toute cette négociation; la position qu'avait su prendre M. de Metternich était si élevée, et l'idée d'un congrès était alors si caressée par Alexandre, qu'il y avait mille probabilités qu'elle aurait adhésion à Saint-Petersbourg. L'empereur de Russie fit connaître à son ambassadeur qu'il était d'avis d'une entrevue de souverains, dans les circonstances graves où l'on se trouvait.

M. de Caraman pressait également cette entrevue. La position de l'ambassadeur français était complexe; un échange de notes avec le prince de Metternich s'était engagé à l'occasion de l'occupation autrichienne dans le Piémont; la France demandait qu'elle fût réduite quant au temps et au nombre de troupes; elle

appelait même la plus prompte évacuation. D'un autre côté, M. de Metternich voulait entraîner tout-à-fait le cabinet de Paris dans la triple alliance d'observation contre les projets de la Russie. M. de Caraman, très-rapproché de M. de Metternich, appelait un congrès où toutes ces questions seraient examinées et résolues. De ces négociations sortit un résultat : il fut arrêté qu'il y aurait une réunion diplomatique, ainsi qu'il avait été convenu à Laybach dans les dernières conférences, devant laquelle la situation de l'Europe serait examinée. Alexandre, avant cette grande réunion, viendrait visiter l'empereur d'Autriche à Vienne. M. de Metternich ne put obtenir que cette capitale fût le lieu désigné pour le congrès : la chancellerie russe s'y refusa. Alexandre préféra Vérone à Florence, pour être plus à portée des mouvemens de son armée sur le Pruth, et mieux en rapport avec toutes les puissances intéressées aux questions politiques.

L'évacuation de la Moldavie et de la Valachie s'effectuait lentement. Lord Strangford profita de la terreur qu'inspirait au divan et aux Turcs de Constantinople la catastrophe du capitan-pacha et de la flotte ottomaue pour

obtenir cette concession absolue; les waïwodes furent reconnus et proclamés à Constantinople. Alexandre consentit à son tour à renouer les relations diplomatiques avec le divan, et promit de renvoyer sa légation. Lord Strangford avait joué un rôle actif, puissant, distingué; il fut appelé au congrès, ainsi que M. de Lutzow, pour donner aux puissances les renseignemens nécessaires sur les hautes mesures qu'on préparait. Quant à M. de Latour-Maubourg, son rôle mixte avait été rempli avec assez d'habileté; toutefois la France fut privée de toute grande influence dans cette négociation; l'Angleterre s'en empara en première ligne et l'Autriche en seconde; lord Strangford déploya une capacité peu commune.

Une seule pensée semblait préoccuper le cabinet de Paris, c'était l'Espagne. Le ministère ayant tout-à-fait pris la bannière royaliste, il était impossible de laisser la péninsule dans l'état de révolution où elle se trouvait; les dépêches de M. de Lagarde avaient signalé la marche suivie par la révolution. Désordonnée d'abord, elle avait voulu ensuite se faire modérée sous l'influence des cortès; le parti du

mouvement l'avait emporté; des désordres, des violences, l'esprit de révolution partout. A la fin, cette situation avait produit un ministère dans le sens des *descamisados*, sous l'influence du colonel San Miguel, rédacteur de l'*Expectador*, journal d'une exaltation forcée. Le roi était sans cesse menacé; les besoins du trésor avait amené la mesure impopulaire de la vente des biens ecclésiastiques; des bandes royalistes s'étaient formées, le désordre et la confusion étaient dans les villes. L'Espagne servait de refuge à tous les révolutionnaires de France et d'Italie; la presse y insultait les Bourbons; des tentatives avaient été faites sur la frontière, et puis, par-dessus tout, le ministère royaliste ne pouvait pas souffrir une révolution aux frontières. L'idée d'un congrès, où cette question serait traitée, fut donc adoptée avec enthousiasme. D'après toutes les notes confidentielles, le congrès devait d'abord s'occuper de quelques questions morales et spéculatives; puis d'affaires plus positives: celles de la Turquie et de l'Espagne; car, disaient les dépêches, la situation intérieure de ces deux États était excessivement alarmante, non seulement pour leurs voisins, mais encore elle com-

promettait le repos et la paix de toutes les parties de l'Europe.

Le conseil des ministres se réunit pour désigner les personnages politiques qui représenteraient la France au congrès. M. de Montmorency dut se rendre à Vérone; M. de Chateaubriand en avait aussi manifesté le désir, et M. de Villèle était bien aise de l'opposer à M. de Montmorency. M. de Chateaubriant, durant son séjour en Angleterre, s'était épris des idées et des principes de la constitution anglaise. Il y avait adopté même les répugnances des wighs pour les assemblées de sainte-alliance où se décidait le sort et la police des nations libres; toutefois M. de Chateaubriand souhaitait de voir une grande réunion de rois et de diplomates et de s'y montrer. M. de la Ferronnays, qui par la loyauté de son caractère avait la confiance d'Alexandre, reçut également l'ordre de se rendre à Vérone avec le czar. Le duc de Rozan qui avait accompagné M. de Chateaubriand à l'ambassade de Berlin et M. de Gabriac furent désignés pour suivre MM. de Montmorency et de Chateaubriand. Toute cette légation était bien faible, bien peu instruite en affaires. M. de Montmorency était un homme d'hon-

neur, mais sans capacité, sans antécédens, sans aucune de ces conditions d'habileté nécessaires dans des négociations aussi importantes, en face surtout d'hommes aussi forts, aussi rompus en affaires que M. de Metternich, lord Strangford et le duc de Wellington lui-même. M. de Chaubriand, si grand de style et de pensées, avait-il les conditions et la science des faits, l'habitude des négociations? M. de la Ferronnays entraît à peine dans les grands mouvemens diplomatiques; il n'avait pas une suffisante connaissance des hommes. Et puis le duc de Rozan, protégé de cour, inconnu à l'Europe et arrivant là avec des préjugés, avec des préoccupations étroites et fixes! M. de Gabriac avait plus de portée, mais il n'était qu'en sous-ordre, sans influence directe. Telle était la légation française; M. de Rayneval, ministre à Berlin, M. de Caraman et M. de Serres devaient se rendre au congrès, mais les affaires ne leur seraient pas confiées. Le rôle de M. de Caraman se bornerait aux affaires du Piémont, à l'évacuation de son territoire déjà arrêtée à Vienne.

Lord Castlereagh devait représenter l'Angleterre; on annonçait son départ, lorsque l'Europe apprit son suicide: c'était là un immense

événement. Le vicomte Castlereagh, tête étroite, mais persévérante, obstinée, était l'expression du système qui avait présidé aux rapports de l'Europe depuis 1813; sa politique était impopulaire. Les fatigues et les derniers votes du parlement avaient fortement préoccupé son imagination; il ne rêvait qu'assassins, que complots! Il succomba sous un système qui échappait de ses mains. Par qui l'Angleterre se ferait-elle donc représenter dans des circonstances si graves? Le duc de Wellington fut désigné. S. G., qui devait accompagner le vicomte Castlereagh, allait se trouver en opposition avec la politique d'Alexandre, dont il aimait le caractère. On s'est toujours trompé lorsqu'on a considéré le duc de Wellington comme exclusivement l'homme de la sainte-alliance; S. G. avait le patriotisme, les sentimens, les préjugés et jusqu'à l'égoïsme anglais. Elle allait être au congrès l'expression des idées défendues avec tant de zèle et de force par lord Strangford qui reçut l'ordre, ainsi que je l'ai dit, de se rendre à Vienne pour conférer avec le duc de Wellington. En même temps le roi d'Angleterre confiait à M. Canning la direction des affaires étrangères. C'était un pas immense.

Quoique M. Canning appartînt aux torys modérés, son avènement au ministère changeait absolument la situation de son cabinet. Lord Castlereagh ne s'était jamais tout-à-fait séparé de la sainte-alliance. Des souvenirs, des préjugés, le respect pour la foi des traités le retenaient dans la ligne qu'il avait jusque-là suivie. M. Canning était appelé à ouvrir une ère nouvelle; il avait cette haute parole, cette éloquence classique d'Oxford et de Cambridge; ses principes étaient ceux d'un libéralisme éclairé; il avait cette fierté anglaise, cette forfanterie de phrases qui parle aux masses. Homme d'Etat à grandes vues, M. Canning jetait l'Angleterre dans une route d'indépendance; il la façonnait à une existence diplomatique toute nouvelle; il brisait le lien mystique de la sainte-alliance; il appelait chaque gouvernement à sa propre nationalité; il était impossible qu'un tel événement n'eût pas une grande influence sur la situation générale de l'Europe, et particulièrement sur les relations diplomatiques de l'Angleterre. Dès l'arrivée de M. Canning au ministère une note écrite à lord Stuart posait les questions suivantes : « A la réquisition de quelle puissance le congrès va-t-il s'assembler ? »

On demande si l'Europe consent à donner à la Russie une sorte de surintendance sur ses intérêts? » Lord Stuart devait agir en conséquence, pousser le cabinet français à s'affranchir des liens de la sainte-alliance. Lorsque le duc de Wellington quitta l'Angleterre, M. Canning lui remit de longues instructions. « S'il y a un projet arrêté d'intervenir par force ou menace dans la lutte avec l'Espagne, les ministres de Sa Majesté sont si convaincus de l'inutilité et du danger d'une telle intervention, les principes sur lesquels on se fonde paraissent si erronés, l'exécution en paraît si impraticable que, quand la nécessité le réclamera, ou plutôt quand l'occasion s'en présentera, S. S. le duc de Wellington doit déclarer franchement que Sa Majesté est bien décidée, quelles que soient les circonstances qui se présentent, à ne jamais prendre part à une telle intervention. » Ces instructions étaient précises, quoiqu'il fût encore possible que le congrès ne s'occupât pas sérieusement des affaires d'Espagne. Je rappelle que le duc de Wellington en passant à Paris vit M. de Villele. Il fut secondairement question de la possibilité d'une intervention française dans la péninsule; c'était pourtant à l'époque où venait

de se former la régence de la Séu d'Urgel où le général espagnol Quesada et les officiers de la foi recevaient un accueil enthousiaste dans les salons du faubourg Saint-Germain, alors si belliqueux.

L'empereur Alexandre venait en personne au congrès; il quittait à regret la Russie, vivement agitée; mais Alexandre se croyait une mission, mission de paix et de sainte-alliance. « L'empereur, disait encore une note de M. de Nesselrode, sera absent pendant plusieurs mois; c'est un sacrifice que Sa Majesté fait au bien public, car la Russie a sans cesse besoin de sa présence; mais nous avons le droit d'attendre de l'Europe qu'elle reconnaisse franchement la loyauté des efforts de notre souverain pour maintenir la tranquillité de cette partie du monde. L'Europe a vu combien le fondateur de cette sainte-alliance a eu à cœur de mettre à exécution les principes qui y sont établis; il en donne une nouvelle preuve par son voyage actuel; il va continuer ses efforts. S. M. I. acquiert des droits à la reconnaissance de tous les citoyens en offrant son secours puissant pour conjurer tout orage qui menacerait la tranquillité de l'homme paisible; le présent et l'avenir doivent ce

tribut, et la postérité éternisera sa mémoire. » Alexandre n'était point accompagné cette fois de M. Capo d'Istria; une dissidence d'opinion s'était manifestée entre ce ministre et son souverain à l'occasion de la Grèce. M. Capo d'Istria avait voulu avec toutes les Russies qu'Alexandre intervînt actuellement par les armes au profit des Grecs. Au reste c'était moins une disgrâce intime qu'un éloignement officiel. Les temps n'étaient pas venus encore pour réaliser les idées et les plans trop poétique, et toujours un peu faux, du comte Capo d'Istria. L'empereur était suivi au congrès du comte de Nesselrode, de M. de Tatischeff, ambassadeur à Vienne, et de M. de Strogonoff qui avait quitté Constantinople pour rendre compte au congrès, comme je l'ai dit, de ses négociations près la Porte Ottomane. M. Pozzo di Borgo, qui ne manquait aucune occasion de se rapprocher d'Alexandre, s'était également rendu au congrès.

M. de Metternich devenait l'âme de ces nouvelles négociations; il avait joué un rôle si actif, si puissant dans les affaires d'Orient et en général dans toutes les transactions de l'Europe en ces dernières années, que rien ne pouvait se faire et se résoudre sans son assentiment. M. de

Lutzow lui était adjoint pour remplir le même rôle que M. de Strogonoff dans la question de la Turquie. Des entrevues préparatoires eurent lieu séparément sur ce point, entre MM. de Nesselrode, de Metternich et le duc de Wellington; on jeta les bases d'une transaction; quant à la Prusse, qui n'avait qu'un intérêt secondaire et de balance politique, elle était toujours représentée par MM. de Hardenberg et de Bernstorff, habitués aux grandes négociations diplomatiques depuis 1815.

Les conférences officielles pour le congrès fixé à Vérone ne dûrent s'ouvrir que dans le mois d'octobre. Le vicomte de Montmorency partit pour Vienne; son intention était de voir les souverains et leurs ministres avant que les conférences définitives ne s'engageassent, afin d'être préparé aux diverses affaires qui seraient traitées à Vérone. A son départ plusieurs conseils des ministres se réunirent pour délibérer les instructions de M. de Montmorency; aucun parti tranché ne fut pris; on arrêta que le plénipotentiaire français pressentirait les cabinets sur l'état actuel de l'Espagne, sur les difficultés qui pouvaient naître de cette situation, et en définitive sur l'éventualité d'une intervention

armée dans la péninsule. Mais M. de Montmorency était plus avant dans la question; expression d'un parti qui voulait la guerre, à ses instructions de cabinet il en joignait d'autres plus impérieuses; il allait loyalement et franchement à l'intervention, tandis que M. de Villèle, ministre alors influent auprès du roi, voyait les dangers des hostilités, les embarras de finance et de commerce qu'elle allait entraîner. M. de Chateaubriand devait être au congrès l'organe de cette partie mixte du cabinet; on l'avait opposé en quelque sorte aux fougues monarchiques de M. de Montmorency. M. de Chateaubriand arrivait donc là comme le représentant des idées de modération au milieu de ce congrès de sainte-alliance.

A peine à Vienne, M. de Montmorency s'ouvrit avec une extrême franchise à M. de Metternich sur le désir d'une intervention française, dans le but de combattre la révolution d'Espagne; le ministre autrichien, comme on peut le prévoir, abonda tout-à-fait dans le sens du plénipotentiaire de France, et l'engagea à en faire une proposition formelle au congrès. M. de Montmorency vit également l'empereur Alexandre, alors tout préoccupé des sociétés secrètes;

et qui lui demanda de nombreux renseignemens sur les *carbonari* de France, et lui parla même de M. de Marchangy, pour lequel il lui confia une lettre de félicitation ; le czar complimentait le magistrat sur son réquisitoire dans la triste affaire des sergens de La Rochelle. Il ajouta : « Quant à la question d'Espagne, je crois une intervention utile au but que nous nous proposons ; je vous invite à rédiger vos idées et à nous les communiquer à Vérone. » Il fut principalement question à Vienne des arrangemens relatifs à la Turquie ; la Porte ayant évacué la Moldavie et la Valachie, les hospodars ayant été désignés et agréés, tout fut fixé confidentiellement ; il ne dut plus être question que d'examiner le caractère de la révolution grecque, et le degré d'appui qu'on pouvait lui prêter actuellement.

Les souverains et leurs ministres se rendaient en effet à Vérone, bientôt brillante de la présence de tant d'hommes politiques ; on comptait les deux empereurs d'Autriche et de Russie, les rois de Prusse, de Naples et de Sardaigne, l'impératrice d'Autriche, l'archiduchesse Marie-Louise, avec toutes les pompes de cour qui accompagnaient la réunion des têtes

couronnées. Immédiatement après l'arrivée des plénipotentiaires, on s'occupa d'affaires, et les conférences s'ouvrirent. Les premiers objets en discussion furent l'occupation du Piémont et de Naples. D'après la convention signée à Novarre, le 24 juillet 1821, l'occupation d'une ligne militaire dans le Piémont, par un corps de troupes auxiliaires, avait été éventuellement fixée à une année de durée, sauf à examiner, lors de la réunion de 1822, si la situation du pays permettrait de la faire cesser, ou rendrait nécessaire de la prolonger. Les plénipotentiaires des cours signataires de la convention de Novarre se livrèrent à cet examen conjointement avec les plénipotentiaires du roi de Sardaigne, et il fut reconnu que l'assistance d'une force alliée n'était plus nécessaire pour le maintien de la tranquillité du Piémont. Le roi de Sardaigne ayant indiqué lui-même le terme qu'il jugerait convenable de fixer pour la retraite successive des troupes auxiliaires, les souverains alliés accédèrent à ses propositions, et il fut arrêté, par une nouvelle convention, que la sortie de ces troupes du Piémont commencerait dès le 31 décembre 1822, et serait définitivement terminée, par la remise de la forteresse d'Alexan-

drie, au 30 septembre 1823. La seconde question, l'occupation de Naples, fut également discutée : le ministre de Naples ayant fait déclarer aux trois cours qui avaient eu part à la convention signée à Naples le 18 octobre, que l'état actuel de son propre pays lui permettait de proposer une diminution dans le nombre des troupes auxiliaires stationnées dans différentes parties du royaume, les souverains alliés n'hésitèrent pas à se prêter à cette proposition, et l'armée d'occupation du royaume des Deux-Siciles dut être, dans le plus court délai, diminuée de dix-sept mille hommes. A son arrivée à Vérone, M. de Montmorency se mit immédiatement en communication avec quelques uns des agens les plus actifs de la régence d'Urgel. Un de ces agens lui écrivant de Vienne déposait dans son sein ces curieuses pensées : « Le système qui unit les cours de Russie, d'Autriche, de Prusse, et les puissances secondaires qui en dépendent, n'a fait que se fortifier depuis le dernier congrès ; ce système est une détermination invariable de s'opposer non seulement à la propagation des principes révolutionnaires, mais encore à celle des principes qui seraient favorables, directement ou

indirectement, à la cause des révolutionnaires. Une grande question, celle du sort de l'Espagne, va être agitée au congrès; c'est la question principale; car les intérêts des Etats d'Italie, le maintien des troupes dans cette péninsule, et les transactions qui pourraient concerner quelques économies dans l'occupation, sont des intérêts trop secondaires pour mériter, de la part de la France, des mesures diplomatiques extraordinaires telle que la présence de V. Exc. au congrès. Je ne parle pas des affaires d'Orient, qui sont décidées par le fait. Les cabinets, et principalement le cabinet autrichien, auquel on doit la justice de dire qu'il est mieux informé de ce qui se passe en Europe, n'ignorent point les tentatives infructueuses que la France a faites depuis la révolution espagnole pour intervenir dans cette révolution, pour la *diriger*, la modifier, ou transiger avec elle. La situation de V. Exc. au congrès est donc assez délicate; on croit que le gouvernement français, par suite de sa propre situation inquiète et incertaine, a une tendance naturelle au prosélytisme constitutionnel, à la propagation des chartes, et à s'isoler par là des monarchies fondées sur un principe

différent. Ce système reproché à la France, a été soutenu avec fureur par MM. Benjamin Constant, Foy et Bignon, et nul ministre, à l'exception de V. Exc., n'a entrepris de les combattre à la tribune. Hormis l'arrivée de V. Exc. au congrès, rien donc n'a rassuré jusqu'ici les craintes de l'Europe; au contraire, certains discours ministériels, certaine réticence sans sujet, des articles ministériels insérés au *Journal des Débats*, qui ont consterné les hommes monarchiques de tous les pays, et dont V. Exc. sait que les cabinets se sont plaints officiellement, et surtout la conservation et le choix de certains agens diplomatiques dont les opinions sont trop connues, semblent indiquer que la politique de M. Pasquier et consorts l'emporte encore dans le conseil du roi. J'ai déjà communiqué à V. Exc. les renseignemens qui me sont parvenus sur la position équivoque où M. de Chateaubriand s'était placé à Londres, et sur l'impression défavorable que son nom seul produisait sur les cours alliées. Le temps n'est plus où la diplomatie l'emportait sur l'union générale; l'idée de former une ligue défensive, ou plutôt offensive, entre le gouvernement constitutionnel contre les mo-

narchies n'est plus de saison, et le grand apôtre des chartes est bien connu ici. L'arrivée de M. de Chateaubriand à Vérone est donc peu opportune. C'est, il faut le dire, un contre-sens diplomatique, à moins que le ministère de Louis xviii ne veuille fonder des rapports avec ses alliés sur une défiance réciproque. Avouer que M. de Chateaubriand sera admis à connaître la résolution intime des cabinets, c'est se faire une illusion plus grande que toutes celles que cet écrivain a consignées dans sa prose poétique. Il faut dire à V. Exc. que cette légion de diplomates que la France a envoyés au congrès, ressemble plus aux yeux des puissances à une armée d'observation, qu'à une légation d'amitié et de confiance.»

Cette note était l'expression sincère des opinions et des sentimens du parti qu'allait représenter M. de Montmorency à Vérone. Aussi, le 12 octobre, M. de Montmorency remit une note très-explicite : « 1° Au cas où la France se trouverait dans la nécessité de rappeler son ministre de Madrid et d'interrompre toutes ses relations diplomatiques avec l'Espagne, les hautes puissances sont-elles disposées à adopter des mesures semblables et à rappeler leurs

ambassadeurs ? 2° si la guerre éclatait entre la France et l'Espagne, sous quelles formes et par quels actes les hautes puissances offriraient à la France cet appui moral qui donnerait à ses mesures tout le poids et toute l'activité de l'alliance et inspirerait une terreur salutaire aux révolutionnaires de tous les pays ? 3° quelle est enfin l'intention des hautes puissances sur l'étendue et la forme du secours matériel qu'elles seraient disposées à donner à la France, si une intervention active devenait nécessaire à sa demande ? »

Une pareille note était une imprudence diplomatique ; le plénipotentiaire provoquait lui-même la guerre avec l'Espagne ; il posait la possibilité d'un secours étranger, fourni à la France par les alliés ; mais en quoi consistait ce secours ? allait-on ouvrir la frontière de la patrie à une nouvelle armée d'occupation ? L'entendez-vous ! non seulement un appui moral, mais encore des secours matériels ? M. de Montmorency s'était avancé avec trop d'ardeur, avec une naïveté de zèle royaliste qu'exploitait M. de Metternich. Il voulait la guerre d'Espagne, et, pour ne pas s'y engager imprudemment, il prenait ses précautions.

M. de Chateaubriand n'avait eu qu'une faible part à ces premières conférences ; il était arrivé à Vérone, où il n'avait pas trouvé l'accueil que méritait sa brillante et noble réputation. Pendant son séjour en Angleterre, M. de Chateaubriand, je l'ai dit, s'était très-rapproché de M. Canning ; les grandes pensées de liberté frappaient son âme enthousiaste, et il n'avait pas tout l'entraînement de M. de Montmorency pour cette police de sainte-alliance qui tendait à réprimer tout symptôme de constitution en Europe ; d'ailleurs M. de Chateaubriand, illustre écrivain, aimait la publicité : et la diplomatie fuyait les indiscretions qui retentissaient à la tribune et dans les journaux. Toutefois en arrivant à Vérone, M. de Chateaubriand fut présenté à l'empereur Alexandre, qui le reçut avec distinction, mais qui lui parla avec la pensée que ses paroles seraient bruyantes sous la plume du noble écrivain. Dans cette conversation, le czar lui dit avec l'expression d'un sentiment profondément éprouvé : « Je suis bien-aise que vous soyez venu à Vérone, afin de rendre témoignage à la vérité ; auriez-vous cru, comme le disent nos ennemis, que l'alliance est un mot qui ne sert qu'à cou-

vrir des ambitions. Cela peut-être eût été vrai dans l'ancien état des choses ; mais il s'agit bien aujourd'hui de quelques intérêts particuliers, quand le monde civilisé est en péril ; il ne peut plus y avoir de politique anglaise, française, russe, prussienne, autrichienne ; il n'y a plus qu'une politique générale qui doit, pour le salut de tous, être admise en commun par les peuples et par les rois. C'est à moi à me montrer le premier convaincu des principes sur lesquels j'ai fondé l'alliance ; une occasion s'est présentée, le soulèvement de la Grèce ; rien, sans doute, ne paraissait être plus dans mes intérêts, dans ceux de mes peuples, dans l'opinion de mon pays, qu'une guerre religieuse contre la Turquie ; mais j'ai cru remarquer dans les troubles du Péloponèse le signe révolutionnaire.

« Dès lors je me suis abtenu. Que n'a-t-on pas fait pour rompre l'alliance ? on l'a cherché tour à tour à me donner des préventions ou à blesser mon amour propre ; on m'a outragé ouvertement ; on me connaissait bien mal, si on a cru que mes principes ne tenaient qu'à des vanités ou pouvaient céder à des ressentimens. Non, je ne me séparerai jamais des monarques

auxquels je suis uni; il doit être permis aux rois d'avoir des alliances publiques pour se défendre contre les sociétés secrètes; qu'est-ce qui pourrait me tenter? qu'ai-je besoin d'accroître mon empire? la Providence n'a pas mis sous mes ordres 800,000 soldats pour satisfaire mon ambition; mais pour protéger la religion, la morale et la justice, et pour faire régner ces principes d'ordre sur lesquels repose la société humaine.» Ces paroles excitèrent une vive émotion dans l'âme poétique de M. de Chateaubriand. Il aimait à les répéter comme un gage de paix et d'avenir pour l'Europe; elles peignaient surtout l'état d'esprit de l'empereur Alexandre tel qu'il avait tourné M. de Metternich. Le czar ne rêvait alors que sociétés secrètes, que répression du principe révolutionnaire; cette haute police morale et politique allait à son caractère mystique et prédestiné.

Les difficultés se compliquèrent; le vicomte de Montmorency, dans quelques nouvelles notes aussi énergiques, insista sur l'intervention en conformité avec les vues de sa cour; mais l'Angleterre parvint à arrêter ou à suspendre l'assentiment général, et le premier projet fut mis de côté. Il consistait à embar-

quer une armée austro-russe, qui aurait effectué une descente sur la côte orientale d'Espagne, tandis que l'armée française marcherait droit sur Madrid. L'Angleterre voyait avec crainte ce grand développement des forces maritimes de la Russie; et d'ailleurs qui en paierait les frais? une escadre pourrait-elle transporter plus de 30, ou 40,000 Russes? Une longue conférence eut lieu entre le duc de Wellington, le prince de Metternich et le vicomte de Montmorency. A ce sujet il fut arrêté qu'avant toute détermination ultérieure on attendrait les dépêches du gouvernement espagnol, en réponse aux ouvertures qui lui avaient été faites dès les conférences de Vienne; le courrier ayant apporté un refus formel, une réponse fière et forte des cortès de Madrid, il fut résolu à l'unanimité, dans une conférence ministérielle, et sur la proposition du prince de Metternich, que, puisque les paroles bienveillantes n'avaient produit aucun effet, une remontrance officielle serait adressée au gouvernement espagnol au nom de toutes les puissances convoquées au congrès. Le protocole de cette résolution catégorique fut aussitôt rédigé et signé par tous les ministres des quatre cours d'Autriche,

de France, de Prusse et de Russie, suivant l'ordre alphabétique; c'est ainsi que le congrès commença réellement ses opérations. Le duc de Wellington ne prit aucune part officielle au protocole; il ne le signa point, réservant par là toute liberté d'action à son gouvernement.

Au reste, la plus grande partie des ministres, et en particulier la Russie, insista fortement au congrès sur la destruction des cortès. Il fut résolu, dans le cas où l'ultimatum serait rejeté, de rappeler les ambassadeurs qui résidaient auprès du gouvernement espagnol, dont l'existence ne serait plus reconnue, attendu la situation du roi et de la famille royale. Le soin fut laissé à la France, pourvue de forces et de ressources suffisantes, de soutenir le parti royaliste qui avait pris les armes contre les cortès. La conduite générale de la guerre lui fut également abandonnée, avec l'assurance d'être efficacement appuyée, si, contre toute attente, des secours devenaient nécessaires. Dans cette hypothèse l'Angleterre seule déclara son intention de rester neutre; ce fut le 5 décembre 1822 que cette nouvelle parvint à Paris.

M. de Villèle, au départ du ministre des affaires étrangères, avait bien prévu la route dans laquelle les opinions de M. de Montmorency allaient l'entraîner sur la question espagnole; Louis XVIII, et avec lui M. de Villèle, étaient loin d'être aussi fortement dessinés pour la guerre, et ils sentaient que tel serait en définitive le résultat des ardentés et belliqueuses opinions de M. de Montmorency. Fallait-il lui abandonner la direction absolue du congrès et des affaires à l'extérieur? N'engagerait-il pas la France au-delà des volontés royales? Comme ministre des finances, M. de Villèle n'avait aucune supériorité politique sur M. de Montmorency, et ne pouvait contrôler les actes du département des affaires étrangères. J'ai lieu de croire que lors du passage de M. de Chateaubriand à Paris, M. de Villèle s'était ouvert à lui sur la possibilité d'un remaniement ministériel qui porterait lui M. de Chateaubriand aux affaires étrangères, et M. de Villèle à la présidence du conseil. Une dépêche de M. de Caraman avait indiqué quelle avait été à Vienne la conduite de M. de Montmorency, et les imprudences qui allaient amener la guerre. Fort de ces documens, M. de Villèle n'eut pas de

peine à persuader le roi de la nécessité d'une présidence du conseil; et Louis xviii ne s'y opposa point. Son estime pour M. de Villèle grandissait; puis, dans cette position élevée, M. de Villèle allait avoir la facilité de s'opposer aux engagements imprévus qui pourraient être pris au congrès par le premier plénipotentiaire français.

On marchait de plus en plus à Vérone dans les voies de la guerre. Un second protocole des trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, sollicité par M. de Montmorency, portait en résumé que les trois puissances suivraient l'exemple de la France à l'égard de leurs relations diplomatiques; ensuite qu'elles prendraient l'attitude que prendrait la France; enfin qu'elles lui donneraient tous les secours dont elle aurait besoin. Un traité devait établir les motifs et fixer le mode et l'époque de cette coopération. Le duc de Wellington, provoqué pour une explication, répondit que n'ayant pas connaissance des causes de la mésintelligence avec les cortès, et n'étant pas en état de porter un jugement quelconque sur un cas hypothétique, il lui était impossible de répondre à aucune de ces questions.

Le mode de communiquer avec l'Espagne fut arrêté le 31 novembre dans des vues pacifiques et afin de prévenir une rupture pourtant inévitable; c'était là le langage officiel et une précaution oratoire; il fut convenu que le ministre de chacune des quatre puissances continentales à Madrid présenterait une note séparée, mais de la même teneur; et on arrêta de communiquer ces quatre notes au ministre britannique, qui, après en avoir pris connaissance, ferait savoir quelle ligne sa cour se proposerait de suivre.

Le plan de conduite proposé et agréé subit quelques altérations. Au lieu de notes officielles destinées à être présentées par chacun des quatre ministres à Madrid, il fut entendu que ces dépêches seraient adressées à chacun de ces ministres respectivement; ce mode de procéder fut adopté comme donnant pour la discussion et pour les explications une plus grande latitude que n'en auraient donné des notes officielles. Conformément à cette décision, M. de Montmorency prépara la minute de sa dépêche, et il fut convenu que les ministres des puissances continentales rédigeraient les leurs. Elles furent respectivement lues et agréées. Dif-

férentes dans l'expression, elles étaient le résultat d'une commune pensée.

Dans le cours des discussions qui eurent lieu en cette circonstance, une diversité remarquable se fit voir entre l'opinion et la manière d'agir des cours continentales et celles de la Grande-Bretagne. Le duc de Wellington demanda formellement que la France et les autres cours qui partageaient son système se bornassent à ce qui pouvait proprement se nommer la querelle *extérieure* élevée entre la France et l'Espagne, s'abstinsent de menacer celle-ci, et surtout qu'elles n'approchassent pas du territoire espagnol avec des démonstrations hostiles, se contentant de conclure un traité d'alliance défensive contre elle. C'était le mode régulier et habituel des relations diplomatiques qui doivent reposer sur des intérêts positifs; mais la sainte-alliance était sortie de ces règles; elle partait de je ne sais quel droit moral d'intervention; et c'était en vertu de ce droit qu'agissaient les cours alliées.

La note de la Russie au cabinet espagnol s'exprimait à peu près en ces termes : « Depuis près de trois ans, les puissances alliées s'étaient toujours flattées que le caractère si constant

et si généreux de l'Espagnol se réveillerait même dans les hommes qui avaient eu le malheur d'être infidèles aux nobles souvenirs que l'Espagne peut citer avec orgueil, et que le gouvernement prendrait des mesures pour assurer graduellement au trône ses droits légitimes et ses prérogatives; aux sujets une juste protection; aux propriétés, d'indispensables garanties. Mais cet espoir a été complètement déçu. Le temps n'a fait qu'amener de nouvelles injustices et multiplier les violences. Une telle conduite a forcé la France de confier à une armée la garde de ses frontières, et peut-être faudra-t-il qu'elle lui confie également le soin de faire cesser les provocations dont elle est l'objet. Il est à craindre que les dangers toujours plus réels du voisinage, ceux qui planent sur la famille royale, ne finissent par amener entre cette puissance et l'Espagne les plus graves complications; c'est là l'extrémité fâcheuse que S. M. I. voudrait prévenir, s'il est possible; mais tant que le roi sera hors d'état de témoigner librement sa volonté, tant qu'à la faveur d'un ordre de choses déplorable, des artisans de révolution chercheront à troubler le repos de l'Europe,

est-il au pouvoir d'aucun monarque d'améliorer les relations de l'Espagne avec les puissances étrangères? En vous chargeant, M. le comte Bulgari, de faire part aux ministres de S. M. C. de ces considérations, disait la Russie à son ministre, l'empereur se plaît à croire que ses intentions ne seront pas méconnues; exprimer le désir de soustraire au même joug un monarque malheureux et un des premiers peuples de l'Europe, d'arrêter l'effusion du sang, de favoriser le rétablissement d'une administration sage et nationale, certes, ce n'est point attenter à l'indépendance d'un pays, ni établir un droit d'intervention contre lequel une puissance quelconque ait le droit de s'élever. Si S. M. I. nourrissait d'autres vues, il ne dépendrait que d'elle et de ses alliés de laisser la révolution d'Espagne achever son ouvrage. Bientôt tous les germes de prospérité, de richesse et de force seraient détruits dans la péninsule. Une partie de la nation s'est déjà prononcée; jamais le patriotisme des Espagnols n'eut de plus hautes destinées à remplir, car la révolution ne saurait exercer d'empire durable sur cette terre, où d'anciennes vertus, un fonds indélébile d'attachement aux principes qui garantis-

sent la durée des sociétés et le respect d'une sainte religion, finiront toujours par triompher des doctrines subversives et des séductions mises en œuvre pour étendre leur fatale influence.» C'était là l'intime pensée d'Alexandre, et je dirai presque le manifeste de ses principes politiques.

La Prusse n'était que très-indirectement intéressée à la question espagnole, et pourtant sa note n'était pas moins énergique; elle disait « que jusqu'ici on s'était flatté de voir l'Espagne ramenée à un ordre de choses compatible avec son propre bonheur et avec ses rapports d'amitié et de confiance avec les autres États de l'Europe; mais que cet espoir était entièrement perdu. Les institutions établies sous le prétexte d'offrir des garanties contre l'autorité, ne sont plus que des instrumens d'injustice et de violence, et un moyen de couvrir ce système tyrannique d'une apparence légale. L'état moral de l'Espagne est aujourd'hui tel que ses relations avec les puissances étrangères doivent nécessairement se trouver troublées; des doctrines subversives de tout ordre social y sont hautement prêchées et protégées; des insultes contre les premiers souverains de l'Europe

remplissent impunément les journaux. Les secrétaires de l'Espagne font courir leurs émissaires pour associer à leurs travaux ténébreux tout ce qu'il y a de conspirateur dans les pays étrangers contre l'ordre public et l'autorité légitime. L'irritation qui résulte de tant de désordres est de nature à donner les plus vives alarmes pour la paix entre la France et l'Espagne. Cette considération suffirait pour déterminer les souverains réunis à rompre le silence sur un état de choses qui, d'un jour à l'autre, peut compromettre la tranquillité de l'Europe.

« Le gouvernement espagnol veut-il et peut-il apporter des remèdes à des maux aussi palpables et aussi notoires? Veut-il et peut-il prévenir ou réprimer les effets hostiles et les provocations insultantes qui résultent pour les gouvernemens étrangers de l'attitude que la révolution lui a donnée et du système qu'elle a établi? »

« Le roi vous ordonne, Monsieur, d'inviter le ministère espagnol à s'expliquer franchement et clairement sur ce qui fait l'objet de cette dépêche. »

Enfin, la note déclamatoire de l'Autriche

démontrait à l'Espagne la nécessité de changer de route. » Les embarras qui accablent la péninsule se sont accrus depuis peu dans une progression effrayante. Les mesures les plus rigoureuses, les expédiens les plus hasardés ne peuvent plus faire marcher son administration. La guerre civile est allumée dans plusieurs de ses provinces; ses rapports avec la plus grande partie de l'Europe sont dérangés ou suspendus; ses relations même avec la France ont pris un caractère si problématique qu'il est permis de se livrer à des inquiétudes sérieuses sur les complications qui peuvent en résulter. Un pareil état de choses ne justifierait-il pas les sinistres pressentimens? Il faut que l'Espagne mette un terme à cet état de séparation du reste de l'Europe, dans lequel les derniers événemens l'ont jetée. Il faut que des rapports de confiance et de franchise se rétablissent entre elle et les autres gouvernemens, rapports qui, en garantissant sa ferme intention de s'associer à la cause commune des monarchies européennes, lui fournissent en même temps les moyens de faire valoir sa volonté réelle; mais pour arriver à ce but il faut avant tout que le roi soit libre, et il sera libre du moment où il pourra

substituer à un régime reconnu impraticable un ordre de choses dans lequel les droits du monarque seront heureusement combinés avec les vrais intérêts et les vœux légitimes de toutes les classes de la nation. » C'était ici l'expression développée de l'opinion de M. de Metternich sur l'esprit des révolutions. On la voit cette opinion partout se montrer dans ses conversations intimes comme dans ses actes officiels. Quant à la note de M. de Montmorency, elle ne différait pas dans la pensée et était plus belliqueuse encore. Le ministre français, d'accord avec les hautes puissances, s'était hâté de quitter Vérone afin de soumettre au conseil du roi ces documens diplomatiques.

Toutes les séances subséquentes du congrès se passèrent en conversations plutôt qu'en conférences officielles sur l'insurrection grecque, sur la situation morale des populations travaillées par des idées de liberté, sur les sociétés secrètes qui préoccupaient alors spécialement l'empereur Alexandre. On ne décida rien définitivement à Vérone, si ce n'est l'intervention de la France en Espagne et les termes d'évacuation du Piémont et de Naples. Pour la question grecque, les souverains déclarèrent aux envoyés

des Hellènes que les rapports des grandes puissances avec le divan ne permettaient pas de soutenir leur révolte, et qu'ils se borneraient à rappeler les vieilles libertés religieuses mentionnées dans les capitulations avec la Turquie. Il fut donné de plus grandes espérances aux députés de la régence d'Urgel : M. de Metternich s'entretint long-temps avec eux sur les moyens de renverser la révolution espagnole. Quant aux questions de gouvernement, telles que la licence de la presse, l'agitation des esprits, elles furent plutôt le sujet de conversations que des délibérations précises du congrès. Je me suis déjà expliqué sur la nature de ces rumeurs populaires qui attribuaient aux congrès des résolutions influentes sur la marche intérieure de l'administration publique en France ; jamais il n'en fut question autrement que dans des entretiens confidentiels, comme cela s'est toujours fait en diplomatie, comme cela se fait encore aujourd'hui. Le congrès de Vérone n'offrit pas, sous ce point, plus de curiosité que les précédentes réunions diplomatiques ; il fut la dernière et la plus solennelle expression de la sainte-alliance. Dès ce moment, ce lien intime se relâcha ; M. Canning y

porta la hache, et la mort d'Alexandre n'en laissa plus subsister que le souvenir. Alors la triple alliance morale de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie devint plus profonde; mais elle éprouva elle-même des accidens, des vicissitudes dans la question de la Grèce et de la Turquie : le rêve d'Alexandre disparaissait devant les intérêts séparés de chaque nationalité.

The first thing I did was to
 go to the bank and see
 how the money was getting on.
 I found it was all right
 and I was glad to hear
 that. I then went to the
 office and saw the
 manager. He told me
 that the business was
 going on well and
 that he was glad to
 hear that. I then
 went to the bank and
 saw the cashier. He
 told me that the
 money was all right
 and that he was glad
 to hear that. I then
 went to the office and
 saw the manager. He
 told me that the
 business was going on
 well and that he was
 glad to hear that.

TABLE DES MATIÈRES.

QUATRIÈME PARTIE.

LIVRE I.

ADMINISTRATION ROYALISTE DU MINISTÈRE RICHELIEU.

Situation du ministère. Dénonciation du gouvernement occulte.....	5
La loi d'élection. Les doctrinaires et l'amendement de M. Camille Jordan.....	22
Tentatives de révolution au mois de juin. Amendement Boin.....	39
Rupture avec les doctrinaires. Conspiration militaire du 19 août 1820.....	54
Naissance du duc de Bordeaux.....	70
Congrès de Troppau.....	85
Administration publique. Elections de 1820.....	110
Esprit de la nouvelle chambre. Entrée des chefs royalistes au conseil.....	122
Session de 1821. Premières divisions des royalistes avec le ministère.....	138
Le ministère après la session de 1820.....	161

Le congrès de Laybach. Naples, le Piémont.....	174
Mort de Napoléon. Baptême du duc de Bordeaux. Rupture entre les royalistes et le ministère.....	201
Session de 1821. Adresse. Retraite du ministère Richelieu..	220

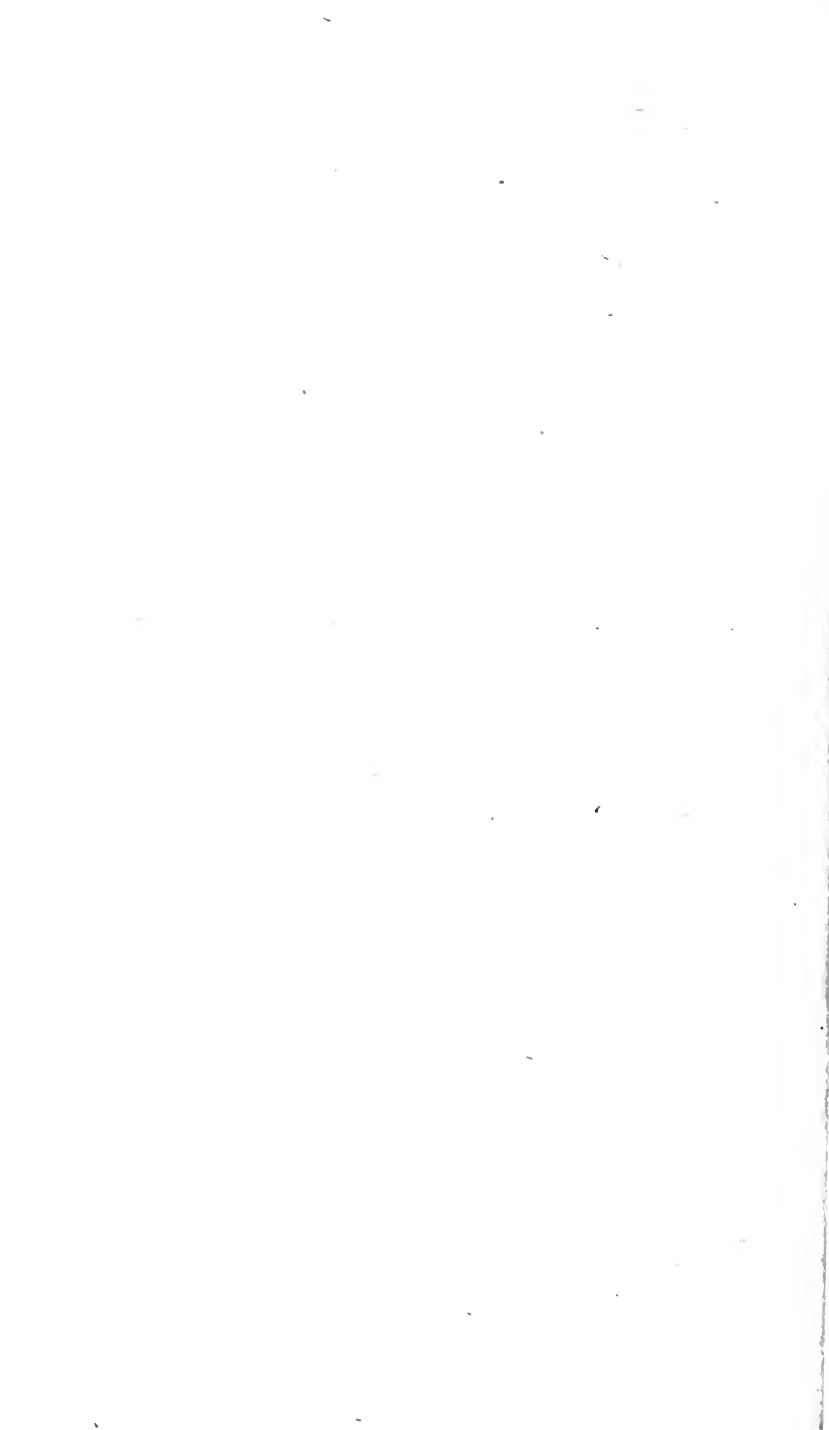
LIVRE II.

MOUVEMENT RELIGIEUX ET ANTI-RÉVOLUTIONNAIRE DE LA
RESTAURATION.

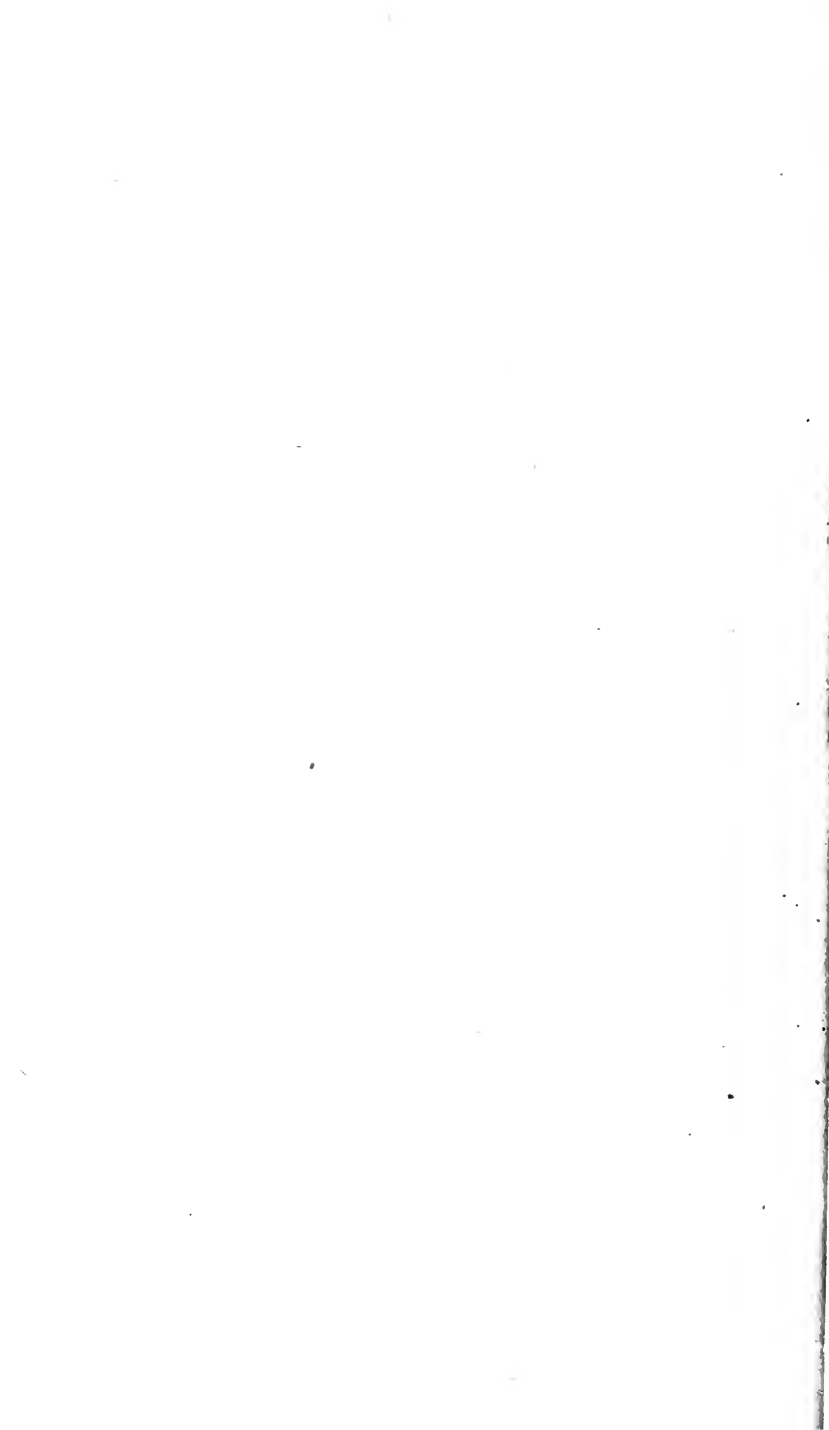
Le ministère de M. de Villèle.....	253
Premières discussions du ministère de M. de Villèle.....	275
Conspirations. Sociétés secrètes. Carbonarisme.....	299
Etat de l'opinion. Elections. Chambre de 1822.....	319
Relations extérieures. Congrès de Vérone. Présidence du conseil de M. Villèle.....	345

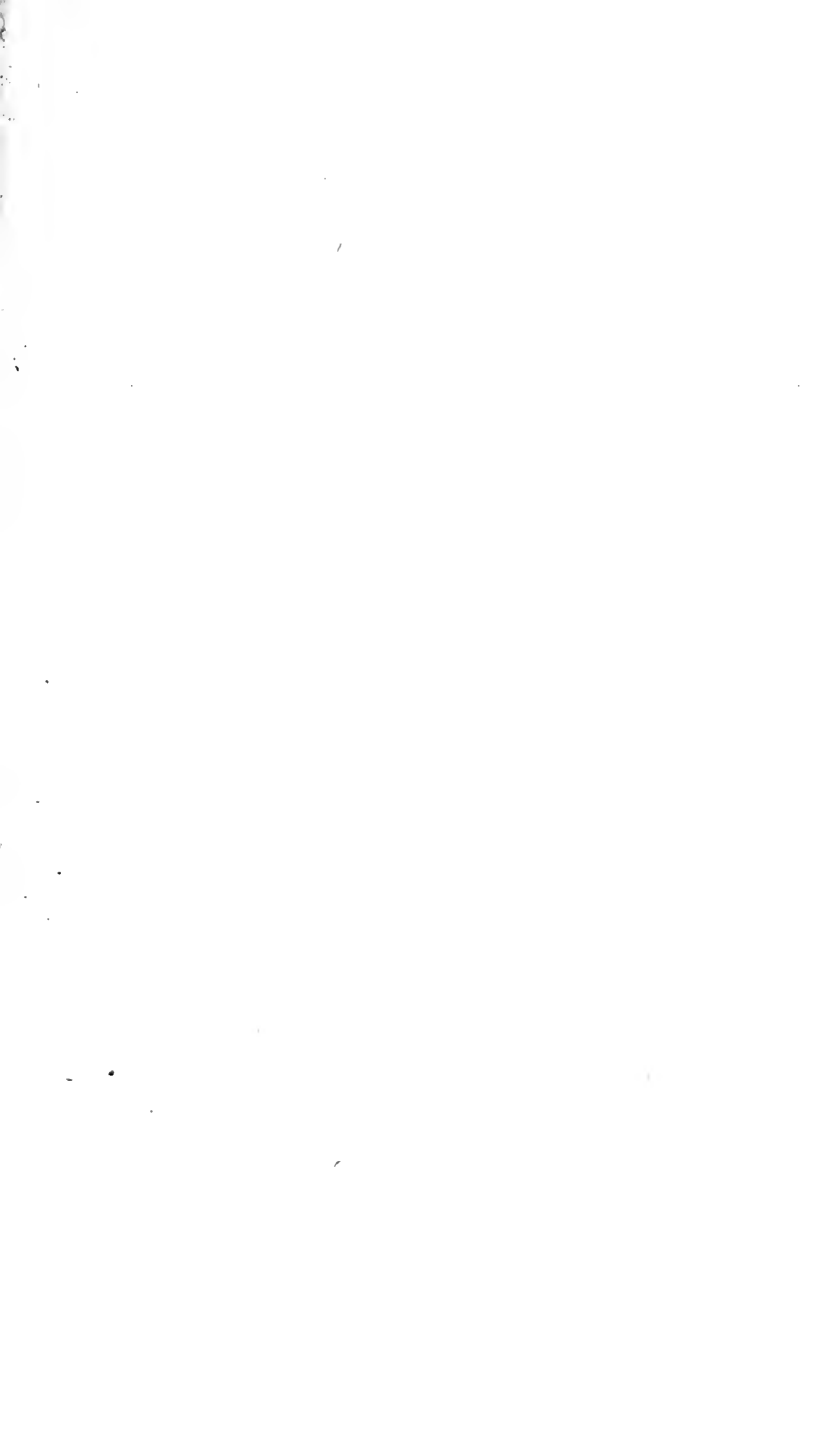
FIN DU TOME SEPTIÈME.











HF C2376h 445038
[Capefigue, Jean Baptiste Honoré Raymond,
Histoire de la restauration. Vol.7.

**University of Toronto
Library**

**DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET**

Acme Library Card Pocket
LOWE-MARTIN CO. LIMITED

